

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](http://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA GRANDE MONOGRAPHIE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	[Conservatoire national des arts et métiers]
Auteur(s)	[Conservatoire national des arts et métiers (France ; 1794-....)]
Titre	Procès-verbaux des séances du Conservatoire
Nombre de volumes	4
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?10_2_10_483
LISTE DES VOLUMES	Registre des Proces Verbaux des séances des membres du Conservatoire des Arts et Métiers. 12 thermidor an IV-28 vendémiaire an IX
	Séances du Comité du Conservatoire lui accordant définitivement le prieuré Saint-Martin [an VI]
	Procès-verbaux des séances du Conservatoire. 24 vendémiaire an VI-5 brumaire an IX
	Procès-verbaux des séances du Comité du Conservatoire. 13 messidor an XI-7 frimaire an XIII

NOTICE DU VOLUME	
Auteur(s) volume	[Conservatoire national des arts et métiers (France ; 1794-....)]
Titre	Procès-verbaux des séances du Conservatoire
Volume	Registre des Proces Verbaux des séances des membres du Conservatoire des Arts et Métiers. 12 thermidor an IV-28 vendémiaire an IX
Adresse	[s.l.] : [s.n.], [1796-1800]
Collation	1 vol. (370 p.) ; 38 cm
Nombre de vues	205
Cote	CNAM-ARCH 10/483
Sujet(s)	Conservatoire national des arts et métiers (France) Gouvernance
Thématique(s)	Histoire du Cnam
Typologie	Manuscrit
Note	Pour faciliter la lecture, les accents et graphies modernes ont été restitués et les abréviations développées. Les noms indiqués entre crochets [] correspondent aux noms des artistes dans le corps du texte ou dans une autre archive identifiant la même personne avec une orthographe différente.
Langue	Français
Date de mise en ligne	08/12/2023
Date de génération du PDF	08/12/2023
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?10_483

n. 1

Registre des Procès Verbaux
des Séances des Membres du Conservatoire
des Arts et Métiers.

12. Thermidor au IV

5. Brumaire au IX

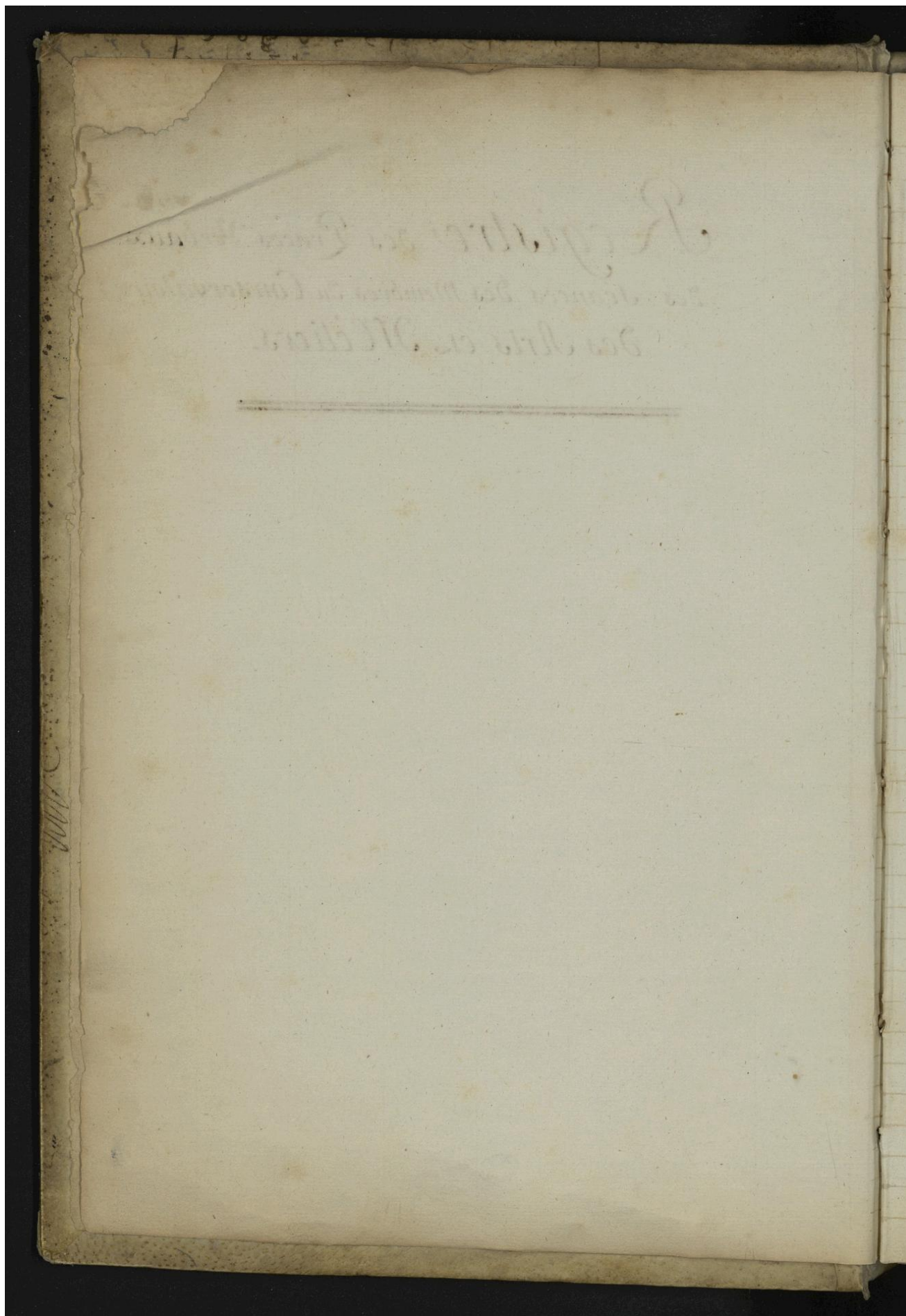
généralité de la Métropole
au Conservatoire

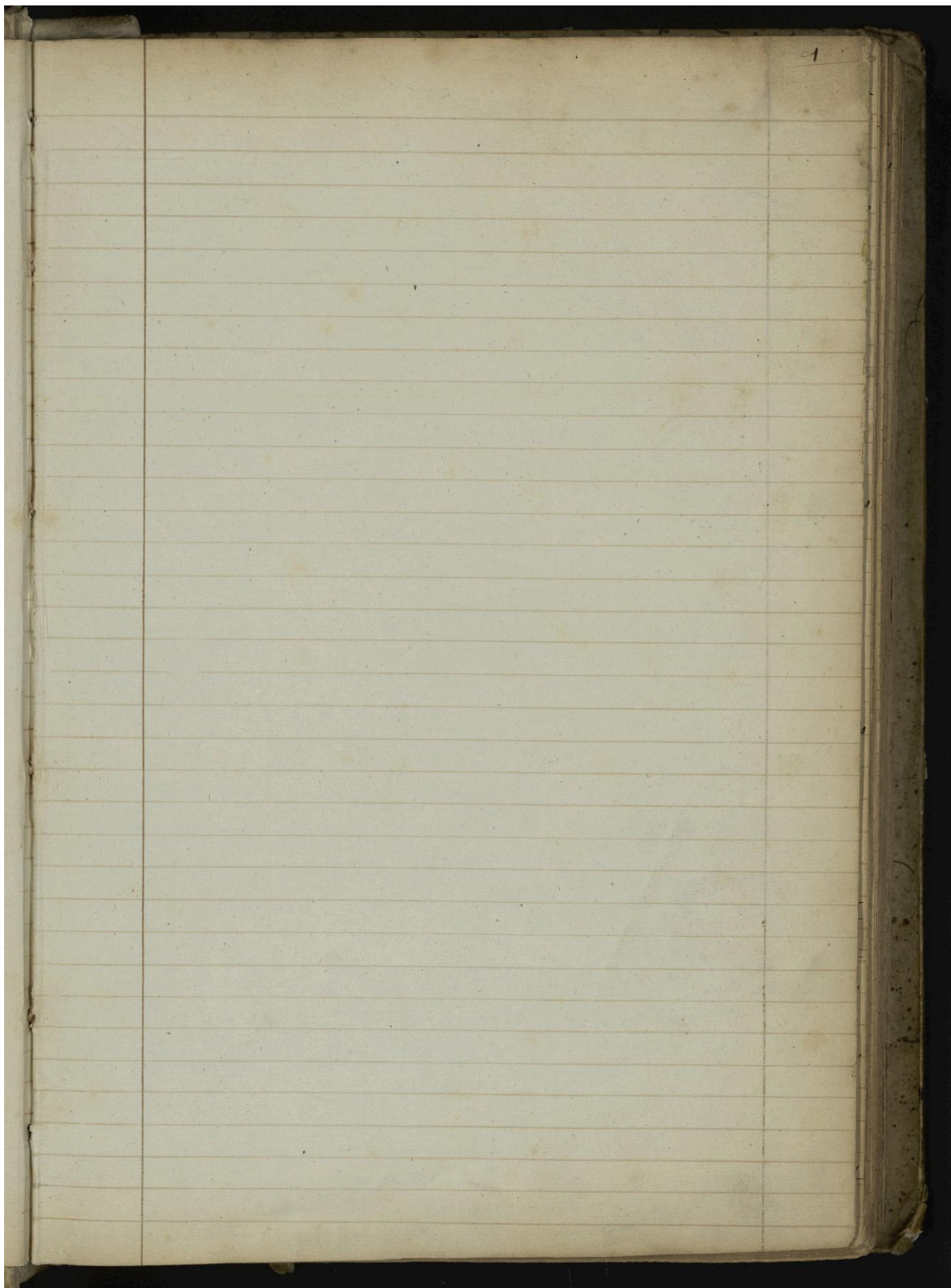
• pp 153-154 = fanache

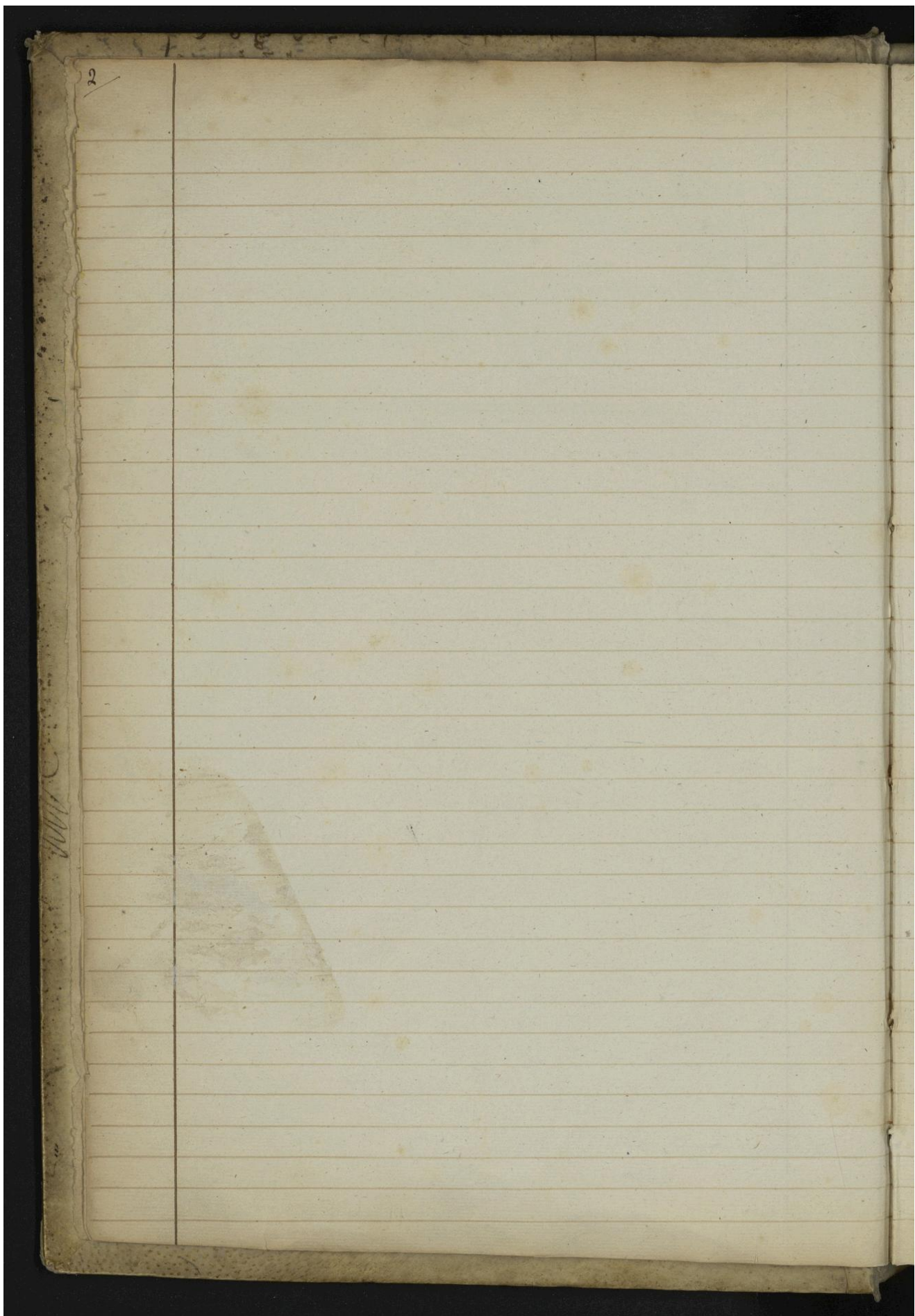
10 483

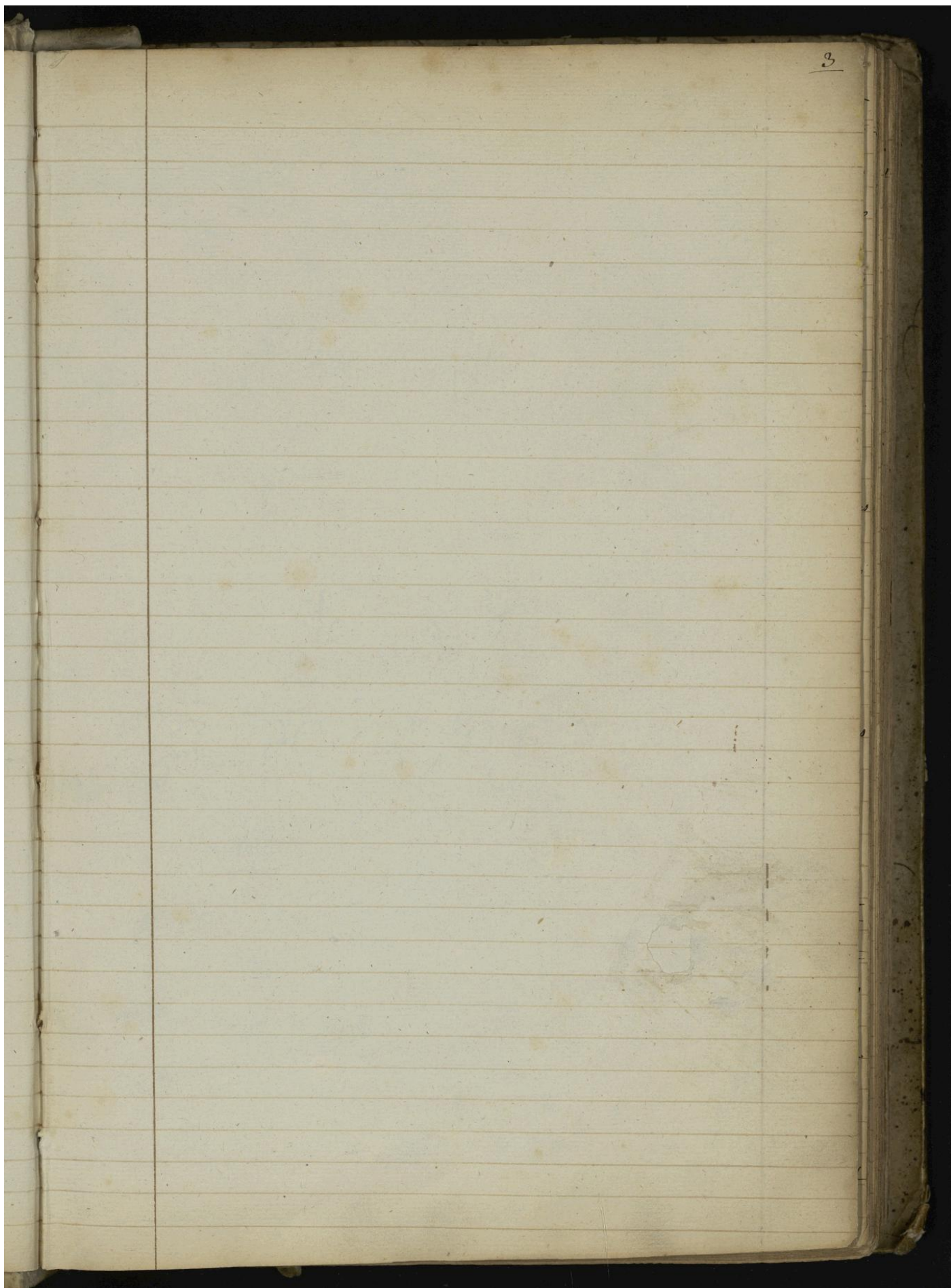
*Registre des Procès Verbaux
des Séances des Membres du Conservatoire
des Arts et Métiers.*

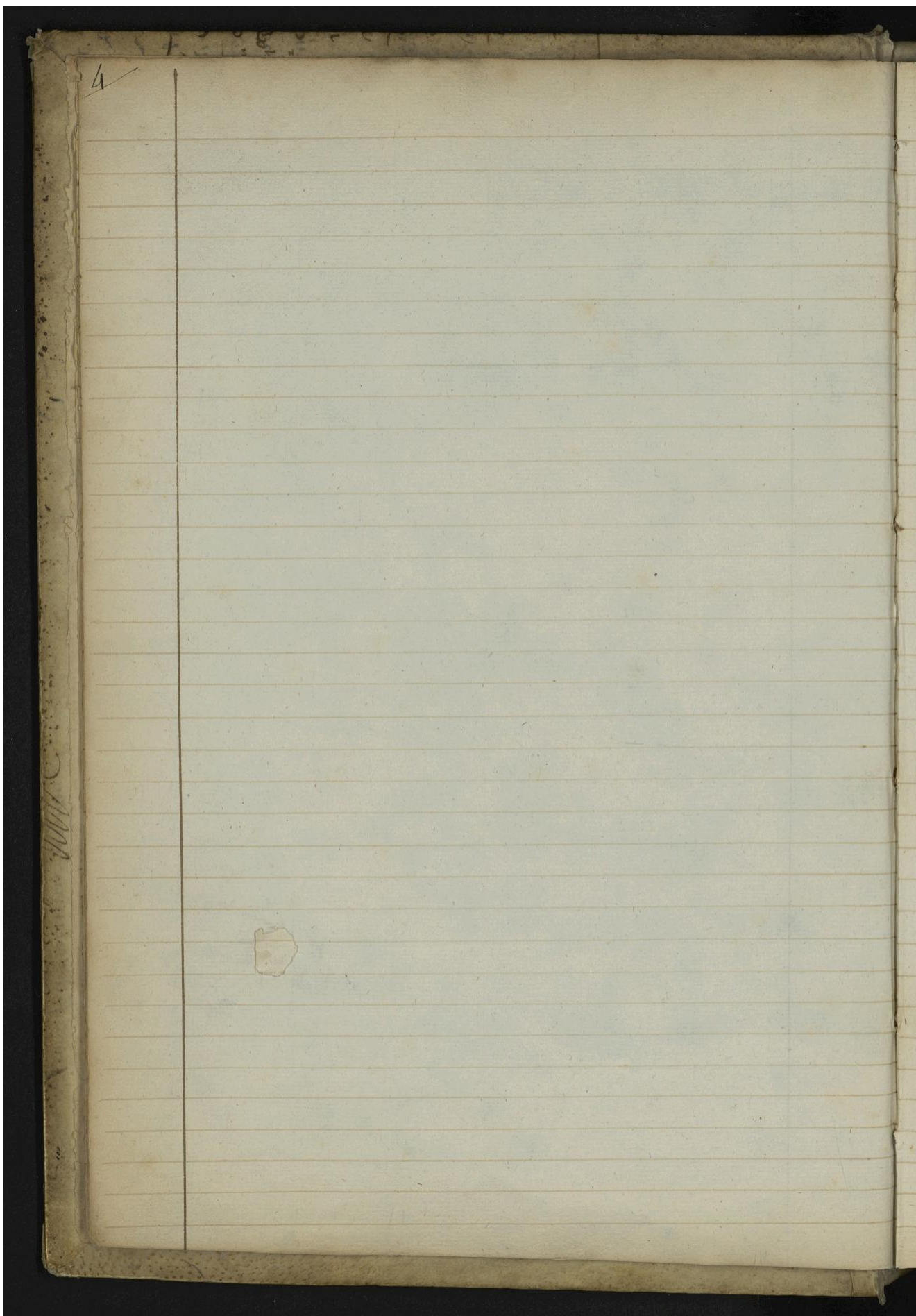
Arch.
CNAM

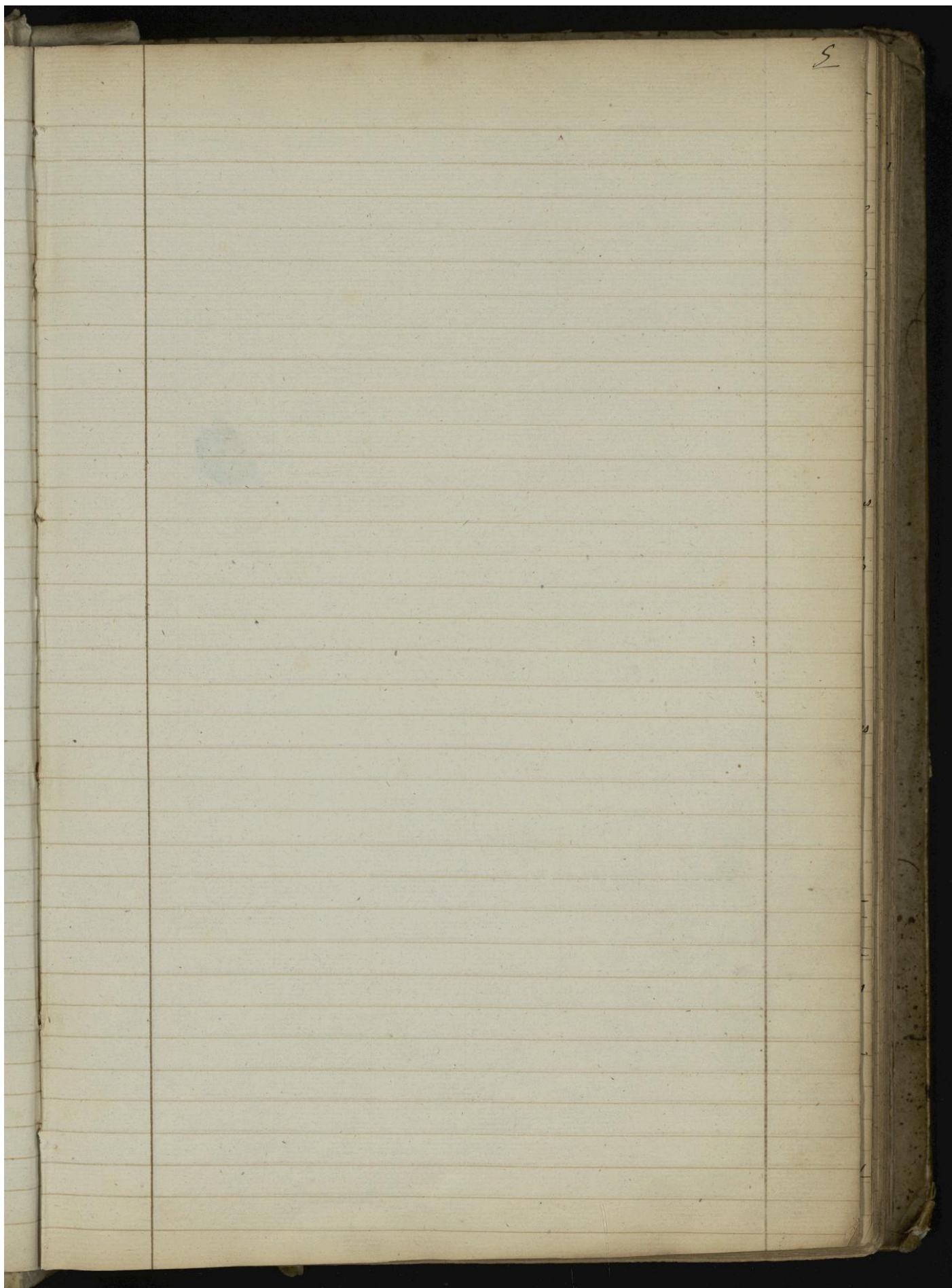


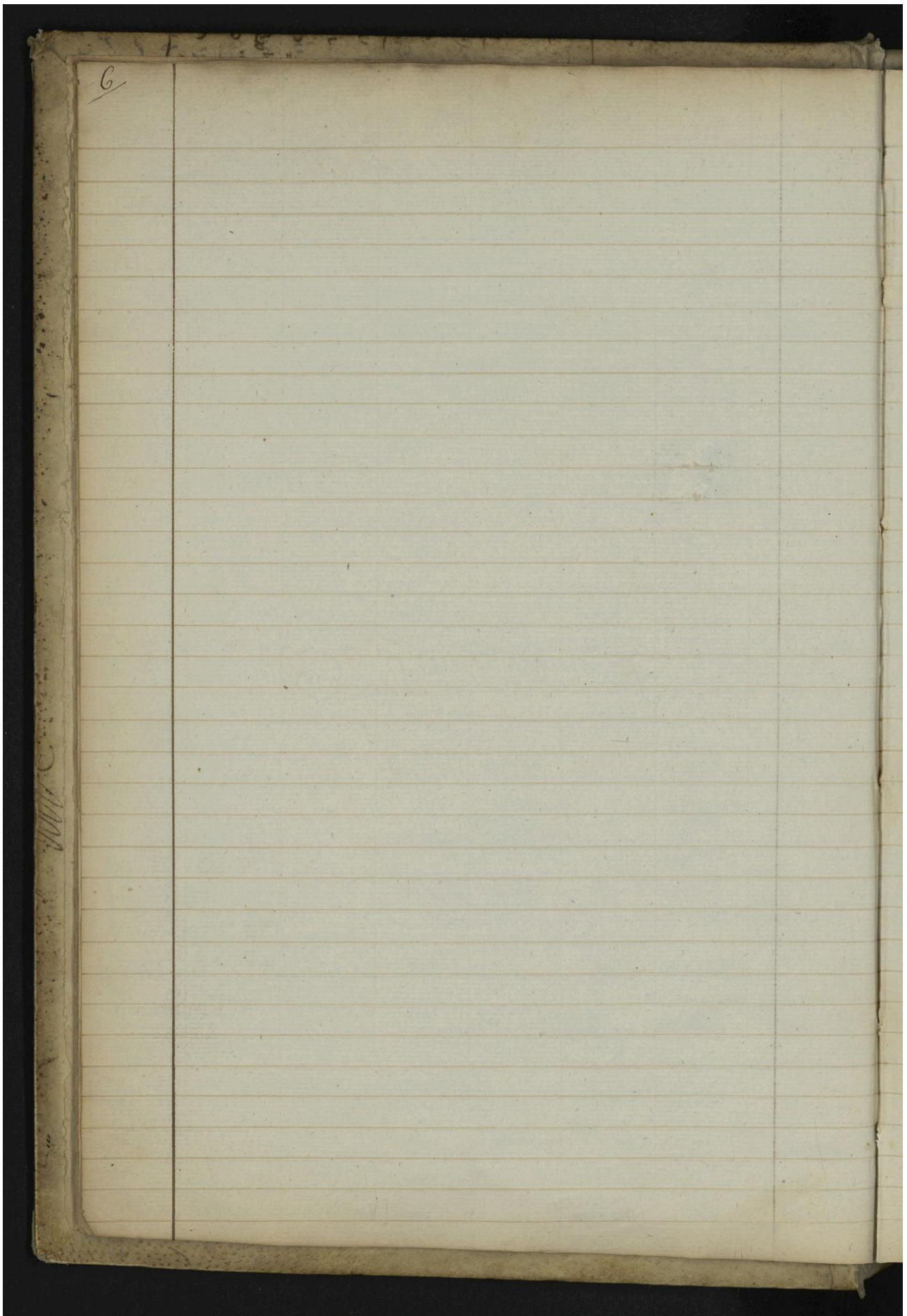


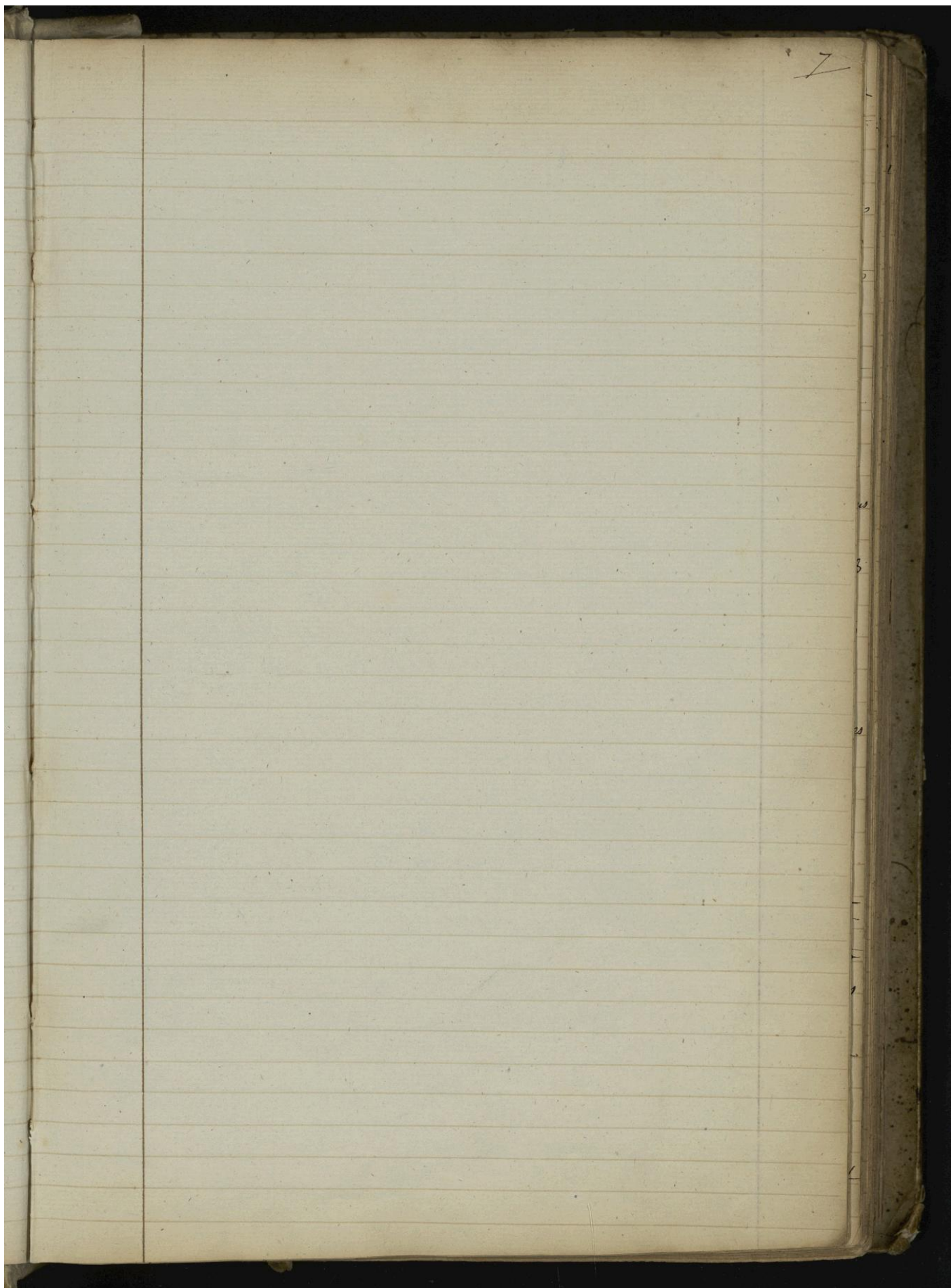


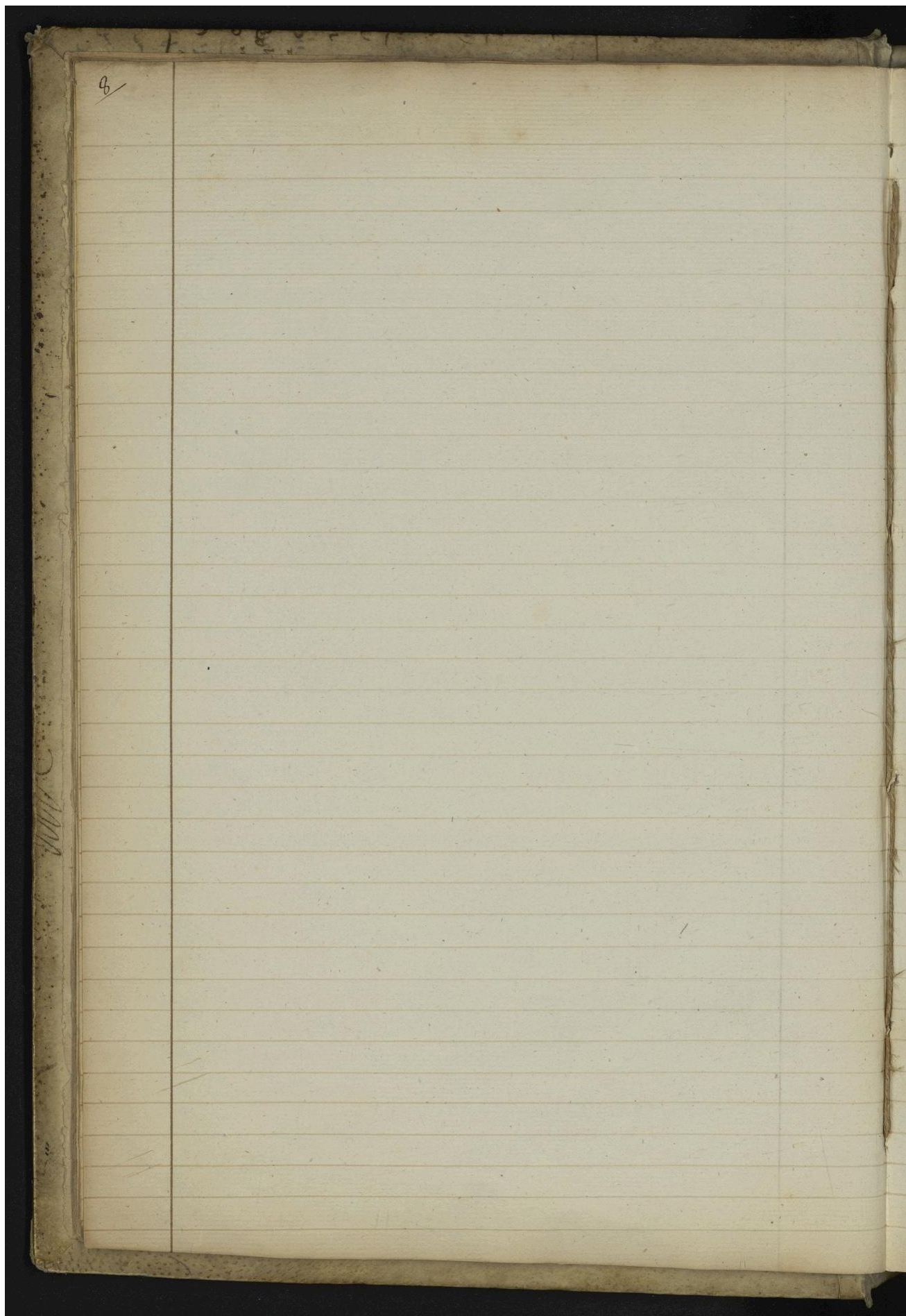


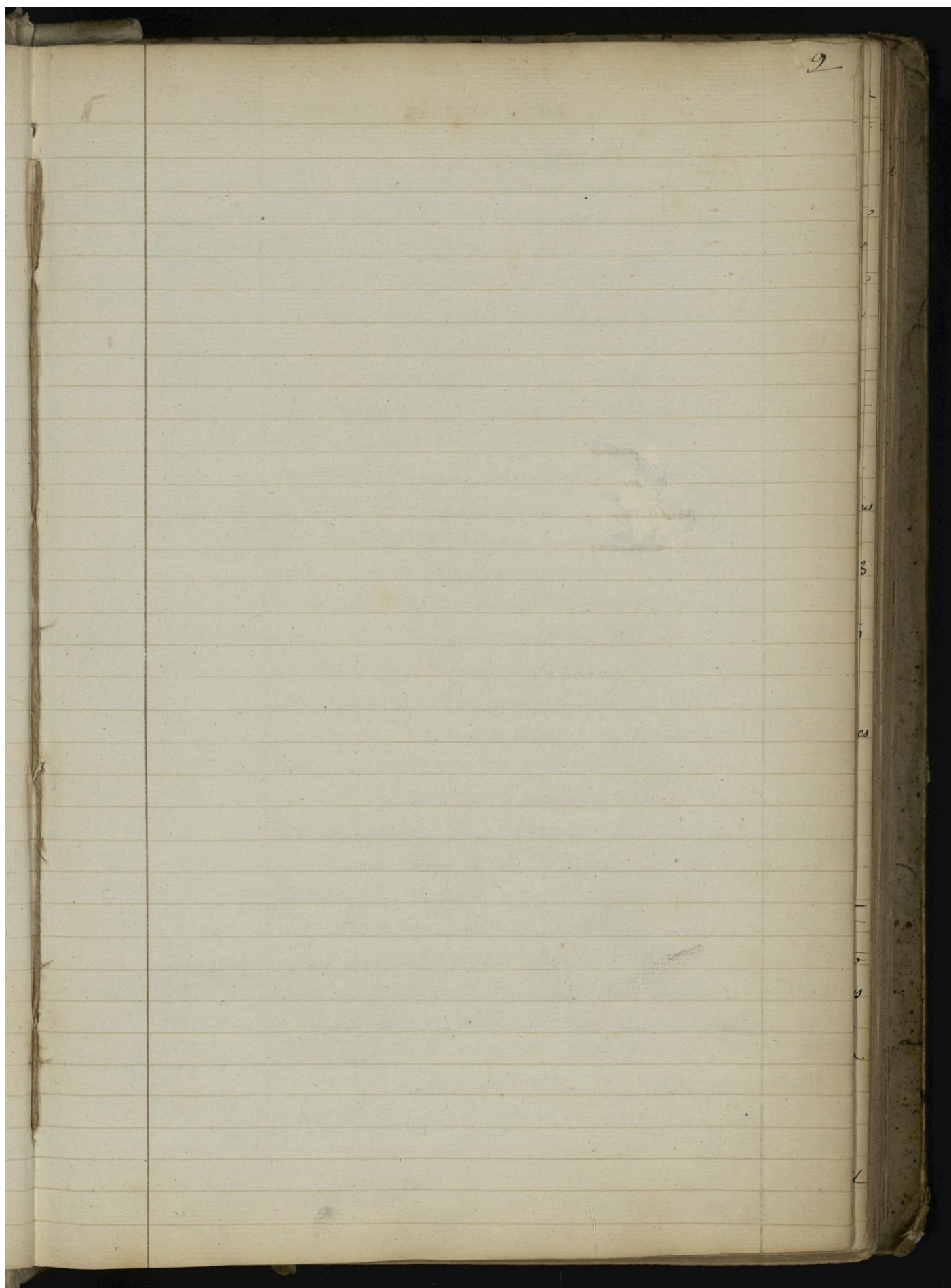


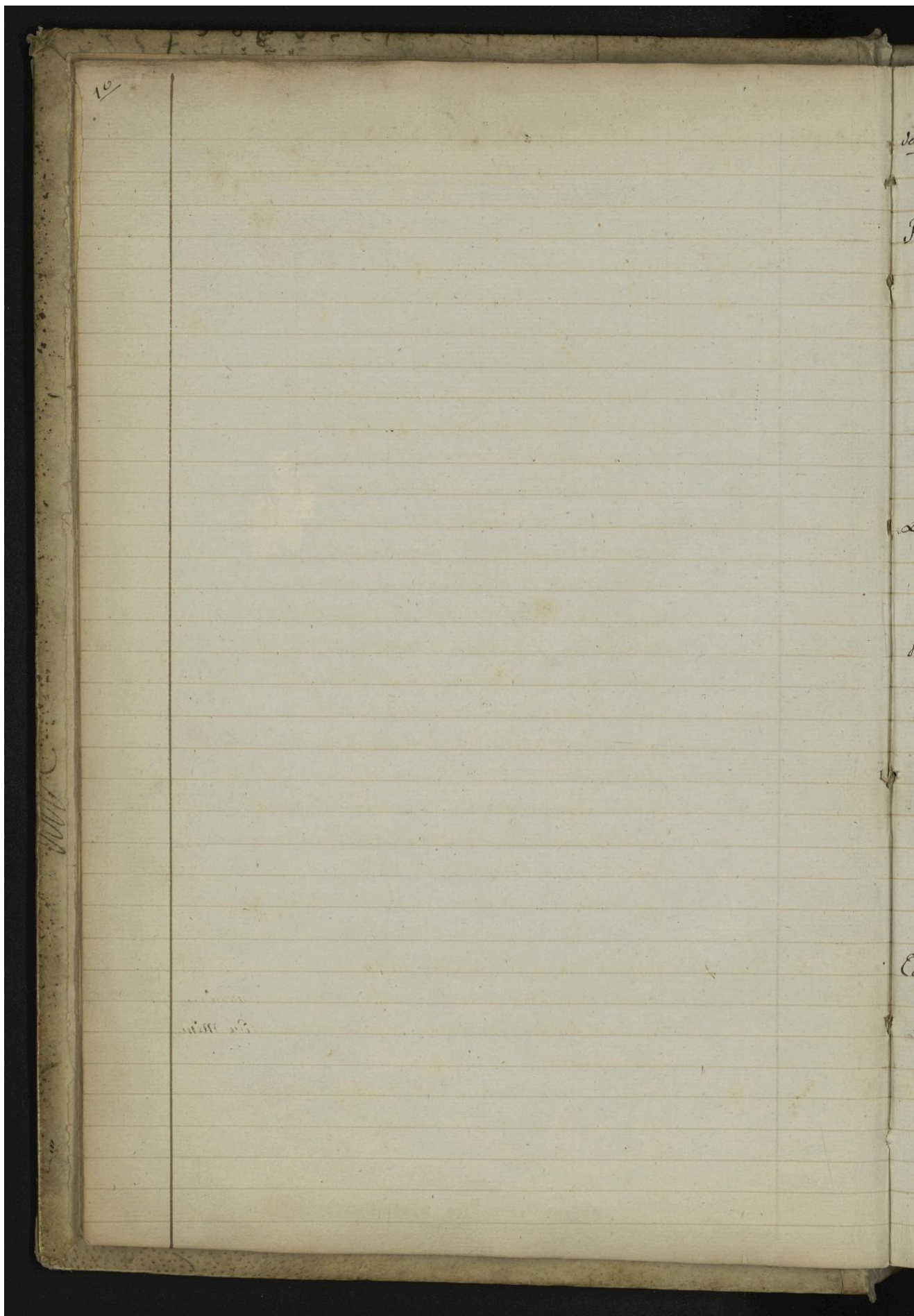












Noms

des personnes

des objets

Séance

Du 12. Thermidor. AN. 4^{me}Regnier Laine
Dynamometre
et
Fusil de sûreté.

Le Ministre de l'Intérieur annonce qu'il a chargé Le Citoyen Regnier Laine de déposer au Conservatoire des arts et Métiers un modèle d'un Instrument nommé Dynamometre et d'un Fusil à Râpines de sûreté.

il sera écrit au Citoyen Regnier pour lui donner Communication de la Lettre du Ministre et lui annoncer que Les Membres du Conservatoire Comptent sur son Zèle et son activité pour procurer à cet Etablissement, le plutôt possible, Les Deux Machines cy dessus de son invention.

Le Roy.
Dynamometre

Le Citoyen Le Roy, membre de l'Institut National des Sciences et du Conservatoire des arts et Métiers, ayant annoncé qu'il étoit auteur d'un Dynamometre, il a été invité à en donner le Dessin et la Description pour être déposé au Conservatoire.

Bourgain

Le Chef de La 4^{me} Division des Bureaux du Ministre de l'Intérieur transmet une demande de C. Bourgain dont l'objet est de se procurer La Description de Différentes Machines qui se trouvent dans des ouvrages Hollandais et Italiens. Le pétitionnaire annonce qu'il se chargeroit volontiers de La Traduction des ouvrages Italiens qui traitent des Arts et Métiers.

Les Membres du Conservatoire ont été davis de répondre au C. Bourgain que le Bibliothécaire du Conservatoire étoit spécialement chargé de La Traduction des ouvrages Etrangers qui traitent des arts mécaniques et Métiers.

Tabarin
Coura-tiver
La Soye

L'un des Membres du Conservatoire des arts et Métiers - annonce que Le Coura-tiver La Soye du C. Tabarin, seroit dessiné et gravé pour être inséré dans Le Journal des arts et Manufactures, Conformément à une décision du Ministre de l'Intérieur.

Les Membres du Conservatoire chargent Le Dessinateur de cet Etablissement de faire Le Dessin du Coura dont il s'agit.

C. J. H. P.

12

an. 4.
Noms

des personnes

des objets

Carre

mouton ou
sonnetteSuite de la Séance du 12. Thermidor an. 4.

Le Ministre de l'Intérieur envoie la Description et le Dessin d'un mouton à Battre Les pilates, de l'invention du C. Carre, pour être placé dans la Collection des découvertes du même genre. Ce Croquis est renvoyé aux Dessinateurs pour être Copié et mis au net dans le Recueil des Dessins.

Anthelmy

Duxey

Naynal.

Le Ministre de l'Intérieur Communique aux membres du Conservatoire plusieurs Pièces concernant une dénonciation faite contre Anthelmy agent Comptable de l'Atelier de Perfectionnement, par Duxey maçon rue paupée n° 14, qui l'accuse d'avoir détourné pour son profit divers objets de l'Atelier. Le Ministre les charge de vérifier les faits et d'apprécier la Conduite des Citoyens Anthelmy et Duxey et de lui donner leur avis en lui envoyant les Pièces.

Les Membres du Conservatoire ont été d'avis avant de prendre aucun renseignement sur les faits allégués par Duxey d'écrire au C. Naynal architecte rue Babilonne, chargé des travaux de Construction, d'entretien et de réparation des Bâtimens de l'Atelier de perfectionnement, pour d'inviter à se rendre au dit atelier le 17. du Courant à 6 heures après midy pour y Communiquer les ordres d'après les quels les travaux de démolition ont été faits.

Par la même lettre Le C. Naynal sera prévenu qu'il ne sera fait à l'avenir aucune réparation ni Construction ou démolition sans l'avis des Membres du Conservatoire.

Séance du 17. Thermidor an. 4.

Naynal

Naynal

Le Citoyen Naynal Architecte s'est présenté conformément à l'invitation qui lui avoit été faite, d'un des membres du Conservatoire s'étant trouvé absent la Séance a été remise au Jeudi 22. du Courant.

des personnes

des objets

Séance du 22 Thermidor an 4. n. 3.

Le Citoyen Raynal. n'ayant pas paru Le C. Anthelmy a été chargé de le prévenir de ne point manquer de se rendre à la Séance du 27. La Correspondance n'a rien offert de Particulier.

Séance du 27. Thermidor an 4. n. 4.

Raynal

Les membres du Conservatoire ont entendu de C. Raynal Architecte sur les faits imputés au C. Anthelmy par de C. Duxey; il est résulté de l'exposé fait par de C. Raynal qu'aucune démolition mentionnée dans la plainte du C. Duxey n'a été faite que d'après des ordres supérieurs, et qu'il n'avoit jamais donné des fers, pour payement à aucun entrepreneur mais seulement des moëlons.

Le C. Raynal a été invité ~~à continuer~~ à mettre par écrit tous les renseignements qu'il venoit de donner de vive voix et de les communiquer aux Membres du Conservatoire dans la séance du 2. fructidor.

les ouvriers
de l'atelier

réclamation
de payement

Les ouvriers attachés à l'atelier de perfectionnement viennent représenter qu'ils n'ont pas été payés depuis plus d'un mois; on leur promet de prendre les renseignements au près de l'Agent Comptable sur les causes de ce retard et de faire toutes les démarches nécessaires pour que leurs Joursées qu'ils attendent avec impatience leur soient payées le plus promptement possible.

ministre de
l'Intérieur

Règlement
du
Conservatoire

on fait Lecture d'une Lettre du Ministre de l'Intérieur du 26. Thermidor adressée aux membres du Conservatoire des arts et métiers dans laquelle il leur annonce qu'il a donné son approbation au projet de Règlement qu'ils lui ont présenté pour l'organisation du Conservatoire des arts et métiers. Le ministre ajoute qu'il n'a fait à ce projet d'autre changement que celui relatif aux formes à observer pour l'entretien et la réparation des Bâtimens.

il insiste en conséquence Les membres du Conservatoire
C. J. F.

14 an 4^e
 Roms
 des personnes des objets

Suite de la Séance du 27. Thermidor an 4.

a mettre sur le champ à exécution celles des Dispositions qui en sont susceptibles et Notamment celles relatives au Bureau des Dessinateurs et à l'Atelier du Conservatoire pour l'établissement des quels il a mis à la disposition des membres du Conservatoire tout ce qui compose l'Atelier de perfectionnement rue Marc. et l'ancien Bureau des Dessinateurs du Comité de Salut Public. transféré provisoirement rue de l'Université. Le ministre fait sentir qu'il est indispensable autant pour le Besoin de la Responsabilité des membres du Conservatoire, que pour l'intérêt de la République de constater par un inventaire exact l'état de situation de l'Atelier de perfectionnement au moment où il leur sera remis.

Cette Lettre étoit accompagnée du Règlement approuvé par le ministre pour l'organisation du Conservatoire.

Après la lecture de la Lettre et du Règlement, on décide que l'un et l'autre seront transcrits en entier sur le Registre des Procès Verbaux, qu'il sera fait une Copie du Règlement pour Chacun des membres du Conservatoire et que l'original signé du Ministre sera déposé aux Archives du Conservatoire des Arts et métiers. (1)

Pour mettre à exécution le plus promptement possible les ordres du Ministre de l'Intérieur. Concernant l'inventaire des objets qui composent l'Atelier de perfectionnement, Les membres du Conservatoire se sont réunis au Lendemain 28. à cinq heures du soir et en ont prévenu verbalement l'Agent Comptable et l'inspecteur du dit atelier, en avant de se separer l'un des membres du Conservatoire a été chargé de rendre à la 4^e Division des Bureaux du Ministre de l'Intérieur l'inventaire des objets d'Art Mécaniques Composant l'Atelier de perfectionnement, Dressé par ordre de la Commission d'Agriculture et des Arts, au moment où le dit atelier fut placé sous la surveillance, par arrêtés des Comités d'Agriculture et Arts et de Salut Public de la Convention Nationale. /

premier
 inventaire
 de l'atelier de
 perfectionnement

(1) voir le registre des loix et réglemens relatif au conservatoire des arts et métiers

des personnes des objets

Séance du 28 Thermidor an 4^{ème} N. 5.

anthelmy et
ouvriers

Le Citoyen Anthelmy Agent Comptable de l'Atelier de perfectionnement accompagné de plusieurs Ouvriers Employés Dans le dit atelier vient demander aux Membres du Conservatoire leur avis sur un objet de Comptabilité Concernant le Salaire des ouvriers; il expose que les ouvriers ne sont pas payés depuis trois ou quatre Décades par la raison qu'ils n'ont pas voulu émarger les feuilles de paye vu que le prix de leurs Journées se trouve tellement diminué par l'effet de la Porte qui éprouve le Papier Monnaie avec lequel on les paye, que leur Salaire est presque Nul.

Les Membres du Conservatoire Convinçus que le prix que reçoit l'Ouvrier, chaque Jour pour son Travail ne suffit pas pour le faire exister, proposent à l'Agent Comptable de faire un Tableau ou il exposera le traitement en Mandat que chaque ouvrier a touché jusqu'à ce Jour, y compris les Vingt Mille Livres qui leur ont été distribués par forme de Gratification, et d'y Etablir la somme en Numéraire que chaque ouvrier a dû se procurer avec les mandats qu'il a déca, de cette manière il sera facile de déterminer le Supplément de Salaire qu'il convient de demander Au Ministre de l'Intérieur.

Cette Mesure n'a pas paru satisfaisante ni les ouvriers ni l'Agent, Les Membres du Conservatoire n'ayant pas l'autre Conseil à leur donner les ouvriers se sont Retirés.

on s'occupe ensuite du Mode à suivre dans l'Inventaire des objets qui composent l'Atelier de Perfectionnement; on propose de faire cet inventaire sur Place dans chaque Piece servant d'Atelier, de Magasin ou Dépôt sans déplacement d'aucun objet; le Mode ayant paru le plus simple et le plus Commode en devoir. Conduire plus promptement au but sans suspendre un instant le Travail des ouvriers il a été adopté en présence de l'Agent Comptable et de l'Inspecteur.

outils du prod^t
de Gourgues
de Coupoix de la
Monnaie de
Rouen

L'Agent Comptable a annoncé qu'il ne seroit pas nécessaire de Comprendre dans l'Inventaire les outils et machines provenant du Condamné Résident de Gourgues ainsi que quinze de Coupoix appartenant à la Monnaie de Rouen, que ces différents objets seroient d'ailleurs transportés demain 29. Dans le lieu de leur Destination.

E. J. Y. P.

16
Noms
des personnes des objets

Suite de la Séance du 28 Thermidor an 4^{ème}

Comme parmi les outils ils s'en trouvent qui sont d'une utilité indispensable pour les Travaux de l'Atelier en particulierement deux des 15. Découpoirs servant journellement à la fabrication des Nouvelles Mesures; on est convenu que l'on différerait la Remise à la Monnaie de Paris de deux des 15. Découpoirs dont il s'agit et qu'on en ferait la demande au Ministre des finances après s'être assuré toute fois si l'Administration de la Monnaie n'en a pas besoin.

Quant aux outils appartenants aux Membres du Bureau de Gouda ils seront séparés des autres à mesure qu'on les trouvera pour être réunis dans une même pièce et il sera fait un état de ceux qu'il seroit utile d'acquérir si toutes fois les propriétaires sont dans l'intention de les vendre.

L'Agent Comptable et l'Inspecteur ont été invités à faire rentrer dans les ateliers ou magasin, ou à déposer dans une pièce particulière Les objets appartenants à la Nation et qui se trouveroient dans des Logemens qu'ils occupent, afin de pouvoir plus facilement en faire l'état.

L'Agent a annoncé que l'Architecte avoit mis à sa disposition quelques meubles dont il donneroit l'état.

Après toutes les Dispositions Les Membres du Conservatoire se sont ajournés au lendemain 29. à quatre heures après Midy; L'Agent Comptable a annoncé qu'il pourroit arriver qu'il fût obligé de s'absenter pendant leurs opérations, mais pour n'en point interrompre le cours il se feroit représenter par Le C. Tolivet Garde Magasin qui a des Clefs de toutes les pièces.

Séance du 29. Thermidor an 4^{ème} n. 6

Les membres du Conservatoire réunis dans l'Atelier de perfectionnement à cinq heures à près midy pour procéder à l'inventaire des effets du dit atelier de la manière dont il a été convenu dans la séance précédente, ils ont commencé par la première pièce à gauche de l'entrée au rez-de-chaussée en présence du Citoyen Charpentier et du Citoyen Tolivet Garde Magasin Le Citoyen Anthelm étant absent. ils ont continué leurs opérations successivement dans les pièces

des personnes des objets

Suite de La Séance du 29 Thermidor an 4.

Suivantes jusqu'à l'Atelier des Couveteurs.

Le Citoyen Anthelmy étant intervenu il a mis le travail avec eux dans le Magasin à charbon de terre et dans les Remises attenantes et au moment où l'on se disposait à commencer l'état des outils de l'Atelier du Couveteur, Le Citoyen Anthelmy a demandé, au nom des ouvriers qui étoient présents, d'être autorisé à leur donner un à compte à chacun de mandat d'une somme équivalente à 10. Francs en Numéraire, sur ce qui leur est dû à rendre sur les fonds qui lui restent en Caisse.

Les Membres du Conservatoire ont pensé qu'il étoit juste de payer les ouvriers puisqu'ils ne l'ont pas été depuis plusieurs décades.

Les Membres du Conservatoire après avoir de libéré sur la demande que leur avoit fait l'Agent d'être autorisé par l'écrit à payer un à compte aux ouvriers, ont pensé que l'Agent avoit le droit de disposer des fonds qui lui sont confiés en se conformant aux règles qui lui ont été prescrites par le Ministre de l'Intérieur concernant la comptabilité de l'Atelier, d'autant mieux que d'après l'art. 13. du Règlement qu'on a suivi jusqu'à ce Jour, la Comptabilité Générale des fonds et celle des Matières, le Maintien de l'ordre et l'exécution des Règlements étoient confiés à l'Agent Comptable qui rendoit compte directement au Ministre de l'Intérieur.

mètres

L'Agent Comptable a fait part d'une Lettre que le Ministre de l'Intérieur lui a écrite pour lui demander les motifs qui l'avoient autorisé à retenir dans l'Atelier une très grande quantité de Mètres Construits depuis long-tems, après la discussion, l'on a reconnu que la plupart des matières qui ont servi à la fabrication des mètres n'avoient pas été portées sur les Registres de l'Agent et que celui-ci s'est vu en droit d'ordonner au porteur de ne rien laisser sortir, ainsi le retard qu'a éprouvé la livraison des mètres dont il s'agit n'a été occasionné que par des raisons de formalités qui auroient été remplies sans l'espèce d'éloignement dans le quel l'inspecteur et l'Agent vivoient de puis quel que tems. Les membres du Conservatoire ont représenté que le service public ne devoit plus être entravé par de semblables motifs et que l'inspecteur et l'Agent devoient s'entendre pour

E. J. & F.

18
an 4^{er}
Noms
des séances des objets

Suite de la Séance du 29 Thermidor an 4^{er}

Répondre Chacun leur devoir et ne point se refuser les Conseils qu'on se doit mutuellement quand on est chargé de Concourir au succès d'une même Entreprise.

Au moment où l'on se disposait à Continuer l'inventaire l'Agent Comptable a observé que l'opération commencée n'était pas régulière et après une explication un peu vive sur des matières nulles et étrangères au travail dont il s'agit, l'Agent a témoigné le désir de recevoir une Lettre d'avertissement indépendamment de la Lecture qui lui avait été faite des ordres du Ministre et de la Lettre Javis que le Ministre lui avait expédiée Directement sur le même objet.

Les Membres du Conservatoire ont fait de suite une Lettre pour l'Agent et une pour l'inspecteur et regardant comme non avenue tout ce qu'ils Venoient de faire il se sont ajournés au lendemain 30 Thermidor à 8 heures précise du matin.

Séance du 30 Thermidor an 4^{er} n° 7.

Les Membres du Conservatoire se sont réunis à l'Atelier de perfectionnement à 8 heures du matin, comme il avait été convenu, et conformément aux lettres Javis expédiées à l'Agent Comptable et à l'inspecteur du dit Atelier; l'Agent s'est trouvé absent et après d'avoir attendu jus qu'à 9 heures 1/2 les Membres du Conservatoire se sont retirés et ajournés à Jeudi 2. Fructidor à 6 heures du soir.

Séance du 2. Fructidor an 4^{er} n° 8

Les Procès Verbaux des Séances précédentes sont lus et adoptés.

Le Citoyen Charpentier a été invité à présenter un Etat des ouvriers actuellement en activité dans l'Atelier de perfectionnement et d'y joindre des notes sur l'Employ de chacun et un aperçu de leur Salaire par Jour pour servir à l'organisation de l'Atelier du Conservatoire.

Le C. antbelmy agent Comptable fait la lecture

an. 4^{me}
Noms
des personnes des objets

19

Suite de la Séance du 2 Fructidor an. 4^{me}

D'une Lettre du Citoyen Denis, Fondé de procuration des héritiers du Condamné de Gourgue, par la quelle, il demande diverses Machines et outils qui avoient été transférés dans l'Atelier de perfectionnement. Dans les premiers tems de sa formation, la Lettre est datée du 30 thermidor dernier.

Denis fondé
de procuration
des héritiers
de Gourgue

réclamation de
diverses
Machines.

Le C. Denis s'étant rendu à l'Atelier, Les membres du Conservatoire lui ont annoncé, qu'étant chargés par ordre du Ministre de l'intérieur de faire un inventaire exact de tous les objets qui composent l'Atelier de perfectionnement, ils auroient soin de séparer tous les outils qui appartiennent aux particuliers, d'avec ceux appartenant à la Nation, à fin de pouvoir les rendre le plus promptement possible ou bien en faire l'acquisition pour le service de l'Atelier, si toutes fois les propriétaires étoient dans l'intention de les vendre.

Le C. Nagnal n'ayant pas envoyé les renseignements qu'il avoit promis, il lui a été écrit pour l'inviter à les faire parvenir dans le plus court délai à fin de mettre les membres du Conservatoire à portée de faire leur rapport au Ministre de l'intérieur au sujet de quelques démolitions qui ont été faites dans l'Atelier de perfectionnement.

Les Membres du Conservatoire se sont réunis au lendemain trois du Courant à 8 heures du Matin pour s'occuper de l'inventaire des objets qui composent l'Atelier de perfectionnement, ils en donnent avis à l'Agent Comptable et à l'inspecteur du dit Atelier.

Séance du 3. Fructidor an. 4^{me} n. 9.

Les Membres du Conservatoire ont commencé l'état ou inventaire de l'Atelier de perfectionnement par les pièces du rez de Chaussée servant d'Atelier et de Magasin.

29 ^{an. 4^e}
Roms

Des despoines

Dubois

chef de la 4^e
Don

Des objets

reclamation

Des ouvriers

Defense de

non laisser sortir

De l'atelier

Séance du 7. Thermidor an. 4. 11. 10.

Le Chef de la 4^e Division des Bureaux du Ministre de l'Intérieur renvoie au Conservatoire une petition des ouvriers de l'atelier de perfectionnement qui demandent une indemnité vu la modicité du salaire qu'ils ont touché jus qu'à présent, il invite le Conservatoire à statuer sur cette petition.

La discussion sur cet objet est différée jus qu'à Moniè prochain.

Les Membres du Conservatoire instruits que diverses administrations se proposent de faire en l'exer de l'atelier de perfectionnement des Machines et outils, pour prévenir toutes démarches tendantes à priver l'atelier du Conservatoire des outils et machines qui lui sont indispensables, Les Membres du Conservatoire ont arrêté qu'aucun des objets appartenants à la Nation, de quel que Nature qu'il soient ne pourroit sortir de l'atelier de perfectionnement sans un ordre spécial signé des membres du Conservatoire, ils ont fait part de cette décision aux Citoyens Anthelmy et Charpentier en les invitant à s'y conformer.

Séance du 9. Thermidor an. 4. 11. 11.

Les Membres du Conservatoire ont continué l'insentaire des effets de l'atelier de perfectionnement.

Vers la fin du Jour ils se sont occupés de la petition des ouvriers attachés au dit atelier qui leur avoit été renvoyée par le Chef de la 4^e Division des Bureaux du Ministre de l'Intérieur le 7. du courant en les invitant à la prendre en considération.

augmentation de
paye. des ouvriers

Les Membres du Conservatoire convaincus que le prix de la Journée que chaque ouvrier doit recevoir pour le mois de Thermidor dernier qui leur est dû en entier ne peut suffire à leur existence, ni les indemniser convenablement, ont proposé au Ministre de l'Intérieur d'approuver un nouvel état de Paye, à Dater du 1^{er} Thermidor jus qu'à la Nouvelle organisation, de l'atelier du Conservatoire et dans le quel état

an. 4.
Noms
des personnes des objets

Suite de la Séance du 9. Thermidor an. 4.

les Journées les plus élevées n'existent pas 2¹⁰

Les Membres du Conservatoire ont en même tems fait part à Chacun des principaux ouvriers de la mesure qu'il venoient se prendre pour leur obtenir l'indemnité qu'ils réclament.

Le Roy — en président

Molard — secrétaire

Les Membres du Conservatoire des Arts et Métiers, Conformément à l'article 2.^{me} Du Règlement Concernant l'Administration et Police intérieure de cet Etablissement ont procédé à la Nomination d'un Président, le Citoyen Le Roy a été élu par acclamation Président du Conservatoire des arts et Métiers, et a Commencé à d'instants à en Remplir Les fonctions.

Conté — dépositaire
des fonds.

En suite procédant suivant l'article 3.^{me} Du même Règlement au choix d'un secrétaire et d'un dépositaire des fonds Les Citoyens Molard et Conté ont été désignés. Le premier pour Remplir des fonctions de secrétaire et le second celles de dépositaire des fonds affectés à l'établissement du Conservatoire des arts et Métiers, l'un et l'autre s'occupent de suite des travaux qui leur sont Commandés par le Règlement.

Le Conservatoire continuera l'inventaire des effets de l'Atelier Primif 11. Du Courant, le travail Commencera à 9 heures Précises du Matin.

Séance du 17. Thermidor an. 4. 11¹²

Le Président et Le Secrétaire du Conservatoire annoncent que sur l'exposé que leur avoit fait le C. Charpentier inspecteur de l'Atelier de perfectionnement le 12. Du Courant que les ouvriers attachés à l'Atelier éprouvoient les plus grands Besoins et qu'en attendant leur Salaire du mois de Thermidor, il étoit nécessaire de venir à leur secours, ils ont à l'instant autorisé le C. Anthelmy Agent Comptable de l'Atelier à leur distribuer par forme d'avance la somme de 100. Francs qui lui restoit en Caisse.

Le Ministre de l'intérieur annonce qu'étant informé qu'il

ministre de
l'intérieur

Noms des personnes	Des objets
-----------------------	------------

Guillaumot

ustensils de
forge.

suite de la Séance du 17 Fructidor an 4^e

existe à l'Atelier de Perfectionnement plusieurs ustensiles de forge dont on n'a fait aucun usage, il a en conséquence promis au Citoyen Guillaumot Directeur des Gobelins une forge destinée à Réparer les ferrures des métiers à draps. Lisse, il charge en même temps le Conservatoire de délivrer au Citoyen Guillaumot les ustensiles de forge dénommés ci après.

INVOI
1.^{er} Deux Etaux. 2.^{es} une Enclume. 3.^{es} un soufflet. 4.^e un marteau à frapper. 5.^e un marteau à main.

Le Conservatoire décide qu'il sera écrit au Citoyen Guillaumot pour lui annoncer qu'au plus tôt que l'état des effets de l'Atelier ordonné par le Ministre de l'Intérieur sera terminé. Le Conservatoire tiendra à sa disposition les objets ci dessus.

M^{me} de
Rint^{re}pétition des
ouvriers.

Le Ministre de l'Intérieur transmet au Conservatoire une Nouvelle Pétition des ouvriers attachés à l'Atelier tendante à obtenir une Gratification de 10. Mille francs qui leur ont été avancés en compte sur l'arrière de leurs Traitemens les quelles 10. mille livres forment le Complément d'une somme de 30. Mille francs que le Ministre leur avait accordée et dont il n'ont reçu que 20. mille livres. Le Ministre expose que l'Atelier étant sous la surveillance immédiate du Conservatoire c'est à lui qu'il appartient de Prononcer sur la validité des Réclamations des Ouvriers qui y sont Employés.

Le Conservatoire Considérant que la somme de 10. Mille francs en Mandats dont il s'agit et qui a été Distribuée aux ouvriers pour leur donner la facilité d'attendre le Salaire qui leur est dû, n'a produit à Chacun qu'un faible secours vu l'extrême bas prix des Mandats et

Vu la Modicité de leur traitement par rapport aux Circonstances a décidé que le Ministre serait invité à faire droit à la pétition des ouvriers.

Balanciers de
la mon^{ie} de
Nouen.

Le Citoyen Anthelmy Agent Comptable est autorisé à laisser sortir les objets dépendants des quatre Balanciers de la Monnaie de Nouen.

Noms. Séance du 22. Fructidor An. 4^{re} 11^{re} 13

Des personnes des objets.

M^{tes} de
L'int^{er}

Traitements.

Le Ministre de L'Intérieur renvoie à L'examen du Conservatoire un Etat d'Appointements dus aux Employés de L'Atelier de perfectionnement pour Le Mois de Thermidor dernier; et il s'agit de déterminer le traitement de 1790. — peut être alloué à Chacun des Employés.

Le Conservatoire répond séance tenante que L'Atelier de perfectionnement ayant été formé par Arrêté du Comité de Salut public du 14 Floreal an 2 de la République les traitements des Employés dont il s'agit furent fixés au tant qu'ils sont portés dans L'état dont il s'agit. et n'ayant point été changés à l'épo. que où le dit Atelier fut placé sous la surveillance de la Commission d'Agriculture et des Arts et ayant été continués sous le ministre de L'Intérieur, le Conservatoire pense que le traitement des Employés ne doit pas être Change jus qu'à ce que L'Atelier soit définitivement organisé suivant Le Règlement du Conservatoire.

Le Citoyen Daynal n'ayant pas encore rempli sa promesse, le Conservatoire lui écrit pour la 3^e fois pour lui demander les renseignements qu'il avait promis et lui observe qu'il ne peut différer davantage son Rapport au Ministre au sujet de la dénonciation faite contre L'agent Comptable.

M^{tes} de
L'int^{er}

Moutons

Le Ministre de L'Intérieur annonce que Le Ministre des finances L'a invité à faire mettre à la disposition de L'Administration des Monnaies un Mouton qui existe à L'Atelier de perfectionnement et dans le cas où cette machine ne serait d'aucune utilité dans cet atelier, il invite Le Conservatoire à L'en informer et d'autoriser même à prendre dès ce moment les mesures convenables à cet effet.

il sera écrit sur le Champ à L'Administration des Monnaies pour lui annoncer que le Conservatoire tient à sa disposition d'un des moutons placés à L'Atelier de perfectionnement et L'Etat de cette machine sera joint à la Lettre et il en sera donné avis en même temps au Ministre de L'Intérieur.

24 Noms an. 4^e
Des personnes Des objets

Charpentier
nommé —
chef de l'atelier
du Conservatoire

Séance Extraordinaire Du 3^e Jour Complémentaire n^o 14.

Le Conservatoire annonce par écrit aux Citoyens Architectes et Charpentiers qu'il continuera l'état de situation de l'atelier de perfectionnement le 5^e Jour Complémentaire et que le travail commencera à 9 heures précises du matin.

Le Conservatoire écrit en même temps au Citoyen Charpentier pour lui annoncer que d'après le vœu unanime de tous ses membres il a été choisi pour remplir la place de chef de l'atelier du Conservatoire, la lettre est conçue en ces termes.

« Votre amour pour les arts et vos travaux pour leur progrès et leur
« avancement, les connaissances que vous avez acquises sur tout ce qui
« concerne les arts et les Manufactures nous ont déterminés à vous nommer
« chef de l'atelier du Conservatoire des arts et métiers,
« Nous avons plutôt consulté dans notre choix l'intérêt de la
« République que le vôtre, et le patriotisme qui vous anime nous est un
« sûr-garant que nous avons bien interprété vos sentiments
« Le Conservatoire vous fera connaître le Règlement de l'atelier
« et vous donnera tous les renseignements ultérieurs. Signé. le Doy. Président
« Molard Secrétaire. »

Séance Extraordinaire Du 5^e Jour Complémentaire n^o 15.

Les Membres du Conservatoire terminent l'inventaire et état de situation de l'atelier de perfectionnement.

Reith.
machines ayant
servi à la fabrication
du papier monnaie

Le Citoyen Reith Directeur des artistes à la fabrication du papier monnaie écrit en date du 5^e Jour Complémentaire pour annoncer au Conservatoire que le Ministre des finances vient de l'autoriser à livrer pour le dit Etablissement les instruments et machines qui ont servi à la fabrication du papier monnaie, et qui lui avaient été demandés par le Ministre de l'intérieur; il invite l'un des membres du Conservatoire à s'asseoir dans la matinée du même jour à la Maison des Capucines pour s'entendre avec lui sur la remise des dits objets, le C. Molard s'est rendu de suite à l'invitation du Citoyen Reith accompagné du C. Charpentier.

an. 5^{me}
 Noms
 des personnes des objets

25
 Séance du 4^{me} Vendémiaire an 5^{me}

Le Secrétaire du Conservatoire annonce qu'il a fait faire le Transport d'une partie Des Instruments qui ont servi à la fabrication Du Papier Monnaie Maison Des Capucines, dans le Dépôt de l'Physique et Des machines rue de l'Université; et qui avoient été accordés par Le Ministre Des finances au Conservatoire Des arts et Métiers. L'état de ces objets sera fait Double, d'un signé Du C. Néth Directeur Des artistes, sera transcrit sur Les Registres particuliers ou Catalogues Des Machines et instruments Des Dépôts, L'autre signé Des membres Du Conservatoire pour servir de Décharge au C. Néth.

Le Conservatoire Charge Le Citoyen Molard son secrétaire De poursuivre la rentrée dans le Dépôt Confie à ses soins, Des autres machines de la Maison Des Capucines, qui ont été accordées et de faire les démarches nécessaires pour obtenir celles portées dans un état supplémentaire adressé par le Ministre de l'intérieur au Ministre Des finances sur la demande Du Conservatoire.

Le Conseil Des Poids et mesures écrit au Conservatoire pour se plaindre que Malgré les avances faites en fonds, outils et matières, à l'Atelier de perfectionnement, il n'a pu obtenir de cet atelier qu'une très petite quantité de mètres qu'il s'était engagé de fabriquer, et que même des mètres fabriqués ne leur étoient pas livrés, que cette lenteur retardait l'envoi des mètres dans les Départemens environnans celui de la Seine et devenoit préjudiciable à l'opération importante de l'établissement Des Nouveaux Poids et mesures.

Le Conservatoire Répond sur Le Champ au Conseil Des Poids et mesures pour lui témoigner ses Regrets d'en avoir pas reçu plutôt sa Lettre et lui assure qu'il fera tout ce qu'il dépendra de lui pour que l'Atelier ci devant de perfectionnement, aujourd'hui l'Atelier Du Conservatoire Des arts et métiers, remplisse ses engagements et répare s'il est possible le temps perdu. Le Conservatoire prévient en même temps le Conseil qu'il se présentera le quinzidi Cinq Du présent mois dans le lieu de ses séances rue Dominique pour régler les mesures qu'il convient d'adopter pour que l'Atelier Du Conservatoire fabrique le plus grand Nombre de mètres possibles.

26

an 5^{me}

Noms

Des séances

Des objets

Séance du 6 Vendémiaire an 5^{me}

Le Secrétaire fait l'ait au Conservatoire du résultat de la Conférence qu'il a eue la veille avec les membres composant le Conseil des Soies et Mesures il annonce que le Conseil se propose de retirer de l'atelier tous les Mètres entièrement Construits et dont le Nombre s'élève à plus de 5000 =

Le Conservatoire écrit séance tenante aux citoyens Anthelmy et Charpentier pour les autoriser chacun en ce qui les concerne à délivrer sur Réception aux préposés du Conseil des Soies et Mesures tous les mètres qui se trouvent à l'atelier

Le Conseil écrit en même tems au Conseil des Soies et mesures pour lui annoncer qu'il n'éprouvera plus d'obstacles pour retirer de l'atelier et perfectionner tous les mètres qu'on y construit d'après ses demandes. Le Conservatoire profite de l'occasion pour lui demander un état certifié des machines et outils qui ont été Construits à l'atelier de perfectionnement pour la Construction des Mètres et que le Conseil des Soies et mesures réclame, attendu que les outils et machines ont été Construits sur des fonds qu'il avoit mis à la Disposition du C. Anthelmy agent Comptable.

Beauvelot

reclamation

auprès du ministre

de l'int^{er}

Le Ministre de l'Intérieur Communique au Conservatoire Copie d'une Lettre du Citoyen Beauvelot, où ce Dessinateur expose qu'il se trouve opprimé de deux manières la 1^{re} C'est qu'il est forcé de vivre avec des adjoints qui veulent se conduire à leur gré et dont le nombre surpasse les besoins, la 2^{de} C'est qu'il est très court d'argent &c.

Les Membres du Conservatoire témoignent leur surprise à leur Collègue Beauvelot et lui observent qu'une pareille démarche au près du ministre est très irrégulière en ce que, elle semble annoncer que le Conservatoire s'est refusé à faire jouir le Dessinateur de cet Etablissement de toutes les prérogatives que lui accorde le Règlement, question qui n'a jamais été agitée d'autant mieux, que les Dessinateurs qu'il appelle ses adjoints ne sont pas encore choisis. Le Citoyen Beauvelot ayant reconnu son erreur, le Conservatoire passe à d'autres objets plus importants.

an 8^{er}
Noms

des personnes

des objets

27
Séance de 13 et 17 Vendémiaire An 8^{er}

Le Conservatoire desirant enfin organiser l'atelier de perfectionnement
Conformément aux ordres du Ministre de l'Intérieur Contenus dans sa
Lettre du 26 Thermidor an 4. écrit à l'Agent Comptable du dit atelier
pour lui annoncer que ses fonctions comme agent cesseront à compter du
Vingt Vendémiaire présent mois, ainsi que celles de tous les autres Employés
et ouvriers Composant l'atelier de perfectionnement.

il l'invite en même tems à ne dresser les États d'appointemens et feuilles
de paye pour les Employés et ouvriers en activité que pour ce qui leur sera
dû au Vingt Vendémiaire prochain, et pour que les travaux de l'atelier
dont il s'agit ne soient pas entièrement suspendus à l'époque définitive de des-
reorganisation. Le Conservatoire annonce à l'Agent Comptable que le quinzidi 15
du présent Mois à 10 heures précises du matin, il procédera au Recolement et
Vérification des objets désignés dans l'inventaire qui a été dressé en sa présence,
qu'il lui en délivrera Copie par forme de Récépissé des objets y mentionnés
pour opérer sa décharge.

= Copie de la Lettre écrite au C. Anthelmy Agent Comptable

= De l'atelier de perfectionnement Rue Marc. Paris le 13 Vendémiaire

= au G^{de} de la République

= Le Conservatoire de

au C. Anthelmy B.

= L'inventaire ou état de situation de l'atelier de perfectionnement étant
terminé Conformément aux ordres du Ministre de l'Intérieur, Contenus dans
sa Lettre du 26 Thermidor an 4, cette opération nous ayant mis à portée
de Connoître d'une manière particulière toutes les Ressources du dit atelier,
nous allons procéder incessamment à sa Reorganisation Conformément aux
Dispositions du Règlement du Conservatoire des arts et métiers, approuvé
par le Ministre de l'Intérieur le 15 Thermidor dernier.

Suppression de

langage de

l'atelier de

perfectionnement

no.

= Comme par le Règlement de l'atelier du Conservatoire des arts et métiers,
n'est qu'une partie intégrante de cet Etablissement, dont la surveillance nous
est confiée Directement, nous vous prevenons que l'agence de l'atelier de
perfectionnement ne peut être conservée dans la Nouvelle organisation de
l'atelier du Conservatoire et qu'en conséquence tous les Employés qui
Composent la dite agence ainsi que tous les autres Employés et ouvriers Composant

C. J. Y. P.

des personnes

des objets

Suite Des Séances Du 13 et 17 Vendémiaire an. 5.^{re}

L'atelier de perfectionnement demeurent supprimés à compter du vingt du présent mois de Vendémiaire: Le Conservatoire se réservant de faire connaître d'ici à cette époque des décisions ultérieures à chacun de ceux des Employés et ouvriers actuellement en activité et qu'il croira devoir conserver pour composer l'atelier du Conservatoire.

Vous voudrez bien en conséquence ne dresser vos états d'appointemens et feuilles de pages pour les Employés et ouvriers en activité que pour ce qui leur sera dû au vingt Vendémiaire prochain.

et pour que les travaux de l'atelier dont il s'agit ne soient pas entièrement suspendus à l'époque définitive de la réorganisation, nous vous prevenons que quinze du présent mois à 10 heures précises du matin nous procéderons au recollement et vérification des objets désignés dans l'inventaire que nous avons déposé en votre présence et dont nous enverrons la copie, dans le même instant nous vous délivrerons une copie du dit état ou inventaire collationné à l'original et soussigné par nous par forme de récépissé de tous les objets y désignés pour opposer votre décharge envers qui de droit.

Cette lettre n'ayant pas passé au Citoyen Anthelmy, Concue dans les termes convenables dans l'audroit surtout en il s'agit de la suppression de ses fonctions d'agent, il sollicite et obtient du Président du Conservatoire une lettre où l'article qui prononce la suppression comme agent est changé et suppose que le Conservatoire laisse au Ministre de l'intérieur le soin de prononcer sur cet objet.

Le Conservatoire, d'après cette dernière démarche de l'agent comptable et le refus qu'il avoit fait précédemment de remettre des clefs des Magasins de l'atelier en même temps que les objets qu'ils renfermaient par la raison d'ait tel que ses fonctions ne devoient cesser qu'au moment de la suppression lui ayant été annoncée de la part du Ministre, qui seul avoit le droit de le destituer, Le Conservatoire las en fin de Disputer sur les formes prend la résolution de ne plus se présenter à l'atelier que d'après de nouveaux ordres du Ministre de l'Intérieur: en conséquence il lui écrit la lettre suivante à laquelle il joint copie de celle écrite au C. Anthelmy en date du 13 et dont nous avons parlé ci dessus.

= Copie de la lettre écrite au Ministre de l'intérieur le 17 Vendém.

= au C. de la République. Les Membres du Conservatoire des arts et

an. 5.^{me}
Noms
 des personnes des objets.

29
 Suite des Séances du 13 et 17 Vendémiaire an 5.

= et Métiers.

Au Ministre de l'Intérieur

= Conformément aux ordres que vous nous avez donnés par votre lettre du
 = 26 Thermidor dernier nous avons dressé sur la Représentation faite de
 = Chaque objet par le Citoyen Anthelmy agent Comptable de l'Atelier de
 = l'exfectionnement et sans déplacement un inventaire fidèle de toutes les machines,
 = outils, ustensiles, matières, meubles, livres, dessins, et autres objets dépendants de
 = cet établissement. Cet inventaire, après recollement desait être l'los en présence du
 = Citoyen Anthelmy et le Conservatoire desait se charger de tous les effets.

= Le Citoyen Anthelmy avait représenté en outre au Conservatoire 28 Cartons
 = et 27 Registres qui concernent la Comptabilité nous lui avons exposé à ce sujet
 = que nous ne pensions pas desait nous charger de ces pièces et moins encore
 = examiner la Comptabilité soit matérielle soit pécuniaire de l'Agent et à cet
 = égard nous nous fondons Citoyen Ministre sur des Dispositions de l'Assemblée du
 = Comité D'agriculture et des arts en date du 19 Messidor an 3 pour
 = l'organisation de l'Atelier de l'exfectionnement.

Cet Arrêté porte

Art. 13.

= La Comptabilité générale des fonds et celle des matières, de l'entretien
 = de l'ordre et d'exécution des Réglemens sont confiées à un agent Comptable

Art. 14.

= il rend Comptes directement à la Commission D'agriculture et des arts
 = suivant les formes par elle déterminées.

art. 15.

= Cette Commission approvisionne l'Atelier des matières nécessaires à son
 = entretien, elle en surveille les Travaux et les Dépenses et fait sous
 = l'approbation du Comité toutes les Dispositions et tous les Réglemens
 = qu'exige son administration intérieure.

= Nous avons donc pensé qu'au bureau de la ci-devant Commission D'agriculture
 = et arts appartenait la Connaissance de la Gestion du C. Anthelmy et de
 = sa fidélité à Représenter tous les effets qui lui ont été confiés.

= Au moment où nous allions Clorre l'inventaire et donner décharge au
 = Citoyen Anthelmy de tous les objets y désignés il nous observa qu'il

E. J. V. P.

26
2^e Noms

Des dépenses Des objets

Suite des Séances du 13. et 17. Vendémiaire An. 5.

- ne pouvait se défaire des Clefs des Magazins: que cela supposerait une destitution
- de Notre Part, que nous n'étions pas en droit de Renoncer: alors les membres du
- Conservatoire s'étant bien rendus des pouvoirs que vous leur avez donnés
- Concernant la Réorganisation de l'Atelier dont il s'agit, nous leur avons les
- 13. du Courant, une Lettre à l'agent Comptable dont nous joignons ici une Copie
- vous verrez que par cette Lettre nous ne laissons plus de doute à l'agent sur
- la suppression de ses fonctions, espérant par ce moyen parvenir à remplir
- vos Vœux.

Mais en vain... Dans cet état de choses le Conservatoire doit devoir

- vous proposer de Donner des ordres au Citoyen Anthelmy agent Comptable
- de l'Atelier de perfectionnement pour qu'il aie à nous remettre tous les
- objets portés dans l'inventaire du dit atelier, ainsi que les Clefs des
- Magazins pour que nous puissions en fin donner à cet atelier l'acclivité
- que les dépenses qu'il fait lui supposent et le rendre utile surtout à la réparation
- des Machines qui méritent d'être placées au Conservatoire.

Salut et fraternité les membres du Conservatoire des arts Mécaniques.

Séance du 22 Vendémiaire An. 5. N. 19.

Le Ministre de l'Intérieur annonce au Conservatoire que la maison

Maison de de Montagne servant Actuellement de Dépôt de Machines n'a pas été dénommée
jusqu'à présent, suivant ce que lui annonce le Ministre des finances par la Lettre
du 12 Vendémiaire an 5. en dont il envoie Copie; en conséquence les objets d'arts
Mécaniques resteront dans le dépôt dont il s'agit jusqu'au moment de leur
transport dans le Local qui leur est destiné.

janvier pendule de
passement.

Arlide Janvier. Présente le Conservatoire des arts et métiers qu'il a
cédé au Gouvernement une très belle Machine d'Horlogerie de la Composition
de Sapement et dont il adresse la Description, il invite le Conservatoire à la
demander au Ministre de l'Intérieur.

La Description annoncée par de C. Janvier n'étant pas jointe à sa Lettre
il lui sera écrit pour lui en faire la demande et lui témoigner la satisfaction
du Conservatoire d'apprendre que les artistes s'occupent des moyens d'enrichir un
établissement qui ne peut être que leur ouvrage.

Conseil des
p. id. et m.

Le Conseil des Pères de mêmes adresse une Copie du Procès verbal d'estimation
des machines Confectionnées à l'Atelier de perfectionnement pour le service des

Suite de la séance du 22 Vendémiaire an. 5.

mesures, cet Etat ajoute Le Conseil, est tout à la fois Estimatif des objets et des sommes qu'ils ont coûtés. Le Conseil annonce en même temps qu'il y a encore 1500 Mètres dans l'atelier qui ne sont pas finis il demande à ce sujet la Continuation des bons offices du Conservatoire.

Le Conservatoire ordonne que le Procès verbal d'estimation des machines mentionné ci dessus sera copié en entier au procès verbal et que la Partie de la Lettre du Conseil concernant les 1500 Mètres à finir sera communiquée au Citoyen Charpentier Chef de l'atelier du Conservatoire.

Copie du Procès verbal estimatif des différentes machines et outils construits à l'atelier de perfectionnement pour la Confection des Mètres, de l'invention du Citoyen Charpentier.

Ce Jour d'hy 29 floreal de l'an 4 de la République française une et indivisible nous soussignés Antelmy, agent Comptable de l'atelier de perfectionnement, Charpentier inspecteur du même atelier, et Dillon Commissaire nommé par le Conseil des poids et mesures, pour faire un inventaire Estimatif des différentes machines ou outils exécutés à l'atelier, pour la Confection des Mètres, y avons procédé ainsi qu'il suit.

1 ^{re}	Deux Boîtes ou <u>Sarou</u> Calibres pour Conroyer et prendre quarrés, les Bois de Mètres facilement et sans être obligé de se servir de trusquin, et avec la plus grande célérité, estimés chaque, valeur fixée à trente et six livres ly	72	"	"
2 ^{me}	une idem pour les demi mètres estimée ly	32	"	"
3 ^{me}	Deux tables de. Estimées chacune, 48 ly	96	"	"
4 ^{me}	une autre plus petite pour les demi mètres ly	36	"	"
5 ^{me}	un étalon en bois, estimé ly	7	"	"
6 ^{me}	Cinq scies à refendre, estimées 10. fr. chaque, ly	50	"	"
7 ^{me}	un Laminoir, estimé ly	600	"	"
8 ^{me}	une forte cisaille estimée ly	60	"	"
9 ^{me}	Deux tenailles acérées estimées ensemble ly	150	"	"
10 ^{me}	une Machine à lever, estimée ly	40	"	"
11 ^{me}	Deux Etalons en fer, estimés 15 pièce, ly	30	"	"
12 ^{me}	Deux Boîtes de. Estimées 36. fr. pièce ly	72	"	"
Total		1245	fr.	

et du tout a été dressé le présent procès verbal Estimatif montant au
C. S. G. P.

22/ Noms an. 5^{ee}
des dépenses des objets

Suite de la Séance Du 22 Vendémiaire an. 5.

total à l'ensemble de Douze cent quarante cinq francs, valeur fixe, somme représentative de celle de trente sept mille, trois cent quarante cinq francs devant servir à acquitter celle de trente cinq mille, trois cent trente trois francs avancés à l'Atelier de Perfectionnement par le Conseil des Poids et Mesures, à Paris les 20 jours mois et an. que dessus, signé Anthelmy, charpentier et Dillon, et au dessous: vu par le Ministre de l'Intérieur, signé Bénézech, et sous Copie conforme les membres du Conseil des Poids et Mesures, signé Coquebert, Le Secrétaire, /.

Min^{tre} de
l'int^{er}

reorganisation
de l'atelier

Le Ministre de l'Intérieur en réponse à la lettre que le Conservatoire lui avoit écrite le 17. Du courant concernant la Reorganisation de l'Atelier de perfectionnement annonce que son intention est qu'il ne soit apporté aucun retard dans la remise des objets nécessaires à la formation de l'Atelier du Conservatoire et qu'il a écrit en conséquence au Citoyen Anthelmy pour qu'il délivre aux Membres du Conservatoire sur leur décharge au fid de l'inventaire tous les objets qui composent l'Atelier de Perfectionnement.

Le Ministre demande une copie de l'inventaire dont il s'agit.

il annonce en même temps qu'il a prévenu le C. Anthelmy qu'il n'a point été compris dans la Nouvelle organisation de l'Atelier et que ses fonctions d'agent Comptable cesseront à compter du 20. de ce mois.

à l'égard de ses Comptes le Ministre annonce qu'il a chargé de leur examen la 1^{re} Division de ses Bureaux.

comptabilité du
C. Anthelmy.

En conséquence de cette lettre le Conservatoire écrit au C. Anthelmy pour le prévenir que jeudi 26 Prochain mois à 10 heures du matin il se rendra à l'Atelier pour conformément à la lettre du Ministre, terminer les inventaires et lui donner décharge de tous les objets y mentionnés et qui composent l'Atelier.

Séance Du 26 Vendémiaire an. 5. N^o 20.

Les membres du Conservatoire se sont rendus à l'Atelier de perfectionnement pour conformément à la lettre du Ministre du Vingt deux dernier ~~pour~~ procéder aux recensement sur inventaire de tous les objets qui composent l'Atelier de Perfectionnement et donner au C. Anthelmy agent Comptable

an. 5^{me}
Noms
des personnes des objets

33

Suite de la Séance du 26 Vendémiaire an 5.

une décharge au lieu de l'inventaire de tous les objets qui composent le dit atelier ce qui a été effectué.

Magasins et des ateliers au C. Charpentier ci devant inspecteur de l'atelier de perfectionnement et maintenant Chef de l'atelier du Conservatoire. Lequel a déclaré se charger de tous les objets dont il s'agit pour les représenter à la première Acquisition.

En même temps les membres du Conservatoire ont invité le C. Charpentier à former une liste des ouvriers qu'il est nécessaire de conserver pour les travaux du Conservatoire pour qu'ils puissent l'examiner à la prochaine séance qui aura lieu le 29 prochain et rendre une décision.

Le Secrétaire a été chargé de faire faire deux autres copies de l'inventaire des objets qui composent l'atelier de perfectionnement une pour le C. Charpentier et l'autre pour le ministre de l'intérieur.

Charpentier

Guillaumot

Le C^{te} Charpentier ayant annoncé qu'il avoit fait le remise de plusieurs outils de forge et autres objets pour former un atelier de serrurier aux Gobelins objets qui ont été remis au Citoyen Drabot inspecteur des Gobelins agent du C. Guillaumot Directeur de la dite Manufacture conformément à l'autorisation donnée par le ministre de l'intérieur aux membres du Conservatoire.

Drabot

Le C^{te} Charpentier a remis le Manuscrit du C. Drabot. Les membres du Conservatoire lui ont observé que le nombre des objets listés sur le rapport de beaucoup ceux portés dans la Lettre du ministre en date du 12 fructidor dernier adressée aux membres du Conservatoire.

= Copie de la Lettre du ministre de l'intérieur en date du 12 fructidor an 5. aux membres du Conservatoire.

= informé qu'il existe à l'atelier de perfectionnement plusieurs ustensiles de forge dont on ne fait aucun usage en conséquence j'ay promis au Citoyen Guillaumot Directeur des Gobelins une forge destinée à réparer les métiers à Drape. lise je vous autorise à déléguer au C. Guillaumot les ustensiles de forge dénommés ci après Sçavoir

1^{er} Deux Eclats. 2nd une Enclume. 3^{me} un Soufflet. 4^{me} un marteau à frapper. 5^{me} un marteau à main.

qu'il ne pouvoit mettre à l'exécution l'ordre du ministre avant que les

Noms
Des leçons. Des objets

Suite de la séance du 26. Vendémiaire an 5.

Membres du Conservatoire n'euvent été mis en possession des objets de l'atelier. D'après cet état des choses le citoyen Charpentier n'étoit pas autorisé à livrer aucun objet de l'atelier de perfectionnement. Il ne doit rien sortir d'ailleurs sans un ordre des Membres du Conservatoire qui s'en tiennent seuls responsables des objets dont il s'agit. Il sera écrit au C. Guillaumot pour l'inviter à donner un récépissé pour opérer notre décharge. Conformément à la lettre du ministre de l'intérieur à qui il sera écrit à ce sujet.

Séance du 29 Vendémiaire an 5. n° 21

Les Membres du Conservatoire se sont rassemblés conformément à ce qui avait été arrêté le 26. et après la lecture des Procès Verbaux des séances précédentes qui ont été adoptés, se sont ajournés à Jeudi 2. Brumaire.

Séances du Mois de Brumaire an 5. 22.

Le Conservatoire des arts et Métiers ayant fait un inventaire particulier de l'atelier des Mètres, le secrétaire est chargé d'en faire deux copies dont une sera envoyée au Conseil des Sçs et Mœurs et l'autre, certifiée conforme, sera déposée dans les Cartons de l'atelier du Conservatoire.

Le Conservatoire s'occupe de l'organisation provisoire de l'atelier destiné à Réparer et à Construire les Machines destinées à l'Instruction Nationale, et après avoir entendu plusieurs fois le C. Charpentier au sujet des ouvriers qui doivent composer l'atelier et vu les Circonstances qui ne permettent pas au Gouvernement de faire pour le progrès de l'industrie toutes les dépenses qu'il avait promises, le Conservatoire supprime les ateliers des Tailleurs de Lignes et des Graveurs et Charge par une Lettre le C. Charpentier d'annoncer aux ouvriers de ces deux ateliers qu'à compter du 1^{er} Frimaire prochain il ne leur sera plus donné de travail à l'atelier du Conservatoire, qui désormais ne sera plus composé

atelier du
conservatoire.

indépendamment du Chef et d'un aide-magasinier, que de cinq ouvriers
un forgeron à 3 francs par Jour
un graveur à 1 f. 5 Decimes id

Noms
des personnes des objets

Suite Des Séances du Mois de Brumaire an 5

un linceur mécanicien a 2 francs 5 Decimes par Jour

Deux Menuisiers Mécaniciens $\frac{1}{2}$ à 3 fr. 5 Decimes id

un homme de Soie a 1 fr. 5 Decimes id

et un Portier dont le traitement seroit le même que ceux des Portiers de tous les autres Etablissements Nationaux.

L'état de l'atelier du Conservatoire ainsi composé a été présenté à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, on lui annonçoit en même tems la suppression des Tailleurs de Lignes et des Graveurs. Comme n'étant pas absolument nécessaire aux Travaux du Conservatoire, pour faire face aux Dépenses de l'atelier à compter du Premier brumaire Présent mois, Époque à laquelle les ouvriers ont cepe d'être portés sur les États de Dépenses de l'atelier de perfectionnement, le Conservatoire invite le Ministre de l'Intérieur à faire une avance de 2,000 francs. pour cet objet, entre les mains du C^{te} Juau. Chargé des Délais de la Comptabilité de la 4^{me} Division. de ses Bureaux, en attendant que la partie de la Législation concernant le Conservatoire des arts et métiers, soit définitivement fixée.

Quant à l'atelier des Mètres le Conseil des Poids et mesures n'ayant aucun fonds particulier pour cet objet, le Conservatoire sur l'invitation du Conseil propose au Ministre de l'Intérieur de l'autoriser à comprendre la Dépense de cet atelier avec celle de l'atelier du Conservatoire vu que la construction des Mètres ne sera pas d'une très longue durée.

Guillaumot
recupipe des
ustensiles de
forge.

Le Citoyen Guillaumot Directeur de la Manufacture des Gobelins envoie le Recupipe des Différents ustensiles et outils de forges qui lui avoient été livrés et témoigne le désir d'obtenir le plus tôt possible le métier de haute lisse qui avoit été Consueue dans l'atelier de perfectionnement.

Le Secrétaire annonce qu'il a obtenu du Bois de chauffage pour les Dépôts des machines et que le ministre en a accordé. Dix Voyes pour l'atelier du Conservatoire.

Le Citoyen Charpentier ayant reçu une quote d'imposition foncière pour la petite Maison montmerancy. Le Conservatoire la transmise au Chef de la 4^{me} Division du ministère de l'Intérieur pour l'inviter à faire décharger la dite maison de toute imposition attendu que l'atelier qui y est établi est destiné à des travaux utiles à l'instruction publique et que

E. M. S. V. P.

26/ Noms^{an. 5^e}
des personnes des objets

Suite des Séances Du Mois de Brumaire an 5.

Les Membres du Conservatoire seront obligés de porter en Compte les impositions si on les obligeoit à en faire les avances.

Reth. machines. Le Citoyen Reth fait passer un état double des derniers objets qu'il a ayant servi à l'avis au Conservatoire des arts Mécaniques Conformément aux ordres Du Ministre la fabrication des finances les membres du Conservatoire lui en accusent aussitôt la Réception du papier Mon. et ordonnent qu'ce dernier état sera Réuni aux précédents.

Les dites Séances lues et adoptées 2^e Brumaire an 5.

Séance du 2. Frimaire an 5. n° 23

Sur le Rapport d'un des membres, il a été arrêté qu'on écrirait au Ministre de l'intérieur en lui envoyant Copie des Etats de toutes les Machines et instruments qui ont servi à la fabrication du Papier Monnaie et dont la Conception a été faite au Conservatoire des arts et Métiers par le Ministre des finances et qui lui ont été transmises par les soins du Citoyen Reth Directeur des artistes Employés à la fabrication de ce papier et que machines ayant servi à la fabrication par la même Lettre le Ministre de l'intérieur sera invité à écrire au Citoyen Reth pour le Remercier et lui témoigner sa satisfaction des peines qu'il s'est donné pour enrichir le Conservatoire des arts et Métiers de ces précieuses Machines.

on a fait Lecture de deux Lettres, l'une du Ministre de l'intérieur qui donne son Consentement à la livraison que le Chef de l'Atelier du Conservatoire a faite de plusieurs outils de forge au Citoyen Guilleminot Directeur de la Manufacture des Gobelins en dont les procès verbaux précédents ont fait mention.

L'autre du Conseil des Poids et Mesures qui accuse le Recepteur de l'état que Nous lui avons envoyé relatif à la fabrication des mètres à l'Atelier Rue Marc. il Nous témoigne en même temps le desir que cette fabrication se continue sans interruption et il ne doute pas que par l'intérêt que Nous prenons à cette fabrication il n'en résulte de bons effets pour leur exécution.

Fabrication des Mètres.

an. 5^{em}
 Noms
 Des personnes Des objets

Seance du 8. Frimaire an. 5. n° 24.

Le Procès verbal de la dernière Seance est lu et adopté la Correspondance n'ayant rien offert de particulière la Seance est levée

Seance du 12 Frimaire an. 5. n° 25.

Les membres du Conservatoire s'étant rassemblés comme à l'ordinaire le 12 Frimaire, sur l'observation d'un membre, ils consentent à changer les Jours de leurs assemblées en à tenir Désormais les assemblées les quatrièmes et Nonidi de Chaque Décade.

Le Chef de La 1^{re} Division du Ministère de l'intérieur annonce qu'il a reçu l'état des Machines et outils ayant servi à la fabrication du papier monnaie et dont la Conception a été faite au Conservatoire des arts et métiers par le ministre des finances.

Le même Chef, Le Citoyen Dubois, renvoie au Conservatoire une pétition du Citoyen perot, Chef des Graveurs, du ci devant atelier de l'exécution par la quelle il demande au ministre de l'intérieur une indemnité, ou de l'emploi dans l'atelier du Conservatoire, il nous invite à prendre cette demande en Considération.

Le Conservatoire Considérant que les Retards qui s'opposent l'avance de 2.000 francs qui a été demandée pour payer les ouvriers ne lui permettent pas de Conserver ceux qui ne sont pas absolument nécessaires aux réparations des outils et machines.

Mais comme le Citoyen perot se trouve dans une Circonstance plus fâcheuse que les autres ouvriers supprimés attendre le peu de fruit qu'il peut retirer de son industrie dans les Circonstances présentes. Le Conservatoire Répond au C^{te} Dubois qu'il est de toute Justice de Considérer cet artiste. Comme un Employé supprimé, le prie de lui faire accorder une indemnité équivalente à un mois du traitement que peut lui promettre son industrie et qui ne peut être moins de 6. francs par Jour.

Le Secrétaire annonce que le ministre de l'intérieur a autorisé les Citoyens David le Moy, et la Moay, membres du Conseil du Conservatoire à faire transporter quel ques Modèles de machines et quel ques livres

écrit Perot

indemnité

26
 Noms
 des Personnes des objets

Modèles et

des Personnes des objets

Suite de la séance du 12 Frimaire an 5.

au dépôt de physique en des machines nées de l'Université qui se trouvent dans le local qu'occupent dans le Louvre la l'Académie d'Architecture. Le même membre annonce que différentes Armes anciennes et modernes provenant du Cabinet de Chantilly et autres Cabinets d'Armées et déposées nées de Beaune dans la maison de Nesles méritent d'être placées au Conservatoire des Machines en qu'il se propose d'en faire la Demande au Ministre de l'Intérieur.

Séance du 24 Frimaire an 5. n° 26.

Le Conservatoire approuve un état comparatif des deux inventaires des Machines outils &c. existant à l'Atelier dit de perfectionnement nées Marc-Henry en date du 21 Thermidor an 3 de la République l'autre du 26 Vendémiaire an 5. forme l'avis de son secrétaire, arrête que cet état sera envoyé au Ministre de l'Intérieur conformément à ses ordres du 22 Vendémiaire an 5. La même lettre contiendra l'avis du Conservatoire sur la dénonciation portée contre le C. Anthelmy par le C. Duvoy Maçon.

Le Ministre de l'Intérieur par une lettre du 24 du courant annonce qu'il a décidé qu'il serait accordé à l'être d'indemnité provisoire divers outils de forge, au Citoyen Bardin pour l'établissement d'une fabrique de Nouveaux Aciers fondus que cet artiste se propose de former à Paris à l'instar de celles qu'il avait élevées à Lyon et qui ont été la proie des flammes pendant le siège de cette Ville. Le Ministre invite les membres du Conservatoire à lui dresser un état général des outils qui ne peuvent être d'aucune utilité pour le service de l'établissement qui leur est confié en y joindre un état particulier contenant la Note et l'estimation des objets dont on pourroit disposer en faveur du Citoyen Bardin.

Le Conservatoire charge son secrétaire de former l'état des outils dont ils s'agit. Concurrentement avec le Citoyen Charpentier et de le présenter à la prochaine séance.

Sur l'observation d'un des membres qu'il n'existe aucun

le Cit. Bardin
 copie de divers
 outils de forge

an 5^e
Noms

Des personnes Des objets

39

Suite de la Séance Du 24. Frimaire an 5.

état des lieux de la dite Maison montmorency, qu'il sera cependant nécessaire d'avoir cet état avant le départ du l'adversant agent de l'atelier de perfectionnement, a fin de mettre le Conservatoire à l'abri de tout soupçon de dégradation ou de changement d'immubles ou autres objets dépendants de la dite Maison au moment où elle sera restituée au Domaine National. Le Conservatoire arrête qu'il sera écrit au Ministre de ~~Finances~~ ^{finances} pour l'insister à faire faire un état des lieux dans la dite Maison montmorency en qu'il soit délivré aux membres du Conservatoire une copie certifiée du dit état.

Séance du 29. Frimaire an 5. n° 27.

Cette séance ainsi que celles des 2 et 9 Nivose n'ont rien offert à la délibération donc le procès Verbal doit faire mention.

Séance du 14 Nivose an 5. n° 28.

Le Chef de la 1^{re} Division du Ministère de l'intérieur accuse la réception d'une Lettre du Conservatoire du 25 Frimaire dernier et de l'état Comparatif des deux inventaires des machines outils &c. existant à l'atelier de perfectionnement rue mare l'an en date du 21 Thermidor an 5 et l'autre du 26 Vendémiaire an 5.

Le ministre de l'intérieur annonce que le ministre des finances l'a invité de mettre à la disposition de l'administration des monnaies des Enclumes qui existent sans emploi à l'atelier ci devant de perfectionnement il autorise le Conservatoire à les faire remettre sur le champ en vue le Procès de la dite administration, si l'atelier du Conservatoire n'en a

M^{re} de l'intérieur cession d'enclumes pas un besoin indispensable

et montons à la

monnaie de paris

Le secrétaire est chargé de se transporter près l'administration des monnaies pour lui communiquer cette lettre du ministre ainsi que celle qui accorde à la même administration un des montons de l'atelier du Conservatoire et lui annoncer que les membres qui composent cet

E. J. V. P.

1^{re} Nom^{an. 5^e}
des personnes des objets

Suite de la Seance du 14 Messidor an 5.

L'établissement tiendront à sa disposition les objets dont il s'agit et lui observer en même temps que l'atelier du Conservatoire fait usage pour la fabrication des mètres de Maricars d'écrouiers provenant de la Monnaie de Nîmes^{qui} devront être placés à la Monnaie de Paris suivant une Lettre du Ministre des Finances en date du 24 Thermidor an 4^e adressée au Citoyen Anthelm ci devant agent Comptable de l'atelier de l' perfectionnement, mais que vu leur utilité dans l'atelier où elles sont déposées et le peu d'usage sans doute que la monnaie pourrait en faire à cause de la faiblesse des colonnes, en conséquence, le secrétaire est chargé de leur en faire la demande en échange contre les objets de l'atelier du Conservatoire mentionnés ci dessus.

Le Conseil des Poids et Mesures annonce que le Chef de l'atelier du Conservatoire lui a demandé deux Cens livres de fer pour continuer à faire les mètres, mais avant de lui prouver cette matière le Conseil desire connaître les Prix aux quels s'achètent les mètres livrés par l'atelier du Conservatoire afin de pouvoir les comparer à ceux qui lui sont demandés pour les mêmes travaux par des Entrepreneurs particuliers.

Le Conservatoire arrête en conséquence qu'il se rendra septuor 17 du Courant à une heure précise après midi à l'atelier pour y prendre Connaissance des travaux en obtenir du chef les détails nécessaires pour pouvoir répondre d'une manière satisfaisante au Conseil des Poids et Mesures.

Le secrétaire soumet à l'Assemblée du Conservatoire l'état des outils et ustensiles demandés par le Ministre de l'Intérieur dans la Lettre du — en qu'il se propose de céder par forme d'indemnité au C. Bardin pour lui faciliter les moyens d'établir à Paris un atelier pour la fabrication des Outils d'acier et des filières, cet état est adopté et sera envoyé au ministre aussitôt que le prix des objets y mentionnés aura été établi suivant le taux du Commerce.

cons. des poids
et mesures.

Mètres

Bardin.

ception d'outils et
ustensiles.

an. 5^{me}
 Noms
 des personnes des objets

Seance Extraordinaire du 17 Nivose an. 5^{me}

Mètres

Les Membres du Conservatoire réunis dans l'Atelier pour y prendre les enseignemens sur les travaux des mètres et constater le Prix au quel ils devoient à la République n'ont pas trouvé dans le Journal du Chef de l'Atelier les Détails suffisants pour satisfaire à la Demande du Conseil des Poids et Mesures, en conséquence il ont décidé qu'il seroit fait une expérience suivie pour Reconnoître d'une Manière Précise le Prix de chaque mètre il a été arrêté en outre qu'on feroit part au Conseil des Poids et mesures de cette détermination afin de pouvoir satisfaire à sa Demande

Seance extraordinaire du 18 Nivose an. 5^{me} n° 30

pendule de
 passement

Après la lecture du Procès Verbal qui a été adopté, on fait lecture d'une Lettre du Citoyen Janvier horloger qui envoie au Conservatoire l'état descriptif d'une pendule de l'apurement dont il lui avoit parlé précédemment.

Le Conservatoire arrête qu'il sera écrit au C. Janvier pour lui annoncer la Réception de sa lettre et de l'état descriptif qui s'y étoit joint en au ministre de l'intérieur pour lui demander la pendule dont il s'agit et l'inviter à autoriser le C. Janvier à la conserver jusqu'au moment où cette machine pourra être placée définitivement dans le Conservatoire

Le Conservatoire s'occupe de l'examen des états de Sape des ouvriers de l'Atelier. Du Mois brumaire dernier et attendu que ces états ne sont point en règle et que d'ailleurs ils n'ont pas été émargés ni signés du Chef de l'Atelier, le secrétaire est chargé de faire dresser ces états conformément au Règlement et prendre note des Travaux faits à l'Atelier jusqu'au Premier Nivose.

Noms ^{an 5^e}

Des personnes Des objets

à compte aux
ouvriers de
l'atelier

Séance du 24 Nivose an 5. n° 31

Le secrétaire annonce que les Etats de dépense de l'atelier du Conservatoire pendant le mois Brumaire ont été dressés conformément au Règlement que le total de la Dépense s'élève à la somme de 769 francs 49. Centimes et qu'il a été distribué par forme d'acompte tant aux ouvriers qu'aux Employés du dit atelier la somme de 300 francs.

Séance du 29 Nivose an 5. n° 32.

construction des
Mètres

Le secrétaire ne pouvant pas se rendre à l'assemblée annonce que l'expérience qui a été décidée dans la séance du 17. Concernant la fabrication des mètres Commenceroit le 1^{er} Nivose. et quelle seroit suivie avec soin. de manière à pouvoir constater le prix au quel revient chaque mètre construit suivant les procédés du C. Charpentier;

Séance du 4. Pluviose an 5. n° 33.

Construction des
Mètres

Le secrétaire annonce qu'il a eu Conférence avec le Conseil des Poids et Mesures au sujet du Prix que doit coûter chaque mètre il s'est convaincu que la fabrication de cette mesure coûteroit plus à Paris que dans les autres départements puisque le Conseil en a reçu de Nomen qui ne lui ont été comptés qu'à 3. ^{Deuxième} pièce tandis que le prix du bois et du fer qui entrent dans la composition d'un mètre coûteroit à Paris 23. Centimes sans aucun frais de main d'œuvre.

an. 5^{ee}
Noms

43

Des personnes

Des objets

Séance du 9. Pluviose an. 5. n° 34.

Le Chef de la 4^e Division des Bureaux du Ministère de l'intérieur invite le Conservatoire pour remplir le Voeu du Ministre, à lui faire prêter le Serment individuel de Chacun des membres et de chacun des Employés du Conservatoire écrit et signé par Chacun ainsi qu'il est prescrit par la loi du 24 Mars dernier et Concé en ces Termes.

Serment

- Je Jure haine à la Royauté et à l'anarchie.
- Je Jure attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an 3^e.

Le Conservatoire Charge son secrétaire de recueillir le serment individuel dont il s'agit et de les adresser ensemble au C. Dubois Chef de la 4^e Division.

ception d'outils
au cit. Badin

Le Citoyen Dubois Chef de la 4^e Division du Ministère de l'intérieur rappelle au Conservatoire que le Ministre par sa décision du 3 de ce mois, l'avait autorisé à délivrer au C. Badin à titre d'indemnité provisoire les outils et ustensiles indiqués dans l'état qui se trouve joint à la lettre et dont le prix se monte à deux mille six cents quatre vingt francs trois décimes.

Le C. Dubois invite le Conservatoire à rendre au C. Badin les récépissés. Le Conservatoire Charge son secrétaire de se concerter avec le Chef de l'atelier pour remplir les ordres du Ministre.

Administration
des Monnoies.

Euclumes

Séance du 14 Pluviose an. 5. n° 35.

L'Administration des Monnoies accuse la Réception de deux euclumes, qui lui ont été livrées par le Conservatoire conformément aux ordres du Ministre de l'intérieur mentionnés au présent Procès verbal.

Administration
des Monnoies.

Mouton

Séance du 19. Pluviose an. 5. n° 36.

Les administrateurs des Monnoies de Paris accusent la Réception d'un mouton et de tous les agrès existant au li de l'atelier de perfectionnement et mis à leur disposition par le Conservatoire le 4. Pluviose dernier conformément aux ordres du

E. J. V. P.

an. 5.
Noms
des personnes des objets

Suite de la Séance du 19. Nivôse an 5.

Du Ministre Du 18. fructidor an. 4.^{re}

Le Conservatoire annonce au Ministre que Conformément à ses ordres Du 18. fructidor an. 4. en Du 19. Nivôse an 5. il a fait la Remise au Receveur à l'Administration des Monnaies de Paris de son Monton et de tout ses agès et de deux Enclumes existant à l'Atelier Du Conservatoire et au C. Badier fondeur de cylindres et filières Dacier, les divers ustensiles et outils de forges portés dans l'état qui accompagnait la Lettre Du C. Dubois Chef de la 4.^{re} Division de ses Bureaux enonciative de la décision en Date Du 3 Nivôse présent mois en faveur du Citoyen Badier. /

Séance du 24. Nivôse an. 5. 11.37.

La Correspondance ni les travaux du Conservatoire ne présentent rien de particulier. /

Séance Du 29 Nivôse an. 5. 11.38.

charbons

Le Secrétaire annonce que le Ministre de l'intérieur a accordé 10 Voyes de Charbon de Bois pour le service des Dépôts et de l'Atelier du Conservatoire, que ces dix voyes ont été distribuées par parties égales au Dépôt de la Rue Charronne et de l'Atelier du Conservatoire en vue de la représentation que le travail de Réparation et entretien des machines dans les dépôts exigeaient un petit approvisionnement de charbon de terre Le Conservatoire arrête que le Citoyen Charpentier sera autorisé à délivrer au Conservatoire des dits Dépôt deux voyes de charbon de terre.

Les membres Du Conservatoire, qui, vu la Résolution Du Conseil des cinq Cens. qui suspendoit provisoirement leur hactement avoient jugé Convenable d'attendre la décision Du Conseil des anciens sur cette Résolution en de ne former aucune demande New leur

an. 5^{es}
Noms

Des personnes Des objets

membres Du
conservatoire traitement
anciens

Suite de la séance Du 29 Pluviose an. 5^{es}

traitement jus qu'à ce que le Conseil ait prononcé définitivement, mais attendu que le Rapport qui devoit déterminer la décision du Conseil des anciens n'a pas encore été fait, et que le Conservatoire n'a cessé de s'occuper de Travaux de l'Établissement qui lui est confié, sont convenus qu'il seroit fait un état du traitement qui est dû jusqu'à ce Jour à cause de ses Membres qui ne touchent aucun autre traitement de la République que ceux accordés par la Loi.

Séance du 4. Ventose an. 5^{es} n° 39.

Le Chef de d'ateliers Du Conservatoire Le C^{te} Charpentier envoie une Lettre qu'il vient de recevoir Du Bureau Central Du Canton de Paris contenant une invitation de n'apporter aucun obstacle aux fonctions Du C^{te} Anthelmy qui exigent sa présence sur les marchés de Paris à différentes heures de la nuit.

anthelmy

Le C^{te} Charpentier joint à cette Lettre sa Réponse au Bureau Central où il expose qu'il n'a jamais été dans son intention de mettre obstacle à l'exercice des fonctions Du C^{te} Anthelmy, que quant à la demande de sortir à toute heure de nuit il ne pouvoit la lui accorder sans une autorisation Du Ministre de l'intérieur qui lui seroit transmise, mais les membres Du Conservatoire, que d'ailleurs le C^{te} Anthelmy étoit étranger à la maison depuis que sa place d'agent comptable a été supprimée.

Le Conservatoire accuse la réception de ces différentes pièces et invite le C^{te} Charpentier à prendre toutes les précautions nécessaires pour que d'ateliers ne reste pas ouvert pendant la nuit.

Le Conservatoire transmet en même temps au Ministre de l'intérieur la Lettre Du Bureau Central avec la Réponse Du C^{te} Charpentier, en lui observant qu'il seroit dangereux et sensible d'ajuster le sortir de l'atelier Du Conservatoire à tenir la porte ouverte à chaque instant de la nuit et qu'il seroit convenable que le C^{te} Anthelmy se pourvoye d'un logement hors.

C. L. V. P.

46/ ^{an 5^e}
Noms
des signataires des objets

Suite de la Séance Du 4. Ventose an 5.

De l'atelier puis que ses fonctions actuelles le mettent dans le Cas de sortir pendant la nuit d'autant mieux qu'il n'a plus aucun droit d'y rester %.

Séance du 9. Ventose an 5. ^{ccc} n° 40.

Le Ministre de l'intérieur annonce qu'étant instruit que Le C^{te} Anthelmy s'est procuré un logement, mais qu'il ne pourra y entrer que dans un mois, il invite les membres du Conservatoire à donner les ordres nécessaires pour que la porte lui soit ouverte aux heures de la nuit où ses fonctions actuelles l'obligent de sortir en signant toutes fois les précautions convenables pour la sûreté des effets appartenant à la Nation.

anthelmy.

Le Conservatoire arrête que cette Lettre sera communiquée au Citoyen Charpentier avec invitation de s'y conformer %.

Séance du 14. Ventose an 5. ^{ccc} n° 41

Le Président du Conservatoire donne lecture d'une Lettre qu'il a reçue du Citoyen Anthelmy qui annonce que les ouvriers de l'atelier de perfectionnement au moment de la suppression n'étoient pas payés d'une journée de leur travail, que le Rex de cette journée ne leur avoit pas encore été payé attendu qu'on le retenoit à chaque payement pour des raisons de sûreté &c.

ouvriers de l'atelier

acclamation d'un jour de travail.

Le Conservatoire déclare à ce sujet que les ouvriers qui ont été Conservés dans l'atelier du Conservatoire ont été payés pour tout le temps qu'ils y ont travaillé en que la Journée dont il s'agit ne peut le Concerner %.

an. 5^{em}
Noms

des personnes

des objets.

jours des séances

demande d'un
local.

pte maison
montmorency

47

Séance du 19. Ventose an. 5. n° 42.

Le Conservatoire sur la proposition d'un de ses Membres
Consent à tenir désormais ses séances les quatriè et octidi de
Chaque décade. /

Séance du 24. Ventose an. 5. n° 43.

Cette séance s'est tenue à l'heure ordinaire et n'a rien offert
de particulière. /

Séance du 28. Ventose an. 5. n° 44.

L'un des membres du Conservatoire observe que la résolution
du Conseil des cinq Cens sur la vente des maisons nationales en
inscription sur le grand livre sera sans doute adaptée par des anciens.
Cette loi procurera sans contredit la vente des maisons et édifices
nationaux de la Commune de Paris, le Conservatoire des arts et métiers
n'a pas encore de local convenable il n'y a pas un instant à l'ordre
pour faire décider le Corps législatif sur le choix de l'emplacement
destiné à l'établissement dont il s'agit. Les membres du Conservatoire
emploieront tous leurs moyens pour Appeller l'attention du Gouvernement
et du Législateur sur l'établissement qui leur est confié.

Séance du 4. Germinal an. 5. n° 45.

Le secrétaire annonce que le Bureau du Domaine a fait afficher
la vente de la petite maison montmorency, que suivant cette affiche
l'adjudication en sera faite le 21. de ce mois.

Le Conservatoire arrête que cette affiche sera envoyée sur le
champ au ministre de l'intérieur avec invitation d'en référer au ministre
des finances pour lui observer que la petite maison montmorency
est d'atelier et de dépôt de machines; que le transport provisoire
des effets du dit atelier ne pourroit être effectué dans un espace

C. A. V. F.

46
 Noms
 des personnes des objets

Suite de la Séance du 4. Germinal an 5^{ee}

Moindre de trois mois. que la dépense excéderoit au moins 6000 francs — que cette dépense seroit en pure perte puisque le local que l'on destine à l'établissement définitif du Conservatoire n'a pu encore être fixé et en conséquence il seroit utile et même nécessaire de suspendre l' vente de la Maison dont il s'agit jusqu'à ce que l'emplacement que l'on destine au Conservatoire soit fixé et préparé.

proposition de vente de charbons.

Le Secrétaire annonce ensuite que la lenteur qu'on éprouve à toucher les deux mille livres que le Ministre de l'Intérieur a fait accorder au Conservatoire ne permet pas d'acquitter les Journées des ouvriers ni de payer à terme les Employés de l'atelier, que les besoins des uns et des autres les forcent à faire de fréquentes réclamations pour venir à leur secours le chef de l'atelier a proposé de vendre une partie du charbon de terre dont l'établissement est abondamment approvisionné.

Le Conservatoire ajourne toute décision à ce sujet jusqu'à la prochaine séance et Charge son secrétaire de préparer l'obtention des fonds qui ont été ordonnés par le Ministre.

Séance du 8. Germinal an 5^{ee} n° 46

Etat de dépenses de l'atelier

Le Conservatoire examine les Etats des Dépenses de l'atelier pendant les mois Brumaire, Frimaire, nivose, et Pluviose dernier ainsi que les mémoires de Dépenses diverses occasionnées par les transports des machines et Modèles ayant servi à la fabrication du Sapien Monnaie des Bois en Charbon nécessaires aux différents dépôts de machines &c.

Ces dépenses montant à la somme de 2894 Francs 1 Centime étant appuyées de Pièces Comptables en bonne forme le Conservatoire arrête qu'il en sera rendu Comptes au Ministre de l'Intérieur avec invitation d'accorder une nouvelle somme de Deux mille francs pour subvenir aux dépenses Journalières du Conservatoire des arts et Métiers.

Noms

an. 5^{em}

49

Des personnes

Des objets

Séance du 14. Germinal an. 5. n° 67

chef d'atelier

fixation de
traitement.

Le secrétaire annonce que le traitement du Chef d'Atelier qui avoit été fixé par le Règlement à 4,000 Francs a été réduit d'un quart Conformément à l'arrêté du Directoire Exécutif du 11. Pluviose. Dernière en celui du Porteur à 720. Francs Conformément au même arrêté.

Séance du 18. Germinal an. 5. n° 48

atelier de nouvelles
fabrifications.

Le Ministre de l'intérieur annonce qu'il existe dans l'atelier de Nouvelles fabrications petite rue de Neuilly n° 8. fauxbourg Antoine Différents instruments en outils ayant servi à la fabrication des faulx en autres instruments aratoires, il invite Le Conservatoire à dresser un état estimatif de ceux des objets qui méritent d'être Conservés pour qu'il puisse donner aux autres objets restants la destination qui lui paraîtra la plus convenable.

Le Conservatoire nomme Le C. Molard l'un de ses membres à l'effet de se transporter à l'atelier de Nouvelles fabrications pour faire le choix des objets dont il s'agit, d'en dresser un état détaillé qui sera transmis au ministre de l'intérieur en lui indiquant que les objets pourront être placés dans le dépôt de la rue Charonne avec les machines de Vaucanson. Le Président écrit séance tenante au Citoyen Gerente, Directeur de dit atelier pour lui donner avis de la Mission dont le C. Molard est chargé.

Sur le rapport de l'un de ses membres annonçant que les retards que son Service à la trésorerie pour toucher les sommes accordées par le ministre de l'intérieur ne permettent pas d'espérer que l'on puisse de long-temps payer le salaire qui est dû aux ouvriers et qu'ils réclament chaque Jour avec instance.

suspension des
travaux de l'atelier

Le Conservatoire prend la résolution de suspendre les travaux de l'atelier jusqu'à ce qu'on ait obtenu des fonds suffisants pour pouvoir payer les ouvriers que les travaux exigent, en conséquence il sera écrit au Citoyen Charpentier pour lui faire connaître cette résolution et lui annoncer que les travaux cesseront à la fin du présent mois afin

4^e Noms an. 5^e
des personnes des objets

Suite de la séance du 18. Germinal an. 5^e

qu'il en brevète les ouvriers dans le plus court délai pour qu'ils aient le tems de se procurer de l'ouvrage ailleurs en leur apurant toutes fois que d'ici à cette époque le Conservatoire va faire de nouveaux efforts pour obtenir les fonds nécessaires pour le payement de l'arrière.

Séance du 24. Germinal an. 5^e n^o 49.

Le secrétaire Communique au Conservatoire l'état des divers objets d'arts mécaniques qu'il a choisis dans l'atelier de nouvelles fabrications pour être placés au Conservatoire; il annonce en même tems ^{que} cet état a été envoyé au ministre de l'intérieur en lui annonçant que les objets dont il s'agit seroient déposés au Cabinet des machines de la rue de Charonne pour éviter des frais de transport;

Le C. Dubois par sa lettre du 22. du courant annonce que Le ^{ordonnance de} Ministre par sa décision de ce mois a fait mettre à la disposition du Conservatoire une somme de deux Mille francs qui sera touchée par le Citoyen Swan. Charge des Dépenses de la 4^e Division.

Elle arrête en même tems à la somme de 2894. francs 1. continue le Bordereau que le Conservatoire lui a présenté.

Le Conservatoire pour régulariser, autorise son secrétaire à ouvrir ^{comptabilité} un Registre de Recette avec le Citoyen Swan, où ce dernier inscrira les sommes qu'il aura touchées et qui ne seront censées avoir été remises au Conservatoire que lors que le Citoyen Molard aura signé au dit Registre il sera l'exé au Citoyen Swan pour lui donner avis de cette disposition utile.

Sur les observations du secrétaire qu'il seroit nécessaire que les ^{Desins et registres de l'atelier de perfectionnement.} Dessins et les registres en blanc qui existent dans l'atelier du Conservatoire fussent retirés; les Dessins pour être examinés avant le départ du Citoyen Menie qui les a fait, à l'effet de Connoître les ateliers où se trouvent les machines dont le Conservatoire possède les Dessins, afin de ^{ou faire} soulever une description exacte; les registres pour servir à la transcription des Procès Verbaux et des États de divers objets d'arts et métiers.

Noms

an. 5^{ans}

Des personnes

des objets.

Suite de la Séance du 24. Germinal an 5

Le Conservatoire arrête en conséquence qu'il sera Exécuté au Citoyen Charpentier pour l'autoriser à remettre au secrétaire les Dessins les Registres dont il s'agit. et même le Cachet du Gds. aut. atelier de perfectionnement quant aux Livres le C^t Charpentier sera invité à les tenir à la Disposition des Dessinateurs et des membres du Conservatoire //

Séance du 28 Germinal an 5. n° 50

Le Chef de la 1^{re} Division des Bureaux du ministre de l'intérieur le Citoyen Dubois annonce que le ministre a accordé les objets mis en réserve à l'atelier de nouvelles fabrications pour le Conservatoire et qu'il a décidé en même temps que les objets seraient provisoirement déposés dans le local qui renferme les Machines de vaucanson.

Le Conservatoire charge son secrétaire de faire effectuer le transport des objets dont il s'agit.

Le Citoyen Charpentier Chef de l'atelier du Conservatoire s'est présentée pour faire des observations sur le Besoin en le déclinant où se trouvent les ouvriers obligés de se procurer du Travail ailleurs et la demande qu'ils ont faite d'être payés de la totalité de leur traitement avant de sortir de l'atelier. il expose qu'ils ont refusé de participer à la Distribution de 300. francs qui avait été remise au chef dans l'espérance de toucher une plus forte somme à la fin du mois.

non à compte
payement des
ouvriers de
l'atelier.

Le Conservatoire prenant en considération les besoins des ouvriers obligés de changer d'atelier en vu que le ministre vient d'accorder de nouveaux fonds pour faire aux dépenses, approuve l'offre qui lui a été faite par son secrétaire de faire une avance de 300. francs pour satisfaire en sorte à la demande des ouvriers, et sera rempli par les premiers fonds qui seront touchés à la trésorerie.

Le Citoyen Charpentier a témoigné au Conservatoire le desir de conserver le Citoyen Margand pour l'aider dans les travaux d'entretien et des réparations des Machines et outils de l'atelier.

an. 5^{me}
Noms

des personnes

des objets

Suite de la séance du 28. Germinal. an. 5.

Le Conservatoire a pris en considération sa demande et a arrêté qu'il lui serait tenu pour l'autoriser à conserver le C. Margand

Séance du 4. Floreal. an. 5. 11° 51.

rapport sur
le conservatoire

Le secrétaire annonce qu'il s'est présenté chez le Citoyen alquier membre du Conseil des anciens pour l'inviter à faire son rapport le plus promptement possible sur la Résolution en Conseil des Cinq Cens Concernant le Conservatoire des arts et métiers, il ajoute que le Citoyen alquier lui a promis que son rapport serait prêt dans huit Jours.

Séance du 8. Floreal an. 5. 11° 52.

instruments
anatomiques

Le Conservatoire ayant chargé son secrétaire de faire effectuer le transport des outils en instruments anatomiques de l'Atelier National des fonde de la Petite Rue de Neuilly au dépôt des machines de la rue de Charonne conformément à la décision du Ministre de l'intérieur mentionnée au Procès Verbal du 28. Du mois dernier il fait passer au Directeur de l'Atelier des fonde Copie de l'état des outils en instruments anatomiques que le ministre vient d'accorder au Conservatoire pour servir à l'Instruction Publique et lui donne avis en même temps que le Citoyen Molard est chargé de faire effectuer le transport au dépôt des machines de la Rue de Charonne.

Séance du 14. Floreal an. 5. 11° 53.

on fait lecture du procès verbal de la séance précédente qui est adoptée la séance est levée

Noms ^{an. 5^{en}}

des personnes. des objets.

Séances du 18. 24. 28. Floréal an. 5^{en} 54.

Ces séances n'ont donné aucun résultat qui soit nécessaire à l'insérer au Procès Verbal. /

Séance du 4. Prairial an. 5^{en} 55.

c^a frot.

invention d'une
nouvelle poutie

Le chef de la 1^{re} Division des Bureaux du Ministère de l'Intérieur annonce que le Citoyen frot, mécanicien à obtenu du Gouvernement à titre d'indemnité la somme de 100. francs pour l'invention d'une poutie qui empêche le retour de la corde et que le modèle en fer de cette poutie sera déposé au Conservatoire

Le Conseil Charge Le Citoyen Molard de placer ce modèle dans le dépôt de la rue de l'Université. /

Séance du 8. Prairial an. 5^{en} 56.

Le Citoyen Molard annonce qu'il a retiré du Bureau des arts rue Dominique le Modèle de Soulie du Citoyen frot. /

Séance du 14. Prairial an. 5^{en} 57.

Mètres

Le Conseil des Poids et Mesures annonce qu'il va faire enlever de la Petite maison montmorency, les Mètres fabriqués en cours de fabrication, ainsi que les outils qui avaient été construits à cet effet au ci devant atelier de perfectionnement.

il sera l'est au Citoyen Charpentier pour s'autoriser à délivrer aux Nécessaires les bois et outils mentionnés dans la Lettre du Conseil des Poids et Mesures.

Le Chef de la 1^{re} Division annonce que la Citoyenne S. Mohant a adressé au Ministre un Mémoire descriptif des procédés employés par son mari pour la fabrication des filières ainsi que divers filières de Sonjeons il ajoute que le Ministre a décidé que ce

E. J. N. B.

Noms
des sapeurs
des objets

Suite de la =
Séance du 14. Frairial an. 5.

me moutant.

filères et
pointons.

Mémoire et Les Modèles seront déposés au Conservatoire pour servir à l'instruction et que le mémoire et les outils seront remis par le Chef. du Bureau des arts.

Le Secrétaire est chargé de Noter le mémoire et les modèles, de les Placer dans le dépôt des machines rue de l'Université.

Le Chef de la 4^e Division renvoie une pétition des ouvriers Supprimés de l'atelier du Conservatoire qui réclament ce qui leur reste de leurs traitements. Les Solliciteurs ayant annoncé que l'on pourrait vendre divers objets inutiles au dit atelier pour la somme de 1032 francs qui leur reste due.

Le Chef de la 4^e Division demande l'avis du Conservatoire sur cette proposition.

Le Conservatoire pense qu'il est nécessaire d'Employer tous les moyens qui sont au Pouvoir du Gouvernement pour venir au secours des ouvriers et s'acquitter envers eux d'une dette dont on ne saurait sans injustice.

différer plus long temps le paiement, pour l'avenir à ce but. Le Conservatoire pense qu'il serait convenable d'Employer une partie des Matières et effets de l'atelier du Conservatoire pour payer ceux des ouvriers qui éprouvent des besoins urgents et de solliciter en même temps auprès du Ministre des finances une partie de la somme de 2000. francs accordée au Conservatoire. /

ouvriers de
l'atelier

vente de matières
pour leur paiement

Séance du 18. Frairial an 5.

Les Procès Verbaux des séances précédentes sont lus et adoptés La séance a été levée de suite. /

an. 5^{em}
Noms

Des personnes

Des objets.

Séance du 24. Frairial an. 5^{em} 11^o 59

instrumens
aratoires

Le Secrétaire présente l'Etat des instrumens aratoires et autres objets D'arts livrés au Conservatoire par le Citoyen Gerentel Directeur de l'Atelier de Nouvelles fabrications Conformément aux ordres qu'il a Recus Du Ministre de l'Intérieur Du Frairial an 5^{em}. Le Conservatoire Donne son Récépissé de divers objets au Citoyen Gerentel.

N^o de l'Intérieur

autorisation
pour la vente
de Matières et
autres effets.

Le Ministre de l'Intérieur par sa Lettre Du 20. Frairial présente au Conservatoire l'autorisation de faire la vente des matières et autres effets dépendants de l'Atelier du Conservatoire à raison des sommes qui sont dues aux ouvriers et Employés du dit Atelier et de lui adresser les pièces justificatives des payemens effectués.

Le Conservatoire Charge son Secrétaire de la vente d'une grande Partie de Charbon de Terre à la réserve seulement de 1/2 Voyes et de plusieurs autres effets, Comme Etaps, Soufflets, Enclumes, reconnus inutiles aux Travaux du Conservatoire. Le Citoyen Molard est Chargé en même tems de faire constater et fixer par des Commisaires Experts le Prix de ces objets dans le Commerce, le Jour où la vente en aura été faite, il est Chargé en outre de la distribution du Produit des Ventes aux ouvriers qui en ont le Plus grand Besoin.

Séance du 28. Frairial an. 5^{em} 11^o 60

vente de charbon
de terre et autres
effets.

Le Secrétaire annonce qu'il a fait examiner en Privé par les Citoyens. Kosa et Mercklein l'ainé, le Charbon de Terre et autres effets dépendants de l'Atelier du Conservatoire et dont la vente a été autorisée pour faire face aux dépenses arriérées du dit atelier et que cette vente sera effectuée sous peu de Jours.

Les Membres Du Conservatoire délibérant sur les moyens de former l'Etablissement qui leur est confié et voyant avec peine que les Délais que le Citoyen alquier Membre Du Conseil des Anciens met à faire son Rapport laissent dans une Espèce d'inactivité forcée dont on pourroit leur en faire un reproche, Considérant que la Saison où nous sommes seroit très favorable pour le

Arch.
Cnam

E. J. P. F.

66 Noms an. 5^{me}

Des personnes Des objets

Suite de la Séance du 28. Prairial. an. 5^{me}

rapport Sur
le conservatoire

transport des machines en leur clapement dans le local qu'on leur destine. Considérant d'ailleurs que la Vente du petit hôtel Montmorency exigeant un prompt transport des Machines et outils qui s'y trouvent il seroit nécessaire pour la Conservation de ces objets et pour économiser les fonds publics, que le transport pût en être fait directement dans le local que l'on destine au Conservatoire arrêté qu'il sera écrit au Citoyen alquier pour le prier de faire le plus tôt qu'il lui sera possible ^{le rapport} de l'est Charge Concernant la Conservation des arts et Métiers, le secrétaire présentera un projet de Lettre à la prochaine Séance, rédigée Conformément aux observations ci-dessus.

Séance du 4. Messidor. an. 5^{me} n° 61

Tous les membres n'étant pas présents le projet de Lettre au Citoyen alquier ne sera lu qu'à la prochaine Séance.

des hauts
champs.

envoi de l'ouvrage
du cit. Lagrange
intitulé: Théorie des
fonctions analytiques

Le Citoyen des hauts Champs Directeur de l'École polytechnique envoie au Conservatoire des arts et métiers l'ouvrage précieux intitulé Théorie des fonctions analytiques du Citoyen la grange, de la part du Conseil de la dite École. Cet envoi étoit accompagné d'une Lettre du Citoyen des hauts Champs à la quelle le Conservatoire a répondu en le priant de faire des remerciements au Conseil de l'École polytechnique.

Séance du 8. Messidor. an. 5^{me} n° 62

on fait Lecture d'une Lettre écrite au C^{te} Charpentier pour l'autoriser à n'accéder à aucune demande des personnes qui se présentent au petit hôtel Montmorency en qualité d'acquéreurs de cette maison, cette Lettre est ainsi conçue

Paris le 4. Messidor an 5^{me}. Les membres du Conservatoire des
arts et Métiers, au C^{te} Charpentier

Nous apprenons que des personnes se présentent au petit hôtel

an. 5^{em}
Noms

57

Des personnes

Des objets

Suite de la Séance du 8. Messidor. an. 5.

- Montmorency en qualité d'acquéreur et se proposent même d'en lever quelques effets.
- Comme la maison dont il s'agit est sous la surveillance immédiate du
- Ministre de l'Intérieur et qu'il nous a rendus responsables des effets qui s'y trouvent
- Nous avons besoin de son autorisation spéciale pour en disposer.
- Il est vrai que le ministre des finances a vu vendre le petit hôtel Montmorency
- il ne tardera pas à en instruire le ministre de l'Intérieur à qui le dit hôtel a été
- donné pour l'Etablissement d'un Atelier National, et jusqu'à présent le ministre de
- l'Intérieur n'a reçu aucun avis à ce sujet et sa Lettre du 11 Germinal dernier par
- la quelle il demandait au Ministre des finances de différer la vente de la dite
- maison est restée sans réponse, ainsi jusqu'à ce que les acquéreurs se soient
- fait connaître officiellement au Ministre de l'Intérieur la sûreté des effets
- confiés à votre surveillance exige que vous ne reconnaissiez de demandes que celles
- qui vous seront notifiées par écrit et revêtues de notre Approbation.

Salut et fraternité.
Signe

Le Citoyen Molard secrétaire présente un des cachets provenant des
Ci devant Atelier de Perfectionnement, on a la Légende, Atelier de perfectionnement
Des arts on a substitué celle cy, Conservatoire des arts et métiers. Le Changement
a été fait avec soin par le Citoyen Rastelou Graveur place Thionville n° 28. qui n'a
exigé aucune rétribution pour ce travail, il lui sera écrit à ce sujet une Lettre de
Remerciement.

Cachet du
conservatoire

Après avoir délibéré sur le projet de lettre au Citoyen Alquier mentionné
aux procès Verbaux des séances précédentes, il a été Convenu qu'on suspendrait l'envoi
de cette lettre en que le Président se chargerait de porter au Citoyen Alquier la
sollicitude du Conservatoire sur les Retards du Rapport dont il est chargé.

vente de la
cloison du jardin
de l'atelier

Le Conservatoire est décidé de Comprendre dans la vente des matières et autres
effets de l'atelier la Cloison qui sépare la portière du Jardin Comprendant au
petit hôtel Montmorency et ajourne sa décision sur les outils qui pourraient
être livrés au Commerce.

48
 Noms
 des Personnes
 an-5
 des objets

Seance du 14. Messidor an. 5. n° 63.

Le Citoyen Le Roy annonce qu'il a vu le Citoyen alquier qui lui a fait espérer que son Rapport serait fait dans le courant du présent mois.

Le Chef de la 4^e Division des Bureaux du ministre de l'Intérieur annonce que le ministre a mis, de sa main, en Marge du Projet de Lettre qui lui étoit présentée pour le ministre des finances à l'effet d'obtenir des renseignements certains. Concernant la vente du petit hôtel mont-morency.

vente du petit
 hôtel de mont morency

Le Citoyen Brignon est acquiesceur du Grand en du Petit hôtel mont-morency il faut préparer l'évacuation du Petit hôtel dont la jouissance est déjà ouverte à l'acquéreur.

D'après cet ordre le Conservatoire charge le Citoyen Molard son Secrétaire de prendre les mesures nécessaires pour le transport des objets dépendants de l'atelier du Conservatoire en leur réunion aux dépôts de la rue Chamonne et de la Rue de l'Université dont il est le Conservateur.

Le Citoyen Molard est chargé de ne faire le déplacement des objets qu'à près recollement sur inventaire et de dresser procès verbal de toutes ses opérations.

il en sera donné avis au Citoyen Charpentier pour qu'il s'occupe sans délai du démenagement dont il s'agit.

il sera écrit en même tems au Bureau du Domaine pour lui demander une Copie Certifiée de l'acte de vente Concernant le petit hôtel mont-morency seulement afin que le Conservatoire soit à portée d'en remplir légalement toutes les clauses et Conditions qui pourroient le Concerner comme étant responsable des Effets que renferme la dite maison.

demande de
 fonds.

Le Conservatoire fait part au Ministre de l'Intérieur que Conformément à ses ordres du 9. du courant, il s'est occupé des moyens de faire le transport des effets de l'atelier de la rue marc dans les autres dépôts des Machines en que pour accélérer ce transport il seroit nécessaire qu'il employât son intervention au près du Ministre des finances pour nous faire toucher les deux mille francs accordées depuis longtemps pour faire face aux dépenses urgentes.

Le Citoyen molard annonce qu'il a été vendu Conformément aux ordres du Ministre onze voyes de Charbon à raison de 65 Francs la voye prix fixé par deux commissaires experts les Citoyens

an. 5^e
Noms
Des personnes des objets

59

Suite de la séance du 14. Messidor an. 5^e

Merc Klein l'aîné en Rosa.

2 ^{en a compte}
paiement des
ouvriers avec le
produit de la
vente des charbons

La somme de 715 Francs montant de la dite vente a été distribuée aux ouvriers et employés de l'atelier à titre d'acompte sur ce qui leur reste dû.

Le secrétaire présente le Conservatoire qui a fait annoncer dans les petites affiches et dans le journal de Paris la vente de la Cloison en Planches qui ferme le jardin du Petit hôtel Montmorency; les acquéreurs sont adressés au Citoyen Charpentier qui recevra leur soumission par écrit.

Séance du 18. Messidor an. 5^e n° 64.

Le Procès verbal de la séance précédente lu et adopté.

on a fait lecture d'un extrait du Procès verbal d'adjudication du 21 Germinal de l'an 5^e signé des Administrateurs du Bureau du Domaine dont il appert que la maison dite le petit hôtel Montmorency a été adjugée définitivement au Citoyen Bignon demeurant Rue Basse du Nempart n° 371, qui est autorisé par le dit acte à entrer en jouissance le Premier du Présent mois.

Cet extrait ne contenant aucun détail sur l'état des lieux du dit hôtel, le Conservatoire charge son secrétaire de prendre des renseignements précis à ce sujet au Bureau du Domaine afin d'être à portée de faire la distinction des effets qui doivent faire partie de l'immeuble d'avec ceux qui doivent être enlevés comme appartenant à la Nation.

co Doucet.

Soumission pour
acquiescer la cloison

Le Citoyen Doucet demeurant rue Montmorency n° 247 envoie par écrit sa soumission pour acquiescer à l'ajon de cinq francs en un déme la Cloie, La Cloison de Planches de Sapin avec poteaux et traverses en chêne formant la séparation du Jardin du Petit hôtel Montmorency de celui du Grand hôtel.

Le Conservatoire arrête que la Vente de cette Cloison ne sera consentie qu'à la fin de cette décade en que le tiers en sera fait par un Architecte expert.

Machines à
peser les grains

Sur les observations du secrétaire qu'il existe à l'atelier du Conservatoire deux Machines à presser les grains dans les lumières des Canons, qu'il serait utile d'en offrir une au Ministre de la Guerre en échange contre les tableaux des Lignes qui se trouvent dans le magasin des aciers de la rue de l'Université.

Le Conservatoire invite son secrétaire de proposer cet échange et de

60
Noms ^{an 5^e}
Des personnes Des objets

Suite de la Séance du 18. Messidor. an 5^e

Machine à forer
Les Canons.

voir à ce sujet le Citoyen Roland, Conservateur du Cabinet d'Artillerie à l'Arsenal, il l'a invité pareillement de proposer au Chef de la Première Division des Bureaux du Ministère de l'Intérieur, Chargé de la Surveillance de la Manufacture de Carabines de Versailles, la Machine à forer et raboter les Canons de fusils du Citoyen Charpentier, pour être employée dans la dite Manufacture.

Séances des 24 et 28 Messidor au 5^e n° 66.

Déménagement
de l'Atelier

Le Secrétaire rend compte des opérations du Déménagement, et du transport des effets de l'Atelier de la rue Marc, dans les dépôts des Machines, rue de Charonne et rue de l'Université, il annonce qu'il a pris toutes les Mesures nécessaires pour accélérer ce Déménagement. La correspondance n'offre rien de particulier à communiquer.

Séance du 4 Thermidor au 5^e n° 66

Mobilier de
l'Atelier

Sur l'exposé fait par le Secrétaire, que le Citoyen Charpentier désireroit obtenir, aux prix de l'estimation, différents meubles appartenant à l'Atelier, Le Conservateur, après qu'il ne peut, quant à présent, disposer d'aucun meuble, il statue, en même temps, que ces meubles, tels que chaises, fauteuils, Secrétaires &c. seront déposés dans une pièce séparée, jusqu'au moment où il en pourra disposer définitivement: quant aux poêles, ils pourront être livrés à divers particuliers au prix du commerce, à la réserve de ceux nécessaires au Conservatoire.

Séance du 8 Thermidor au 5^e n° 67

Le Secrétaire communique au Conservateur, une soumission faite par le Citoyen Desbrière, de se rendre acquiescent, moyennant la somme de cent francs, de 4 forges et leurs auges en pierre; de 2 grands fourneaux pour la fonte au

an. 5^e

61

Noms

Suite de La Séance Du 8. Thermidor an 5^edes
machines
objets

creusets, leurs armatures, grilles et accessoires, ainsi que de quelques autres objets encore en place, et de réparer les dégradations que leur déplacement opérera. ce marché paroissant au conservatoire et aussi avantageux qu'on peut le désirer est approuvé, quant au prix, et il est arrêté que ces objets de et fournaux seront cédés au citoyen charpentier, moyennant le prix de cent francs, qui seront employés au charpentier la fonte au creuset paiement des ouvriers de l'atelier.

Le Conservatoire arrête qu'il sera écrit au Ministre de l'intérieur, pour l'informer que le déménagement de l'atelier de la rue Marc s'effectue avec la plus grande célérité, et l'inviter à faire comprendre le conservatoire dans les premiers états de distribution de fonds, pour subvenir aux frais de transport des effets appartenant au conservatoire.

Séance Du 14 Thermidor an 5. n° 68.

Machine
à
forcer
les
canons

Le Secrétaire fait part au conservatoire de la lettre qu'il a adressée au Ministre de l'intérieur d'après la décision prise dans la séance du 14 Messidor dernier, au sujet de la Machine à forcer et polir les canons de fûsil construite par le citoyen charpentier.

Séance Du 18 Thermidor an 5. n° 69

Sortie
des
effets
de
l'atelier

Le Secrétaire fait part au conservatoire de la lettre qu'il propose d'adresser au Ministre de l'intérieur, pour l'informer que l'on s'occupe, sans relâche, du déménagement de l'atelier de la rue Marc, que prêt de terminer cette opération, on est arrêté par le citoyen Bignon acquéreur du petit hôtel Montmorency, qui s'oppose à la sortie des effets appartenant au conservatoire, jusqu'à ce qu'on ait réparé les dégradations occasionnées par la démolition des forges et fourneaux, en conséquence inviter le Ministre à autoriser le conservatoire à élever le restant des effets de l'atelier, sauf à l'acquéreur à faire constater ces dégradations et à obtenir qu'elles soient réparées aux frais du gouvernement. Le conservatoire approuve la rédaction de cette lettre.

Le Secrétaire rend compte de ses opérations concernant le déménagement qu'il espère pouvoir terminer sous peu de temps.

des
personnes
des
objets

Séance Du 24 Thermidor au 5^e 11^o 70

Le Secrétaire rend compte au Conservatoire de la suite de ses opérations concernant les
basses du déménagement de l'atelier de la rue mare. La correspondance n'offre rien
d'intéressant à communiquer.

déménagement
de
l'atelier

Séance Du 28 Thermidor au 5^e 11^o 71

Le Secrétaire fait lecture d'une Lettre Du Ministre de l'intérieur du 26 Thermidor en
réponse à la demande du Conservatoire du 18 de ce mois, ^{à l'envoyant} à être autorisé à remettre sur récépissé
au Directeur de la Manufacture d'armes de Versailles, la Machine à forer et à finir les
canons du citoyen charpentier, déposée au petit hôtel de Mont morency; Le Ministre autorise
Le Conservatoire à faire la remise de cette Machine; et vu qu'il est pressant d'évacuer
Le petit hôtel Mont morency, Le Conservatoire charge Le citoyen molard, l'un de ses membres,
de se concerter avec le citoyen Boulet Directeur de la dite manufacture pour accélérer le
transport de la Machine dont il s'agit.

Machine
à
forer
les
canons.

par une autre Lettre de même date Le Ministre de l'intérieur annonce que sur la demande
du Conservatoire, il a écrit au citoyen Bignon pour l'inviter à ne plus mettre d'obstacle à
l'enlèvement des effets dépendans de l'atelier du conservatoire établi dans le petit hôtel
mont morency, et que s'il croit avoir droit de se plaindre des dégradations occasionnées par Le
déplacement de l'atelier, il aura son recours vers la république pour l'exécution des clauses de
son contrat de vente.

Le conservatoire arrête qu'il ne fera usage des ordres du Ministre pour enlever le restant
des effets dépendans de l'atelier, qu'au moment où les objets dont on ne conteste pas l'enlèvement
seront transportés.

Séance Du 4 Fructidor au 5^e 11^o 72.

Le citoyen Planat chef de la 3^e Division des Bureaux du Ministre de la guerre, annonce
qu'il a écrit au citoyen Boulet Directeur de la Manufacture de Carabines à Versailles pour
l'autoriser à faire transporter La Machine à forer Les Canons de fusils, du cit. charpentier,
que le Conservatoire des arts et Métiers avait offert pour le service de la dite Manufacture.
Mention au procès verbal. Le récépissé de la Machine mentionnée cy dessus a été
inscrit au Bas de la Lettre Du cit planat.

Machine
à
forer
les
canons

Noms

des
personnes
des
objetsSéance du 8 Fructidor an 5^e n° 73.

Le Ministre de l'intérieur annonce qu'il vient d'accorder sans frais, au citoyen Robert, un brevet d'invention de 15 années, pour la découverte d'une Machine établie sur la théorie de la pression des fluides et propre à remplacer les pompes à feu, à la charge pour l'auteur de déposer au Conservatoire dans le courant de deux années qui suivront l'obtention du Brevet, un modèle de sa Machine construit à ses frais. Le Ministre ajoute qu'il donne avis de cette condition au Conservatoire afin de le mettre à portée d'en surveiller l'exécution. Le Conservatoire arrête, qu'il sera écrit au Ministre pour lui accuser la réception de sa Lettre et lui témoigner sa reconnaissance de l'attention qu'il a eu en accordant un Brevet d'invention au citoyen Robert de demander un modèle pour l'établissement qui doit principalement contribuer au progrès des arts Mécaniques et que copie certifiée de la Lettre du Ministre sera transmise au citoyen Robert.

cartes
et plans
de la
Commune
de Paris

Le citoyen Molard annonce que, sur sa demande, le Conservatoire des arts et métiers a été compris dans l'état de distribution des cartes et plans et autres ouvrages trouvés dans les archives de la commune de Paris, le Conservatoire reçoit cette annonce, du citoyen Molard, avec satisfaction et lui en témoigne sa reconnaissance.

Séance du 14 Fructidor an 5^e n° 74.

Le citoyen Molard, Secrétaire, communique une Lettre en date du 10 de ce mois, que lui a adressée le citoyen Deschamps, artiste à la Manufacture d'armes de Versailles, cet artiste annonce que les voitures chargées du transport de la Machine à forer et finir les canons de fusils, du citoyen charpentier, se rendront, le 12 au matin, au petit hôtel mont morancy, pour élever la dite Machine.

cⁿ des
Machines
à forer les
Canons

Le citoyen Molard ajoute, qu'en conséquence de cette Lettre, toutes les mesures ont été prises pour ^{que} le transport de la dite Machine n'éprouvât aucun retard.

On fait ensuite lecture ^{d'une Lettre} du Ministre de l'intérieur en date du 13 de ce mois, par laquelle il fait part au Conservatoire, que le Ministre de la guerre avait autorisé le Directeur de la Manufacture d'armes de Versailles à faire élever la Machine à forer les canons de fusils, du citoyen charpentier; il recommande au Conservatoire de se faire remettre une Décharge valable de la dite Machine à l'instant de l'établissement.

Le citoyen Molard observe que cette décharge a été donnée par le citoyen Deschamps conservateur artiste à la Manufacture d'armes de Versailles, chargé de pouvoirs du citoyen Boulton Directeur de la dite Manufacture, et que cette décharge a été écrite au Bas et au revers de la Lettre du citoyen planat du 2 Fructidor mentionnée.

66
Noms
des
personnes
des
objets

au procès verbal du 4 du même mois.

Séance Du 19 fructidor an 5. n° 75.

Demande
provenant
de
l'atelier

Le citoyen Molard rend compte des travaux du déménagement de l'atelier, dont on s'occupe sans relâche. La correspondance n'offre rien d'intéressant à communiquer.

Séance Du 24 fructidor an 5. n° 76

vente
du
petit
hôtel
de
mont-
morency

Le Secrétaire fait lecture d'une lettre du Ministre de l'intérieur, qui adresse au conservateur une expédition conforme du contrat de vente du petit hôtel mont morency, et l'invite à prendre toutes les mesures propres à lever les obstacles qui s'opposeraient à l'enlèvement total des effets nationaux, qui peuvent exister encore dans la propriété du cit. Signon, acquéreur de cet hôtel.

Le conservateur charge son Secrétaire de prendre les renseignements convenables à l'effet d'exiger du citoyen Signon la remise, s'il y a lieu, de la grille servant à fermer la cour du petit hôtel Mont morency.

Séance Du 28 fructidor an 5. n° 77

grille
en
fer
de
l'atelier

Le Secrétaire annonce qu'après l'examen le plus scrupuleux des clauses et conditions de l'acte de vente du petit hôtel Mont morency et les renseignements qu'il s'est procurés, tant au Bureau du Domaine national, qu'au Bureau de la liquidation, il est constant que la grille en fer, tenant à la maison par scellement, ne peut être considérée comme meuble, ni par conséquent être envoyée comme dépendance de l'atelier, quoiqu'elle eût été posée pour la sûreté de cet établissement.

Séance Du 4^e complémentaire an 5. n° 78

La correspondance n'offre rien d'intéressant à communiquer.

an. 6
Noms
des
objets

Séances Des 4. 8. 14. et 18 vendémiaire n° 79.

La correspondance du conservatoire n'offre rien d'intéressant à communiquer.

Séance Du 24. vendémiaire n° 80

on fait Lecture d'une Lettre Du Directoire Exécutif au Ministre De L'intérieur et transmise au Conservatoire par le citoyen Dubois chef de la 1^{re} Division, portant que le Ministre remettra au Directoire, Le 1^{er} Brumaire prochain L'état nominatif de tous les Employés de son Administration.

Etat des
Employés
du
conservatoire

L'état particulier Des Employés Du conservatoire demande par le citoyen DuBois en vertu de La Lettre cy dessus doit contenir Les mêmes détails que ceux déjà fournis le avec quelques additions, comme la Demeure de chacun Des Employés et les places qu'ils occupoient au 13 vendémiaire De L'an 4^e De la République.

cy juries

Machines
de
Vaucousson

on fait ensuite Lecture d'une Lettre Du Ministre De L'intérieur qui instruit le conservatoire qu'il vient d'autoriser Les frères juries entrepreneurs De la Manufacture Des Soies à la fère Département De Lysere, à Copier Les Machines et outils De Vaucousson, il invite le conservatoire à donner aux frères juries communication Des dites Machines et outils, en prenant, toutes fois, Les Mesures nécessaires pour prévenir toute distraction ou dégradation De ces objets précieux.

Le Conservatoire pour remplir Les vûes Du Ministre, charge le citoyen Molard L'un De ses membres et Conservateur Des Dépôts Des Machines, De donner aux frères juries Les facilités Dont ils auront Besoin, pour copier les outils et machines que Vaucousson avoit imaginé pour la construction Des Moulins à Soie De son invention et De rendre compte au Conservatoire De ses opérations à cet égard dans le cas de déplacement Momentané Des Machines et outils.

Séances Des 28 vendémiaire et 1 Brumaire n° 81

La correspondance ni les travaux Du conservatoire n'offrent rien de particulier.

Séance Du 8 Brumaire n° 82.

un membre présente un Etat Succinct Des Machines, Modèles et outils que la nation possède, et qui sont en si grand nombre, qu'on a été obligé de les placer dans plusieurs Dépôts. il expose L'impossibilité de les faire servir à L'instruction, faute d'un Local convenable pour y admettre Le public, et combien il est instaur que le conservatoire redouble ses efforts pour obtenir

66

an 6^e

Noms
des
personnes
des
objets

Demande
du
local

La Maison conventuelle de St martin, qui a déjà été demandée à cet effet, ce local offrant tous les avantages qu'on peut désirer pour former l'établissement du conservatoire, et n'exigeant pas de grandes Dépenses.

Le conservatoire arrête, que le citoyen Molard sera chargé de faire, auprès des commissaires du Conseil des 500, les démarches nécessaires pour accélérer leur rapport sur cet objet.

Séance Du 14 Brumaire n° 83

rapport
sur
le
conservatoire

Le Secrétaire rend compte des démarches qu'il a déjà faites auprès des commissaires du Conseil des 500 pour accélérer leur rapport sur l'établissement du conservatoire des arts et métiers dans le cy devant prieuré Martin.

Séance Du 18 Brumaire n° 84

Modèles
de
Machines
de
guerre

Le Ministre de l'intérieur par une Lettre du 13 Brumaire autorise le Conservatoire à faire la remise, sur récépissé, à la commission intermédiaire d'artillerie, des modèles de différentes Machines de guerre qui se trouvent au dépôt de la rue de L'université.

Les Membres du conservatoire présumant. Bien que le Ministre n'a entendu parler que des Modèles qui n'auraient pas été choisis pour l'établissement qui leur est confié, charge le citoyen Molard, Conservateur dudit dépôt, de faire la remise des Modèles disponibles mentionnés cy dessus.

Séance Du 24 Brumaire n° 85

Lignes
angloises

Le citoyen Molard présente l'état des Machines de guerre disponibles dont il a été question dans la séance précédente. Le même membre propose que cet état soit adopté au Ministre de l'intérieur, avec invitation de demander au Ministre de la guerre en échange, contre les modèles d'artillerie, Les différents tableaux de Lignes déposés au Magasin des aciers de la rue de L'université pour servir de Modèles dans le conservatoire des arts et métiers.

Séance Du 28 Brumaire n° 86

Le citoyen Dillon annonce que le Ministre de l'intérieur a approuvé l'acquisition pour le compte du gouvernement de plusieurs Machines qu'il lui a proposées, il invite Le Conservatoire à prendre au plutôt possession de ces Machines qu'il a mises en dépôt.

an. 6
noms

des
personnes
des
objets

chez le citoyen Calla Mécanicien au Magasin des Fêtes nationales rue du fauxbourg poissoniere, il invite le Conservatoire à remettre au citoyen Calla un récépissé conformément à l'état joint à sa lettre, au moment où ce mécanicien Délivra les Machines.

c^{te} Calla
acquisition
de
Machines

Le Conservatoire arrête que l'état des dites Machines sera transcrit dans le procès verbal; qu'il sera écrit au cit Dillon pour l'inviter à faire mettre en état les Machines dont il s'agit et lui annoncer que l'un de ses membres le citoyen Molard est chargé de les recevoir dans l'un des dépôts nationaux des Machines.

Séances des 4. 8 et 14 Frimaire 11^o 87

La correspondance du Conservatoire n'offre rien d'intéressant à communiquer

Séance Du 18 Frimaire 11^o 88

c^{te} Dillon
vente
de
Machines

Le conservatoire entend la lecture de la lettre en réponse à celle du citoyen Dillon mentionnée en la séance du 24 Brumaire. Le conservatoire Maude au cit Dillon que quoi qu'il n'ait reçu aucune lettre officielle à l'égard de l'acquisition des Machines dont lui parle le cit Dillon il vient de charger le cit Molard de faire placer, dans les dépôts, ces Machines, et qu'il en remettra un récépissé signé des Membres du Conservatoire des arts et métiers.

Séances des 24 et 28 Frimaire 11^o 89

La correspondance du Conservatoire n'offre rien d'intéressant à communiquer

Séance Du 4. Nivose 11^o 90

Bibliothèque
du
conservatoire

Le Citoyen Molard annonce qu'en sa qualité de Membre du Conseil de Conservation des objets des sciences et arts il a demandé au Directeur général de l'Instruction publique une autorisation à l'effet de dresser dans les Dépôts Littéraires Nationaux une liste des ouvrages dans tous les genres d'arts et métiers pour composer la Bibliothèque du Conservatoire. Ces livres seront placés provisoirement dans le Corps de Bibliothèque du Dépôt des Machines de la rue de l'Université. Les livres que le Conservatoire possède déjà seront réunis dans le même local. Ces ouvrages seront inscrits sur un registre au moment de leur entrée dans le Dépôt conformément aux Réglemens du Conservatoire

Ann. 6.

Noms
des des
personnes objets

des arts et Métiers Le Conservatoire arrête la mention de cette annonce aux procès
verbal.

Séance Du 8 Nivose. n° 91

Le Citoyen Charpentier Chef de l'atelier du Conservatoire, demande à être porté
d'une manière régulière sur l'un ou l'autre état des dépenses des employés du dit
établissement Le Conservatoire arrête que le Citoyen Charpentier sera payé de ses
appointemens sur un état particulier; il sera écrit au C^{te} Charpentier pour l'instruire des
mesures que le Conservatoire a prises à l'égard de la demande.

chargés Stat
leur Pappoin
teniens

Séance Du 16 Nivose. n° 92

Le Citoyen Molard annonce que le C^{te} S^{te} Laurent Directeur d'artillerie à l'arsenal
s'est présenté au dépôt de la rue de l'Université pour s'informer du jour où il pourroit y faire
prendre les Modèles d'artillerie qui lui ont été accordés par le Ministre de l'intérieur
par sa Lettre du ... que le C^{te} S^{te} Laurent a représenté, ce C^{te} a observé en même tems
que le C^{te} Molard n'étant plus chargé de la Collection des Modèles d'artillerie, il a
ajouté qu'il n'ignoroit pas la demande que le Conservatoire avoit faite de plusieurs
Tableaux ou Cartes d'échantillons de Lignes existants au Magasin des aciers, que déjà il
s'étoit occupé des Moyens de faire place au Conservatoire cette Collection précieuse; on
du moins une Collection des différentes sortes de Lignes restantes en Magasin; Le
Conservatoire ne voit aucun inconvénient de remettre les Modèles d'artillerie au C^{te} S^{te} Laurent
puisque il est porteur d'un ordre du Ministre, et apprend avec satisfaction que ce Citoyen
s'occupe des Moyens d'enrichir le Conservatoire des arts et Métiers.

de Modèles
d'artillerie

Séance Du 18 Nivose n° 93

La séance s'est terminée en délibérations sur la Description et le Classement des
Machines.

Séance Du 24 Nivose n° 94

Les Membres Composant le Conservatoire des arts et Métiers instruits par
un de leur Collègue, le C^{te} Molard, que le Ministre desireroit avoir dans ce
moment des renseignements particuliers sur l'utilité actuelle et les avantages de

an 6.
Noms

des
personnes
objets

des
de
l'intérieur
Demandes
sur
l'utilité
du
conserva
toire

Ces établissements, arrêtent, en conséquence, qu'il se rendront chez le Ministre, à la plus prochaine audience publique, pour lui rendre compte Verbalement de l'état actuel de l'établissement qui leur est confié et lui annoncer un Mémoire détaillé à ce sujet.

Séance Du 28 Nivose n° 95.

Le Secrétaire fait lecture d'une Lettre du Ministre de l'Intérieur qui demande au Conservatoire de lui faire passer son avis sur la demande que lui a faite le C.^{te} Boyer-foufrière Manufacturier de lui faire délivrer du Dépôt national confié à la surveillance du Conservatoire la quantité de Lignes anglaises qui lui serait nécessaire, en les payant au prix de destination qui en serait faite. Le Ministre Considérant les objets comme destinés à servir de Modèles à l'Instruction publique desire Connoître l'opinion du Conservatoire sur cette demande avant de répondre au C.^{te} Boyer-foufrière.

C. Boyer
Foufrière
Demande
de
lignes
anglaises

Séance Du 5. Nivose n° 96

Le Président donne lecture d'une Lettre du Citoyen Robin en date du 14 Nivose au C.^{te} par la quelle il annonce qu'il prend l'engagement d'exécuter un Modèle non seulement de son échappement libre, mais encore celui du Premier échappement de ce genre, imaginé en 1748 par Pierre Le Roy pour en faire hommage et déposer au Conservatoire les deux susdits Modèles, le Président est invité à répondre séance tenante au C.^{te} Robin et lui témoigner la satisfaction des Membres du Conservatoire.

C. Robin
Echappe
ment
libre

Séance Du 8. Nivose n° 97

Le C.^{te} Molard annonce qu'il a appris aujourd'hui, du C.^{te} alquier Membre du Conseil des Anciens, que le C.^{te} Fabre Membre du Conseil des 500, a promis de faire promptement un Rapport à l'effet d'obtenir la Maison conventuelle de St. Martin pour l'établissement définitif du Conservatoire des arts et Métiers, Le Conservatoire charge le C.^{te} Molard de Procéder au C.^{te} Fabre tous les renseignements dont il pourroit avoir besoin pour le Rapport dont il s'agit.

Rapport
sur
l'abbaye
Martin

Jan 6^{me}

Noms
des
personnes
des
objets

M. Fulton
Modèle
de
bateau
à
rouleaux

Séance du 14. Nivôse n° 98

Le C.^{te} Beauvelot Dessinateur annonce que M. Fulton à qui il avait été adressé par le C.^{te} le Roy pour prendre le dessin d'un Modèle de bateau à rouleaux, a été accueilli par cet artiste étranger, de la manière la plus obligeante. Le Conservatoire charge le C.^{te} le Roy son Président de lui en témoigner sa satisfaction.

Séance du 18. Nivôse n° 99

C. Clement
Demande
d'un
logement

Le C.^{te} Molard Communiqué une Lettre par laquelle le Ministre de l'Intérieur l'autorise à mettre à la Disposition du C.^{te} Clement Professeur d'anatomie deux pièces dans le Dépôt de la rue de l'Université pour y préparer ses leçons, si toutes fois ces deux pièces peuvent lui être accordées sans inconvénient. Le Conservatoire observe que les Travaux et les Etudes anatomiques n'ont pas un Rapport tellement immédiat avec les Travaux et Etudes des arts mécaniques et Métiers pour espérer quelques succès de leur Réunion, qu'en sur plus il y auroit un très grand inconvénient pour les Travaux journaliers de Réparation des Machines qui doivent Commencer incessamment, ainsi que ceux de l'agence des titres Concernant les archives de Condé, d'admettre dans le Dépôt un Cabinet d'anatomie qui occuperait un emplacement devenu nécessaire pour les travaux. C. depuis le secrétaire est chargé d'écrire au C.^{te} Clement pour lui annoncer qu'on n'a pas dans ce Moment un Emplacement à lui donner.

Séance du 24. Nivôse n° 100

M. Fodrin
Métier
à
rubans
de
velours

C. Naigeon
offie de
serrures

Le secrétaire fait la lecture d'une Lettre par laquelle le Ministre de l'Intérieur invite les Membres du Conservatoire à se Concerter avec le C.^{te} Fodrin pour le transport d'un Métier, à rubans de Velours doubles de soye dont le Ministre a fait l'acquisition pour être déposée au Conservatoire, après qu'il sera répondu au Ministre pour lui accusé la réception de la Lettre, en même tems il charge le Citoyen Molard de faire placer le Métier à rubans de Fodrin dans l'un des dépôts des Machines Confiés à sa surveillance. Le secrétaire fait ensuite lecture d'une autre Lettre du Ministre de l'Intérieur qui charge les Membres du Conservatoire d'examiner deux serrures offertes par Le C.^{te} Naigeon Comme pouvant servir à l'instruction et au progrès des arts. Le Citoyen le Roy est chargé de faire un Rapport sur les dites serrures à la fin de la séance. Le Citoyen Feuillet, arquebuseur a présenté à l'Assemblée du Conservatoire un fusil à deux coups, on a remarqué que toutes les parties de cette arme

au 6^o

71

Noms

des
performances

des
objets

armes ont été travaillées avec beaucoup de soin et de goût, Le Président remercie
Le C^o Feuillet au Nom des Membres du Conservatoire de la Communication qu'il a bien
voulu leur faire d'un ouvrage qui atteste son habileté dans le genre d'industries qu'il
Cultive.

C^o Feuillet

fusil

2^e corp.

Le C^o Feuillet dépose sur le Bureau un exemplaire d'un Rapport du Bureau de
Consultation des arts et Métiers sur une Statue de fusil, de son invention, Le Conservatoire
reçoit ce Rapport avec reconnaissance et témoigne au Citoyen Feuillet le desir de connaître
la Composition de cette Statue et d'en avoir un Modèle

Séance Du 28. Niviose N^o 101

C^o Charpentier

Demande
d'indem-
nités.

Le Citoyen Charpentier s'est présenté pour exposer sa situation et engager Les
Membres du Conservatoire à solliciter au près du Ministre les indemnités auxquelles
il a droit comme Chef de l'Atelier du Conservatoire pendant qu'il a existé, ainsi que pendant
tout le temps qu'a duré le déménagement et le recollement des inventaires de tous les
objets qui avoient été mis à sa disposition. Le Secrétaire étant absent la discussion au
Sujet de la Demande du C^o Charpentier a été ajournée à la prochaine séance.

Séance Du 4. Ventose N^o 102.

C^o Regnier

mentionne
sur
les
Serrures

on fait Lecture d'une Lettre du Ministre, qui transmet au Conservatoire un exemplaire
d'un Mémoire imprimé du C^o Regnier Contrôleur en Chef des armes portatives qui a pour
objet le perfectionnement des serrures. Le Ministre invite le Conservatoire à examiner
le projet du Citoyen Regnier et à lui rendre compte des Moyens de perfectionnement
qui sont indiqués dans ce Mémoire, Le C^o Le Roy est chargé de faire un projet du
Rapport demandé par le Ministre.

Séance Du 8. Ventose. N^o 103

C^o Charpentier

traitement
accordé
pour
l'an 6.

Le Conservatoire ouvre la discussion sur la Demande du Citoyen Charpentier et
après avoir reconnu qu'il étoit de toute justice qu'il fut payé de son traitement pendant
l'an 6. arrête qu'il sera porté sur les Etats des Dépenses de l'Atelier comme par
le Rapp.

Ann. 6.

Noms
des
personnes
objets

Journal
des
Mines

Séance Du 14. Ventose n° 104.

Le secrétaire fait lecture d'une Lettre Du Conseil des mines de la République qui annonce qu'il adresse avec plaisir la Collection des n° du Journal des mines qui ont déjà paru au Nombre de 32. pour être déposés à la Bibliothèque Du Conservatoire des arts et Métiers et qu'il continuera à faire remettre la suite de ce Journal à mesure de L'impression.

Le Conservatoire reçoit cette annonce avec reconnaissance; il sera écrit au Conseil des mines pour lui adresser la réception des 32. du Journal imprimé sous sa surveillance, Le C. Molard est chargé de placer cette Collection dans le local destiné à recevoir provisoirement les ouvrages qui doivent composer la Bibliothèque.

Le Président Du Conservatoire fait lart d'une Lettre de M. Fulton ingénieur Civil, auteur d'un ouvrage Anglais sur un système de Navigation par Canaux sans Echuse, qui invite le Conservatoire à honorer au Citoyen Becourt Chef de brigade Du Génie Commandant en chef les Travaux Du Canal de Sambre et Oise, les plans et profils Du Modèle de Construction et de Mécanique dont il est l'Inventeur pour faire passer Des Bateaux d'un Riv. dans un autre; En conséquence le Conservatoire autorise le C. Beauclot Dessinateur Du Conservatoire à faire les Plans et Dessins dont il s'agit.

Fulton
Système
de
navigation

Séance Du 18. Ventose n° 105.

Les Membres Du Conservatoire ont fait l'examen des deux serrures offertes par le Citoyen Naigeon Comme pouvant servir au progrès et à l'histoire de l'art de la serrure; ils ont été d'avis de proposer au Ministre de L'Intérieur d'en faire l'acquisition pour la somme de cent cinquante francs que le C. Naigeon en demande. Ces serrures offrent l'une et l'autre des combinaisons qui empêchent qu'on ne puisse les Crocheter, leur exécution présente des difficultés qui n'ont pu être vaincues que par un artiste habile et très exercé dans l'art de la serrurerie.

acquisition
de deux
serrures

Séances Des 24. et 28. Ventose. n° 106

Ces deux séances sont employées à l'examen des Enseignemens qu'il est nécessaire de donner aux membres Du Conseil des G. Co. chargés Du Rapport concernant le local de l'abbaye Martin Demandé pour l'établissement Du Conservatoire des arts et Métiers.

Rapport
sur le
conseil
alors

Noms
des
personnes
des
objets

Séances des 4. 8. 14. 18. 24. et 28. Germinal n° 107.

Dans ces différentes séances Le Secrétaire, Le C^{te} Molard, rend compte au Conservatoire des différentes démarches qu'il a faites au près de la Commission du Conseil des Loo. chargée du Rapport sur l'établissement du Conservatoire dans le local de la Ci-devant abbaye Martin. Le Secrétaire instruit aussi le Conservatoire de la Visite que les Membres de cette Commission du Conseil des Loo. ont faite dans les différents dépôts et de l'explication détaillée qu'il leur a donnée de tous les objets qui soumettent les dépôts confiés à sa surveillance.

Séances des 4. 8. 14. 18. 24. et 28. Floréal n° 108

La Correspondance n'offre d'intéressant qu'une lettre du Citoyen Bouscier artiste, rue Beaubourg. par la quelle, en annonçant l'envoi de deux Boîtes rondes ou Bonbonnières en filigrane de sa Composition pour être déposées au Conservatoire des Arts et Métiers, il entre dans des Détails sur l'application qu'il a faite de cet art, en le rendant utile à la fabrication du papier Mouvoys.

Séances des 4. 8. 14. 18. 24. et 28. Frimaire n° 109

Dans Ces différentes séances le Secrétaire instruit le Conservatoire des démarches qu'il a faites au près des deux Commissions du Conseil de Loo. et des anciens pour accélérer le Rapport sur l'établissement du Conservatoire dans le Ci-devant Prière Martin, il annonce de plus que la Résolution ayant été acceptée aux Loo. a été envoyée aux Anciens qui l'ont sanctionnée et il propose au Conservatoire de s'occuper de suite des Mesures à prendre pour entrer le plutôt possible en jouissance du local.

Séance du 4. Nivôse n° 110

Le Ministre de l'Intérieur engage le Conservatoire à envoyer à essayer un Dessinateur pour lever les Plans et Détails d'une Machine de la Composition du Citoyen Robert, le Conservatoire arrête qu'il sera répondu à la lettre du Ministre, qu'il a chargé le C^{te} Beuvolat Dessinateur de se rendre à essayer sans délai pour faire les Dessins de la Machine du C^{te} Robert et qu'il s'empresse de les lui adresser aussitôt qu'ils seront finis.

N° 6
 Noms
 des
 personnes
 des
 objets

Séance du 8 Messidor N° 111.

N° de
 l'interieur
 de la
 loi
 du
 Conservatoire
 de la
 loi
 du
 Conservatoire
 de la
 loi
 du
 Conservatoire

Le Ministre de l'Intérieur par sa Lettre du 6 Messidor transmet au
 Conservatoire des arts et Métiers, Copie de la Loi du 22 Prairial dernier qui
 Consacre à cet établissement la Maison Conventuelle de S. Martin des Champs,
 par la même Lettre Le Ministre annonce qu'il a chargé le C.^{te} de launay architecte
 de se concerter avec les Membres du Conservatoire pour tout ce qui concerne l'appropriation
 du dit local et de lui rendre Compte du Résultat des Conférences qui auront lieu à ce
 Sujet.

il sera écrit au Ministre pour lui accusar la Reception de la loi ci dessus qui sera
 déposée au Secrétariat du Conservatoire.

C. Montu
 et Richer
 Membre
 du
 Conservatoire
 Membre
 du
 Conservatoire

Le Secrétaire annonce que le Ministre l'a autorisé par une Lettre du 29 prairial
 dernier à Communiquer le Numérateur Mécanique du C.^{te} Nicheur au Citoyen Montu qui
 Réclame la priorité d'invention de ces sortes de Machines, et que vu qu'il n'existe au dépôt
 du Conservatoire ni Modèle ni dessin ni description de la Machine dont le Citoyen Montu
 se dit l'auteur, et après avoir entendu le Citoyen Nicheur, le Secrétaire a cru devoir représenter
 au Ministre au Nom du Conservatoire qu'il y aurait un Grand inconvénient à donner Connaissance
 des Machines du Citoyen Nicheur, avant que le C.^{te} Montu ait déposé le Modèle de sa
 Machine et qu'en conséquence il a proposé au Ministre de suspendre l'effet de l'autorisation
 accordée au C.^{te} Montu, Jusqu'à près un Rapport détaillé qui lui sera fait à ce Sujet.

Le Conservatoire approuve les démarches que le Citoyen Molard son Secrétaire a
 faites dans cette Circonstance très délicate au Nom du Conservatoire et dont il n'a pu
 l'instruire Vu l'empressement du C.^{te} Montu à exiger même par Voie de Police la
 Communication des Machines du C.^{te} Nicheur, en Vertu d'ordre Surpris à la Religion du
 Ministre.

La Lettre du Ministre de l'Intérieur et les observations faite par le Secrétaire
 seront déposées dans les Cartons du Secrétariat.

Séance du 14 Messidor N° 112.

Le Procès Verbal de la dernière Séance est lu et adopté.
 Pour accélérer les Travaux indiqués par la Lettre du Ministre de l'Intérieur
 du 6 Messidor Sont Mairs et qui doivent être réglés avec le Citoyen de launay
 Architecte, les Membres du Conservatoire ont pris la Résolution de se transporter
 samedi prochain à 6 heures du soir Chez le Citoyen de launay où se trouvent tous les
 Plans.

Noms

des

personnes

des

objets

Suite de la séance du 14 Messidor.

Plans de la Ci-devant abbaye St Martin. Le secrétaire est chargé de prévenir de cette démarche.

congrès a
donner
aux
locataires
de
l'abbaye
Martin

Les Membres du Conservatoire. Considérant ensuite que les Travaux relatifs à l'appropriation du local ne pouvoient commencer qu'à l'époque du déménagement de la totalité des locataires que chaque jour de délai qu'éprouve la signification des Congés retarde d'autant l'établissement du Conservatoire, et Vû que les locataires ne sont tenus au déménagement que trois mois après la signification des Congés, estiment qu'il est nécessaire de faire toutes les démarches convenables dans les Bureaux du Ministère des finances pour obtenir la Jouissance du local avant le retour de la Mauvaise saison, en conséquence le Citoyen Molard est chargé de suivre cette affaire et de rendre compte du résultat de ses démarches à cet égard. Le Conservatoire s'invite en même temps à prendre des Renseignements sur le Mode à suivre pour indemniser le Propriétaire de la Maison à travers la quelle il sera ouvert une entrée au Conservatoire par la rue St Martin.

Séance 18. Messidor 11^{me} 113.

Les Membres du Conservatoire se sont réunis avec le C.^{te} Delannoy Architecte, chargé par le Ministère de l'Intérieur de tout ce qui concerne l'appropriation du local de la ci-devant prieure Martin, accordé par la loi du 22 Prairial dernier pour l'établissement du Conservatoire et après délibération sur les opérations les plus urgentes dans ce moment. Le Conservatoire arrête que le C.^{te} Beusset, dessinateur de cet établissement, dressera un plan détaillé de l'Intérieur des Bâtimens du Ci-devant Prieure Martin destinés par la loi à recevoir tous les Modèles de Machines et autres objets d'Arts et Métiers, et qu'en conséquence les locataires des dits Bâtimens seront invités à donner au Citoyen Beusset porteur de l'extract du Procès Verbal de la séance de ce Jour toutes les facilités convenables pour qu'il puisse sans délai former le Plan détaillé dont il s'agit.

Plan de
l'abbaye
Martin

Séance du 24 Messidor 11^{me} 114.

Le Ministre de l'Intérieur envoie au Conservatoire un exemplaire d'un ouvrage intitulé exposition et emploi d'un moyen intéressant de disposer des Lamps pour les Travaux publics, d'Agriculture, les arts &c. par le C.^{te} Riboud.

Le Conservatoire arrête qu'il sera prêt au Ministre pour lui accusar la réception de cet ouvrage qui sera réuni à ceux de même genre destinés à composer la Bibliothèque

La Bibliothèque

riboud

ouvrage
sur les
Lamps

76
L. 6.

Noms
des
personnes
des
objets

Suite de la séance du 24 Messidor.

Le Ministre de l'Intérieur transmet au Conservatoire une pétition du Citoyen fournier Desgranges logé aux incurables près la Barrière d'Enfer par laquelle il demande une somme de 200 francs pour réparer une Carde à Coton de sa composition.

Citoyen
fournier
carde
à
coton

Le Conservatoire charge les Citoyens Beauvelot et Gravel de prendre Connaissance de l'état actuel de cette Machine, d'en faire même les Dessins et la Description pour que l'on puisse proposer au Ministre des Mesures Convenables sur la demande d'un C.^{an} fournier.

on observe que cette Carde a été soumise à l'examen du Bureau de Consultation des Arts et Métiers, le 30 Janvier 1793. qui lui a fait accorder 5,000 Francs de récompense à la charge par l'auteur de déposer le Modèle de sa Machine pour servir à l'Instruction.

Citoyen
fortin
demande
de
place

on fait ensuite Lecture d'une Lettre du Ministre Concernant la demande du Citoyen fortin ingénieur Mécanicien, d'une Place de Gardien des Machines du Conservatoire des arts et Métiers, Le Ministre par cette Lettre invite le Conservatoire à lui faire Connaître son opinion sur cette demande et les Considérations particulières qui pourraient l'appuyer ou l'empêcher d'être accueillie.

Le Conservatoire en rendant hommage aux Talens et au Mérite distingué du C^{an} fortin, Croit qu'il convient d'observer au Ministre que le Nombre des Démonstrateurs attachés à cet Etablissement a été fixé par la loi du 9 Vendémiaire an 3.^e que les Démonstrateurs ainsi que le Dessinateur ont été nommés par une loi du 19 du même Mois et que feu Van dermonde l'un des Démonstrateurs a été remplacé par le Citoyen Molard sur la demande du Conservatoire et que dans le Moment on ne pense pas que le Nombre des Employés puisse être augmenté de cause des Dépenses, le Conservatoire arrête qu'il sera répondre au Ministre Conformément à l'exposé ci-dessus.

Atelier
des
aiguilles

Le Ministre de l'Intérieur par une Lettre du 19 Messidor annonce au Conservatoire qu'il existe dans le Ci-devant atelier des Aiguilles l'Atelier rue de Neuilly fauxbourg Antoine des outils, des Matières Etc., et qu'il a décidé le 3. du même Mois, que ces objets seraient déposés au Conservatoire chargé de les disposer de Manière à servir à l'Instruction publique.

La Lettre du Ministre Contenant beaucoup de détails intéressants relatifs à la fabrication des Aiguilles, Le Conservatoire arrête, 1.^{er} que cette Lettre sera transmise en entier au procès Verbal, 2.^o qu'il en sera dressé un extrait au Citoyen Gerantel ex Directeur de l'Atelier des Aiguilles avec invitation de remettre sur un Récapitulatif du Conservatoire au Citoyen Molard l'un de ses Membres tous les outils, ustensiles, Matières, aiguilles fabriquées et en Cours de fabrication, et Généralement tous les objets dépendant de l'Atelier des Aiguilles 3.^o que ces objets seront.

Noms

des

personnes

des

objets

Suite de la Séance du 24 Messidor

Seront placés provisoirement dans le dépôt des Machines de la rue de l'Université les que les Monneret et La Croix seront chargés de surveiller le transport des dits objets & que le Citoyen Molard présentera au Conservatoire les Moyens qu'il convient d'employer pour remplir les Vues du Ministre.

Copie de la Lettre du Ministre

4. Division
Bureau des arts

Liberté

Egalité

N. 7

Paris, le 19. Messidor an 6. de la République Française une et indivisible.
Le Ministre de l'Intérieur

Aux Membres du Conservatoire des arts et Métiers,

Citoyens, il existe dans le Cédant atelier des aiguilles à Coudre, petite rue de Neuilly, faubourg antoine, des outils, des ustensiles, des Matières premières et des ouvrages en cours de fabrication. J'ai décidé le 3 de ce mois, que tous ces objets seroient transférés au Conservatoire et disposés de manière à pouvoir servir à l'Instruction publique.

Il se trouve aussi dans cet atelier, supprimé une quantité assez considérable d'aiguilles auxquelles il ne manque que le Poli, pour pouvoir être livrées au Commerce. Ces aiguilles, sont également mises à votre disposition. Je vous ai autorisés à les faire polir et à les vendre en suite de la manière la plus avantageuse à la République.

Pour achever cette fabrication, vous conserverez le Citoyen Wins l'un des chefs ouvriers amenés d'air la Chapelle dans le courant de l'an 3, il travaillera sous votre direction et s'adressera à vous pour tous les objets de détail.

atelier
des
aiguilles

Je désirerois, Citoyens, que vous ne vous bornassiez pas à achever le travail qui reste à faire aux aiguilles; je crois qu'il seroit utile que vous surveilliez le cours des opérations commencées pour arriver au perfectionnement de la fabrication complète des aiguilles. Le Citoyen Molard, l'un de vous qui s'est occupé plus particulièrement de ce genre d'industrie pourra vous faire part du fruit de ses Méditations et de ses recherches à cet égard.

Pour faire face aux dépenses qui entraîneront le Poli des aiguilles et des opérations ultérieures pour le perfectionnement de l'art, je vous autorise à disposer d'une somme de deux mille francs à prendre sur le fonds fait pour la tenue du Conservatoire. Vous voudrez bien en conséquence m'adresser à la fin de chaque mois l'état visé de ces dépenses, et j'en ordonnerai le montant.

Le produit de la vente qui aura lieu des aiguilles polies et achevées sera mis en réserve et sur le compte particulier que vous m'en rendrez, je déterminerai l'emploi des sommes que cette vente aura pu faire recouvrer.

Tous les trois mois, Citoyens, vous me rendrez compte de l'état du Travail et de ses progrès; vous voudrez bien en même temps me présenter vos Vues sur les moyens d'introduire

24
An 6^{re}

Noms
des
personnes
des
objets

Suite de La Séance Du 24th Messidor

Introduire ce genre de fabrication dans les Cantons de la République qui vous paraissent susceptibles de le recevoir.

Vous voudrez enfin m'adresser un Inventaire détaillé de tous les objets que vous aurez tirés du ^{ancien} C^{de} devant atelier National des aiguilles, et qui devront faire partie du Dépôt qui vous est confié. Salut et Fraternité signé Lefournieux.

Séance Du 28th Messidor. n° 115.

chef de
l'atelier
des
aiguilles
d'apprise

Le Chef ouvrier de l'atelier des aiguilles d'apprise, Communique au Conservatoire une réclamation qu'il adresse au Ministre de l'Intérieur pour obtenir le payement de son salaire, jusqu'au jour de son départ de Paris pour se rendre à Aix la Chapelle et des indemnités pour les frais de route.

Le Conservatoire après avoir lu la pétition du Citoyen Langou, a reconnu que ses réclamations étoient fondées et a cru devoir l'attester au Ministre, afin qu'il accorde à cet artiste les secours qu'il réclame.

congé
au
locataire
de
St
martin

Le Conservatoire ayant appris que Le Ministre des finances n'avoit pas encore fait signifier les congés aux Locataires de la Maison Consuetuelle de St Martin, le juge Convenable de faire part de ce délai au Ministre de l'Intérieur et d'inviter à réitérer la demande, au Ministre des finances pour que le local dont il s'agit soit mis à la disposition du Conservatoire le plus promptement possible.

Séance Du 4th Thermidor. n° 116.

distribu
tions du
local du
conservatoire

Le Citoyen Deuselot présente au Conservatoire les Plans détaillés des différents étages et des distributions actuelles des Bâtimens de la C^{de} devant abbaye martin, dont il avoit été chargé; il a été arrêté que le Citoyen Deuselot les communiquerait au Citoyen De la Moir, Architecte et s'entendrait avec lui pour former un projet de nouvelles distributions des dits Bâtimens propres à recevoir les objets qui composent le conservatoire.

Le Citoyen Molard annonce que l'orgue de la C^{de} devant abbaye St Victor doit être transporté dans les Dépôts des Machines, il expose qu'il seroit plus convenable de transporter le dit orgue dans les Bâtimens de la C^{de} devant abbaye St Martin que cette mesure prévient un second transport et par conséquent beaucoup de Dépense; le Citoyen Molard est chargé de se concerter avec le principal Locataire.

an 6

79

Noms
des
personnes
des
objets

Suite de la Séance Du 4 Thermidor

Locataire de la Ci-devant abbaye et Le Citoyen de Lamoy pour examiner les Pièces vacantes dans la dite abbaye et s'assurer de la possibilité d'y placer l'orgue ci-dessus.

Séance Du 8 Thermidor. n° 117.

Monumens
Ditales

Le Conservatoire reçoit, sans Lettre d'avis, trois exemplaires du Programme des fêtes de la Liberté et l'entrée triomphale des objets de sciences et d'arts recueillis en Italie et autant de Cartes pour assister à la Cérémonie.

horloge
de St
paul.

Le Conservatoire a arrêté que l'un des exemplaires du Programme sera déposé aux Archives. Le secrétaire annonce que le Ministre de l'Intérieur par une Lettre du 29 Nivôse a chargé le Conseil de conservation de faire transporter au Conservatoire des arts et Métiers, l'horloge de la Ci-devant Eglise St. Paul en attendant qu'il en dispose en faveur de quelque établissement public, le même Membre observe qu'il a été chargé avec le Citoyen de Lamoy de surveiller le transport de l'horloge dont il s'agit, le Conservatoire en ordonne la Mention au Procès Verbal.

Séance Du 14 Thermidor n° 118.

plan de
l'abbaye
Martin

Le Ministre de l'Intérieur à qui le Conservatoire des Arts et Métiers, avait demandé une Copie du Plan de la Partie des Bâtimens et Terrens de la Ci-devant abbaye St. Martin des Champs pour être annexé à la loi qui dispose de cette partie du Domaine National pour l'établissement ci-dessus, Répond que le Citoyen de Lamoy a du Conserver la Minute du Plan dont il s'agit et que le Conservatoire pourra lui en demander une Copie.

Le Conservatoire Charge le Citoyen Beauséjour de s'entendre avec le Citoyen de Lamoy pour faire la Copie du Plan dont il s'agit.

Séance Du 18 Thermidor n° 119.

Machine
à Carder le
coton

Le Citoyen Beauséjour a présenté un dessin et un projet de Rapport sur la Machine à Carder le Coton du Citoyen Fourmieu et un devis des Dépenses nécessaires pour des réparations. Le Citoyen Beauséjour donnera une Nouvelle Lecture de son Rapport à l'une des prochaines séances.

40
Am 6
Roms
des
personnes
des
objets

Séance du 24 Thermidor n° 120

Le Ministre de l'Intérieur par sa Lettre de ce Jour informe le Conservatoire que le Ministre des finances a invité les Régisseurs de l'enregistrement, du Domaine, de prendre les Mesures nécessaires pour l'acquisition des Bâtimens affectés à l'établissement du Conservatoire des arts et Métiers.
Mention au Procès Verbal.

congrès
aux
Locataires
de
St Martin

Séance du 28 Thermidor n° 121

Un des Membres du Conservatoire annonce que parmi les effets Mobiliers du Ci-devant Prince Xavier-Lusaxe, apportés du Chateau de Fontenoy, département de l'Aube, et déposés à Paris à l'ancienne Mairie rue des Capucines, il se trouve plusieurs objets d'arts qui méritent d'être conservés.

xavier
Lusaxe
Modèles
d'armes

Le Citoyen Le Roy, et Molari se rendront demain 29 pour dresser un état des objets, afin de former la Demande auprès du Gouvernement pour le Conservatoire des arts et Métiers.

Séance du 4 Fructidor n° 122

Le Secrétaire donne Lecture d'un Projet de Lettre en réponse à celle du Ministre de l'Intérieur du 24 Thermidor. Le Conservatoire dans cette Lettre représente au Ministre que malgré l'assurance donnée par le Ministre des finances que les Congés alloient être donnés aux Locataires du local destiné par la loi pour l'établissement du Conservatoire, cependant les choses étoient encore dans le même état, et après lui avoir fait exposer l'importance dont il est que le Conservatoire puisse entrer en jouissance le plus tôt possible, il invite le Ministre à prendre les Mesures les plus promptes pour faire lever les obstacles de tout genre qu'il éprouve à ce sujet.
on fait lecture d'une Lettre du Ministre de l'Intérieur qui annonce qu'il a décidé qu'il

congrès
aux
Locataires
de
St Martin

seroit construit sous la surveillance du Conservatoire par le Citoyen Gadon, un modèle de Machine à Vapeur dans les Dimensions Convenables pour élever à la hauteur de 7 Mètres, environ Vingt Muids d'eau. Le Conservatoire arrête qu'il sera fait mention de cette Lettre au Procès Verbal, et Charge le Citoyen Molard l'un de ses membres de surveiller l'exécution de la Machine dont il s'agit. Conformément à la Lettre du Ministre.

et gadon
machine
à
vapeur

Copie de la Lettre du Ministre de l'Intérieur.
Libérée.

Le Directeur
Directeur des arts.

N° 10. Séance
du 4 Fructidor.

Le Ministre de l'Intérieur.

aux membres du Conservatoire des arts et Métiers. Paris, le 6 Fructidor an 5.

D'après le compte avantageux qui m'a été rendu d'une nouvelle Machine à Vapeur

Libérée
Paris le 6 Fructidor
an 5. de la République

Noms

Des
personnes
Des
objets

Suite de la séance du 4 Fructidor.

à vapeur, inventée par le Citoyen Gaden, j'ai décidé qu'il en serait construit un modèle par l'auteur même.

que cette construction se feroit sous vos yeux et sous votre surveillance, et que la Machine auroit les dimensions convenables pour élever à la hauteur de 7 Mètres environ vingt Muids d'eau par heure,

J'ai décidé en outre que pour faire face aux dépenses que cette construction entraînera, il seroit compté au Cit. Gaden, sur ses contributions particulières, d'abord une somme de 600 Francs pour l'achat des Matières, 300 F. à la fin du mois qui suivra l'époque où il aura commencé à travailler, et enfin 300 autres francs au moment de la livraison et du placement du

Machine à vapeur. Modèle fini au Conservatoire des arts et Métiers.

J'ai prévenu de ces dispositions le Cit. Gaden, et je lui invite à se concerter avec vous sur tous les objets de détails relatifs à l'opération dont il s'agit, je compte sur l'empressement que vous mettez à secondar mes vûes à cet égard. La construction de la Machine du Cit. Gaden doit d'autant plus fixer votre attention, qu'elle est destinée à faire partie des nombreux Monuments d'arts déposés au Conservatoire. Vous voudrez bien me faire connaître le résultat des travaux de l'Artiste au fur et à mesure de leur avancement.

Je vous adresse ci-joint le Dessin et la Description de la Machine à Vapeur du Cit. Gaden
S. et P. Signé François de Neufchâteau.

Le Citoyen Le Roy fait un Rapport sur deux serrures de combinaisons envoyées au Conservatoire par le Ministre de l'Intérieur pour avoir son avis.

Le Rapporteur propose l'acquisition des dites serrures pour le Conservatoire des arts et Métiers, moyennant la somme de Cent cinquante Francs, somme que le Propriétaire en demande et qui est bien inférieure au prix qu'elles ont coûté.

Le Conservatoire approuve les conclusions du Rapport et arrête qu'il sera envoyé au Ministre de l'Intérieur.

Le Citoyen Le Roy fait hommage pour la Bibliothèque d'un exemplaire in 4° de la Collection des Rapports du Bureau de Consultation des arts et Métiers
Mention honorable au Procès Verbal.

Rapports
du
Bureau
de
consultation
des
arts.

Séance du 8 Fructidor. N° 123.

Le Conservatoire instruit que les Locataires de la ci-devant abbaye de Marton n'avoient encore reçu leurs congés, et que le principal locataire avoit même donné des ordres pour louer les lieux vacantes, a arrêté que les faits seroient

92
 An. 6.
 Ses
 Nom
 des
 personnes
 objets
 couges
 des
 locataires
 de
 Martin

Suite de la Séance du 8. Fructidor n° 124.

Seraient transmis au Ministre de l'Intérieur avec l'invitation de faire accélérer par tous les moyens possibles le déménagement dont il s'agit, il a été écrit en conséquence au Ministre de l'Intérieur.

Séance du 14. Fructidor. n° 125.

Le Conservatoire reçoit une pétition du Citoyen le Clos, tendante à obtenir une place de Garçon de Bureau. La demande de ce Citoyen est recommandée par le Directeur la Nouvelle leçons. Mention au Procès Verbal.

Séances des 18. et 24. Fructidor n° 126

La Correspondance n'offre rien d'intéressant à communiquer.

Séance du 28 Fructidor n° 127.

Le Secrétaire, dans l'absence du Citoyen Conté, chargé de la comptabilité du Conservatoire, a présenté l'état Général des Dépenses faites depuis le dernier Compte rendu jusqu'à ce Jour 28. Fructidor de l'an 6.

il résulte de l'examen de cet Etat et des pièces y jointes que le traitement du Citoyen Charpentier, Chef de l'atelier du Conservatoire a été payé pour l'an 5. et qu'il y est compris pour l'an 6. quoique les travaux aient été suspendus depuis le déménagement de l'atelier du Petit Hotel Montmorency jusqu'à ce jour; mais comme le retard qu'a éprouvé l'établissement de l'atelier dépend de plusieurs circonstances, qu'il nous a été impossible d'empêcher ni même prévoir, nous croyons que le Ministre de l'Intérieur ne refusera pas son Approbation à la Demande que nous lui faisons de nous mettre à portée de payer le traitement de l'an 6. au C. Charpentier, Chef de l'atelier.

Le Conservatoire s'occupant sur les travaux immenses de l'établissement qui lui est confié à considérer que ces travaux qui varient pour ainsi dire comme la Nature des objets, exigeroient pour les remettre en état, l'emploi d'un trop grand nombre d'artistes, pour espérer qu'on put les déplacer et les réunir dans un même atelier, pour un temps limité sous la surveillance d'un Chef; que cette mesure entraineroit des longueurs préjudiciables à l'établissement et occasionneroit une dépense considérable sans atteindre le but qu'on se propose;

Après ces observations et vu la nécessité de mettre à profit les faibles sommes qui lui ont été

an 6^{me}
des
personnes
Noms
des
objets

83

Suite de La Séance du 28 Fructidor.

été accordées, Le Conservatoire a résolu de faire Concourir à l'établissement qui lui est confié.

1. Les Auteurs des Différentes Machines et Instrumens destinés à l'Instruction.

2. Tous les Artistes ou Mécaniciens qui pourrout y être Employés utilement, suivant des Conventions Particulières, en les replaçant le moins possible,

Suppression
de
L'atelier
du
Conservatoire

En conséquence l'organisation de l'atelier demeure suspendue provisoirement et le traitement des Employés dans cette division des Travaux du Conservatoire cessera à dater du 1^{er} Vendémiaire de l'an 7^{me} de la République française.

Extrait du Procès Verbal sera adressé au Citoyen Charpentier, en lui témoignant les regrets du Conservatoire de ne pouvoir le continuer dans ses fonctions pour les motifs ci dessus.

Séance du 1^{er} Jour Complémentaire au 6^{me} 11^o 130

La Correspondance n'offre rien d'Intéressant à Communiquer.

an 7^{me}

Séance du 1^{er} Vendémiaire an 7^{me} 11^o 131

1^{re} Séance

Demande
d'indemnité

Le Ministre de l'Intérieur fait passer au Conservatoire une pétition du Citoyen Serane instituteur demandant au G. devant Sireur Martin, par la quelle le Citoyen expose qu'il est ruiné par son déplacement forcé, étant réduit à la modique indemnité de 3,000 F. et il demande que son congé lui soit signifié sans délai, afin qu'à l'aide de cette indemnité il puisse s'occuper de relever son établissement dans un autre Local, Le Ministre invite Le Conservatoire à lui faire part de son avis sur cette Pétition.

Le Conservatoire arrête qu'il sera répondu au Ministre que Le Citoyen Serane étant sous locataire du Cit. Léonard Boudon, ne peut réclamer aucune indemnité pour non jouissance en cas d'expropriation, puisque c'est une des clauses du Bail du principal Locataire, que cependant comme il est constaté par un Rapport du Citoyen Delannoy, que la dépense faite dans ce local par le Citoyen Serane s'élève à 1,000 Francs et qu'il a en outre acquis du Citoyen Léonard Boudon deux arpents de ~~terre~~ moyennant 2,000 Francs dont il réclame la restitution pour raison de non jouissance, il paraît juste de lui allouer les indemnités, d'autant plus que

94 an 7^{er}

Noms

des personnes

des objets

Suite de la séance du 4. Vendémiaire an 7^{er}

que la loi du 22. Nivôse prononce qu'il sera accordé à l'effet des indemnités aux sous-locataires du local devant l'église Martin.

Séance du 8. Vendémiaire. 11^o 132.

Congés aux Locataires du prieuré Martin.

passage du Conservatoire

Le Ministre de l'Intérieur transmet au Conservatoire Copie d'une Lettre du Ministre des finances relativement aux Mesures qu'il se propose de prendre pour faire Jouir, au plus tôt, le Conservatoire, des terrains qui lui ont été affectés par la loi du 22. Nivôse an 6^o. Le Ministre de l'Intérieur invite le Conservatoire à lui faire Connaître son opinion sur les mesures proposées et sur le Mode de résiliation à adopter pour les Baux du locataire principal et sous-locataires. Le Ministre annonce que l'Administration du département nommera un expert, pour l'estimation du terrain qui doit servir de Sapey sur la rue Martin et qu'il se concertera avec celui nommé par le Ministre.

Le Conservatoire après la Lecture de la Lettre du Ministre des finances arrête qu'il sera répondu au Ministre de l'Intérieur, que le Conservatoire, se fondant sur la loi qui affecte une partie du prieuré Martin pour son établissement, et qui prononce que les Congés seront donnés aux locataires pour qu'ils aient le local au Bout de six Mois, Croit que c'est la seule Mesure qu'il y ait à prendre d'autant que les Baux portent tous cette Condition, qu'ainsi il ne peut être question de la Résiliation proposée par le Ministre des finances. que le Conservatoire, observe, en outre, que les retards qu'il éprouve pour entrer en jouissance de ce local, entraînent les plus grands inconvénients, que le Ministre sera prié, d'inviter celui des finances, à donner les ordres les plus précis, pour faire signifier les Congés dans le plus court délai, de manière qu'au 12. Nivôse, on puisse commencer les travaux nécessaires pour l'établissement définitif du Conservatoire.

Machines de Romilly.

il est ensuite fait Lecture d'une Lettre du Ministre de l'Intérieur qui transmet au Conservatoire une Pétition des Citoyens Soufflot et Darcau Administrateurs de l'établissement du Greuot, par laquelle ils demandent que les Plans des Machines qui existent à Romilly, leur soient communiqués. Le Ministre invite le Conservatoire à leur donner toute satisfaction à ce sujet.

Le Conservatoire arrête qu'il sera répondu au Ministre, que ne possédant que les Dessins du fourneau de Romilly, il ne peut communiquer

l'autre -

Des Personnes Des objets

Suite de la Séance Du 8. Vendémiaire

D'autres détails sur cet établissement, dont il regrette bien de n'avoir pas à sa disposition les Dessins de toutes les autres Machines

Machine à vapeur de gadon

Le Citoyen Molard rend compte des Travaux du Citoyen Gadon, Concernant la Machine à vapeur que le Ministre l'a autorisé à Construire pour le Conservatoire il sera écrit au Ministre de l'Intérieur pour l'inviter à faire payer à ce Citoyen la somme de 300 Fr. qui lui a été promise au moment qu'il livrait cette Machine, ce qui complètera la somme de 1200 Fr. pour la quelle cet artiste s'est engagé à la Construire.

Le Conservatoire reçoit plusieurs exemplaires du Procès Verbal de la première exposition du Champ de Mars. mention au procès Verbal et Dépôt au Archives.

Séances Des 14. 18. 24. et 28. Vendémiaire n° 133.

Le Secrétaire rend compte au Conservatoire des Recherches qu'il a faites dans les Dépôts Littéraires de Paris pour former la Collection des livres d'Art qui doivent composer la Bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers.

recherche de livres pour la Bibliothèque du Conservatoire

il donne Connaissance de Deux Lettres du Ministre de l'Intérieur. par la 1^{re} le Ministre autorise le Conservatoire ainsi qu'il l'avait fait précédemment pour les Dépôts Littéraires de Paris de faire rechercher dans celui de Versailles les ouvrages jugés nécessaires à la Bibliothèque du Conservatoire.

Par la 2^{de} le Ministre annonce au Conservatoire qu'il a autorisé le Conservatoire du Dépôt de la rue Antoine, et celui du Ci-devant Château d'Ecouen à Livres, moyennant réciprocité les livres qui ont été choisis dans ces Dépôts pour la Bibliothèque du Conservatoire.

Séance Du 4. Brumaire n° 134.

passage du Conservatoire

Le Ministre de l'Intérieur écrit au Conservatoire en Date Du 29 Vendémiaire pour lui annoncer que la Régie des Domaines Nationaux avait fait signifier Congé au Citoyen Léonard Bourdon pour le 12. Nivose prochain du local compris dans le Bail de 1792. et pour le 11. Germinal suivant du local compris dans le Bail de 1793. Le Ministre ajoute qu'il va écrire à l'Administration Centrale du Département de la Seine pour l'inviter à nommer un expert qui sera chargé de l'estimation du terrain et des Bâtimens qui se trouvent dans le passage d'entre

467 An. 7^{re}Noms
des personnes des objets

Suite de la séance du 4. Brumaire

L'entrée par la rue Martin.

Le Conservatoire Arrête que l'opie de cette Lettre sera transmise au Ci.^{te} Delannoy Architecte du Conservatoire, et que le Citoyen Molard, sera chargé de se concerter avec cet Architecte pour obtenir de la Régie l'état des lieux qui doivent être vacants au 12. Nivose ainsi que de toutes les pièces destinées à l'établissement du Conservatoire, et enfin de prendre à cet égard toutes les mesures convenables pour obtenir que la Maison S. Martin soit rendue dans le même état locatif où elle étoit au moment où elle a été louée.

M^{re} de l'intérieurFabrication des
cylindres de
papier.

Le Ministre de l'Intérieur Charge le Conservatoire de réunir aux outils de l'atelier de cet établissement, ceux propres à la fabrication des cylindres de papiers nécessaires à l'appret des étoffes et de lui faire part des mesures que le Conservatoire aura prises pour la meilleure et la plus prompte exécution des machines dont il s'agit. Le Ministre ajoute qu'il a autorisé le Conseil de Conservation des objets d'arts et de sciences à remettre au Conservatoire les livres de chants et autres ouvrages de Liturgie, destinés au Pilon et qui sont dans les dépôts littéraires de Paris ou de Versailles.

M^{re} Molardchargé des détails
de la fabrication
des cylindres.

Le Conservatoire instruit que le Citoyen Molard, l'un de ses membres a construit des cylindres de papiers dont on fait usage avec succès et qu'il a même construit quelques outils pour leur fabrication, arrête qu'il sera chargé de préparer le plan des moyens d'exécution des cylindres dont il s'agit, et qu'il seront annoncés au Ministre, suivant ses desirs. Le Conservatoire Charge le même membre de faire transporter des dépôts littéraires de Paris et de Versailles les livres que le Conseil de Conservation est autorisé à livrer au Conservatoire pour servir à la fabrication des cylindres de papiers, il sera écrit en conséquence au Conseil de Conservation.

Brevets
d'invention

Le Secrétaire donne lecture d'une Lettre du Ministre de l'Intérieur par laquelle il transmet au Conservatoire, la copie de l'arrêté du Directoire exécutif, relativement à la publication des brevets d'invention, dont la durée est expirée, et aux moyens de rendre cette publication utile aux progrès des arts. Le Ministre invite, en conséquence, le Conservatoire à faire retirer de la 4.^{te} Division de ses Bureaux, les 14. brevets indiqués dans l'arrêté du Directoire, et à s'occuper de suite de faire imprimer les descriptions, et graver les dessins, qu'il jugera nécessaires pour l'intelligence des procédés relatifs à chacun des brevets en particulier. Cette impression et gravure devant être faite

Sous l'inspection

Noms
des Personnes des objets

Suite de La Séance du 26 Brumaire

Sous l'inspection immédiate du Conservatoire, Le Ministre demande, qu'on lui adresse le 400. Exemplaires qui en seront tirés, pour les faire passer aux administrations Départementales, et il annonce que les états des Dépenses que les impressions et Gravures auront entraînées seront soldés d'après les Certificats du Conservatoire.

Le Conservatoire autorise son Secrétaire, le Citoyen Molard, à recevoir du Chef de la 1^{re} Division, les Cartons renfermant les 14. Brevets d'invention détaillés dans l'arrêté du Directoire exécutif; et d'en donner décharge au Nom du Conservatoire au Bas d'un Procès Verbal, fait double, et constatant les descriptions, dessins et Modèles, concernant chacun des dits brevets. Le tout pour être déposé au Secrétariat du Conservatoire, où il en sera fait examen à l'effet de remplir les vûes du Gouvernement, en publiant ceux de ces brevets qui paroîtront pouvoir contribuer à l'Instruction publique.

En conséquence le Conservatoire arrête que l'extrait du présent procès Verbal sera remis au Cit. Molard qui se concertera avec le Chef de la 1^{re} Division des Bureaux du Ministère de l'Intérieur pour la remise des objets dont est mention le dessus.

1^{er} fournie

cardes à
coton.

Les Citoyens Gruvel et Deuvelot font leur Rapport concernant la machine à Carder du Coton, du Citoyen fournisseur des granges, et pour la réparation de laquelle cet artiste avoit demandé au Ministre de l'Intérieur une somme de 200 francs; Les Commissaires sont d'avis que les réparations de cette machine ne pouvant être faites que dans un atelier muni des outils propres à ce genre de travail, il convient de différer cette opération jusqu'au moment où l'atelier du Conservatoire sera formé dans le nouveau local destiné à cet établissement.

Séance du 8. Brumaire n° 135

La Correspondance n'offre rien d'intéressant à communiquer?

Séance du 14. Brumaire n° 136

1^{er} Séance

Demande
d'indemnités

Le Conservatoire reçoit une Lettre du Ministre de l'Intérieur concernant la réclamation du Citoyen Sérauc sous-locataire de la ci-dessus abbaye S^t Martin. Copie de cette Lettre sera transmise au Citoyen de Lamoy Architecte du Conservatoire

Le Ministre des Intérieurs

4688 AM. 7.^{me}
 des personnes Noms
 des objets

Suite de la séance du 14. Brumaire

C^{te} Gencel.

Demande de
Logement.

Le Ministre de l'Intérieur Communique au Conservatoire une Lettre du Citoyen Gencel sous locataire d'une partie de la ci-devant abbaye d'Orléans dont l'objet seroit de Conserver son logement jusqu'à l'époque où il aura terminé ses Travaux Mécaniques, le Ministre invite le Conservatoire à lui faire part de son opinion sur cette demande et l'intérêt que les arts peuvent attacher aux ouvrages du Lettonnaire, il sera répondu au Ministre que la demande du C^{te} Gencel ne sauroit lui être accordée que les travaux de l'architecte commenceront aussitôt que les déménagements des locataires le permettront et le Conservatoire jaloux de répondre à la confiance du Gouvernement desirant enfin voir le terme où il pourra s'occuper définitivement du placement des Machines dans le local qui lui ^{a été} ~~est~~ accordé.

Papiers mis
au rebut.

Le Ministre annonce au Conservatoire qu'il l'a chargé de se concerter avec le Garde des Archives du Corps législatif pour l'emploi des papiers mis au rebut par le Bureau du triage des titres, une partie de ces papiers pouvant être employés à fabriquer des cylindres de papiers le Ministre invite le Conservatoire à prendre des Mesures pour les faire découper et les dénaturer.

Le Conservatoire Arrête que le Citoyen Molard lui fera un rapport sur les opérations relatives à la fabrication de ces cylindres.

Séance du 18. Brumaire 1797

C^{te} Seranne

Demande de
indemnités

Le Secrétaire fait lecture d'un Projet de Lettre au C^{te} Delannoy, architecte par laquelle le Conservatoire en transmettant à ce Citoyen Copie de la Lettre du Ministre, Concernant l'indemnité accordée au Citoyen Seranne instituteur et sous locataire d'une partie des Bâtimens de ci-devant S^{te} Geneviève, l'invite à prendre toutes les Mesures nécessaires pour remplir les vûes du Ministre, La rédaction de cette Lettre est adoptée.

Séance du 24. Brumaire 1797

fabrication
des
cylindres

Le Conservatoire, d'après la Proposition du C^{te} Molard, Chargé des détails Concernant la fabrication des cylindres de papier, arrête qu'il sera écrit au C^{te} Delannoy, architecte pour l'inviter à faire préparer dans le plus bref délai une des pièces du local de ci-devant S^{te} Geneviève, pour y recevoir les papiers et parchemins de rebut provenant du triage des titres.

an 7^e
Noms
des personnes Des objets.

89 11

Séance du 28. Brumaire n° 139

La Correspondance n'offre rien d'intéressant à Communiquer.

Séance du 4. Frimaire n° 140

Boiseries de
l'Eglise des
Capucins

Le Ministre de l'Intérieur annonce qu'il a mis à la disposition du Conservatoire les Corps de tablettes, les Grilles, et Corps de tiroirs qui se trouvent dans le dépôt Littéraire des Capucins honoré, le Ministre joint à la Lettre Copie de l'état des objets dont il s'agit.

Le Conservatoire Charge le Citoyen Molard de faire transporter le plus promptement possible les objets ci-dessus mentionnés dans le local qu'il a disposé à cet effet dans la ci-devant abbaye St Martin.

Séance du 8. Frimaire n° 141

Le Citoyen Delannoy accuse la réception des différentes Lettres que le Conservatoire lui a écrites, Concernant les Travaux qui lui sont confiés, et il annonce en même temps que la pièce au 1^{er} dechauffée destinée à recevoir les papiers de rebut provenant du Bureau du Triage des livres sera prête à recevoir les dits papiers dans les premiers jours de la décade prochaine, Mention au Procès Verbal.

Demande de
Fonds

Sur la Proposition du Citoyen Molard Secrétaire, Chargé de la Comptabilité Le Conservatoire Arrête que les états, des Dépenses diverses, ainsi que ceux des Appointemens des Employés et Journées des ouvriers de l'atelier du Conservatoire pendant les 6^{es} Mois de l'an 5^e et pendant tout l'an 6^e Montant ensemble à 8120 L. s. Devant être adressés au Ministre de l'Intérieur avec invitation de les ordonner, le Ministre sera en outre invité de Mettre à la disposition du Conservatoire une somme de 12,000 Franes pour payer ses avances aux ouvriers avec lesquels on a traité pour la réparation des Machines, le Ministre sera de plus invité d'ordonner que ces sommes, ainsi que toutes celles qui seront dorénavant allouées au Conservatoire soient touchées par le Citoyen albarès Définitif attaché au Conservatoire et anciennement Chef du Bureau des Dépenseurs près le Comité de Salut Public de la Convention Nationale.

c^{ie} albarès

designa pour
toucher les fonds
alloués au
conservatoire

4188
9^e An. 7^e
Noms
Des Rapports Des objets

Séance Du 14 Frimaire. n° 142.

ex. Séance

indemnités
accordées

Le Ministre de l'Intérieur instruit le Conservatoire qu'indépendamment de 9
14000 Francs précédemment accordés au Cit. Sérauc pour indemnité des Dépenses
par lui faites dans les Batimens qu'il occupe à l'abbaye Martin il vient de lui
Accorder en sus la somme de 1333 francs 32. Cent. pour deux années de
non jouissance de Deux Aigles de l'encensement en Lureme et Charge le
Conservatoire de faire part de cette décision au Citoyen Sérauc.

Le Conservatoire Arrête que Copie de cette Lettre sera transmise au Cit.
Sérauc, et qu'il en sera pareillement adressé une Copie au Cit. Delaunoy Architecte,
en l'insultant à se Concerter avec le Cit. Sérauc pour la Verification des
objets qu'il doit laisser en place en sortant du local qu'il occupe dans le Cimetière
Frère Martin.

Séance Du 18 Frimaire n° 143.

La Correspondance n'offre rien d'intéressant à Communiquer ?/

Séance Du 24 Frimaire n° 144.

rapage du
Conservatoire

Le Citoyen Dubois Chef de la 4^e Division du Ministère de l'Intérieur
présente le Conservatoire, que les administrateurs du Département de la Seine ont
nommé le Citoyen Garnet, architecte expert, pour procéder à l'estimation du terrain
destiné à former le Rapage du Conservatoire.

Le Conservatoire Arrête qu'il sera écrit au Cit. Delaunoy Architecte pour le
prévenir de cette nomination, en l'insultant à se concerter avec le Cit. Garnet pour
accélérer l'estimation de ce terrain. ?/

Séance Du 28 Frimaire n° 145

La Correspondance n'offre rien d'intéressant à Communiquer ?/

Séance Du 4 Nivose. n° 146.

La Correspondance n'offre rien d'intéressant à Communiquer ?/

Séance du 8. Nivose. n° 147

Ministre de
L'Intérieur

ordonnance.
se fonde sur
l'au 6^{me}.

Le Ministre de L'Intérieur informe le Conservatoire qu'il vient d'ordonner les Etats de dépenses des 6^{es} derniers mois de l'an 6^{me} et de l'an 7^{me} montant ensemble à 7014. Francs d'induction faite de 1106. Francs dont le Conservatoire restoit Comptable, que cette somme ainsi qu'une autre de 12,000 demandée par le Conservatoire pour les réparations des Machines vont être mises à la disposition du Conservatoire.

Le Ministre demande qu'on lui rende compte de l'Emploi de ces fonds à l'époque fixée de chaque trimestre.

Le Conservatoire arrête qu'à dater du commencement de l'an 7^{me} les dépenses seront réglées conformément au Règlement, mais qu'ant à la reddition des Comptes on se conformera à l'avis du Ministre.

il sera écrit au Citoyen Albarès concernant le Travail dont il sera chargé relativement à la Reception des fonds et aux paiements des Dépenses du Conservatoire.

Ministre de
L'Intérieur

Repertoir des
arts et Manufactures
angloises.

Le Ministre Transmet au Conservatoire Les 6^{es} premiers N^{os} du Repertoir des Arts et Manufactures imprimé en Angleterre qui lui avoient été adressés par le Citoyen Duquesnoy, il invite le Conservatoire à lui indiquer ceux des Mémoires

contenus dans ce recueil qu'il paraitroit important de publier en France. Le Conservatoire, sur l'observation que lui a faite Le Cit. Mosard que ces Volumes appartenoient au Citoyen Clais, qui les prête momentanément, arrête qu'il sera écrit au Ministre pour lui faire part de cette circonstance, et lui annonçant qu'on a pris toutes les mesures pour accélérer la Traduction de la Table des Matières qu'il demande des 6^{es} premiers N^{os} de cet ouvrage et que le Citoyen Clais nous a promis de nous communiquer successivement Les N^{os} suivants. /

Séance du 14. Nivose. n° 148.

Demande de
L'Eglise St
Martin.

Sur l'observation d'un de ses membres qu'attendu que le local destiné à recevoir Les Machines du Conservatoire n'est pas encore prêt, et que d'ailleurs plusieurs de ces Machines seront démontées pour les entrer dans ce local, le Conservatoire, arrête que la Régie de l'enregistrement sera invitée à lui accorder la jouissance momentanée de l'Eglise du Christ ou de l'Eglise St Martin pour y déposer les Machines et leurs dépendances à mesure qu'elles seront transportées dans le local destiné à l'établissement du Conservatoire. /

4 2^e An. 7^e
 2 des personnes des objets

Séance Du 18 Nivose an 7. n^o 149

La Régie de l'enregistrement répond au Conservatoire qu'il n'est pas en son pouvoir de faire l'abandon de l'Eglise de ci-devant Sœur Martin, sans y être autorisée par le Ministre des finances, auquel elle vient de renvoyer la Demande du Conservatoire.

Le Conservatoire arrête que la Copie de la Lettre qu'il avait précédemment écrite à l'Administration de la Régie de l'enregistrement ainsi que la Copie de la Réponse des Administrateurs seront adressés au Ministre de l'Intérieur, en attendant d'appuyer, auprès de celui des finances la demande du Conservatoire au sujet de la jouissance momentanée de la ci-devant Eglise Martin qui lui est d'une absolue nécessité pour l'entrée des Machines dans les galeries qui leur sont destinées.

Séance Du 24 Nivose. n^o 150.

Le Citoyen Molard, Secrétaire, que le Conservatoire, dans sa séance du 14 Brumaire dernier, avait chargé de se concerter avec le Citoyen Delannoy, Architecte, pour obtenir de la Régie du Domaine National un état des Lieux de ci-devant Sœur Martin au moment du déménagement des Locataires, fait un rapport à ce sujet.

Le Rapporteur après avoir rendu compte des démarches qu'il a faites au près de la Régie, annonce qu'elle a désigné le Citoyen Aubert Architecte pour être chargé de toutes les opérations relatives aux locataires, réparations locatives, et remise des Clefs &c. - Le Rapporteur entre ensuite dans le détail des diverses opérations dont on va s'occuper, telles que, le découpage du Papier pour la fabrication des Cylindres, la Confection des Plans de Distribution du local, le placement de la Machine à Vapeur du C^t Gadon, et des outils et Machines propres à la fabrication des aiguilles &c. - Comme il est nécessaire d'établir quelques pièces dans les pièces destinées au travail, il propose d'écrire au Ministre de l'Intérieur pour l'inviter à faire mettre à la Disposition du Conservatoire, vingt cinq doubles Stères de Bois de Chauffage.

Le Conservatoire approuve ce rapport et arrête que Copie en sera envoyée au Ministre de l'Intérieur avec invitation d'avoir égard à la demande qu'il lui fait d'un approvisionnement de Bois de Chauffage.

Le Citoyen Molard fait ensuite un rapport sur les opérations dont il a été chargé par le Conservatoire, dans sa séance du 14 Brumaire au sujet de la fabrication.

An. 7^e

Noms

Des Personnes Des objets

93

Suite de la Séance Du 24 Nivose

fabrication des cylindres avec les papiers mis au rebut par le Bureau du
Des cylindres
Triage des Etrés. Comme la S^{ie}ce dans laquelle on doit déposer les Papiers, est
mise en état de les recevoir, il observe qu'il serait nécessaire d'écrire au Ministre
de l'Intérieur pour l'inviter à demander au Ministre des finances de
faire mettre à la Disposition du Conservatoire des arts et métiers, les tablettes
provenant de l'ancien dépôt du S^{ie} Esprit, et qui sont absolument nécessaires pour
déposer les papiers dont il s'agit, qu'il est essentiel de préserver d'une humidité
qui les mettrait hors d'état de pouvoir être employés utilement.

Le Conservatoire approuve ce rapport et arrête qu'il en sera envoyé copie
Demande des
tablettes du
dépôt du S^{ie}
Esprit — au Ministre de l'Intérieur avec invitation à demander au Ministre des
finances de faire mettre les tablettes dont il s'agit à la Disposition du
Conservatoire.

Le Conservatoire reçoit le Programme imprimé pour l'anniversaire de la
Juste punition du dernier Roi des français, Mention au Procès Verbal.

Séance Du 28 Nivose n° 151.

Le Citoyen Molard Secrétaire, chargé de la Comptabilité du Conservatoire,
observe, qu'attendu que le Chef de la Comptabilité du Ministère de l'Intérieur
ne prévoit pas l'époque où il pourra faire toucher les sommes ordonnées
sur les fonds de l'an 6. il serait nécessaire d'écrire au Ministre à ce sujet.
Demande de
fonds sur
l'an 7. Le Conservatoire arrête qu'il sera écrit au Ministre de l'Intérieur pour
lui faire part des retards qu'on éprouve pour toucher les fonds qu'il a accordés
sur l'an 6. et vu la situation pénible où se trouve le Conservatoire, faute de fonds,
le Ministre sera invité à mettre à sa Disposition la somme de 10,000 Francs à
prendre sur les fonds secrets pour l'an 7. pour l'établissement du Conservatoire.

Séance Du 2. Nivose n° 152.

Les Membres du Conservatoire des arts et métiers, après avoir
assisté à la Cérémonie dans le Temple de la Victoire, se sont rendus dans
la Salle du Secrétariat, située provisoirement au dépôt des machines
rue de l'Université, et ont procédé conformément à l'article XI.
Prestation
de serment du Programme de l'anniversaire de la Juste punition du dernier
Roi des français, à la signature sur le présent registre des procès
Verbaux.

494 an 7.
Noms

Des personnes des objets.

Suite de la séance Du 2 Nivôse
Verbaux, du serment: je jure haine à la Royauté et à l'anarchie;
je jure attachement et Fidélité à la République et à la Constitution
de Lan 3.^e

Prestation de serment. et a la Reception de celui du Bibliothécaire et des Depués adjoints
dont suivent Les Signatures.

Quant à la Plantation de l'arbre de la Liberté, les Membres du
Conservatoire des arts et Métiers, n'ont pu s'occuper de cette auguste cérémonie
ne possédant pas encore en totalité le local destiné à l'établissement confié à
leurs soins; ils ne peuvent donc, à cet égard, que promettre au Ministre, qu'un
de leurs Premiers soins en entrant en possession du local consacré aux arts et Métiers,
sera d'y Planter l'arbre sacré de la Liberté.

Copie du Procès Verbal sera adressée au Ministre de l'Intérieur Conformément
à l'article XII. du Programme Mentionné ci dessus. /

Séance Du 4 Nivôse. n° 113.

Léonard
Bourdou.

ouvrage sur
l'éducation

Les Membres du Conservatoire, étant réunis dans le Lieu de leurs Séances,
il leur a été Présenté de la Part du Citoyen Léonard Bourdou, 4 exemplaires, d'un
ouvrage intitulé, le Vœu de la Nature et de la Constitution de Lan 3. Sur l'éducation
Générale, le Conservatoire en arrête la mention au Procès Verbal, et le dépôt d'un
exemplaire dans la Bibliothèque, il sera écrit une lettre de remerciement à l'auteur
de ce Mémoire.

il est ensuite fait lecture d'une Lettre du Ministre de l'Intérieur, qui annonce
que Conscience de la Nécessité d'affecter, pendant quelque temps, la jouissance de
l'Eglise de la ci devant abbaye Martin, à l'établissement du Conservatoire, il s'est
empressé d'instruire le Ministre des finances, à prendre en considération la demande
qu'en a faite le Conservatoire et de l'appuyer au près de la pléiade de leurregistrement.
Le Conservatoire arrête la mention de cette Lettre au Procès Verbal.

Le Conservatoire entend pareillement la lecture de la Copie d'une Lettre
du Ministre de l'Intérieur à celui des finances qui lui a été Communiquée
officiellement par le C. Du bois Chef de la 4. Division, par la quelle le Ministre
instruit celui des finances, qu'ayant chargé le Conservatoire de s'occuper de la
fabrication de cylindres, avec les Papiers mis au Net, tant au Bureau du
Trésor

AN. 7.^o
Noms

Des dépenses Des objets

Suite de La Séance Du Lr. Fluxios O.

95

Triage des titres que dans les dépôts littéraires, il est indispensable, pour la préservation de l'humidité et pour la facilité du service, de les déposer sur des tablettes. en conséquence il invite son collègue à donner les ordres convenables, pour faire mettre à la disposition du Conservatoire, une quantité suffisante de tablettes, de l'ancien Dépôt du S^t Esprit, pour composer un Corps de rayons de 120 Mètres de longueur. Le Conservatoire arrête la mention de cette Lettre au Procès Verbal et son renvoi au Cit. Molard, d'un de ses membres, chargé de tout ce qui a rapport à la fabrication de ces cylindres de papier.

Le Secrétaire fait ensuite lecture d'une Lettre du Ministre de l'Intérieur, par laquelle il instruit le Conservatoire, que vu la difficulté qu'il a éprouvée pour toucher les fonds qu'il lui avait accordés sur l'an 6. il vient de décider qu'il serait déliné au Conservatoire une ordonnance de 10,000 Francs sur les fonds de 119,800 Francs accordés pour l'an 7. à cet établissement. Le Conservatoire arrête la mention de cette Lettre au procès Verbal.

à la lecture de cette Lettre on observe que la somme de 119,800 Francs accordés pour l'an 7. excède de beaucoup celle fixée par le Règlement. Le Secrétaire qui avait déjà fait la même remarque en lisant le Bulletin des Loix, a annoncé qu'il avait pris des renseignements pour connaître la cause de cette différence, qui ne peut à ce qu'il paraît être attribuée au Chef de la 4^e Division, puisque dans son Rapport au Ministre, concernant les besoins des établissements faisant partie de sa Division, il n'avait demandé que la somme de 89,000. francs pour le Conservatoire des Arts et Métiers.

Le Conservatoire, Considérant que l'état des dépenses pour l'an 7. ne lui a pas été demandé, et vu la grande différence qui se trouve entre la somme demandée par le Chef de la 4^e Division et celle qui a été accordée, et vu d'ailleurs qu'il ignore les motifs de cette différence, arrête qu'indépendamment de l'exactitude exigée par les Règlements, ce lui de ses Membres chargé de la Comptabilité sera tenu de dresser un état de Recettes et de Dépenses séculaires, afin de mettre le Conservatoire à portée de savoir présenter à chaque instant le Tableau de ses opérations en Matière de Comptabilité lorsqu'il le verra utile.

Le Conservatoire d'après les Plans et détails qui lui ont été présentés, autorise le placement de la Machine à Vapeur, du Cit. Gadon, sur le Site avoisinant l'Arche à l'exportation du Nord, dans le Jardin de la Citadelle à charge d'habiter, ou dans tout autre local qui paraîtra plus convenable.

Ministre de l'Intérieur
ordonnance
de l'an 7.
sur

machine à
vapeur du
Cit. Gadon

4 96 An 7.
 2. des personnes des objets
 Nom
 des personnes des objets

Séance du 8. Pluviose an 7. 11⁰⁰ 154.

État des dîmes
 de l'abbaye
 martin.

Le Procès Verbal de la dernière séance est lu et adopté.
 Le Secrétaire annonce que le Directeur de la Régie du Domaine National a écrit au Cit. Aubert Architecte pour l'inviter à dresser l'état des lieux de la ci-devant abbaye Martin, et que cet Architecte a Commencé ses opérations. /

Séance du 14. Pluviose 11⁰⁰ 155.

Le Secrétaire fait lecture d'une Lettre du Ministre de l'Intérieur qui d'après la Demande que lui avoit faite le Conservatoire, de 24 Doubles de bois à Brulex pour les Travaux relatifs à la fabrication des Cylindres et autres objets, Répond au Conservatoire, qu'il n'a à sa disposition aucun Magasin où il puisse faire Bruler ce Bois, il invite le Conservatoire à son approvisionnement par la Voie du Commerce, Le Conservatoire arrête la mention de cette Lettre au Procès Verbal et autorise le chargé des fonds de faire l'acquisition du Bois nécessaire aux travaux du Conservatoire.

ministre
 de l'Intérieur
 pour de
 mécanique
 par
 de C^{te} Junelin

il est ensuite fait lecture d'une Lettre du Ministre de l'Intérieur qui Communique au Conservatoire un Mémoire du C^{te} Junelin, par le quel il propose l'Etablissement d'un Cours de Mécanique Pratique, ce qui ^{paraît} au Ministre, moins admissible que la Loi du 19. Vendémiaire an 3. portant Création du Conservatoire, Charge les Démonstrateurs de cet Etablissement d'expliquer la Construction et l'emploi des outils et Machines, utiles aux Arts et Métiers, Le Ministre invite le Conservatoire à lui faire Connoître les moyens qu'il se propose d'employer pour remplir à cet égard le Vœu de la Loi.

Le Conservatoire arrête, qu'il sera fait un Rapport au Ministre, 1^{er} Sur les Travaux actuels de chacun de ses Membres pour mettre en activité l'Etablissement qui leur est confié, 2^o Sur les Moyens que le Conservatoire se propose d'employer pour remplir le Vœu de la Loi. on fera Connoître à cet égard dans le Rapport, le Plan Méthodique qu'il se propose de suivre pour expliquer la Construction et l'emploi des outils et Machines, utiles aux arts et métiers.

Le Citoyen Molard est Chargé du projet de rapport dont il s'agit ainsi que de relever quelques erreurs que renferme le Mémoire du C^{te} Junelin

ont fait aussi lecture d'une Lettre du Ministre de l'Intérieur qui envoie au Conservatoire une pétition du Cit. Léonard Bondon par la quelle il sollicite une indemnité attendu les pertes de loyers qu'il a fait depuis

An. 7.
Roms

Des Personnes Des objets

Leonard Doreux

Demande
d'indemnités.

Suite de La Séance Du 14 Pluviose.

Depuis que la Loi qui accorde au Conservatoire une Partie du Local de l'ancien abbaye St. Martin des Champs, a été rendue, Le Ministre invite Le Conservatoire à s'assurer de la réalité de ces pertes et lui faire Connôître la quotité de l'indemnité qu'il parôitrait juste de lui Allouer.
Le Conservatoire arrête que cette Solition sera renvoyée au Cit. Delannoy Architecte, avec invitation de faire un rapport à ce Sujet, au Conservatoire, qui puisse le Mettre à même de Répondre à la Lettre du Ministre.
Le Président Lit et a dapté /.

Séance Du 18. Pluviose. n° 136.

per à compte
sur les dépenses
de l'an 5.

Le Secrétaire Comme Chargé de la Comptabilité du Conservatoire, annonce que le Cit. Albarêt occupé des détails de cette Comptabilité, a reçu le 17. Pluviose la somme de 1475. Francs à Compté sur la somme de 2544. francs ordonnée par le Ministre de l'Intérieur le 29 Frimaire an 5. pour les dépenses de cet établissement pendant les 7. derniers mois de l'an 5. Mention au procès Verbal.

Séance Du 24. Pluviose. n° 137

D'une Lettre

il est fait lecture, du Ministre de l'Intérieur au Conservatoire, par laquelle en lui transmettant une Copie de l'arrêté du Directoire, qui porte que les membres du Bureau du Etage des titres remettent au Ministre de l'Intérieur les papiers et parchemins mis définitivement au Rebut, il prévient qu'il a chargé le Citoyen Molard de recevoir les papiers, et invite le Conservatoire à faire les Dispositions Convenables pour que ces papiers trouvent à leur arrivée un lieu de Dépôt sûr et Commode. Le Conservatoire arrête la Mention de cette Lettre au procès Verbal, et qu'il sera l'est au Ministre pour lui en accuser la Réception, et lui annoncer en même tems, que le Conservatoire avoit déjà chargé le Citoyen Molard, de faire les Dispositions nécessaires pour recevoir les papiers et parchemins dont il s'agit et qu'il vient de l'autoriser de nouveau à prendre toutes les Mesures nécessaires pour remplir la Mission dont le Ministre l'a chargé.

Papiers et
parchemins
de rebut.

il est aussi fait Lecture de la Copie d'une Lettre du Ministre des finances, envoyée par les Membres du Bureau du Etage des Lettres par laquelle le Ministre en leur transmettant une Copie de l'arrêté du Directoire exécutif
Conservatoire

4^e An 7^e
Noms
des Personnes des objets

Suite de La Séance Du 24. Nivôse.

Concernant les Papiers et Parchemins mis au Nettoyage, les invite à s'informers de la même et entière exécution de cet arrêté, Mention au Procès Verbal.

Le Conservatoire vu la nécessité de régulariser les dépenses de l'établissement qui lui est confié et de prendre une décision définitive sur son organisation conformément à la loi de sa création et d'après le Règlement approuvé par le Ministre de l'Intérieur, arrête qu'il tiendra une séance extraordinaire le 27 de ce mois 10 heures du matin, pour entendre un Rapport que le secrétaire est chargé de lui faire à ce sujet. /

Séance Extraordinaire Du 27. Nivôse. n° 148

Le Secrétaire donne Lecture du Rapport annoncé dans la dernière séance concernant l'organisation du Conservatoire. Le Rapporteur, après avoir rappelé les différents Travaux dont le Conservatoire est chargé, et fait sentir la nécessité de n'avoir qu'un seul et même Etat de Dépenses pour les Membres du Conservatoire, et les Employés attachés à cet établissement présente l'état suivant on se trouve portés 1. le Citoyen Grégoire, appelé par les Membres du Conservatoire, en vertu des Art. 10. du Titre 1. et 12. du Titre 2. de leur Règlement, à Remplacer momentanément le Cit. Conté, Député Employé à l'Armée d'Egypte 2. Les Députés qui ont été jusqu'ici attachés à la 4. Division du Ministère de l'Intérieur, pour Travailler au Recueil des Dépens des Machines du Conservatoire et des Brevets d'invention. 3. Les Citoyens Monneret et la Croix sous Conservateurs des Dépôts des Machines et le Cit. Leprieux

organisation
du
Conservatoire

Le Conservatoire Approuve cet Etat, ainsi que les sommes allouées à Chacun, et qui ont été fixées d'après les Loix et le Règlement qui déterminent les fonctions des Membres et Employés du Conservatoire des Arts et Métiers

Le Conservatoire arrête en même tems, 1. que les Etats seront inscrits au procès Verbal et ensuite adressés au Ministre de l'Intérieur, ainsi que la copie du Rapport. 2. que les Cit. Monneret et Leprieux ne seront portés sur l'état que pour Mémoire jusqu'à l'époque où ils entreront en activité Chacun dans l'emploi qui leur est confié.

Le Secrétaire donne ensuite Lecture d'une Lettre par laquelle le Cit. Duquesnoy lui apprend que, non seulement le Ministre Consent à ce qu'on lui présente le Citoyen Grégoire pour Remplacer momentanément le Cit. Conté, mais même qu'il regrette de n'en avoir pas eu le premier l'idée.

Le Conservatoire

An 7^e
Noms
des personnes des objets

Suite de la Séance extraordinaire du 27. Pluviose an 7^e 99

Le Conservatoire arrête la Mention de cette Lettre au Procès Verbal et qu'il sera écrit au Citoyen Grégoire pour lui faire part de sa Nomination de membre du Conservatoire en remplacement provisoire du Citoyen Conté, ainsi qu'aux différents Employés qui sont désignés dans l'état Cy Joint, pour leur annoncer qu'elles sont les fonctions qui leur sont assignées par l'organisation définitive du Conservatoire.

Rapport du Conservatoire des Arts et Métiers Au Ministre de l'Intérieur.

Le 19 Vendémiaire an 3. La Convention Nationale Créa le Conservatoire des Arts et Métiers. L'objet de cet établissement est de recueillir les Machines, outils, dépens, Descriptions, procédés relatifs au perfectionnement de l'Industrie, et de présenter, à côté de chaque série d'instruments ou Machines, une série corrélatrice de leurs produits.

Le 22. Frimaire an 6. Le Corps législatif a autorisé le Directoire exécutif à disposer des Bâtimens de la ci-devant abbaye Martin pour l'établissement définitif du Conservatoire des Arts et Métiers, une partie de ces Bâtimens a été évacuée par les locataires le 12. Nivose dernier, et le 11. Germinal prochain, Le Directeur du Domaine National nous mettra en possession de la totalité du Local.

Depuis le 19. Vendémiaire an 3. jusqu'à ce jour, les Membres composant le Conservatoire, se sont occupés, principalement, de la recherche des Modèles de Machines, et des instruments des Arts, de leur transport dans deux dépôts formés, l'un par l'ancienne administration du Commerce en 1783. et connu sous le nom de Cabinet des Machines de Vaucanson, et le second par la Commission temporaire des Arts, adjointe au Comité d'Instruction publique, et chargée par décret du 28. Frimaire de l'an 2. de recueillir les objets qui doivent servir à l'Instruction, et dont un grand Nombre appartenoient aux établissemens supprimés.

Le Comité d'Instruction publique, sur le Rapport de la Commission temporaire des Arts nomma le Citoyen Molard Conservateur du second dépôt, et dans le Courant de Nivose l'an 4. peu de tems après la Mort du Citoyen Vaudermoude, membre du Conservatoire des Arts et Métiers, et Conservateur du Cabinet des Machines de Vaucanson, le Ministre de l'Intérieur, le Citoyen Denozeub, chargé le Cit. Molard de la Conservation du dit Cabinet, Comme y ayant été attaché pendant

4¹⁰⁰ An 7^e
Noms

2. Des personnes Des objets

Suite de la Séance extraordinaire du 27 Pluviose

pendant plus de 8 années consécutives en qualité de démonstrateur, et sur la demande des membres du Conservatoire des arts et Métiers il fut nommé par le même Ministre, successeur de feu Vandermonde à l'établissement qui nous est confié.

Le 23 frimaire de l'an 4^e époque de l'établissement du Gouvernement Constitutionnel, Le Ministre de l'Intérieur autorisa le Cit. Dubois Chef de la 4^e Division de ses Bureaux à lacer au dépôt des Machines rue de l'université le Bureau des Descripteurs qui avait été chargé par le Comité de salut public, de décrire les Machines et instruments des arts et particulièrement ceux destinés à la défense de la Patrie, ce Bureau est resté depuis cette époque, attaché à la 4^e Division, pour le recueillir des Descriptions des Machines du Conservatoire, et il s'est occupé en même temps de toutes les Copies des Descriptions jointes aux demandes des brevets d'invention.

Le Bureau a été payé sur les fonds du Conservatoire, mais sur un état séparé Le Conservatoire pour mettre dans ses dépenses l'ordre et l'ensemble prescrit par son Règlement, a jugé convenable de réunir, dans un seul et même état les Membres du Conservatoire et les Employés attachés à cet établissement, ainsi l'état des traitemens que nous Vous présentons, pour le Mois de Pluviose, n'est que la réunion des Co-opérateurs à l'établissement confié à nos soins.

Nous avons porté dans cet état, en remplacement du Citoyen Conté attaché à l'armée d'Egypte, le Citoyen Grégoire, que nous considérons comme un des fondateurs de l'établissement du Conservatoire des arts et Métiers et qui s'est occupé constamment des moyens d'en assurer le succès.

Nous avons inscrit, dans le même état, quatre nouveaux employés, dont deux le Cit. Benard et le Citoyen La Voix, remplissent leurs fonctions depuis le commencement de Pluviose présent mois, et doivent par conséquent toucher leur traitement, quant aux deux autres, le Citoyens, Monneret et Leprieux, ils n'ont été portés sur l'état que pour mémoire et ils ne toucheront leur traitement qu'à dater de l'époque où ils pourront être mis en activité.

Dans le choix des Employés, le Conservatoire a eu devoir donner la préférence à mérite égal, à deux artistes remplissant chacun la place de sous Conservateur dans l'un et l'autre des Dépôts de Machines mentionnés ci-dessus, par cette mesure, qui nous a paru aussi juste que propre à remplir nos vûes et celles du Gouvernement, la suppression des Dépôts ne privera aucun de ces Employés des occupations qu'ils ont droit d'attendre

Suite de La séance extraordinaire Du 27 Pluviose

Du Conservatoire et ne donnera lieu par conséquent à aucune réclamation envers le Gouvernement, de la part de Citoyens qui ont Merité sa Confiance, et qui ont rempli leurs fonctions pendant l'espace de quatre années consécutives, avec zèle, intelligence et fidélité.

Au Moyen du Concours de ces différents Employés, les Membres du Conservatoire espèrent pouvoir remplir la tâche pénible, mais honorable, dont le Gouvernement les a chargés, les Travaux qui nous occupent plus particulièrement, dans ce Moment, Consistent 1.^o dans la Réparation du local, la formation des Galeries et les distributions Convenables à ce genre d'établissement. 2.^o dans la mise en état ou réparation des Modèles, Machines et Instrumens des arts. 3.^o les Préparatifs pour leur Transport, des Dépôts, dans le local qui leur est destiné. 4.^o dans la Classification de ces objets, 5.^o dans la Construction des outils propres à la fabrication des Cylindres de Papier, et des Aiguilles à Coudre. 6.^o dans la recherche des différentes Machines et autres objets d'Arts et Métiers, qui restent encore épars dans différents endroits, et qui méritent d'être placés au Conservatoire, 7.^o dans la Réunion de tous les Echantillons du Produit de l'Industrie humaine, la Classification de ces divers Produits. Cette Collection, Commencée depuis plus de 14. Années sera Guir-

avec intérêt lorsqu'on aura pu lui donner le développement dont elle est susceptible. Le recueil des Machines publiées par l'Académie des sciences, contient spécialement les dessins des Machines et instrumens applicables à la Physique, l'Astronomie et l'Hydraulique et l'Horlogerie, mais très peu de Relatifs aux Arts et Métiers.

Conformément à l'article 9. de la loi du 19. Vendémiaire an 3.^e qui établit le Conservatoire, on rassemblera dans les Papiers de l'Académie des sciences les Mémoires et Dessins dignes d'être publiés, et qui ne l'ont pas été dans le recueil mentionné. On fera le même travail sur les Papiers des Commissaires chargés par l'ancienne administration du Commerce, de l'examen des différentes inventions, les Rapports du Bureau de Consultation des Arts et Métiers.

On s'occupera à faire rentrer au Conservatoire, les Modèles, Dessins, et Mémoires des Auteurs qui ayant obtenu des Récompenses Nationales, n'ont pas encore déposé leurs Modèles.

La technologie des Arts est très imparfaite la disette de Mots propres pour certains objets, la diversité de dénominations pour d'autres, sont telles que d'une Manufacture à une autre, souvent on ne s'entend pas, on rassemblera les Matériaux nécessaires pour former une Technologie fixe et uniforme.

on préparera

4102 / An 7.
Noms
des Personnes Des objets

Suite de la séance Extraordinaire Du 27. Pluviose

on préparera une Géographie industrielle et Manufacturière de la République
ou recherchera dans les ouvrages périodiques toutes les annonces, descriptions, et
procédés Concernant les arts et Métiers.

on formera un Tableau des Artistes les plus distingués dans les diverses Parties
des Arts et Métiers pour faciliter la circulation des Produits de leur industrie,
en les indiquant aux acheteurs.

on tiendra la Correspondance Scientifique avec le Ministre, soit pour les Communications
Directes avec lui, soit par son intermédiaire avec les Citoyens qui demandent des
enseignemens Concernant les Arts et Métiers.

on indiquera Prochainement au Ministre, les Journaux et les Livres étrangers
dont l'acquisition peut être utile ou même nécessaire aux Travaux du Conservatoire

Tels sont, Citoyen Ministre, les Motifs qui ont déterminé Notre organisation,
aux quels Nous avons eu desoir joindre un Appenau de Nos travaux. l'intérêt que Vous
prenez Chaque jour au succès de l'établissement du Conservatoire des arts et métiers,
double Notre Courage et Nous Confirme dans l'espérance que Nous n'éprouverons plus
d'autres obstacles que ceux du Travail. et que les Richesses qu'il nous forme pourront
bientôt servir à l'instruction Publique et aux Progrès des Arts.

Etat des Traitemens des Membres du Conservatoire des arts et
métiers et du Dessinateur. ainsi que des Employés attachés à cet
Etablissement. Conformément au Règlement approuvé par le Ministre de
l'Intérieur le 16. Thermidor an. 4. de la République Française une et indivisible.

Noms	Qualités	Traitemens Par Année
J. B. Le Roy.	Démonstrateur	quatre Mille Francs
Conté	idem.	Sous Mémoire
Molard	idem.	quatre Mille Francs
Gregoire	En remplacement du Cit. Conté, de résident en Egypte	quatre Mille Francs
Beuxelot	Dessinateur du Conservatoire	quatre Mille Francs
Gruyel	Bibliothécaire interprète	Trois Mille Francs
Albaret	Secrétaire Commis chargé des détails de la Comptabilité	Deux Mille quatre cent.
Hericourt	Dessinateur et expéditionnaire	Deux Mille deux cent.

an 7.^e

Hans

des dépenses des objets

Suite de la Séance extraordinaire du 27. Pluviose

103

Noms	Qualités	Traitemens par année
Dromard	Dessinateurs adjoint	Deux Mille Francs
Bénard		Deux Mille Francs
Goussier	Dessinateurs auxiliaires	Dix huit Cens Francs
Cécile		Dix huit Cens Francs
Mouneret	Gardien Concierges	Dix huit Cens Francs
Essier	aide Mécanicien pour l'entretien des Galeries	Quatorze Cens francs
La Croix	Portier	Mille Francs

Vu et Approuvé le présent Etat par Nous Membres du Conservatoire des arts et Métiers, Le Vingt Sept pluviose an sept de la République française une et indivisible.

Séance du 28. Pluviose.

Le secrétaire fait lecture du Procès Verbal de la séance extraordinaire du 27. sur l'organisation du Conservatoire, a été arrêtée définitivement, il est approuvé, la Correspondance n'offrant rien d'intéressant la séance est levée à 8. heures.

Séance du 4. Ventose. 11^e 1799.

Le secrétaire fait lecture d'une Lettre du Ministre de l'Intérieur, par laquelle il transmet au Conservatoire, une pétition du Citoyen pour l'andry artiste Mécanicien tendante à obtenir un emploi, dans le Conservatoire des arts et Métiers, Comme ce Citoyen demande en outre le payement de Différens objets d'art, qu'il a livrés à l'ancien Gouvernement, et sur lesquels il assure n'avoir reçu qu'un léger à compte, le Conservatoire charge les Citoyens Le Roy et Molard de prendre tous les renseignements nécessaires à ce sujet, et de lui faire un Rapport sur les demandes du Citoyen pour l'andry afin de Mettre Le Conservatoire en état de répondre au Ministre. il est ensuite donné lecture d'une Lettre du Ministre de l'Intérieur, par laquelle il instruit le Conservatoire, qu'il vient d'arriver au Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration Centrale du Département de la Seine pour l'inviter à faire lever les scellés apposés dans quelques unes des pièces qui font partie du local Accordé au Conservatoire par la loi de 22 Prairial, mention au Procès Verbal.

C^{te} L'ouplandry

Demande de place au Conservatoire

Le Citoyen Molard présente un état de dépenses montant à la somme de 122 Francs qu'il a faites pour l'enlèvement et le transport dans les Magazins du Conservatoire de différents objets provenant du Dépôt Littéraire des ex-Servans Capucins rue honore.

il joint à cet état les quittances des ouvriers qu'il a employés au travail mentionnés ci-dessus

Le Conservatoire approuve cet état et arrête qu'il en sera fait mention au procès Verbal et que ces dépenses seront payées sur les fonds accordés au Conservatoire pour l'an 7.

Le Citoyen Vernier fait lire au Conservatoire d'une lettre que le C. Conté a écrite à son épouse, et où il annonce qu'il s'occupe à recueillir les procédés des arts et métiers, des Egyptiens pour enrichir le Conservatoire, le Président à qui cette lettre étoit adressée est invité à témoigner à la Citoyenne Conté l'assatisfaction des Membres du Conservatoire en apprenant des nouvelles de leur Collègue membre de l'Institut d'Egypte.

Le Secrétaire fait ensuite l'exposé des différents travaux du Conservatoire, il fait sentir la nécessité de les suivre tous avec une égale activité, afin de procurer à cet établissement tous les moyens qui peuvent en assurer le succès, il appelle l'attention du Conservatoire sur la formation de la Bibliothèque; les dépôts ne renfermant encore qu'un petit nombre de livres qu'il est parvenu à y rassembler il fait sentir l'importance de continuer sans délai les recherches afin d'enrichir le plus possible la Bibliothèque du Conservatoire de tous les ouvrages qui méritent d'y être placés. D'autant mieux que la suppression prochaine des Dépôts Littéraires priveroit le Conservatoire des livres qui se trouvent encore de trouver concernant les arts et métiers, en conséquence le Conservatoire arrête:

1. Que les Citoyens Grégoire et Gravel s'occuperoient spécialement de cette partie, que les états des livres réunis dans le dépôt rue de l'université leur seroient remis et que le Secrétaire leur indiqueroit les dépôts où il est important de continuer les recherches.
2. Que les Travaux du Bureau des Dessinateurs continueroient comme par le passé jusqu'au moment de son installation dans le local destiné au Conservatoire.
3. Que les Travaux de réparations des Machines, leur transport et placement ainsi que tout ce qui tient aux travaux d'Atelier, seroit suivi et surveillé par le C. Molard.

An 7.
Roms

105

Des Personnes des objets

Séance du 14. Ventose. n° 161

1^{er} à compte
sur les dépenses
de l'an 7.

Le Secrétaire Chargé de la Comptabilité du Conservatoire, annonce que le Citoyen Albaret a reçu le 12 Ventose la somme de 1120. Francs à compte sur la somme de 10,000 Francs ordonnée par le Ministre de l'Intérieur le 4. Floriose dernier, pour une partie des Dépenses du Conservatoire pendant l'an 7.
Mention au Procès Verbal.

C. Granet

Colliers de
fer à trois pointes
pour les Noirs

On fait ensuite lecture d'une Lettre du Citoyen Granet, Chef du Bureau des Colonies par laquelle ce Citoyen annonce au Conservatoire, qu'il se trouve au Bureau des Colonies, plusieurs Colliers en fer à trois pointes, réunis comme Modèles de ceux qui étoient employés ci-devant pour empêcher les Esclaves de fuir; il ajoute, que deux ou trois de ces Colliers et un pareil nombre de feremens dont on enchaînait les jambes des Noirs pour les empêcher de courir, seront remis aux Personnes qui se présenteront de la Part du Conservatoire, des arts et Métiers, pour les réclamer et les réunir à la Collection des Machines et Instruments, de toute Espèce, qui ont servi à faire subir aux hommes toutes les rigueurs de l'Esclavage.
Le Conservatoire arrête la Mention de la Lettre au Procès Verbal et Charge les Citoyens Grégoire et Molard de retirer, du Bureau des Colonies, les objets dont il s'agit et de les placer au dépôt des Machines de la rue de l'Université.

Séance du 18. Ventose n° 162

2. et dernier
à compte sur
les dépenses de
l'an 7.

Le Secrétaire Chargé de la Comptabilité du Conservatoire, annonce que le Citoyen Albaret a reçu le 16 Ventose la somme de 1069 Francs Comp. laissant celle de 2,544. Francs pour les Dépenses des 7. derniers Mois de l'an 7. ordonnée par le Ministre de l'Intérieur le 29. Frimaire an 7. Mention au Procès Verbal.

Le Citoyen Delannoy, Architecte du Conservatoire, adresse le Rapport qui lui avoit été demandé Concernant les réclamations du Citoyen Leonard Bourdon au sujet de la Non-Jouissance de son Bail de la ci-devant abbaye Martin. il pense qu'en effet la Non-Jouissance de ce Bail est contraire aux intérêts du Citoyen Leonard Bourdon, mais que ce Citoyen a dû y Compter, puis que les clauses de son Bail portent qu'en cas d'utilisation de cette Maison pour un établissement public, il ne pourra s'étendre aucune indemnité. en fin le Citoyen Delannoy Conclut à ce que la demande du Citoyen Leonard Bourdon, devrait être renvoyée à la Régie des domaines Nationaux, qui s'occupe de tous les Baux et autres biens relatifs à cette affaire.

Le Conservatoire

106
An 7^e
Roms
Des formes des objets

Suite de la séance Du 18. Ventose

Le Conservatoire Approuve les Conclusions du Rapport du Citoyen de la May et arrête que Copie de ce Rapport sera adressée au Ministre de l'Intérieur, en lui renvoyant la Lettre dont il s'agit.

Les Citoyens Grégoire et Morel annoncent qu'ils ont retenu du Bureau des Colonies et fait transporter au dépôt de la rue de l'Université les fers annoncés par le Citoyen Granet par sa Lettre du 9 de ce mois adressée au Président du Conservatoire et lue dans la dernière séance, Mention au Procès Verbal

recherche de
livres dans les
dépôts littéraires

Le Citoyen Grégoire fait la lecture de plusieurs Sujets de Lettres. Dans la première le Conservatoire demande au Ministre de l'Intérieur de l'autoriser à Continuer de faire dans les dépôts littéraires du Département de la Seine la Recherche et la Levée des Livres qui peuvent Concourir à la formation de sa Bibliothèque, en suivant d'ailleurs toutes les formalités requises sous cet objet.

recherche dans
les papiers de
la cy des aut
académie des
sciences.

Dans la seconde le Conservatoire expose au Ministre de l'Intérieur que la loi, qui a été établie, lui impose l'obligation de rechercher dans les Papiers, Registres et dépôts de la ci-devant Académie des Sciences, les descriptions, Dessins, Modèles et Es. qui peuvent Concourir au progrès des Arts et Métiers. Comme les Papiers, Registres et dépôts ont été réunis à l'Institut National, le Conservatoire demande, s'il n'est pas dans les objets de cette société de publier ce qui est inédit, qu'on lui facilite les Moyens de faire les recherches nécessaires pour remplir à cet égard le devoir que la loi lui impose, le Conservatoire observe en outre que les Modèles en Petit de la Galerie du ci-devant Duc d'Orléans sont déposés à l'Institut, qu'ils sont indispensables pour compléter les Modèles en Grand de la même Collection dont le Conservatoire est déjà nanti.

Dans la 3^e le Conservatoire écrit au Ministre de la Justice, qu'étant chargé de recueillir les Machines et instruments de toute espèce, il ne regarde pas comme étrangers à sa Collection ceux même qui n'étant plus en usage peuvent servir à l'histoire de l'esprit humain et des sociétés, tels sont les Machines et instruments qui servoient autrefois soit à la torture, soit à d'autres supplices abolis par la Sagesse des Loix Nouvelles de la République.

En conséquence le Conservatoire invite le Ministre de la Justice à lui faciliter les Moyens d'obtenir les objets pour les placer dans le dépôt dont la surveillance lui est confiée. Le Conservatoire adopte la rédaction de ces Lettres.

Séance du 24 Ventose n° 163

Le Procès Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conservatoire sur la demande de l'un de ses membres arrête que l'envoi de la Lettre proposée dans la dernière séance pour le Ministre de la Justice, sera différé jus qu'au moment où le Conservatoire pourra indiquer d'une manière plus précise les objets mentionnés dans cette Lettre.

Le Secrétaire donne lecture d'une Lettre du Ministre de l'Intérieur, qui envoie au Conservatoire Copie de l'arrêté du Directoire exécutif, du 1^{er} Ventose courant, qui met, provisoirement, à la disposition de cet établissement, l'Eglise du ci-devant Prêtre Martin Des Champs.

Le Conservatoire arrête qu'il sera fait mention au Procès Verbal de cette décision du Directoire Exécutif, et qu'en en accusera la réception au Ministre de l'Intérieur.

Le Secrétaire lit ensuite une Lettre du Ministre de l'Intérieur qui transmet au Conservatoire une demande du Ministre de la Marine et des Colonies, de deux ou trois Modèles de Charrues et d'un Modèle de Moulin à scie, pour servir au rétablissement de la Culture dans les colonies. Le Ministre de l'Intérieur invite le Conservatoire à prendre sur le Champ les Mesures convenables pour que ces Modèles soient faits avec précision et célérité.

Le Conservatoire ordonne la Mention au Procès Verbal et Charge le Citoyen Molard l'un de ses Membres de faire Construire Les Modèles dont il s'agit.

Le Secrétaire lit ensuite une Lettre du Ministre de l'Intérieur qui communique au Conservatoire une Mémoire du Citoyen isabeau relatif au traitement arriéré du Citoyen Charpentier Mécanicien, il demande qu'on lui fasse connaître sur le Champ jusqu'à quel point les réclamations du Citoyen charpentier sont fondées.

Le Conservatoire arrête, qu'il sera Répondre au Ministre, que quoiqu'il n'ait encore reçu que de faibles à l'ouïs les sommes ordonnées pour les dépenses de cet établissement, il s'est empressé d'en Employer Mille francs pour le Citoyen Charpentier, et qu'en lui payera les deux Mille Francs restants à Mesure qu'on recevra des fonds, que le Conservatoire n'a pas oublié les Despoirs qu'éprouve le C^{te} Charpentier et qu'il a l'intention de n'Employer ala Restauration des Machines %.

Séance du 28 Ventose n° 164

Le Secrétaire étant occupé à Versailles pendant les journées des 24 et 29 Ventose à inventoir les instrumens et Machines qui se trouvent dans cette Commune, le Conservatoire n'a pas tenu de séance.

Séance du 1. Germinal n° 165

1^{er} à compte
Sur les dépenses
de l'an 6.

Le Citoyen Molard Secrétaire et Chargé de la Comptabilité du Conservatoire annonce que le Citoyen Albarét a reçu le 28 Ventose la somme de Mille francs à compte sur celle de 16,470⁰ Accordée par le Ministre pour les dépenses de l'an 6. par la décision du 29 Primair dernier. Mention au Procès Verbal.

Le Secrétaire lit une Lettre du Ministre de l'Intérieur qui prévient le Conservatoire que les scellés apposés sur quelques Pièces de Ci-devant Sieur S. Martin seront incessamment levés. Mention au Procès Verbal.

Séance du 8 Germinal n° 166

Le Secrétaire étant occupé à Versailles pendant les Journées des 8 et 9. Germinal à inventoir les Instrumens et Machines qui se trouvent dans cette Commune Le Conservatoire n'a pas tenu de séance.

Séance du 14. Germinal n° 167

2^e à compte Sur
les dépenses de
L'an 6.

Le Citoyen Molard Secrétaire et Chargé de la Comptabilité du Conservatoire annonce que le Citoyen Albarét a reçu le 12. de ce mois la somme de cinq Mille trois Cens trente Neuf Francs quatre Vingt quinze Centimes Second à compte sur celle de 16,470 Francs Accordée par le Ministre de l'Intérieur pour les dépenses de l'an 6. par la décision du 29. Primaires dernier.

Le Secrétaire fait part en même temps au Conservatoire que le Citoyen charpentier, mécanicien, est entièrement payé de son Emplacement de l'an 6. Mention au procès Verbal.

Le Citoyen Girard, Directeur du Domaine National, annonce qu'il a chargé le Citoyen Aubert Architecte de la Régie des Domaines, de constater l'état de la Ci-devant Eglise du Sieur Martin, avant que le Conservatoire en prenne possession. Conformément à l'arrêté du Directoire exécutif du 1. Ventose dernier.

Le Conservatoire arrête que copie de la Lettre du Citoyen Girard sera transmise au Citoyen

An 7^o
Roms

des personnes des objets

Suite de La Séance Du 14. Germinal

109

Citoyen Rubet, avec invitation de Comprendre dans l'état de situation des Bâtimens du Ci-devant Pierre Martin, l'Eglise dont il s'agit, on l'invitera en même temps à faire usage de ses Pouvoirs, envers les Locataires qui n'ont pas encore exécuté les Lieux, dont la jouissance est acquise au Conservatoire depuis le 12 Germinal Courant.

C. Verbois

demande
d'indemnité

Le Ministre de L'Intérieur transmet au Conservatoire une Pétition du Citoyen Verbois sous-locataire du Citoyen Léonard Bourdon, dans le Ci-devant Pierre Martin, le Pétitionnaire réclame l'indemnité promise par la loi du 22 Prairial an 6^o Concernant la destination du local dont il s'agit. le Ministre invite les membres du Conservatoire à lui faire part de leur avis sur cette demande

il sera répondu au Ministre que l'article de la loi du 22 Prairial an 6^o qui accorde une indemnité s'il y a lieu, au sous locataire de Léonard Bourdon, n'a entendu parler que du Cit. serane instituteur, à cause des Dépenses qu'il a faites pour Clore le Bâtimens qu'il occupait depuis environ six Mois, et qu'il a vacué au moment où il en a reçu l'avis. le Citoyen Verbois n'est pas, à beaucoup près dans un Cas aussi favorable, il est démontré que des dégradations considérables ont été commises dans la Partie qu'il occupait. d'ailleurs ce locataire a refusé pendant plus de trois Mois d'obéir au Congé qui lui a été Signifié. En conséquence le Conservatoire estime que le Citoyen Verbois n'est nullement dans le Cas d'obtenir une indemnité en s'autorisant de la loi du 22 Prairial an 6^o.

M^o de l'intérieur

approbation
de
l'organisation
du
Conservatoire

Le Ministre de L'intérieur annonce, qu'il a examiné le projet de L'organisation définitive que lui a présentée le Conservatoire des arts et Métiers, qu'il a reconnu avec plaisir qu'il avait été dicté par un zèle éclairé et dans des vues d'une sage Economie et qu'en conséquence, il a donné son approbation, tant aux dispositions de fonds, qu'au Plan d'organisation et à la nomination des Co-opérateurs que le Conservatoire a eu devoir appeler au partage de ses Travaux, que dans ce nombre, il a vu avec intérêt, que le Conservatoire avait pensé à s'adjindre, en remplacement du C^t Conté un ami des arts, que le Conservatoire doit mettre au rang de ses premiers fondateurs et dont le zèle et les talens ne peuvent manquer d'être utiles à la chose publique. Le Ministre satisfait de l'appareil des Travaux et des objets qui doivent successivement occuper le Conservatoire, s'engage à se mettre promptement en état de répondre à l'attente de la France et aux vœux du Gouvernement, en faisant de ce Depot un foyer d'instruction qui puisse se répandre sur tous les points de la République, et que ne se contentant pas de l'instruction muette qui résultera de

110) Art 7
Noms
des personnes des objets

Suite de la séance Du 14. Germinal

de la séance des Machines rassemblée, il s'occupe de compléter son travail, en développant, Chaque année, dans des Cours publics, la Théorie et la Pratique des arts et Métiers, en conséquence, il engage le Conservatoire à lui adresser les Programmes de Chaque Cours qu'il se propose d'ouvrir, pour l'instruction publique, parmi lesquels le Conservatoire n'oubliera sûrement pas le Dessein, si nécessaire au succès de tous les Arts et qui pour la Partie des Machines exige un enseignement particulier. Le Ministre termine sa Lettre, en invitant le Conservatoire à lui proposer, s'il est nécessaire, les Changemens dont pourroit être susceptible le Règlement précédemment adopté pour cet établissement.

Le Conservatoire arrête, que deux de ses membres le Citoyen Molard et Grégoire formeront un Comité de réponse au Ministre de l'Intérieur et entreront à cet égard dans tous les détails nécessaires pour faire connaître, la distribution des objets composant le Conservatoire des Arts et Métiers, la formation des Catalogues, soit des Machines et instruments, soit des ouvrages imprimés, et les Programmes des Cours publics, dans lesquels on développera la Théorie et la Pratique, 1. des Arts et Métiers 2. du Dessein des Instruments, outils et Machines; en conséquence le Citoyen Deaumont, remettra au Comité les Énoncés le Dessein le Plan du Cours de Dessein, appliqué aux arts et métiers et le Citoyen Gravel, le Plan d'organisation de la Bibliothèque et de la formation des Catalogues.

ca. aubert

rapport sur
les réparations
à faire à
l'abbaye martin

Le Secrétaire donne lecture du Rapport fait par le Citoyen aubert, architecte du Domaine National, concernant l'état actuel des Bâtimens de la Ci-devant abbaye Martin. il résulte de ce Rapport que les frais pour réparations des dégradations existantes, tant dans la Portée occupée par le Citoyen Léonard Bourdon, que dans celles louées à d'autres individus, se lèvent à la somme de 30,400 Francs. Le rapport fait double est terminé par un Procès Verbal qui constate que les Membres du Conservatoire des Arts et Métiers, ont été mis en possession et jouissance des Bâtimens, Cours et Jardin, désignés dans la loi du 22. Prairial an 6. et dans l'arrêté du Directoire exécutif du 1. Ventose dernier.

Le Conservatoire ordonne le Dépôt aux Archives du Rapport du Citoyen aubert et arrête qu'il en sera fait deux Copies, d'une pour être transmise au Ministre de l'Intérieur, l'autre au Cit. Delaunay, avec invitation de prendre les mesures les plus promptes pour clore et couvrir l'édifice de St. Martin. le Conservatoire voit la nécessité de faire, le plus tôt possible, les travaux de réparations dont il s'agit.
arrête

an 7^e

Noms

des Personnes Des objets

Suite de La séance du 14 Germinal

111

Demande de
fonds pour
les réparations

arrête qu'en adressant au Ministre la Copie de l'état cy dessus mentionné il lui sera demandé de mettre à la disposition du Conservatoire la somme de 25,000 Francs à prendre sur celle de 56,900 Francs accordés par le Roy du 22. Frimaire au 6^e pour être distribuée par forme d'acompte aux ouvriers employés à ces réparations.

L'Administration Municipale du 6^e arrondissement répond à la Lettre du Conservatoire en date du 11. Germinal Courant. Cette Administration témoigne sa satisfaction de l'annonce que le Conservatoire lui a faite de l'ouverture prochaine du Dépôt confié à ses soins, et l'assure qu'elle saisira toutes les occasions de lui prouver combien elle a à cœur de secondar Les Vues du Gouvernement.

c^e. sectionouvrage sur
les canaux

Le Citoyen Le Roy annonce qu'il a reçu du Citoyen recieur un Exemplaire d'un ouvrage intitulé recherches sur les Moyens de perfectionner les Canaux de Navigation Mention au procès Verbal et dépôt à la Bibliothèque provisoirement établie rue de l'Université.

Le Conservatoire Approuve ensuite un projet de Lettre qui lui est proposé pour demander au Citoyen Bachelier un exemplaire de ses ouvrages, dont un a pour titre projet d'un Cours public des Arts et Métiers et le second, Discours sur l'utilité des Ecoles Élémentaires en faveur des Arts Mécaniques.

Le Citoyen Bastide desirant obtenir un Certificat du Conservatoire. Le Président est invité à le lui donner.

Séance du 18 Germinal 1798

3^e à compte
sur les dépenses
de l'an 6.

Le Citoyen Molard, Secrétaire et Chargé de la Comptabilité du Conservatoire annonce que le Citoyen albarët, a reçu aujourd'hui la somme de deux mille francs. 3^e à compte sur celle de 16,470 Accordée par le Ministre de l'Intérieur, pour les dépenses de l'an 6. par sa décision du 29. Frimaire dernier Mention au procès Verbal.

c^e. albarëtcomptes de
l'an 5 et de
l'an 6.

Le Citoyen Molard présente ensuite les Bordereaux de Comptes 1^{er} des 7^{es} derniers Mois de l'an 5. 2^e de l'an 6. entier, et il annonce en même temps pour la Décharge du Citoyen albarët, que les payemens ont été faits à mesure des recettes.

Le Conservatoire ordonne la Mention au procès Verbal des 2^{es} ordonnances dont il s'agit et Charge son Secrétaire de les Transcrire sur le Registre de la Comptabilité.

L. Et. Molard

112 An 7^{er}
Noms
des personnes et objets

Suite de la Séance Du 18. Germinal

Le Citoyen Molard présente ensuite l'état des fonds existans en Caisse dans ce moment et qui s'élèvent à la somme de 6973 F. 20 Centimes. Mention au Procès Verbal.

Moulin à
Sic pour
des colonies.

Le Citoyen Molard, chargé par le Conservatoire, de faire Construire un Modèle de Moulin à Sic, demandé par le Ministre de L'intérieur, pour le Ministre de La Marine et des Colonies, annonce que la Construction de ce Modèle est presque finie; il observe en même tems, que l'ouvrier ne peut le livrer sans en recevoir le Montant, et Va que le Ministre de L'intérieur n'a pas indiqué les fonds sur les quels cette dépense seroit prise, le Cit. Molard propose au Conservatoire de faire l'avance du prix de ce Modèle, qui s'élèvera à la somme de 300 Francs environ; sauf à en demander le remboursement, le Conservatoire adopte ces propositions.

Le Conservatoire devant rassembler et recueillir tous les Matériaux nécessaires pour servir à l'histoire des découvertes et des inventions de tout Genre et de tous les Peuples, estime qu'il est nécessaire de se procurer 1^o les ouvrages Nouveaux relatifs aux Arts et Métiers 2^o les Journaux Consacrés plus particulièrement à la publication des découvertes industrielles. Le Conservatoire invite en conséquence le Citoyen Gravel Bibliothécaire à présenter sans délai ses vûes à cet égard.

Le Secrétaire présente et le Conservatoire adopte les Lettres qu'il propose d'adresser à Chacun des Employés du Conservatoire, avec l'extrait du Procès Verbal de la Séance extraordinaire du 27. Pluviose dernier qui concerne leur Nomination. Mention au Procès Verbal.

Séance Du 24 Germinal 11^o 169.

Min^{ist}re de l'intérieur
autorisation
pour la
recherche de
livres dans les
Dépôts littéraires.

Le Ministre de L'intérieur autorise le Conservatoire à faire dans les Dépôts Littéraires du Département de la Seine, la recherche des Livres d'Arts et Métiers.

Le Conservatoire Arrête qu'il sera fait deux Copies de la Lettre du Ministre, pour être adressées l'une au Citoyen Vauthot, et l'autre au Citoyen Dambrosille, Conservateurs des Dépôts Littéraires de la Commune de Paris et La Lettre originale est renvoyée aux Citoyens Grégoire, Molard, et Gravel, pour leur servir à se faire admettre dans les Dépôts dont il s'agit; et y procéder sans délai au Choix des Livres propres à former la Bibliothèque du Conservatoire.

La 1^{re} Conté.

An 7^e
Noms
des personnes des objets

Suite de La séance Du 24. Germinal

113.

La Citoyenne Conté, annonce que son Mari en lui servant d'Alexandrie en date du 18 Fructidor an 6, a mis dans sa Lettre un article pour ses Collègues Membres du Conservatoire, Cette Citoyenne joint à cette annonce une Copie de cet Article.

demande de
la porte de
l'Eglise des
Capucins.

Le Président est invité à écrire à la Citoyenne Conté pour la remercier de cette Communication et lui annoncer que le Conservatoire a entendu avec le plus grand intérêt les détails que le Citoyen Conté lui a adressés, et que son Saisina la première occasion pour lui faire part des Travaux du Conservatoire à la suite de la Lecture d'une Lettre du Citoyen Delamoy, qui annonce que la Porte de la Cy devant Eglise des Capucins, rue Honoré peut être utilement remplacée dans la Baye du Milieu servant d'entrée au Conservatoire du Côté du Jardin, et Vu l'économie d'environ 2 Mille Francs que peut procurer l'emploi de cette Porte.

Le Conservatoire Arrête, qu'il sera écrit au Ministre de l'Intérieur pour lui demander les autorisations nécessaires à l'effet d'enlever la Porte dont il s'agit, qui sera remplacée à l'instant par une Porte de Bois de Bateau, Lavis du Citoyen Delamoy sera joint à la Lettre.

demande de
Modèles de
fusils etc.

Le Secrétaire expose qu'il existe depuis long-temps à la Mairie, une Collection intéressante de Modèles de fusil à vent, d'armes à feu, et autres Machines et Instruments des arts, provenant du Château de Sout, et faisant partie du Mobilier de François-Xavier de Saxe-Lusace, émigré, il propose au Conservatoire d'en informer le Ministre de l'Intérieur, et de l'inviter à faire la demande de ces objets au Ministre des finances pour le Conservatoire des Arts et Métiers, Conformément à l'art. 1^{er} du Décret du 9. Vendémiaire an. 3. Le Conservatoire approuve cette Proposition et Charge Le Citoyen Molard de la Rédaction de cette Lettre.

Laminoir
de
Clouet.

Le Secrétaire présente au Conservatoire Le Plan du laminoir établi à Daigny par le Citoyen Clouet, Membre associé de l'Institut, il entre dans quelques détails sur le Mérite particulier de cette usine, on voit une fabrique des Tôles D'acier de 2. Mètres de long sur un Mètre de large et de l'épaisseur moindre d'un Millimètre, il fait sentir l'utilité dont pourroit être le Modèle de cette usine, dont l'exécution en a été bien soignée dans toutes ses Parties, il ajoute qu'il seroit très avantageux de le faire Construire dans ce moment où les ouvriers qui l'ont formé sont encore sur les lieux; et on le Citoyen Clouet lui-même pourroit indiquer ceux de ces ouvriers qui

114 An 7^{me}
Noms
des personnes des objets

Suite de La Séance du 24. Germinal

qui seroient plus dans le cas de signer l'exécution de ce Modèle dont le Prix n'excèdera pas la somme de 750 Francs y compris celle de 75. Francs qui sera payée au Dessinateur qui a levé le Plan cy dessus mentionné, Le Conservatoire arrête, que le Citoyen Malard prendra toutes les mesures Convenables pour faire exécuter le Modèle du Laminoir dont il s'agit sur l'échelle d'un 1/6^{me} et l'autorise en même tems à prendre sur les fonds du Conservatoire les sommes nécessaires tant pour donner des Comptes à l'artiste qui sera chargé de l'exécution de ce Modèle que pour le payement définitif au moment de la livraison. y.

Séance du 28. Germinal N° 170

ca requier

thermomètre
Métallique

Le Citoyen Legnier Controleur des Armes et Garde du Depot de l'Artillerie offre de Construire pour le Conservatoire des Arts et Métiers, un thermomètre Métallique, pareil à celui qu'il fait exécuter pour le Conseil des 500. et desirant donner au Conservatoire un témoignage de son estime il propose de faire cet instrument pour le Prix de 800 Francs Valeur de ses déboursés.

il sera répondu au Cit. requier que le Conservatoire éprouve le regret d'être obligé d'ajourner l'acquisition de cet utile instrument en lui observant que quoique le Conservatoire soit en possession du local que la loi lui destine, il se coulera encore un laps de tems Considerable avant qu'il soit approprié et qu'on puisse y développer toutes les richesses dont il est dépositaire, d'ailleurs des Dépenses tres urgentes et Multipliées vont absorber les fonds dont il peut disposer en ce moment.

Le Citoyen Monneret accuse la réception de la Lettre par laquelle le Conservatoire lui annonce qu'il l'a choisi pour remplir les fonctions de Gardien Concierge dans cet établissement il témoigne sa reconnaissance et le desir de remplir exactement les devoirs que cette Place lui impose.

Mention au Procès Verbal

ca Bachelier

ouvrages sur
les arts et
métiers.

Le Citoyen Bachelier a dressé deux imprimés de deux Brochures intitulées la 1^{re} Projet d'un Cours Public des Arts et Métiers, la 2^e Discours sur l'utilité des Ecoles élémentaires en faveur des Arts Mécaniques, il joint à cet envoi un pareil nombre d'exemplaires d'un Discours sur l'utilité des établissements des Ecoles gratuites de Dessin en faveur des Métiers, il annonce en même tems que le Conservatoire recevra dans quelques jours un Mémoire sur l'éducation des filles.

Le Conservatoire

AN. 7^{me}
Roms
Des Personnes Des objets

Suite de La séance Du 28. Germinal ¹¹⁵

Le Conservatoire arrête 1.^{er} qu'il sera répondu au Citoyen Bachelier, pour lui Accuser la Réception des ouvrages Mentionnés cy dessus. 2.^{er} qu'il en sera remis un exemplaire à Chacun des Membres et que les autres seront déposés à la Bibliothèque.

Les Membres du Conservatoire Chargés dans la dernière séance de se transporter dans les Dépôts Littéraires de Paris pour y Choisir les livres d'Arts et Métiers annoncent qu'il existe au Dépôt de la rue Antoine un Corps de Bibliothèque provenant de S^t Lazare qui pourroit être employé utilement dans le Conservatoire que ce Corps de Bibliothèque doit être démonté

Demande d'un
corps de
Bibliothèque

Sous son séjour Vu qu'il se trouve dans le Local destiné au logement du Citoyen Le Blanc Professeur, il propose en conséquence et le Conservatoire arrête que la demande en sera faite au Ministre de S^t Intérieur.

Le Citoyen Beuvelot fait lecture de ses observations sur l'Enseignement relatif au dessin des Machines, il propose d'annoncer que le Cours public de Dessin des Machines commencera le 1.^{er} Nivose et sera continué jusqu'au Mois Thermidor de la même année, qu'on enseignera 1.^{er} Les Principes d'Architecture et la distribution des Bâtimens, 2.^{er} La Construction des Machines simples et ensuite celle des Composées d'après des Dessins. 3.^{er} La Manière de dessiner les Machines. S^t Le Lavis des Plans, il termine par exposer qu'il sera accordé des Prix aux élèves soit pour leurs Dessins, soit pour l'exécution des Modèles des Machines.

C^{te} Beuvelot.

Projet d'un
cours public
de Dessin

Un des Membres du Conservatoire observe que le desinateur n'a pas expliqué la Méthode qu'il considérât de suivre dans l'enseignement de l'art de Dessiner Les Machines.

Le Conservatoire après une courte discussion à ce sujet, renvoie les observations du C^{te} Beuvelot aux Commissaires Chargés du projet de réponse à la Lettre du Ministre concernant l'Enseignement public dont le Conservatoire est chargé.

Le Citoyen Delannoy, architecte du Conservatoire, se présente pour faire un rapport Conformément à la Lettre du Ministre de S^t Intérieur, Du 29. Ventose dernier, sur les Procès Verbaux d'attribution que l'Administration Centrale du Département de la Seine a fait faire, ^{à l'au} du terrain sur lequel on doit ouvrir un sapage d'entrée directe dans les Bâtimens de la Ci-devant abbaye Martin, que des indemnités dues aux propriétaires et Locataires qui doivent être Exécutes et Restraints, il dépose en même tems les Procès Verbaux dont il s'agit et qui lui avoient été remis au Moment de la Réception, par le Secrétaire à fin d'accélérer son

C^{te} Delannoy.

rapport sur
le sapage
du conservatoire

116 An 7.
Noms
Des personnes Des objets

Suite De La Séance Du 28 Germinal

Son Travail.

Le Conservatoire après avoir entendu la lecture de ce Rapport, ainsi que Les Réponses Verbales données par le Citoyen Delaunoy, aux différentes questions qui lui ont été faites à cet égard, arrête 1.^o que tous les Membres attachés à cet Etablissement accompagnés de l'Architecte se transporteront au Ci-devant Sireur Martin Le 29 à 1 heure après Midi pour prendre une Connoissance Exacte de l'Etat des Lieux où le Passage d'entrée directe doit être formé. 2.^o que Copie du Rapport du Citoyen Delaunoy sera transmis au Ministre de l'Intérieur avec les observations Particulières du Conservatoire.

Séance du 4. Floréal 1797

M^{re} de l'intérieur

ordonnance
de fonds pour les
réparations

Le Ministre de l'Intérieur annonce au Conservatoire qu'il a décidé le 29 Germinal dernier qu'il serait délégué pour le service de cet Etablissement une ordonnance de la Somme de 25. Mille Francs à prendre sur les fonds de 56.900. Francs fait par la loi du 22. Primal an 6.^o Le Ministre invite en même temps les Membres du Conservatoire à lui faire part de l'avancement progressif de leurs Travaux. Mention au Procès Verbal, et Recusé la Reception de cette Lettre.

C^{te} Girard

demande
d'emploi au
conservatoire

Le Ministre de l'Intérieur par une Lettre Lignée de la 3.^o Division de ses Bureaux invite Le Conservatoire à examiner une Pétition, qui lui a été adressée par le Citoyen Girard Mécanicien, qui sollicite de l'Emploi dans les dépôts de la République et à lui donner son avis sur les Talens du Pétitionnaire. Il sera Répondu que le Conservatoire s'étant déterminé à donner à l'Entreprise La Réparation et mise en état des Machines aux différents Artistes de Paris pour Eviter des trop Grands Déplacements, et pour mettre à profit tous les Talens sans beaucoup de Dépense, il ne peut Promettre au Citoyen Girard l'Emploi, qu'il demande. Le Citoyen Richard homme de Confiance des freres Perrier invite Le Conservatoire à Employer le Citoyen Julien Le Batteux, Plombier, demeurant rue Faydeau. il annonce que cet Artiste désirerait être Chargé des réparations de Plomberie dans le Ci-devant Sireur Martin, si l'on n'a pas encore choisi d'autre Plombier.

Le Conservatoire ordonne le renvoi de cette Lettre aux Citoyens Delaunoy et Moland pour prendre des Renseignemens et Employer le Citoyen Julien Le Batteux s'il est possible. Le Secrétaire donne lecture d'une Pétition qui lui a été adressée par le Citoyen Duteille Artiste Mécanicien, tendante à obtenir de l'emploi dans le Conservatoire des

arts et

An 7^{me}

Noms

Des Personnes des objets

Séance du 1^{er} Floréal

117

arts et Métiers,

c^{te} DuteilleDemande de
place au
conservatoire

Ce Citoyen expose qu'il a été chargé par feu Perronne de la construction de plusieurs Modèles en bois des différents ordres d'Architecture, des Moutons à défilé Etc. -

il sera Répondre au Citoyen Duteille: que le Conservatoire regrette bien sincèrement que les Circonstances ne lui permettent pas de lui procurer de l'Employ qu'il sollicite; mais qu'il s'Impressera dans toutes les occasions de le mettre à portée de Concourir par ses Talens au Progrès du Conservatoire des arts et Métiers.

Le Secrétaire observe que les Travaux du Conservatoire, exigent, indépendamment des ouvriers Mécaniciens, le concours, au moins de deux hommes de saine, tant pour les Commissions, que pour le service intérieur soit de l'atelier des Aiguilles, soit du Bureau des Dessinateurs, soit en fin pour le Transport et l'arrangement des Matériaux dans les Magazins Etc. - il propose, en même tems, le Citoyen Prost ex garde française, et le Citoyen Berger pour les Travaux dont il s'agit.

hommes de
peine pour le
service du
conservatoire

Le Conservatoire Approuve cette Proposition et Arrête qu'il sera payé au Citoyen Prost la somme de cinquante deux Francs cinquante Centimes par mois à raison de 1. Franc soixante et quinze Centimes par jour; et au Citoyen Berger celle de trente sept Francs cinquante Centimes à raison de 1 Franc vingt cinq Centimes par Jour.

Séance du 8. Floréal - 11^o 172.

h^o à compte
sur les dépenses
de l'an 6.

Le Citoyen Molard, Secrétaire, chargé de la Comptabilité du Conservatoire annonce que le Citoyen albarot, Secrétaire Commis, a reçu le 5. du Courant, la somme de Deux Cens Vingt quatre Francs, cinquante Centimes, h^o à compte sur celle de 16,470 Francs, accordée par le Ministre pour les Dépenses de l'an 6. - par sa décision du 29. Trimaire dernier; Mention au Procès Verbal.

Le Secrétaire donne lecture d'une Lettre adressée au Conservatoire par les Dessinateurs attachés à la 4^o Division du Ministère de l'Intérieur.

Ces Citoyens témoignent leur reconnaissance de la Marque d'estime que vient de leur donner le Conservatoire, en leur désignant les différents Emplois qu'ils doivent occuper dans son administration, d'après son Arrête du 27. Pluviose dernier, approuvé par le Ministre de l'Intérieur le 14. Germinal suivant; Mention au Procès Verbal.

115 An 7^e
Noms

Des Personnes Des objets

Bras mécanique
outils pour la
fabrication des
bras.

C. A. Bourdon. Demande
d'indemnité

Séance du 15 Floréal. N° 173

Le Ministre de L'Intérieur annonce au Conservatoire qu'il lui envoie 1^{er} quatre
outils propres à la fabrication des bras qui lui ont été offerts par le Citoyen Bastide,
pour servir de Modèles 2^e un Bras Mécanique pourvu de Mouvement dans toutes
ses articulations, de la Composition du Citoyen Thouverez, le tout pour être déposé
au Conservatoire des Arts et Métiers, où tout Citoyen français sera admis à
examiner ce bras et même à le dessiner.

Le Conservatoire ordonne la mention au Procès Verbal de l'envoi de ces objets
dont on accusera la réception.

Le Ministre de L'Intérieur transmet au Conservatoire une Nouvelle
Pétition du Citoyen Léonard Bourdon Principal locataire du Ci-devant Picurè
Martin, qui réclame une indemnité de 2000^F Equivalente à six mois de sa location,
attendu les pertes qu'il a éprouvées, par le retard de six Mois, qu'on a mis dans la
signification de la loi, qui devoit le servir, comme cette Loi étoit connue beaucoup
de sous locataires, dont les locations expiroient alors, n'ont point voulu entreprendre
de nouvelles, d'autres ont donné congé pour le terme qui a suivi, de sorte que la
Maison s'est trouvée Vuide pendant environ 6 à 7 mois. Le Ministre invite le
Conservatoire à Examiner cette Nouvelle Pétition sous les Nouveaux rapports qu'elle
présente et à lui faire part de son avis sous le plus bref délai.

Le Conservatoire Charge les Citoyens Molard, et de launoy de lui faire
un rapport à ce sujet.

Le Ministre de L'Intérieur prévient Le Conservatoire que le Ministre
de la Guerre a chargé le Citoyen Sicard de Choisir dans les Papiers mis au rebut
par le Bureau du Etirage des Citres, ceux qui sont propres à faire des artifices
Militaires. Mention au Procès Verbal.

Le Conseil des Mines de la République invite Le Conservatoire à lui faire
avoir soit par Voie d'Echange ou autrement plusieurs exemplaires des différents
ouvrages imprimés par ordre de l'ancien Comité de Salut Public qui sont dans
ce moment au Dépôt des Machines rue de l'Université mention au Procès Verbal
et renvoi de la Lettre au Citoyen Molard, Chargé de la Conservation des
ouvrages dont il s'agit.

Le Citoyen Le Moy annonce qu'il a reçu du Citoyen de l'ambre pour la
Bibliothèque du Conservatoire un exemplaire des Méthodes analytiques pour
la détermination d'un Arc du Méridien mention au Procès Verbal, accusé la
réception avec remerciement.

Le Conservatoire

An 7^{er}
Noms

Des Personnes Des objets

Suite de la séance du 14 floréal

119

Le Conservatoire délibérant sur l'exécution de l'article second du titre 3^o de son Règlement concernant la Bibliothèque, arrête que l'estampille à poser sur les livres, dessins et Manuscrits sera seulement composée de ces Mots. Conservatoire
des Arts et Métiers.
et autorise en conséquence son Secrétaire à la faire Graver. /

Séance du 18 Floréal 11^o 174

jour sur le
local du
conservatoire

Le Conservatoire ayant délibéré sur le Rapport fait par le Citoyen Garer, expert du Département de la Seine, concernant le passage à ouvrir en face du Grand Localier du Conservatoire et l'indemnité à accorder aux Propriétaires, sur le terrain des quels ce passage sera établi, après avoir aussi délibéré sur le Rapport que lui a fait à ce sujet, le Citoyen Delannoy, architecte du Conservatoire, arrête, qu'il sera écrit au Ministre que le Conservatoire regrette bien sincèrement, que le Citoyen Garer, avant de clore son Rapport, ne l'ait pas communiqué aux Membres du Conservatoire, qui lui eussent adressé verbalement une observation, sur la Proposition qu'il fait d'accorder aux Propriétaires voisins du passage projeté, des Jours directs, Grilles et Mailles aux frais de la République, qu'il sera représenté au Ministre, qu'une telle Conception est incompatible avec la sûreté du Conservatoire et avec la propriété du passage et que d'après la Proposition contradictoire du Citoyen Delannoy, Architecte, le Conservatoire insiste pour qu'on n'accorde à ces Propriétaires voisins, que des jours de Contume, seulement, suivant l'usage et la loi, Grilles Mailles et entretenus à leurs frais, que le Ministre sera prié de sanctionner cette dernière Proposition, ainsi que les autres Modifications proposées dans le Rapport du Citoyen Delannoy, en ordonnant que ces Dispositions entrent comme Clause indispensable dans les stipulations qui auront lieu entre la République et les Propriétaires.

Le Citoyen Gravel annonce, que le Citoyen Vanthol, Conservateur du Dépôt Littéraire de la rue Antoine, a reçu une Lettre du Ministre de l'Intérieur qui l'autorise à faire la remise, au Conservatoire des arts et Métiers, des corps de Bibliothèques provenant de Notre Dame qui se trouvent dans ledit Dépôt. Le Conservatoire charge son Secrétaire de prendre toutes les Mesures nécessaires pour faire transporter les Corps de Bibliothèques dans le local destiné à les recevoir. /

120^e an 7.
noms
Des formes des objets.

Séance du 24. Floréal N° 175.

E. Baume ouvrage sur
le sel ammoniac

Le Ministre de l'Intérieur invite Le Conservatoire à charger un des
Desinateurs qui lui sont attachés, de se rendre chez le Citoyen Baume, pour
l'exécution des Plans relatifs à l'ouvrage de ce Citoyen, sur l'art de fabriquer le
sel ammoniac.

Le Conservatoire autorise le Citoyen Dromard, Desinateur adjoint, à se
rendre chez le Citoyen Baume pour Designer les Plans dont il s'agit, on
instruira le Citoyen Baume de cette Mesure.

E. Bachelier ouvrage sur
l'éducation
des filles

Le Citoyen Bachelier adresse au Conservatoire 12. Brochures d'un mémoire
sur l'Education des filles.

il sera lert au Citoyen Bachelier pour lui accuser la réception de cet ouvrage
dont 2. Exemplaires seront déposés à la Bibliothèque, et les autres distribués
aux différentes personnes de la Manière qui paraîtra la plus convenable.

Le Ministre de l'Intérieur annonce par une Lettre en date de ce jour,
qu'il a transmis au Ministre des finances la Demande, du Conservatoire,
tendant à être autorisé à faire enlever la Grande Porte de la Ci-devant église
des Capucins rue Honoré pour être employée à former l'une des entrées du
Ci-devant Frère Martin.

Le Conservatoire ordonne la Mention de cette Lettre au Procès Verbal, et
Charge le Citoyen Molard de faire toutes les démarches nécessaires pour
le succès de cette demande.

Le Ministre de l'Intérieur prévient les Membres du Conservatoire qu'il a
transmis au Ministre des finances leur demande tendante à être mis en possession
de divers instrumens déposés dans le local de la Ci-devant mairie rue des Capucins
et faisant partie du Mobilier du Ci-dev^t Prince Xavier Jusace Emigré

Le Conservatoire ordonne la Mention au Procès Verbal, et Charge son secrétaire
de suivre l'effet de cette demande dans les Bureaux du Ministre des finances.

E. Lasteyrie ouvrage sur
les brutes à laine
d'Espagne

Le Citoyen grégoire annonce qu'il a reçu pour le Conservatoire, un Exemplaire
de l'ouvrage du Citoyen Lasteyrie intitulé le traité sur les brutes à laine d'Espagne

* Grand Département

* Mention au Procès Verbal, accuser réception avec remerciement et dépôt à
la Bibliothèque

Le même Membre présente au Conservatoire une Déclaration qui lui a
été remise par le Citoyen Bertellony, tuteur des héritiers Jay, Propriétaires
d'une Maison rue Martin N° 37. Le Citoyen Bertellony fait quelques observations
sur les indemnités dues aux héritiers le Jay, sur le terrain desquels il sera
formé

Des Personnes Des objets

C. Bertelley

réclamation
d'indemnités

formé un sursage d'entrée au Conservatoire, par la loi Martin.

Le Conservatoire arrête, qu'il sera écrit au Citoyen Bertelley, pour lui annoncer qu'il ne peut en aucune manière, s'occuper de sa réclamation, que le Gouvernement ayant nommé un Commissaire à l'effet de régler les indemnités dont il s'agit, le Conservatoire ne peut que désirer, que l'entrée de l'Etablissement qui lui est confié réunisse à la sûreté, toute la sûreté possible, sans nuire pour cela aux intérêts des particuliers, ni à ceux de la Nation.

ateliers des
Aiguilles

Le Citoyen Molard, chargé de la surveillance des Travaux relatifs à la fabrication des aiguilles à coudre, annonce que le seul des ouvriers que le Gouvernement avait fait venir, d'air la Chapelle, pour former des élèves dans ce genre de fabrication, est âgé de 20 ans et 10 mois, que par conséquent, il doit marcher à la Défense de la Patrie, comme Conscrip. de la première Classe, ou bien se rendre dans son Département, où la loi concernant la Conscription ne sera pas mise à exécution et qu'il se dispose à partir sous peu de jours. Le Citoyen Molard observe en même tems que l'absence de cet ouvrier n'empêchera pas la continuation des Travaux, vu qu'il existe deux élèves instruits dans toutes les parties de la fabrication des Aiguilles, que cependant cette division du Travail du Conservatoire est suspendue et que toutes les Précautions ont été prises pour la conservation des Aiguilles et des outils.

Tardin

du Conservatoire

Le Conservatoire arrête qu'il sera écrit au Ministre de l'Intérieur pour lui annoncer le Départ du Citoyen Kopsen dit Guins et la cessation momentanée des Travaux dont il s'agit.

Le Secrétaire annonce que le Citoyen Villemorin a examiné le Tardin dépendant du Conservatoire et qu'il y enverra le 25 du courant des ouvriers pour le Labourer.

Suite dans
la Cloître.

Le Conservatoire charge les Citoyens Grégoire et Molard, du choix des Plantes qu'il convient de cultiver, ainsi que de toutes les opérations de détails relatives à cet objet.

Le Citoyen Molard rappelle au Conservatoire que le Cloître avait été indiqué comme le Local le plus propre à recevoir la Machine à vapeur construite par le Citoyen Gadon, que pour cet effet il serait nécessaire de creuser un puits, il annonce que ce travail seul occasionnerait une dépense de 1500 Francs d'après un devis estimatif qui lui a été remis par le Citoyen Ribot entrepreneur de Travaux de Maçonnerie.

Le Conservatoire, vu que cet objet doit être compris dans le Plan Général

122 An 7^e
Roms

Des Personnes Des Objets

Suite de la séance du 24 Floréal.

Des Travaux dont l'Architecte occupe maintenant, arrête 1^{er} que l'établissement du suite dont il s'agit sera différé jusqu'au moment où le plan du P^t de Lamoy aura été approuvé 2^o que Copie du devis cy dessus mentionné sera transmise à cet Architecte.

Le Conservatoire charge le P^t Deuselot de se rendre chez l'architecte, pour Concourir avec lui à l'exécution du plan de distribution mentionné cy dessus, afin que cet objet n'éprouve aucun retard.

Séance du 28 Floréal n^o 176

acquisition
d'outils propres
à la fabrication
des aiguilles

Le Secrétaire annonce que le Citoyen Kopsen dit Quins Chef d'atelier pour la fabrication des Aiguilles à Coudre possédait quelques outils propres à ce genre de fabrication tels que cisailles, une grille à dreper, un petit tour à réparer les pointes des aiguilles &c. et qu'il a eu besoin en faire l'acquisition moyennant la somme totale de vingt huit francs six Décimes, pour faire suite à la collection des outils de l'atelier des aiguilles. Le Conservatoire approuve cette acquisition et arrête 1^{er} que l'état de ces objets sera joint à l'inventaire des outils provenant de la Manufacture des Aiguilles, 2^o que le Citoyen Molard sera remboursé du prix des dits objets sur la présentation du Recu du Citoyen Kopsen.

payement
des Journées
du C^t Kopsen
Quins.

Le Conservatoire approuve en même temps l'état des appointements ou salaires payés au Citoyen Kopsen, à raison de trois francs par jour pendant l'espace de cinq mois, tems pendant lequel il a travaillé sous la surveillance du Citoyen Molard chargé de cet objet par le Conservatoire.

Séance du 4 Prairial n^o 177

Le Ministre de l'Intérieur transmet au Conservatoire un mémoire du Citoyen, P^t Barreau dans lequel il propose au Gouvernement de faire examiner différents ouvrages exécutés par lui et de les acheter pour être placés au Conservatoire des Arts et Métiers, ce Citoyen demande en outre qu'on utilise ses talens en l'attachant au Conservatoire National des Arts.

Le Ministre annonce que désirant acquiescer les ouvrages pour l'instruction publique, il veut de nommer des Commissaires pour procéder à leur estimation, Le Ministre invite le Conservatoire à lui donner son avis sur la place que sollicite

Suite de La séance Du 4. Fririal.

Des Personnes Des Objets

St Barreau
Ouvrages
de Louv

Sollicite ce Citoyen dans son Etablissement.

il sera Répondre au Ministre qu'après avoir examiné attentivement le
Mémoire Du Citoyen Barreau, et surtout avoir pris une Connoissance exacte des
divers objets d'Arts qu'il a exécutés, le Conservatoire desiré que le Gouvernement en
fasse l'acquisition pour l'Instruction Publique qu'ant a la demande que fait ce
Citoyen d'être attaché au Conservatoire, il sera Répondre qu'une sage économie
Commande de n'attacher à cet Etablissement aucun Artiste avant la Mise en l'état
de toutes les Machines, outils, Modèles et Instrumens mais qu'il sera proposé
au Ministre d'autoriser le Conservateur des Dépôts des Machines à
préparer un logement au Citoyen Barreau jusqu'à la suppression de ces
Dépôts Vu que cet Artiste n'a pas de domicile à Paris et que par ce moyen
il pourra faire Connoître les Procédés de son art.

Le Ministre de l'Intérieur en Répondre à la Lettre du le Conservatoire
lui annonçant la Réparation momentanée du Travaux des Aiguilles, témoigne sa
satisfaction du zèle que les membres du Conservatoire apportent à perfectionner ce
Genre de fabrication, Mention au Procès Verbal.

Le Ministre de l'Intérieur envoie, pour être déposé au Conservatoire, un
Mémoire sur la manière d'appliquer l'or et l'argent sur les étoffes de soye, et
de l'indre sur cette dorure, de la Composition du Citoyen Nast-maupas, de la
Société d'Agriculture, et Arts de Lyon.

et Nast-Maupas
manière
d'appliquer l'or
et l'argent sur
les étoffes de
soie.

Dans ce Mémoire le Citoyen Nast-maupas rappelle que l'industrie Lyonnaise
imita, il y a environ 30 ans les étoffes en soye peintes et dorées qui venoient de
la Chine, que dans ces dernières les couleurs épaisses s'entendoient facilement par
le frottement, tandis que dans celles de Lyon les couleurs liquides et
transparentes s'incorporoient mieux avec l'étoffe, en fin ce Citoyen perfectionna
ces premiers épaiss en découvrant le secret pour l'application de la dorure et
de l'argent, Employées plus particulièrement sur les étoffes légères les Procédés
qu'il indique consistent

1. Pour donner au Mordant, qui doit servir à appliquer la dorure en l'argent,
une chaleur modérée et constamment égale, il faut avoir un petit vase creux,
tel qu'un verre à liqueur sans pied placé dans un vase de fer blanc plus large
en le faisant supporter par un cercle de manière qu'étant plongé dans
l'intérieur il ne le touche ni par le fond ni par les côtés et de cette sorte
mis au bain marie, le vase de fer blanc porte sur trois pieds pour pouvoir
glisser dessous un autre petit vase avec un très petit lampin dans de l'huile
d'olive.

D'olive.

2.^e Pour composer le Mordant Nécessaire à l'opération, avoir de la Colle forte dite de Flandre très Claire, ou mieux encore de la Eau de Cachou préparée pour Colles, divisée en petits morceaux pour la faire fondre plus facilement, la Mettre dans Le Verre avec de l'eau propre. Lorsque cette Colle est bien dissoute et d'une Consistance à pouvoir être couchée facilement sur l'étoffe avec un petit pinceau sans outre passer les bornes que le pinceau lui prescrit y mettre une très petite quantité de Miel le plus Gras et le meilleur. la pratique indique le point Nécessaire et de la chaleur, et de l'épaisseur de la Colle, et de la quantité de miel, l'auteur du Mémoire, annonce que la Chaleur requise pour le Mordant doit être au point qu'on puisse tenir facilement le doigt dedans. s'il devient trop épais on l'éclaircit avec quelques gouttes d'eau. que s'il n'y a pas assez de Miel le Mordant se sèche trop tôt, s'il y en a trop, la Colle ne l'absorbe pas suffisamment et la dorure s'enlève et qu'enfin si le Mordant est trop liquide, ou par trop d'eau ou par trop de chaleur, il s'étend sur l'étoffe et fait des bavures.

3.^e Pour l'emploi de l'or on peut colorer l'eau qui doit fondre la Colle avec du Safran. Mais pour l'argent il n'y faut rien Mettre; et même pour ce dernier il est Nécessaire de passer la Colle au travers d'un linge pour qu'il n'y reste aucune ordure.

4.^e Le Mordant étant chaud au point requis, on s'en dore avec un pinceau d'un poil bien fin et le couche hardiment, mais avec soin, sur les endroits destinés, et on y met une petite quantité pour qu'elle sèche pas avant l'application de la dorure, ensuite on a un Coussin de dorure, Garni de petits morceaux de feuilles d'or ou d'argent de la 2^e force, qui est la Meilleure, et on les applique au moyen d'un pinceau plat sur le Mordant, et au point requis, on peut frotter cette dorure quelques heures après avec du Coton pour enlever ce qui n'est pas sur le Mordant, mais il vaut mieux ne pas se presser.

5.^e Pour Exécuter la peinture en forme de Paillons sur l'argent, tant sur le satin que sur la Moire, qui sont les deux étoffes sur lesquelles elle réussit le mieux, il faut, lorsque l'argent est bien sec et qu'on en a ôté les bavures avec un pinceau très doux et large par le bout, prendre une dissolution légère de Colle de Saïpon, ou du liquide qu'on se procure en battant la Glace d'un œuf frais passer lestement sur la dorure et la couvrir en entier, cette opération est indispensable pour étendre les couleurs que l'on veut poser, elle sert aussi à empêcher l'argent de rougir, ce qui arrive ordinairement si l'on ne prend pas cette précaution, puis pour perfectionner l'ouvrage on donne des petites touches en noir ou en brun avec une

Pume

an 7^e
Roms
des personnes des objets

Suite de la séance Du 4. Prairial.

125

Plume ou un Sureau afin de fixer le contour des fleurs et ornemens.

6. il faut calculer a peu près la quantité de mordant nécessaire à l'opération qu'on veut faire, afin de l'avoir tout au même point. mais on observe qu'il est susceptible de se corrompre, surtout en été.

Avec les procédés indiqués on obtient les résultats suivans.

1. Dorer sur toutes sortes d'offres d'une manière solide.

2. Appliquer avec la même solidité les feuilles d'Argent.

3. Conserver les feuilles d'Argent sans altération et avec leur blancheur métallique.

4. enfin Peindre sur l'Argent en imitant les pailloons sans toutes sortes de couleurs.

Le Conservatoire arrête la Mention au Procès Verbal de cet envoi du Ministre a qui on en accusera la réception il arrête de plus le dépôt aux archives, et que l'extrait du Procès Verbal sera envoyé a l'auteur Comme une Marque de d'intérêt que le Conservatoire met a des procédés qui honorent l'Industrie française.

Le Citoyen Grégoire lit un projet de Lettre au Ministre de l'Intérieur pour l'engager à accorder au Conservatoire la Collection des ouvrages relatifs aux diverses Branches de l'Instruction publique, que les différentes Divisions de son Ministère font Recueillir d'après ses vœux, La Rédaction en est approuvée.

Séance Du 8 Prairial. an 7^e N° 178

5. et dernier
a compte sur
les dépenses de
l'an 6.

Le Citoyen Molard secrétaire, Chargé de la Comptabilité du Conservatoire, annonce que le Citoyen Albarot, secrétaire Commis, a reçu le 6 de ce mois la somme de sept Mille neuf cents cinq francs soixante et quinze centimes, 5. et dernier paiement qui complète la somme de 16,470. Francs ordonnée par le Ministre de l'Intérieur pour les dépenses du Conservatoire, de l'an 6. Mention au procès Verbal.

Plan de Paris
Du Cit. Verniquet

Le Ministre de l'Intérieur autorise le Conservatoire à faire transporter dans son Etablissement le Plan de Paris du Citoyen Verniquet, qui est actuellement à la Bibliothèque Nationale, Mention au Procès Verbal et accusé réception.

Les Citoyens, Molard et Delannoy sont chargés du transport et du placement du Plan dont il s'agit, il sera en conséquence adressé Copie de la dite Lettre au Citoyen Delannoy.

Le secrétaire annonce que le transport du corps de Bibliothèque trouvé dans le Depot

Suite de la séance du 8. Nivôse

Dépôt Littéraire de la rue Antoine et accordé par le Ministre de l'Intérieur, est entièrement effectué. Le Conservatoire arrête que les Dépenses occasionnées pour ce transport seront acquittées sur les fonds faits au Conservatoire l'an 7.

Le secrétaire expose ensuite que les Travaux du Conservatoire exigent une surveillance plus étendue de jour en jour, qu'il est nécessaire non seulement de surveiller l'entrée et la sortie des différens ouvriers qui y sont journellement Employés, mais encore de faire ranger les objets à mesure de leur arrivée dans le Local qui leur est destiné et d'en dresser un état Conformément au Règlement.

Gardien

Concierger

mis en activité,

En conséquence le Gardien Concierge sera chargé de dresser chaque jour un Etat des opérations journalières et de prendre toutes les Notes qui peuvent intéresser le Conservatoire, à qui elles seront communiquées à chaque séance, afin de le mettre à portée d'instruire le Ministre du Rôles des Travaux.

Le Conservatoire autorise le secrétaire à prendre les Mesures Convenables tant pour l'exécution de la présente décision, que pour établir l'ordre et la surveillance qu'exige l'établissement, sur tout au moment de sa formation.

C. Delapant

Réparation
des Armes.

Le Citoyen Molard chargé par le Conservatoire de tout ce qui a rapport à la Réparation et mise en état des Machines, annonce que les Citoyens Clout et Rachette, lui ont fait Connoître un artiste, le Citoyen Delapant, dont les Talens peuvent être de la plus Grande utilité pour la Réparation des Armes ou Moyens de Défenses dont la Collection doit faire partie de l'établissement du Conservatoire. Cet artiste, joint à la pratique de l'art de l'arquebuseur des Connoissances qui le mettent à portée d'en faire la description, que déjà le Citoyen Delapant s'est fait Connoître par des Mémoires sur cet art et qu'il vient de commencer la Description de l'art de construire le fusil, il propose au Conservatoire d'Employer cet Artiste à la Réparation des Armes de tout genre et de consacrer à cette division intéressante, une somme de deux mille quatre Cens Francs, à prendre sur les fonds de l'an 6. tant pour indemnité de l'artiste, que pour achats d'outils et de Matières.

Le Conservatoire Approuve cette proposition et autorise le Citoyen Molard à mettre le Citoyen Delapant, en activité.

An 7^{em}
Noms
des personnes des objets

127

Séance du 14 Prairial an 7^{em} 1799.

Tablettes
Du J.
Esprit.

Le Ministre de l'Intérieur par une Lettre de ce jour annonce qu'en
Conséquence de l'invitation qu'il avoit faite au Ministre des finances, de
mettre à la disposition du Conservatoire des Arts et Métiers une quantité de
Tablettes existantes au Dépôt du J. Esprit, ce Ministre vient de répondre
qu'il a donné les ordres à la Régie de l'enregistrement et du Domaine National,
pour que les Tablettes soient remises aux personnes que le Conservatoire
aura chargé d'en prendre livraison.

Le Conservatoire arrête la mention au Procès Verbal de cette Lettre dont on
accusera la réception, et charge son secrétaire, le Citoyen Molard de se faire
remettre les Tablettes dont il s'agit, et de les faire transporter au Conservatoire
des Arts et Métiers, rue Martin, En conséquence il lui sera délivré un extrait
du présent Procès Verbal.

C. Barreau
Logement
accordé à
ce Citoyen.

Le Ministre de l'Intérieur, par une Lettre en date d'aujourd'hui, autorise
le Conservatoire à loger provisoirement dans l'un des Dépôts des Machines,
le Citoyen Barreau, tant pour lui donner un témoignage de sa reconnaissance
que pour l'habilité qu'il a déployée dans l'exécution de différents ouvrages de
Tour, que pour mettre cet artiste à portée de communiquer aux Membres du
Conservatoire les Connoissances qu'il a acquises dans l'art du tourneur.

Le Ministre ajoute qu'en informant le Citoyen Barreau de cette décision
il l'a invité en même tems à exécuter sous les yeux des Membres du
Conservatoire différents ouvrages et à leur remettre la Description des
outils dont il se sert d'inventeur, et qu'il desiré qu'on l'instruise de ce que le
Citoyen Barreau aura fait à cet égard.

il sera fait mention au procès verbal de cette Lettre dont on accusera la
réception.

Le Conservatoire Considérant 1^{er} que les dépôts des Machines étoient confié
à la Garde du C.^t Molard l'un de ses Membres 2^o qu'étant en même tems
chargé de la surveillance des Travaux de Construction et de Réparation des
Machines Arrête qu'il sera invité 1^o de procurer au Citoyen Barreau un logement
qui lui servira en même tems d'atelier 2^o de lui donner toutes les facilités convenables
pour qu'il puisse exécuter différents ouvrages, Conformément à l'invitation du Ministre de
l'Intérieur 3^o à mettre le Conservatoire à portée de rendre compte au Ministre du
Résultat des Travaux du C.^t Barreau ainsi que de la forme des outils particuliers qu'il
Employe.

124 An 7^{er}
Noms
Des Personnes Des Objets

Séance du 18. Prairial an 7. 1800

Le Secrétaire présente l'Estampille ou Sont Gravés Les Mots (Conservatoire des Arts et Métiers)
Conformément à la décision prise par le Conservatoire le 14 floréal dernier, il présente en même temps un Récépissé de la somme de Trente Francs, qu'il a payée au Citoyen Vasselon Graveur pour la fabrication de la dite Estampille.

Le Conservatoire arrête que l'estampille sera déposée au Secrétariat, et que le prix en sera remboursé au Citoyen Molard sur les fonds de l'an 7.

Le Secrétaire annonce qu'il a reçu pour le Conservatoire 1^{er} Programme de la Cérémonie funebre qui aura lieu le 20 prochain au Champ de Mars, en Memoire des Ministres Français assassinés près de Rastadt par les Troupes Autrichiennes, le 9. Floréal an 7. à Neuf heures Du Soir, 2^e Cinq Cartes d'admission au Cortège, mention au Procès Verbal.

Le Citoyen Grégoire donne Lecture d'un Projet de Lettre au Ministre de L'Intérieur pour lui annoncer que le Conservatoire met au Nombre de ses devoirs celui de Concourir à répandre le Nouveau Système Métrique, et lui demander 1^{re} une Collection des imprimés qui ont paru sur ces objets 2^e une Collection de tous les Nouveaux Poids et Mesures avec leurs Divisions. Le Projet de Lettre est adopté.

Séance du 24. Prairial. 1800

Les Travaux des Membres du Conservatoire relatifs au Batiment et le Placement des Machines les ont empêchés de se réunir le 24. En conséquence la séance a été remise au 28.

Séance du 28. Prairial 1800

Sur le Rapport du Secrétaire le Conservatoire approuve l'envoi aux Conservateurs des Dépôts Littéraires de Paris et de Versailles, d'une copie de la Lettre du Ministre de L'Intérieur du 29. Vendémiaire an 7. Concernant la fabrication des Cylindres de Papier et l'emploi des Livres de Chant et autres ouvrages de L'Imprimerie mis au rebut à ce genre de fabrication.

Le Citoyen Delannoy Architecte, l'est qu'il a pris Connaissance des Localités dans les quelles se trouvent les jours donnant sur le jardin et la petite Cour du Conservatoire des arts et Métiers, que dans les Maisons appartenantes au Citoyen Cosmion M^{re} de Min demeurant rue de Breteuil en clos Martin, il y a 39 Jours ou jours dont Environ 12 servent à éclairer 3 Escaliers, que les jours qui se trouvent dans les.

AN 7^e

Noms

Des actions

Des objets

Suite de la séance Du 28. Prairial

129

Tours donnait
sur le local
du Conservatoire

^{chambres} Les, sont, pour la plus part, à hauteur d'appui, que dans la Maison suivante appartenant au Citoyen le riche, Boulanger demeurant rue des Gravilliers, il y a 18 jours donnant sur le Jardin et dont plusieurs éclairaient les Escaliers, le Citoyen Delaunoy propose au Conservatoire d'ajouter aux Citoyens Cronier et Le Riche, propriétaires des dites Maisons de se conformer en tout à la Coutume de Paris art. 200.

Le Conservatoire, sur l'observation de l'un de ses membres que le Citoyen Delaunoy, faisant ignorer 1. si les Tours pris sur la Propriété Nationale dont il s'agit existoient du tems des Religieux 2. si les propriétaires possèdent des Titres qui leur permettent de prendre des Tours sur le Cimetière St Martin.

Considérant qu'il est de son devoir de prendre toutes les Mesures nécessaires pour conserver les droits de la République, arrête qu'il sera écrit au Citoyen Delaunoy pour lui demander de nouveaux renseignements.

Discours de
Chénier à la
Cérémonie du
20. Prairial

Le Secrétaire annonce qu'il a reçu pour le Conservatoire des arts et Métiers et sans Lettre d'envoi, cinq exemplaires du Discours prononcé par Chénier à la Cérémonie funèbre, le 20 Prairial an 7.

Mention au Procès Verbal et dépôt de 2. Exemplaires à la Bibliothèque.

Demande de
différents ouvrages
sur la Marine
et la Guerre.

Le Citoyen Grégoire lit, et le Conservatoire adopte un projet de Lettre par laquelle on invite le Ministre de l'Intérieur à écrire aux Ministres de la Marine et de la Guerre, pour les Engager à gratifier le Conservatoire des arts et Métiers, d'un Exemplaire de Chacun des ouvrages dont le Gouvernement a favorisé l'impression et qui pourroient exister en Nombre dans les archives ou dépôts d'objets d'arts dépendans de ces deux Ministères. /.

Séance Du 4. Messidor an 7

129

l'c. Barreau
acquisition
des ouvrages
faits sur le
Louv

Le Ministre de l'Intérieur informe le Conservatoire qu'il a acheté, pour cet Etablissement, différents ouvrages faits sur le Louv par le Citoyen Barreau tournon, D'arignon et qu'il a décidé qu'il seroit Compté à cet artiste une somme de 3000 Francs aussitôt qu'il aura justifié par un Certificat, fait sur le en bonne forme, qu'il a déposé au Conservatoire les ouvrages dont il s'agit.

Le Conservatoire, vu que les objets mentionnés dans la Lettre du Ministre ont été livrés par le Citoyen Barreau au Conservateur des Dépôts des Machines et qu'il a été donné à cet Artiste un Receipt en bonne forme, arrête la Mention au Procès Verbal de la Lettre du Ministre et Charge son Secrétaire de faire transcrire sur les Registres l'explication des objets dont il s'agit.

1307 AN 7 Noms	Des personnes	Des objets
		<u>Suite de l'asblance du 2. Messidor an 7.</u>
		Le Ministre de l'Intérieur par sa Lettre de ce jour fait part au Conservatoire que les Tablettes provenant du Dépôt du St Esprit avoient été accordées des l'an 6^e par le Ministre des finances pour le service des Archives de la République et que par conséquent le Ministre des finances n'a pu en l'an 7 disposer de ces Planches en faveur du Conservatoire des Arts et Métiers; le Ministre termine
		sa Lettre en annonçant qu'il faut regarder comme nulle sa Lettre du 14 Prairial dernier qui autoriseroit l'enlèvement des dites Tablettes du Dépôt du St Esprit.
		Le Conservatoire ordonne la Mention au Procès Verbal de cette Lettre et vu que la Conservation des Papiers Destinés à la fabrication des Cylindres, propres aux Appareils des Etuves, exige l'établissement de quelques Corps de tablettes pour les soustraire à l'humidité, Charge le Citoyen Molard de lui faire un Rapport et de lui indiquer les Moyens les plus économiques de soustraire à la Destruction les Matériaux précieux dont il s'agit jusqu'à leur Emploi définitif.
		Le Citoyen Molard annonce que le Citoyen Regnier, Mécanicien Garde du Dépôt des Modèles et Archives de l'Artillerie à Paris lui a remis pour
		servir de Modèles au Conservatoire des Arts et Métiers Conformément à une Décision du Ministre de l'Intérieur énoncée dans une Lettre qu'il a écrit à cet Artiste le 9. floréal an 7.
		1^o un Dynamomètre avec tous ses accessoires accompagné d'une explication imprimée 2^o une Machine de sûreté. 3^o une Eprouvette à l'ordre à reporter.
		Mention au Procès Verbal de la Dépôt, acceptation des dits objets au Citoyen Regnier en donnant avis au Ministre de l'Intérieur.
		Le Citoyen Molard fait part au Conservatoire que le Ministre de l'Intérieur avoit autorisé le Conseil de Conservation de faire transporter au
		Dépôt des Machines de Paris la Pendule astronomique de l'apartement existante au Musée à Versailles et que chargé par ce Conseil de faire effectuer ce
		transport, il a donné cette Commission au Citoyen Benard Horloger et que déjà les pièces qui composent le Mouvement de cette Pendule, ont été amenées à Paris le 2. Messidor présent Mois; la Caisse de cette Machine sera transportée au Moment de l'enlèvement des Cours, des Instruments et Machines qui se trouvent dans les Dépôts de la Commune de Versailles et qui méritent d'être placés au Conservatoire des Arts et Métiers; le Citoyen Molard propose et le Conservatoire approuve que les Dépenses nécessaires pour effectuer le transport des dits objets soient payées sur le fonds affecté au Conservatoire pour l'an 7.

an 7^{re}

Noms
des Personnes des objets

Séance du 8. Messidor an 7 11^{re} 184.

Le Ministre de l'Intérieur, par une Lettre en date du 5. Messidor courant, autorise le Conservatoire des Arts et Métiers à enlever 8 Colonnes de Marbre qui décoraient les autels de 2 Chapelles de la C^{de} devant l'Eglise germanique des Pères,
Mention au Procès Verbal et envoi d'une Copie de cette Lettre au Citoyen Delannoy, Architecte du Conservatoire, avec invitation de faire transporter à son levonant et au Transport des Colonnes dont il s'agit le plus promptement possible.

Le Citoyen Molard annonce qu'ayant été chargé par le Ministre de l'Intérieur le 29 Prairial dernier de faire réviser de la C^{de} devant Mairie les objets d'arts mécaniques provenant du Mobilier de Laxius-Lusace, Emigré, il s'est occupé, sans délai, de cette Commission et que les objets dont il s'agit ont été transportés aujourd'hui 8. Messidor au Conservatoire des Arts et Métiers rue Martin.

Le Conservatoire Arrête 1^{er} que l'état des dits objets Certifié par le Citoyen Dardaise Commissaire du Ministre des finances, chargé d'en faire la remise, sera Déposé au Secrétariat et Transcrit sur les Registres ouverts à cet effet. 2^o qu'il sera donné avis au Ministre de l'Intérieur de leur Transport au Conservatoire, 3^o que les Dépenses montant à la somme de 8. Francs occasionnées par ce Transport, seront acquittées sur les fonds faits pour l'an 7^{re}.

Le Même membre annonce que le Citoyen Naigeon lui a remis différents objets tels que Chandeliers de Cuivre et Chaises de Canne qui ont été transportés de suite au Conservatoire rue Martin.
Mention au Procès Verbal.

Séance du 14. Messidor 11^{re} 185.

Le Ministre de l'Intérieur en accédant à la Demande formée par le Conservatoire le 21. Prairial dernier d'une Collection des imprimés relatifs au Nouveau Système des Poids et Mesures, et d'une Collection de ces Poids et Mesures avec leurs divisions, annonce que persuadé que ces objets sont nécessaires au Conservatoire des Arts et Métiers, tant comme Monuments d'arts que pour l'application journalière du Nouveau Système dans les ateliers, et dans les Cours Publiques que le Conservatoire se propose de faire et convaincu d'ailleurs qu'il ne peut être fait un meilleur emploi de ces objets qu'en les confiant à des personnes aussi zélées pour la Propagation d'un Système au quel

132^e an 7^e
Noms

des Leçons des objets

modèles de
Poids et Mesures

Suite de la séance du 14. Messidor an 7

Le Gouvernement attache tant d'importance, il a chargé son Bureau Consultatif des Poids et Mesures de faire remettre par le Comptable de ce Bureau au local du Conservatoire 1. tous les imprimés qui ont paru sur cet objet, 2. un Mètre Modèle, un décilitre, un Litre le tout en Cuivre et un Kilogramme Divisé.

Mention au Procès Verbal, Le Conservatoire charge le Citoyen Molard son Secrétaire de recevoir les objets dont il s'agit, et de les faire passer au Secrétariat rue de l'Université, il lui sera à cet effet délivré un extrait du Procès verbal et on fera part au Ministre de l'Intérieur de la Remise qui aura été faite de ces objets par le Conseil des Poids et Mesures.

Séance du 18. Messidor an 7 n° 136.

Le Ministre de l'Intérieur annonce, par sa Lettre du 15 de ce mois, que le Citoyen Perseraille lui ayant présenté une Carte d'Echantillons de Lignes fines, de sa fabrication, il a décidé qu'il lui serait Compté, à titre de Récompense, une somme de Douze Lons Francs, et que la Carte dont il

C. Perseraille

Cartes
d'Echantillons
de Lignes fines

s'agit serait déposée au Conservatoire des Arts et Métiers, pour y faire partie de l'intéressante Collection de cet Etablissement, il invite, en conséquence, les Membres du Conservatoire à faire retirer cette Carte du Bureau des Arts et Manufactures.

Le Citoyen Molard observe que cette Carte d'Echantillons avoit été précédemment déposée au Conservatoire, d'où elle avoit été retirée pour la Présenter au Ministre, qu'on la lui a remise, ce jour même, dans les Bureaux du Ministre et qu'elle est transportée dans le Dépôt des Machines rue de l'Université.

Séance du 24. Messidor an 7 n° 137.

anniversaire
du 14 Juillet.

Le Conservatoire reçoit deux Exemplaires du Programme de la fête de l'anniversaire du 14. juillet accompagnés de Cinq Cartes d'entrée à la Maison du Champ de Mars.

Mention au Procès Verbal et Dépôt aux Archives du Programme.

Brigue
flottante.

Le Citoyen Grégoire annonce qu'il a reçu de Florence, par la voie du Ministre des Relations extérieures, une Brigue flottante de la

an 7^{er}
Noms
des personnes des objets

Suite de La Séance Du 24. Messidor an 7^{er}

De La Composition de fabron, pline parle de La Composition de ces Briques.
Le Conservatoire entend La Lecture d'une Lettre du Citoyen de Lamoy
Concernant Les jours ouverts sur Le Jardin et Cours du Conservatoire
par Les Propriétaires des Maisons Voisines. Le Citoyen de Lamoy propose
au Conservatoire d'écrire au Ministre de L'Intérieur pour Le prier
d'inviter L'Administration Départementale à faire fermer Les Jours dont
il s'agit et à ne permettre que des jours de Coutume Grillés et Mailles et
averse Dormant. /

Jours ouverts
Jardin et Cours
du Conservatoire
C. de Lamoy

Séance Du 28. Messidor an 7^{er} n° 188

Un Membre expose que Les divers imprimés Concernant le Nouveau
système des Poids et Mesures forment d'autant de Divisions que d'instructions
différentes. que le Besoin journalier qu'on a de ces explications exigeroit qu'elles
fussent réunies en un seul Corps d'ouvrage, en Conséquence il propose de faire
relier en 2. Volumes la Collection des imprimés dont il s'agit. Approuvé.

nouveau
Système des
poids et mesures

Sur l'observation faite par l'un des Membres que plusieurs Artistes lui
avoient témoigné Le Desir de Mettre quelques Produits de Leur industrie
à l'exposition prochaine au Champ de Mars, et lui avoient demandé si cette
Exposition auroit Lieu Cette année et dans ce Cas quelle seroit La Marche
à suivre, Le Conservatoire Considérant que les objets Couronnés Dans cette
Exposition étant destinés à faire partie de La Collection de Cet Etablissement,
arrête, qu'il sera écrit au Ministre de L'Intérieur pour l'inviter à faire
Connaître par la Voie qui lui paroitra La Plus Convenable L'époque où les
Artistes doivent envoyer les objets qu'ils se proposent de présenter au concours
et de leur indiquer le lieu où ils seront déposés pour être soumis au Jury
d'Examen. /

exposition des
produits de
L'industrie

Séance Du 4. Thermidor an 7^{er} n° 189

Le Ministre de L'Intérieur demande un avis Motivé sur une
pétition qui lui a été présentée par Le Citoyen Domont, Mécanicien, qui
réclame trois desins et deux Modèles de Machines propres aux fabriques
de toffes, présentées à la Société Académie des Sciences et déposées au Cabinet
des Machines

C. Domont

réclamation de
desins et modèles
pour la fabrique
des toffes

Noms
des Exposés des Objets

Suite de La séance du 1^{er} Thermidor

Des Machines rue Charonne sous la Garde de feu Vandermonde, il insiste plus particulièrement sur celui des Modèles qui a pour objet La fabrication des étoffes façonnées, il ajoute que ce Modèle est imparfait, qu'il ne peut servir qu'en changeant sa construction, qu'il a informé le C^t. Molard - Conservateur du dit Dépôt de ses vûes, mais qu'il n'a pas encore reçu de réponse satisfaisante, Le Citoyen Domont finit par demander que ce Modèle lui soit remis.

Le Citoyen Molard observe au sujet de cette Pétition 1^{re} que le C^t. Domont a effectivement vendu, à feu Vandermonde, un Modèle Grossier d'une Machine qui dispense du tissu de Lisses et que ce Modèle lui a été payé 60 Francs. 2^{me} que ce Modèle est Copié d'après des Métiérs existants à Dresde, 3^{me} qu'il n'existe dans les dépôts confiés à la Garde aucune autre Machine ni dessin sous le Nom du C^t. Domont. En conséquence Le Conservatoire arrête qu'il sera répondu dans ce sens au Ministre et que le Modèle réclamé par le Citoyen Domont lui ayant été payé, il ne peut être distraire de la Collection des Machines du Conservatoire des arts et Métiérs. il sera joint à la Lettre Copie de l'article du Journal du Dépôt des Machines rue Charonne qui atteste la vérité des faits énoncés par Le Conservateur actuel.

Quant au perfectionnement que le C^t. Domont se propose de faire à cette Machine Le Conservatoire desire en Connoître Les moyens avant d'autoriser aucune dépense à ce sujet, d'autant mieux qu'il existe à présent des Procédés bien plus simples, que celui du Citoyen Domont pour produire les Mêmes effets.

C^t. Desfrance

Demande d'une
place au
conservatoire

Le Ministre de l'Intérieur Communique une Pétition adressée au Directoire exécutif par le Citoyen Desfrance, artiste Mécanicien, qui demande qu'on utilise ses Talens en lui confiant la Garde des Monumens Nationaux ou des objets d'arts Mécaniques devant être déposés à l'abbaye Martin. Le Ministre insiste Le Conservatoire à examiner s'il serait possible de tirer Parti des Talens du C^t. de France, et à lui faire une prompte réponse.

Le Conservatoire Considérant 1^{re} qu'il n'existe encore dans l'établissement qui lui est confié, aucun Modèle de Machines ni aucun des Produits de l'industrie du C^t. de France, qu'il n'a par conséquent aucun moyen d'apprécier ses Talens. 2^{me} qu'il n'a aucune Connoissance de celle de ses inventions pour

an 7^e
Noms
des personnes des objets

Suite de La Séance Du 14 Thermidor an 7

135

pour l'exécution de la quelle il a demandé des fonds au Ministre de l'Intérieur. Arrête, que les Citoyens Le Roy, Grégoire, et Molard se transporteront incessamment Chez le Citoyen de France pour prendre Connoissance de ses Travaux, il sera écrit à cet artiste pour lui faire part de cette décision et lui indiquer le jour et l'heure où les Membres du Conservatoire se présenteront Chez lui.

Le Ministre de l'Intérieur Transmet Le Rapport fait à l'Institut par une Commission au Sujet de la demande du Conservatoire tendante à être autorisée 1^{re} à rechercher dans les Manuscrits de la Ci-devant Académie des sciences les Mémoires et Procès des arts qu'il seroit utile de rendre Publics. 2^e à retirer du Cabinet de cette Compagnie les Modèles de Machines Concernant les arts et Métiers et particulièrement ceux qui appartenaient au Duc d'Orléans. il résulte de ce rapport que l'Institut ne peut Confier au Conservatoire le soin de rechercher dans les Manuscrits de l'Académie Les Mémoires et Procès des arts qu'il seroit utile de rendre Publics; quant aux Modèles, l'Institut annonce qu'il ne peut, pour Le Présent, donner au Conservatoire, que ceux qui seront utiles aux travaux des Membres Chargés, soit de la description des arts, soit de leur examen, soit de leur Publication.

il sera Répondre au Ministre pour lui accuser la Réception; et Comme les auteurs du Rapport ont laissé ignorer à l'Institut que le Conservatoire des arts et Métiers n'étoit pas seulement la Réunion de toutes Les inventions et Découvertes dans les arts et Manufactures, mais encore un établissement d'Instruction Publique que l'Institut doit favoriser de tous ses moyens; Le Conservatoire Charge Les Citoyens Grégoire et Molard de rédiger des observations à ce Sujet qui seront Transmises et au Ministre de l'Intérieur et à l'Institut.

Les Citoyens Grégoire et Gravel annoncent au Conservatoire qu'il se présente une occasion de houer à la Bibliothèque de cet établissement La Collection Complète des annales de Chymie formant 30 Volumes reliés en veau de mie relieure pour la somme de 72 Francs au lieu de celle de 105 francs que cette Collection seroit Chez les Libraires.

Le Conservatoire adopte cette proposition et autorise Le Dépositaire des fonds à faire l'acquisition de l'ouvrage dont il s'agit pour la Bibliothèque. Les mêmes Rapporteurs annoncent que le Conservatoire recorra gratuitement la suite de cet ouvrage Mention au procès Verbal. /

Modèles et
Depuis de
la ci-devant
académie des
sciences.

acquisition des
annales de
Chymie

136

An 7^{en}Noms
des Personnes des objetsSéance du 8. Thermidor an 7^{en} N° 190programme de
la fête de la
Liberté

Le Conservatoire reçoit Le Programme de la fête de la Liberté qui aura lieu les 9 et 10 Thermidor, avec cinq Cartes d'entrée au champ de Mars
Mention au Procès Verbal et Dépôt aux Archives du Programme

voiture mécanique
du cit^{en} Cugnot

Le Citoyen Molard annonce au Conservatoire qu'il existe à l'arsenal de Paris une Voiture Mécanique à trois roues, portant une petite Machine à Vapeur destinée à la Mettre en Mouvement, il résulte des renseignements qu'il a pris au sujet de cette Voiture 1^{re} qu'elle est de l'invention du Citoyen Cugnot, ancien ingénieur, auteur de l'ouvrage intitulé: fortification de Campagne, 2^e qu'elle a été exécutée aux frais du Trésor public vers la fin de 1770 (4. 5^{te}) et payée à peu près 20,000 francs, 3^e qu'on se proposoit d'en faire l'essai dans le tems où le Ministre Choiseul fut exilé, 4^e que cette Voiture est restée sous une remise à l'arsenal, où elle a été retirée depuis peu de tems et placée au Mobilier d'une Cour où elle se perdait Chaque jour. Le Citoyen Molard propose et Le Conservatoire approuve qu'il soit écrit au Ministre de l'Intérieur pour l'inviter à demander au Ministre de la Guerre que cette Voiture soit placée au Conservatoire des Arts et Métiers.

Séance du 14. Thermidor an 7^{en} N° 191objets d'art et
de pharmacie
cédés au
conservatoire

Le Ministre de l'Intérieur annonce aux Membres du Conservatoire que voulant utiliser les objets qui existent à la Pharmacie du Châleant Château de Versailles et dans différens Dépôts de cette Commune, il a arrêté qu'ils seront distribués aux Etablissements publics aux quels ils Conviennent. en Conséquence le Ministre joint à sa Lettre l'état de ces de ces objets qui sont destinés au Conservatoire des Arts et Métiers.

Le Conservatoire Arrête qu'il sera écrit au Ministre pour lui accuser la Réception de l'état cy-dessus, il Charge ^{en même tems} Le Secrétaire de faire transporter de Versailles au Conservatoire M. Martin à Paris les objets dont il s'agit et Le Président Envergera l'ac forme de l'écrit l'état Général que le Ministre a renvoyé au Conseil de Conservation Charge de la Distribution dont il s'agit.

Le Conservatoire ajourne sa prochaine Séance au 24.

an 7^e

Noms

Des personnes

Des objets

137

Séance du 21. Thermidor an 7.

Le Ministre de l'intérieur fait Part au Conservatoire que l'Administration Centrale du Département de la Seine a invité les Citoyens Crosnier et Le riche à justifier des titres en vertu des quels ils ont pratiqué des Jours dans le Mur Mitoyen entre eux et Le Conservatoire et à se conformer dans le Cas dans les termes de la Coutume de Paris.

Crosnier et Le riche

vues sur le sup et Le Conservatoire et à se conformer dans le Cas dans les termes de la Coutume de Paris.

Mention au Procès Verbal et renvoi d'une Copie de cette Lettre au Citoyen Deslaunoy avec invitation de Veiller à ce que les ordres de l'Administration Centrale soient mis à exécution.

Le Ministre de l'intérieur Transmet au Conservatoire une Pétition du Citoyen Pilleux par laquelle ce Citoyen propose de céder au Conservatoire un terrain qui lui appartient à condition qu'il lui sera accordé un droit de Vau et d'Egout sur ce terrain. Le Ministre invite les Membres du Conservatoire à examiner cette proposition et à donner leur avis.

Pilleux

offre de ceder au terrain a condition de conserver des vues sur la cour du conservatoire.

Le Conservatoire Charge les Citoyens Grégoire et Molard de s'entendre avec Le Citoyen Deslaunoy pour faire un prompt rapport sur cette proposition.

Le Président donne Lecture d'une Lettre du Citoyen Banneau Tanneur qui annonce son Retour à Arignon et lui fait Part en même tems qu'il suivra toutes les occasions pour enrichir le Conservatoire de tous les inventions découvertes et Procédés des Arts dont il pourra se procurer la Connaissance.

Mention au Procès Verbal, Le Secrétaire ayant reçu une Lettre du même artiste qui lui fait des Demandes relatives au payement des ouvrages qu'il a vendus au Gouvernement, est chargé de répondre au Citoyen Banneau.

Fête de l'universaire Du 10 août.

Le Secrétaire annonce qu'il a reçu Le Programme de La fête de l'universaire Du 10 août.

Le Programme sera déposé aux Archives.

Séance du 28 Thermidor an 7.

Le Ministre de l'intérieur Transmet un état de Livres que Le Directeur du Depot Général de la Marine et des Colonies annonce tenir à la Disposition du Conservatoire pour être déposés dans sa bibliothèque. Le Ministre prévient qu'on peut les réclamer audit Depot.

Livres donnés par le ministre de la Marine

Le Conservatoire Charge les Citoyens Grégoire et Molard de retirer les Livres dont il s'agit des dépôts de la Marine et de les faire transporter au Conservatoire rue Martin.

138
an 7.
Noms
Des personnes
Des objets

Séance du 4. Fructidor an 7.

Les Travaux des Membres du Conservatoire relatifs au transport de divers objets et Machines venant du Depot de Versailles les ont empêché de se réunir le 4. fructidor, en conséquence la séance a été remise au 8. du courant.

Séance du 8. Fructidor

Le Ministre de l'intérieur adresse, pour être déposés au Conservatoire, 1^{er} Les Plans et Dessins d'un Moulin à scier le Bois, qui ont été transportés d'ostende à Dunkerque, d'après les ordres du Gouvernement, et qui lui ont été transmis par le Ministre de la Marine. 2^o Six petits paquets de Nouveaux Echantillons de fil de lin, préparés par M. Clais, ayant toutes les qualités du fil de coton. Le Ministre joint à sa Lettre Copie de celle que lui a écrit le Citoyen Duquesnoy en lui envoyant ces Echantillons.

Mention au procès Verbal et accusée la réception de ces divers objets.

Le Ministre de l'intérieur présente qu'il a autorisé les Conservateurs des Dépôts Littéraires de Versailles et de Louis la Culture à Paris à délivrer, moyennant récépissé, les ouvrages contenus dans les deux catalogues que lui a adressés le Conservatoire.

Le Citoyen Molard annonce à ce sujet qu'en exécution de l'autorisation du Ministre, les ouvrages dont il s'agit ont été transportés des Dépôts mentionnés dans la Lettre du Ministre, au Conservatoire le 4. Mars. Les 4. fructidor présent Mois.

Mention au Procès Verbal et accusée la réception de ces ouvrages. Les frais de transport seront acquittés sur les fonds accordés pour les dépenses de l'an 7.

Le Ministre de l'intérieur desirant établir une uniformité dans l'arrangement des Bibliothèques obtenues par divers établissements dépendants de son Ministère, engage à faire dresser le Catalogue de la Bibliothèque du Conservatoire suivant le Modèle joint à sa Lettre et lui en faire parvenir un double.

Le Conservatoire renvoie Les Vues au Citoyen Gravel, Bibliothécaire, pour procéder au travail du Catalogue demandé par Le Ministre. Le plus promptement possible il sera aidé dans ce travail par le Citoyen albarot, Secrétaire Commis et par tout autre Employé du Conservatoire suivant.

Plans et Dessins d'un Moulin à scier le Bois.

M. Clais

Echantillons de fil de lin imitant de coton

autorisation pour délivrer les livres de Versailles et du dépôt de Louis la Culture

Catalogue des livres de la Bibliothèque du Conservatoire

140
An 7
noms
des Personnes des objets

Séance du 14 Fructidor an 7.

Le Ministre de l'intérieur adresse pour être déposé au nombre des Machines d'Art que contient le Conservatoire un appareil de la Composition du Citoyen Lebrun pour une Nouvelle Manière d'apprendre à écrire.
Mention au Procès Verbal et accusé réception.

Séance du 24 Fructidor an 7.

Les Membres du Conservatoire sur lavis du secrétaire se sont réunis à 5 heures du soir dans le Local destiné à cet Etablissement pour examiner avec le Citoyen Delannoy architecte qui avait promis de se y rendre à la même heure, les Plans des Distributions qu'il Conviendrait de faire dans les Bâtimens du Conservatoire pour les rendre propres à recevoir les Machines et instrumens des arts et Métiers qui sont encore disséminés dans différens dépôts, l'architecte n'étant pas arrivé à 7 heures 1/2 le Conservatoire s'est vu à regret obligé de différer au lendemain 25. les travaux qu'il se proposoit de faire aujourd'hui et délibérant sur la nécessité de prendre de promptes Mesures pour répondre à l'attente du Gouvernement et du Public.

Le Conservatoire a arrêté que le Président écrirait au Citoyen Delannoy pour l'inviter à se rendre le 25. à 5 heures précises de l'après Midi au Ci-devant Bicêtre Martin à l'effet de Prendre une décision sur les Distributions et Réparations des Bâtimens et Concerter Les Moyens de Réparer le tems perdu, s'il est possible.

L'Administration Centrale de la Seine écrit au Conservatoire que les Propriétaires qui ont Pratiqés des Jours dans Le Nouv. Métayen entre-eux et l'Etablissement dont il s'agit ont donné à Connoître par un Mémoire qu'ils avoient le Droit d'après leurs Contrats d'ajournement de Conserver les Jours tels qu'ils existent jusqu'au moment de la Vente du Jardin dépendant du Domaine National du hâré J. Martin.

ils annoncent cependant que dans l'intention de donner satisfaction au Conservatoire ils lui proposent de nommer respectivement un arbitre à l'effet de constater Contractuellement

an
noms
des personnes des objets

Suite de La Séance Du 26 Fructidor an 7 ¹⁴¹

Contradictoirement ce qu'il Convient de faire pour la sûreté de l'établissement et qu'elles sont les ouvertures qui sont dans le Cas d'être Grillées et Mailleées

L'Administration ajoute que cette Mesure paroissant Convenir tous des intérêts elle engage Le Conservatoire à s'y prêter et à Concourir à la Visite Proposée et à lui faire Connaître Les résultats.

il sera Répondu à L'Administration Centrale, que puisque les Propriétaires d'après leurs Contrats d'acquisition ne doivent Conserver Les jours dont il s'agit que jusqu'au moment de la Vente de la propriété Nationale de St. Martin, il est hors de doute qu'au moment où le Corps législatif a consacré par une loi en date Du 22. Prairial an 6 La propriété Nationale dont il s'agit à L'établissement du Conservatoire des Arts et Métiers, décreté Le 9 Vendémiaire an 3. Les jours doivent être bouchés. Mais comme la Coutume de Paris permet d'ouvrir des jours à une hauteur déterminée, Grillées, Mailleées et à Verre dormant.

Le Conservatoire demande Comme un droit National que Les Citoyens Crosnier et Le Piche Soient tenus de se Conformer dans le plus Court délai à la Coutume précitée et il pense qu'il seroit inconvenant de faire régler par des experts ce qui est prescrit et déterminé par les Loix.

Le Ministre de L'intérieur Transmet au Conservatoire des arts et Métiers un Mémoire relatif à de Nouveaux procédés de filature pour La Confection des Toiles d'arvilles, avec les desins et Les Echantillons que l'auteur, le Comte Marsillac y avoit joint.

Mention au procès Verbal, et dépôt aux Archives du Conservatoire

Le Citoyen Molard Lit une Lettre Du Citoyen Grégoire qui annonce qu'il s'est rendu à La Tréfilairie de Plombières appartenant au Citoyen Huppon, qu'il a eu dessein faire Marché pour un Modèle en petit des principales parties de cette usine. Ce Modèle Coutera 48 francs. Le Citoyen Grégoire a fait une avance de la Moitié de cette Somme à L'ouvrier qui s'est engagé à Livrer ce Modèle dans l'espace d'un mois.

Le Conservatoire Charge son secrétaire de Répondre au Citoyen Grégoire pour lui témoigner sa satisfaction des soins et des peines qu'il prend pour enrichir la Collection des Modèles de L'établissement qui lui doit son existence et arrête qu'il mis à la disposition Du Citoyen Grégoire une somme de trois Cens francs à prendre sur les fonds accordés au Conservatoire des arts et Métiers, pour les dépenses de son ^{jeu} afin qu'il puisse payer non-
seulement

Le cit
grégoire

modèle de
l'usine de
plombières.

12^e / an 7^e
Noms

Des personnes Des objets

Suite de la Séance du 24. Fructidor an 7^e

Seulement ce Modèle, Mais encore tous ceux qu'il croira nécessaire de faire faire. Extrait du présent procès verbal sera adressé au Citoyen Grégoire

Les Membres du Conservatoire Considérant que leur présence devient de jour en jour plus nécessaire à l'avancement des travaux de l'établissement qui leur est confié arrête qu'ils tiendront le plus souvent possible leur séance dans une des pièces de l'établissement même à Compter du 1^{er} Vendémiaire de l'an 8. et qu'il en sera donné avis à l'architecte avec invitation d'y assister

Séance du 1^{er} Vendémiaire An 8.

Le Ministre de l'Intérieur présente qu'il a autorisé le Conservateur du Dépôt Littéraire de Louis la Culture à délivrer au Conservatoire, Les planches qui se trouvent dans la Cour dudit Dépôt, et qui sont nécessaires pour le Depot de planches les papiers de rebut destinés à la confection des cylindres. Le Citoyen Molard est autorisé à faire faire le transport des planches dont il s'agit au Conservatoire rue Martin, la dépense occasionnée par ce transport sera acquittée sur les fonds affectés au Conservatoire pour l'an 7.

Le Ministre de l'Intérieur adresse le modèle d'un nouveau Cabestan pour être déposé au Conservatoire ce Modèle est exécuté d'après les idées et les dessins du Citoyen Baignoux professeur de l'École Centrale du Département d'Indre et Loire. Mention au procès verbal et Dépôt du modèle dans le Conservatoire

Le Secrétaire fait lecture d'une lettre du Ministre de l'Intérieur en date du 29 fructidor, par laquelle le Ministre, en transmettant un exemplaire du programme de la fête de la fondation de la République, invite le Conservatoire à faire ouvrir la République au Public pendant les jours complémentaires les dépôts de son établissement, et de recommander aux préposés des demeures et de ne recevoir d'autre qualification que celle de Citoyen

an 8^e

noms

Des Personnes des Objets

143

Suite de la séance du 4 Vendémiaire an 8.

Mention au Procès verbal et dépôt du programme aux Archives

Le citoyen Barreau adresse au Conservatoire un mémoire sur la manufacture fondue établie à Arignon pour la fabrication de tous les objets en cuivre nécessaires à la construction des vaisseaux, à ce mémoire sont jointes deux exemplaires d'un imprimé intitulé 'Fonderie de cuivre et Laminiers établis pour le service de la Marine et du Commerce dirigés par les Citoyens Bellat frères et Compagnie à Arignon'.

Les deux imprimés seront déposés aux archives. Et pour usage pourant étroit à la formation du Catalogue Général des Etablissements industriels de la République il sera écrit au Citoyen Barreau pour lui céder la cession de son mémoire.

Le conservatoire rapportant l'arrêté pris en la séance du 4 pluviose au sujet du placement de la machine à vapeur du citoyen Gadon sur le puits existant à côté du ruisseau dans le jardin du Conservatoire, arrête que cette pompe sera placée au bas du grand réservoir existant dans le jardin.

Séance du 8 Vendémiaire An 8.

Le Ministre de l'Intérieur communique la Demande du Citoyen Charpentier, Demandeur de Mécanicien, tendant à obtenir une place au Conservatoire. Le ministre invite Charpentier à lui faire passer une réponse sur la demande de cet artiste.

Le conservatoire il fera réponse au ministre que le Conservatoire ne peut employer cet Artiste comme il le desire, attendu que s'étant déterminé à faire faire les travaux de réparation des machines par entreprise, il n'a formé aucun atelier, on insérera dans la réponse l'extrait du procès verbal des séances du Conservatoire en date du 24 fructidor an 6 portant cette détermination.

Le secrétaire présente à l'approbation du Conservatoire un état des dépenses faites pour le choix des livres et objets d'art et de sciences existants à Versailles que pour leur transport au Conservatoire rue martin à Paris montant à la somme de 327 francs 30 centimes.

AN 8.
Noms

Des Personnes Des Objets

Suite de la Séance du 8 Vendémiaire an 8.

Le Conservatoire, d'après les pièces constatant ces dépenses, approuve cet état dont le montant sera soldé sur les fonds accordés pour l'an 7.

Le secrétaire annonce qu'il a fait, au nom du Conservatoire, une demande au Ministre de l'Intérieur de fixer meubler à Bâle, à Châno parmi meubler. Celles qui se trouvent près la maison du Champ de Mars et d'Orléans du Conservatoire doit être faite le 15 du présent mois de Vendémiaire.

Champ de Ces meubler sont destinées à construire trois modèles de moulin. Le premier fera emploi à faire l'orge portée, le second à moulin le Bled parvin et le 3.^e à réduire en poudre diverses substances en usage dans les Arts. Cela que les Boia de l'écriture &c.

Mention au procès verbal.

Séance du 14 Vendémiaire An 8.

Le Président fait lecture d'une Lettre qui lui a été adressée par le Cit. Demandeur de Gérard qui demande à être employé au Conservatoire.

Gérard.

Il sera répondu à ce Citoyen que l'organisation du Conservatoire des Arts et Métiers ayant été déterminée par la loi de son institution et réglée dans le Courant de l'an 7.^e de la République, l'Administration de cet Etablissement ne peut faire droit à sa demande.

Le secrétaire donne lecture de deux lettres qu'il a reçues du Cit. Grégoire par la première, le Citoyen Grégoire expose la réception divers modèles de l'arrêté du Conservatoire qui met à sa disposition 300 francs pour acquies pour l'achat des modèles, il annonce en même temps, cinq modèles, savoir un le Conservatoire pour la fabrication du fromage de germe un modèle de Charrue, un idem de bœuf ou fœchet pour descendre les Boia des montagnes les plus élevées, un Chariot à transporter les fœchet dans les moulin et un modèle de fourneau économique, l'écriture et de l'écriture du Citoyen Marquis de Nancy qui a fait don au Conservatoire.

Grégoire

Par la seconde lettre le Citoyen Grégoire entre dans des détails très intéressants sur la fabrication, l'emploi et la durée des fusées de verre mis en usage par le Citoyen Chénard propriétaire de la verrerie de Bâle.

an 8.^enoms
Des Documents Des Objets

145.

Suite de la séance Du 16^e Vendémiaire An 8.Crosnier et
Le Riche
Jours fu
le Jardin

Les Citoyens Crosnier et Le Riche, Propriétaires des Maisons avoisinant le Conservatoire, se présentent pour demander des renseignements sur la marche qu'ils doivent suivre relativement à la fermeture des fenêtres qu'ils ont pratiquées dans le mur Mitoyen entre eux et L'ancien Etablissement.

Le Conservatoire instruit que le Département de la Seine a rattaché à ces deux propriétaires de se conformer à la Coutume de Paris desquels il a chargé le Citoyen Galinard, architecte du Domaine des Fermiers et de hâter l'exécution de cette mesure de sûreté, invite les Citoyens à se conformer à la loi et comme il est important que les fenêtres dont il s'agit soient réduites à hauteur de Coutume Gilleca et mailleca.

Le Conservatoire arrête que le président ira au Citoyen Galinard pour l'inviter à faire exécuter promptement les ordres qu'il a reçus de l'Administration Départementale à ce sujet.

Jardins du
Conservatoire

Le Citoyen Beusclot présente un plan Général du Jardin de l'ancien Abbaye Martin et le Conservatoire charge les Citoyens Giquier et Molard de surveiller des Plantations qu'il consent de faire sur ce terrain et arrête qu'il ne sera fait dans le Jardin aucune espèce de travail de culture jusqu'à ce que les plans soient définitivement arrêtés.

Le secrétaire annonce qu'il a reçu du Citoyen Alquier pour le Conservatoire un modèle de fourneau établi à Munich d'après les procédés de Rumford et ajoute que le Citoyen Alquier lui a confié momentanément un modèle de Charnie à la poignée et deux Coutres propres à creuser des fossés soit sur les bords des Prairies soit

Alquier

Divers modèles
communiqués

aux Prairies pour la conduite des eaux d'irrigation ce modèle étant destiné au Cit. Chavot. Le Conservatoire autorise son secrétaire à en faire exécuter un semblable ainsi qu'un modèle de Barrière en bois en usage dans les départements du nord et dont les dessins lui ont été communiqués par feu M. de Witt. Les dépenses pour les deux modèles seront prises sur les fonds du Conservatoire destinés aux réparations des machines. Le Conservatoire arrête en outre qu'il fera lire l'ouvrage du Citoyen Alquier pour lui témoigner la satisfaction qu'il éprouve les membres du Conservatoire en recevant les modèles mentionnés ci-dessus et au Ministre de l'Intérieur pour l'informer de cette précieuse acquisition.

156. an 8.
noms
Des Personnes Des Objets

Séance du 18 Vendémiaire An 8.

Des

Le secrétaire annonce qu'il a pris des renseignements sur les moyens de se procurer des hommes de peine pour l'enlèvement, sans frais, des engrais dans les terres, gravats et immodies existants dans le local du Conservatoire, qui seront employés aux remblais qui restent à faire tant dans le local du Conservatoire que dans le Jardin. il propose, pour cet effet, d'envoyer au Bureau Central pour l'instruction à autoriser le Cit. Bruner à faire faire les nettoyages et remblais dont il s'agit par les personnes employées au nettoyage des rues.

Le Citoyen Molard annonce que la Société d'Agriculture du département de la Seine, dont il est Membre, s'est occupée des moyens d'économiser les combustibles, que cette Société a pensé qu'il ne suffisoit pas de dévorer les poêles et fourneaux les plus économiques pour en faire adopter d'autres modèles de l'usage, qu'il seroit utile de faire construire en grand plusieurs modèles pour les mettre sous les yeux du public qu'on admettroit aux expériences. En conséquence la Société a demandé au Département une somme de 1200 francs pour subvenir aux frais de construction des modèles dont il s'agit et qui seront exécutés au Conservatoire des arts et métiers. Le Conservatoire autorise le Cit. Molard à prendre les mesures les plus promptes pour préparer les emplacements les plus convenables aux travaux et aux expériences proposés par la Société d'Agriculture il l'autorise en même temps à faire construire un modèle de fourneau semblable à celui que le Cit. François de Neufchâteau possédoit dans ce moment, et qui lui a été envoyé de Hambourg par son coburg et qui a été construit d'après les ouvrages de Humford.

Le Citoyen Delamoy communique ses observations sur les distributions à faire dans les Bâtimens du Conservatoire après une légère discussion le Conservatoire autorise le Citoyen Molard à faire dresser un plan général des travaux dont il s'agit et d'y joindre un devis estimatif de la dépense et de s'entendre sur cet objet avec l'architecte afin de soumettre les plans et devis, le plus possible à l'approbation du Ministre et obtenir des fonds pour réaliser un établissement, au fur et à mesure duquel de plus long délai pourroit être très préjudiciable.

Le Citoyen Molard annonce que d'après l'autorisation du Ministre de l'intérieur en date du 4 fructidor an 8 la Machine à vapeur du Citoyen Gaden est établie dans le Jardin du Conservatoire, que les fourneaux

an 8.
noms

Des Personnes Des Objets

147

Suite de la Seance du 18 Vendémiaire

et autres dépendant de cette machine pour presque entièrement terminer.
En conséquence il propose et le Conservatoire approuve qu'il soit donné
un compte de la somme de trois cents francs au Cit. Ribault qui
a entrepris ces travaux.

Gadon

machine
vapeur

Seance du 24 Vendémiaire An 8.

Le Citoyen Brule, ingénieur hydraulique en chef du Département de
la Seine, transmette les détails qu'il a recueillis sur les eaux dont
jouissoit anciennement la maison de St. Martin il en résulte que, depuis
18 ans, cette maison étoit privée des eaux de Belleville dont les
conduites ont été détruites. elle jouissoit aussi de 12 L. d'eau à prendre à la
source de St. Martin, mais les conduites en ont coupées dans une infinité d'endroits,
dans le local de beaucoup de maisons nationales avoisinantes lad. maison St. Martin
et qui ont été vendues depuis la révolution, de sorte qu'il ne soit pas de
possibilité de faire jouir le Conservatoire des eaux de la Commune de
Paris. il indique en même temps que les ci-devant moines recevoient,
avant la révolution, des eaux des pompes à feu de Chaillot et étoit que
le Cit. Boutinot inspecteur de dites pompes pourra donner sur cet objet
les éclaircissements convenables.

Brule

conduites
des eaux

Mention au procès verbal.

Le Conservatoire arrête que l'on ne déposera aucune des conduites en plomb
ou autres tuyaux existants tant dans les jardins que dans les cours des
son local, jusqu'à ce que le plan Général de ces conduites soit relevé avec
exactitude pour connoître les débouchemens et l'origine de ces conduites.
et charge le Citoyen ^{de prendre} molard, inspecteur du Cit. Boutinot pour les renseignements
concernant la distribution des eaux de Chaillot et de rendre compte des résultats de ses démarches.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre Circulaire du ministre de l'intérieur
qui indique les formes à suivre pour la administration de son ministère, pour
se faire autoriser par lui, pour toute espèce de constructions ou réparations
à faire dans les bâtiments ou édifices qu'elle occupent. Mention
au procès verbal et insertion de la lettre en son entier sur le

AN 8.
Noms
Des personnes Des Objets.

Suite de la Séance du 24 Vendémiaire an 8.

Registre de Correspondance

Le Conservatoire arrête en outre que sans attendre le desir Général de toutes les distributions, et constructions de la totalité des bâtiments qu'il Plana et occupe, on présentera dans le plus bref délai à l'autorisation du Ministre Desir des et d'après les formes indiquées dans cette lettre le plan du rez de chaussée Distributions et d'une partie en entresol, ainsi que du laboratoire de Chimie au Du Conservatoire 1^{er} étage, avec les nouvelles distributions à faire pour le rendre convenable à l'établissement des Machines 2^o les coupes nécessaires pour faire Juges des travaux, 3^o le devis estimatif et détaillé des sommes nécessaires à ces travaux qui desireront d'autant plus pressants, que la société d'Agriculture du département de la Seine, autorisée par le département, a le projet de faire construire aux frais de l'administration départementale Modèles de denrées et fourrages économiques afin d'en faire connaître les avantages au public, ce qui est d'autant plus intéressant pour le Conservatoire que ces modèles bien soignés resteront à l'établissement où la science et l'instruction publique il est un second motif qui doit déterminer le Conservatoire à se livrer sans relâche aux travaux de réparations dont il s'agit, (en la suppression des 2 dépôts des Machines, que le Ministre vient d'ordonner et qui nécessite un prompt transport.

Modèle d'agriculture Poêle et fourrages

Séance du 8 Brumaire An 8.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du Citoyen Buffon propriétaire de la filerie de Plombière, qui annonce au Conservatoire qu'il lui a expédié le 18 Vendémiaire un modèle de sa filerie demandée

Modèle de par le Citoyen Grégoire.

Ce modèle, au moment de son arrivée, sera déposé au Conservatoire et la somme de 24 francs restant du prix d'acquisition ainsi que les frais de transport, seront acquittés sur les fonds accordés au Conservatoire pour l'exercice de l'an 7.

Le Citoyen Molard instruit le Conservatoire que

C^{te} Buffon

Filerie

Procès verbal de la séance du 8 Brumaire An 8.

Le Ministre de l'intérieur lui a annoncé par sa lettre du 30 vendémiaire dernier, qu'il a supprimé Les deux Dépôts établis rue Charonne et de l'université et que pour faciliter Le transport des machines il l'autorise à conserver la maison de l'université jusqu'au 1^{er} Germinal de cette année, et qu'en conséquence les portiers des deux Dépôts seront payés pendant ledit temps par le fonds fait au Conservatoire pour l'an 8.

Le Conservatoire ordonne la mention de cette lettre au procès verbal et décide que les portiers des dépôts dont il s'agit seront portés sur l'état de traitement des membres attachés à cet établissement.

Le citoyen Molard annonce que la construction du modèle du fourneau économique Copie d'après celui qui lui a été confié par le citoyen François de Neufchâteau, est achevée, et que la dépense totale s'élève à la somme de soixante quatorze francs huit deniers.

Le modèle sera déposé au Conservatoire et le chargé des fondations payera à Lorry son mouvoir quittance la somme due.

Le citoyen Molard annonce ensuite qu'il a fait construire pour faire suite aux machines du Conservatoire deux modèles de fourneaux à réservoir dont un à deux foyers et deux cheminées, Copie sur un modèle apporté d'Angleterre entraine par le citoyen Argand. Le second compose de deux chauffes et d'une seule cheminée, et destiné à la fabrication de l'acier fondu a été construit suivant les principes du citoyen Clouet.

Le second modèle à usage de four de travail et le second réservoir sera et doit de manière que la dépense totale s'élève à la somme de quatre vingt dix francs.

Le Conservatoire ordonne le dépôt de ces deux modèles dans l'Atelier qui lui est confié et autorise le dépositaire du fond à payer à Lorry son mouvoir quittance la somme mentionnée.

Séance Du 14 Brumaire an 8.

gravel

acquisition
de livres

Le citoyen gravel Bibliothécaire annonce qu'il a fait acquisition pour la Bibliothèque du Conservatoire des 3 ouvrages suivans 1^{er} Consignation des pontes

150 des personnes	an 8. noms des objets	Suite de la Séance Du 14. Brumaire an 8. nicolaï Tabaglia 1 vol in fol. fig. contant 36. francs. 2° angelemaus Baukunst un vol. 8° fig. contant 4. francs. 3° Beaumais Sur les alem bies contant 1 franc.
		Le Conservatoire accepte ces ouvrages qui seront déposés à la Bibliothèque et arrête que la somme de quarante et un francs, Montant de ces acquisitions sera remboursée au citoyen gruset pour le chargè des fonds du Conservatoire Sur ceux de Lan 8.
Cugnot.	voiture Mécanique	Le Ministre de la guerre prévient qu'il a autorisé le Directeur de L'arsenal de paris à mettre à la disposition du Conservatoire La voiture Mécanique construite par Le citoyen Cugnot, que le Conservatoire lui avait demandée par La Lettre Du 15 Thermidor an 7°.
		Le citoyen Molard est chargé de faire transporter cette Machine dans le Conservatoire rue Martin. on en accusera la réception au Ministre de la guerre.
	Décombremens et remblays dans le jardin du Conservatoire	Le Bureau central du Canton de paris, D'après la demande qui lui en a été faite le 25 vendémiaire d'écarter, prévient Le Conservatoire qu'il a chargé le cit. Bruneseau de se concerter avec les membres du Conservatoire, pour leur procurer une certaine quantité d'ouvriers pour les Décombremens et remblays à faire dans le local du cidesaut, prieurs Martin.
		Le Conservatoire charge Les citoyens grégoire et molard de se concerter avec le cit Bruneseau pour activer et régulariser les travaux dont il s'agit.
		Le cit goupard, Commisaire de la Comptabilité nationale fait part de la Mort du Citoyen goupier Son Beau père et L'un des dépinateurs attachés au Conservatoire.
		Le cit Molard rappelle, à cette occasion, que le citoyen goupier après avoir été, pendant plusieurs années, un des artistes employés dans le Bureau des dépinateurs, Stabli près le comite de Salut public de la Convention nationale où il a coopéré très utilement aux différens ouvrages dont ce Comite a ordonné L'impression, fut choisi à L'époque de L'établissement du gouvernement Constitutionnel, ainsi que ses collègues, formant le Bureau des dépinateurs du comite de Salut public, pour travailler au recueil des Machines du Conservatoire des arts et métiers, qu'à ces diverses époques Les connoissances qu'il avait acquises Sur les arts, le rendirent extrêmement utile aux artistes Ses collaborateurs, qui recevoient toujours de sa part Les notions les plus claires et les plus précises Sur toutes les parties des arts. Malgré Son grand âge il assistoit exactement aux Séances du Bureau et continuoit à tracer des dépins avec dextérité, et dans les derniers tems de Son existence il s'occupoit à mettre la dernière main à un ouvrage intéressant qu'il avait entrepris pour le Conservatoire Sur la fabrication des vifres et L'écrou.
	Décès du cit. goupier.	

an 8.
nos

Suite de la Séance Du 14 Brumaire au 8.

151

est des personnes des objets L'extrait du présent procès verbal sera envoyé à la famille du cit Goupier comme un témoignage de l'estime que le Conservatoire avoit pour lui et des regrets que sa perte lui inspire.

Le citoyen pourclaudry, qui avoit été invité à se rendre à la Séance de ce jour présente à l'examen du Conservatoire, 1^o une Balance, 2^o une Serrure ordinaire.

pourclaudry. Balance et Serrure

Munie d'un cache-lubée.
Le citoyen Le roy est chargé de l'examen de ces objets et d'un projet de réponse à ce sujet au Ministre de l'intérieur.

Le citoyen Molard chargé des travaux relatifs à la fabrication des cylindres de papier annonce qu'il a fait construire par le citoyen rayon Tourneur Mécanicien rue de Bassoy f. B. anton, un modèle de Calandre propre à l'appret des toiles peintes, que ce Modèle, construit sur une Echelle du neuvième de la grandeur et muni de toutes ses parties de manière non seulement à montrer les opérations du cylindrage des toiles, mais encore à le produire tous les effets. Le même artiste a été chargé de construire un modèle en Bois de L'axe d'un cylindre de papier dans toutes les directions pour faciliter son exécution en métal.

Modèle de calandre.
Ces 2 Modèles seront déposés au Conservatoire et le prix en sera remboursé au cit rayon sur son mémoire quittancé, à prendre sur les fonds de L'an 7. conformément aux autorisations que le Conservatoire a reçu du Ministre de l'intérieur à ce sujet.

Le citoyen grégoire, de retour de son voyage dans les Vosges, commence le rapport des observations qu'il a faites concernant les arts, conformément au Vœu du Conservatoire. Consigné dans son arrêté du ce rapport sera continué à la prochaine Séance.

Séance Du 18 Brumaire

Modèle de filerie de hufon.
Le citoyen molard annonce que le modèle de la filerie de fil de fer du citoyen hufon de plombières, demandé par le cit grégoire, est arrivé à Paris. Déposé au Conservatoire. les frais de transport ainsi que le prix d'acquisition seront acquittés sur les fonds faits au Conservatoire pour L'an 7.

Le même membre fait part au Conservatoire d'une pétition adressée au Conseil

Des 500 par les propriétaires du terrain sur lequel le passage d'entre doit être formé.
il en est dans quelques détails au sujet d'une conférence qu'il a eue avec un député du
conseil des 500 à qui cette pétition avait été renvoyée; le Conservatoire Considérant
qu'il est important de faire terminer tout ce qui a rapport à cet objet charge d'un
de ses membres les cit. gregoire et molard de se rendre chez le député qui a pris
des renseignements sur les réclamations des propriétaires dont il s'agit et de
faire toutes les démarches convenables pour faire terminer cette affaire.
Le citoyen gregoire continue la lecture de son rapport.

Séance Du 28 Brumaire

La correspondance n'offre rien d'intéressant à communiquer.
Le citoyen gregoire continue la lecture de son rapport.

Séance Du 4 Frimaire

Moules du
champ de
Mars.

Le Ministre de l'intérieur fait part au Conservatoire que le ministre des
finances a fait droit à sa demande de six meules, à prendre parmi celles déposées
près la maison du champ de Mars; il ajoute que le même ministre ne peut
autoriser l'enlèvement de la grande porte de la devant Eglise des Capucins rue
honore, par ce que cette Eglise est destinée à un magasin d'armes et effets
militaires.

Le citoyen gregoire continue la lecture de son rapport.

noms

2^e Séance Du 4 Frimaire

Des personnes des objets

Sur L'invitation Du Ministre De L'intérieur en date Du 3 De ce Mois, les membres et Employés Du Conservatoire Se Sont réunis Dans le local de leurs Séances et ont individuellement prêté le Serment Suivant, exigé par la loi Du 25 Brumaire Dernier.

Je jure D'être fidèle à la république une et indivisible, fondée Sur L'Égalité, La Liberté Et le Système représentatif.

prestation
de
serment

Copie Du présent procès verbal Sera adressée au Ministre De L'intérieur, Conformément à L'invitation cy dessus Mentionnée.

Séance Du 8 Frimaire

Le Secrétaire présente au Conservatoire les plans D'un nouveau Dynamomètre De la Composition Du cit White auteur De plusieurs Machines utiles et ingénieuses.

cit White

Dynamomètre

L'objet principal De ce Dynamomètre est D'indiquer à chaque instant la quantité De force Employée à Faire tourner un Moulin ou autres machines quelconque Soient leur Composition et leurs fonctions

Le même membre ajoute que le citoyen White Consent et Desire même qu'il en Soit exécuté un modèle au Conservatoire pour Faire Suite à la collection Des Machines Du même genre que cet Etablissement possède

Le Conservatoire accepte avec reconnaissance L'offre Du citoyen White et autorise Le Citoyen Molard à Faire exécuter un Modèle Du Dynamomètre Dont il S'agit Dans les ateliers Des Dépôts confiés à Sa Surveillance, extrait Du présent procès verbal Sera adressé au cit White avec invitation De Donner tous Ses Soins pour que la machine Dont il veut Bien enrichir Le Conservatoire, Soit exécutée Dans les Dimensions Convenables et la précision nécessaire pour pouvoir produire tous Ses effets.

Molard

Machine
mise par
des manchots

Le Conservatoire autorise, en même temps, Le Citoyen Molard à Faire construire la Machine De la Composition à L'aide De la quelle les Manchots et même une personne privée Des deux Bras et D'une jambe peuvent imprimer Le

des personnes. des objets.

mouvement. de rotation aux Moulins à coton, à soye &c.

des p

Cette machine sera construite dans les dimensions convenables pour pouvoir y employer quatre hommes à la fois et sera disposée de manière qu'on puisse s'en servir pour faire tourner les Moulins à soye de saucanson dans le Conservatoire au lieu du petit cabestan actuellement en usage.

Le Secrétaire chargé de la surveillance des travaux de réparation des Machines annonce que le citoyen Barreau, dont les ouvrages qu'il a déposés au Conservatoire attestent l'habileté dans l'art du tour, s'est occupé d'un support pour le Modèle d'un échappement. Copié d'après une montre exécutée par jasnach Emery, il propose et le Conservatoire approuve qu'il soit fait une avance de cent francs au citoyen Barreau à compte sur les travaux dont il s'occupe relativement aux réparations et constructions des Machines du Conservatoire.

Le citoyen grégoire présente un état de dépenses, montant à la somme de 59 francs 9 décimes, qu'il a faites pendant le cours de son voyage dans les voses et départements susdits pour l'acquisition de différents Modèles de Machines. Le Conservatoire arrête que cette somme sera remboursée au cit grégoire sur les fonds de cet Etablissement.

Les membres du Conservatoire, délibérant sur les travaux que nécessite l'administration de l'Etablissement qui leur est confié, chacun d'eux desirant y concourir de tous ses pouvoirs et supporter autant qu'il est possible une égale part du fardeau, arrêtent qu'à compter du 1^{er} Juin, présent mois, le citoyen grégoire remplira les fonctions de Secrétaire, dont le citoyen Molard a été chargé jusqu'à ce jour par cumulation avec celle de dépositaire des fonds et de surveillant des réparations, transports et placement des Machines et instruments des arts. il n'est fait, quant à présent, aucun autre changement dans les arrêtés du Conservatoire concernant le président et le dépositaire des fonds et la surveillance des travaux.

Le citoyen grégoire termine la séance par la lecture des notes très intéressantes qu'il a faites pendant le cours de son voyage dans les voses et plusieurs autres départements, sur tous les objets d'industrie. Ses recherches à cet égard ne se sont pas bornées seulement à l'indication des Manufactures de divers genres que proposent les départements qu'il a parcourus, il a recueilli avec un soin particulier tous les faits qui peuvent servir de base au plan de la géographie industrielle de la République, dont le Conservatoire s'occupe, ainsi que les noms de tous ceux qui ont enrichi leur pays de quelques détours utiles ou travaux utiles; le cit grégoire

Barreau

à compte donné
à ce citoyenc^{te} grégoirenomination de
ce citoyen
à la place de
Secrétairec^{te} grégoirenotes sur les
arts et les
Manufactures

au 8.
nous

157

des personnes des objets

notice des
Manuscrits
de la Société
de Besançon

Dépose Ensuite pour être transcrite Sur les registres du Conservatoire la notice des mémoires manuscrits que propose la ville de Besançon Sur les arts et métiers. Le Conservatoire invite le cit gregoire à extraire de son mémoire Tout ce qui a rapport aux arts et métiers et aux Etablissements d'industrie pour servir de matériaux à la confection du plan de géographie. Puoncé ci dessus.

Séance du 14. Frimaire

cabinet de
Machines à
Stockholm

Le cit Molard communique au Conservatoire une Lettre Ecrite de Copenhague par le cit Hastegrie au Ministre de L'intérieur elle annonce

1°. qu'à Stockholm il existe un Cabinet de Modèles d'instruments et de Machines Le plus Complet que l'on connoisse en Europe.

machine à
Battre le
Blé.

2°. que Beaucoup d'instruments et de Machines usités en Suède Sont inconnus ailleurs

Telle est, entre autres, une Machine à Battre le Blé dont l'usage s'est introduit depuis quelques années dans cette contrée. Le citoyen Hastegrie en fait espérer le Dessein

3°. il promet aussi de rapporter dans sa patrie de nouvelles Substances Minérales qui n'ont pas encore été soumises à l'analyse.

Le Conservatoire entend avec le plus vif intérêt la lecture de ces annonces, qui lui font entrevoir Les moyens d'enrichir le vaste dépôt dont la surveillance lui est confiée.

La Correspondance et les travaux dont s'occupe Le Conservatoire ne présentant pas d'autres objets de délibération La Séance est levée.

Séance du 18. Frimaire

Machines
de
L'Avocat.

Le cit gregoire Dépose Sur le Bureau un ouvrage intitulé: recueil de plusieurs pièces mécaniques, inventées et exécutées par au L'Avocat in 8°. nancy 1778 renvoyé à la Bibliothèque.

fonds
affectés au
conservatoire

Le cit Molard annonce que Sur L'augmentation du Droit D'octroi, quarante mille francs Sont affectés par le Ministre de L'intérieur aux Dépenses du Conservatoire. Les citoyens Molard et gregoire Sont chargés de faire un rapport Sur l'application la plus avantageuse de cette Somme aux progrès de L'industrie.

154
an 8.
novemb

des personnes. des objets

Poux laudry

Balance et
cache entrée

Le cit. Le roy fait un rapport sur une Balance et un cache entrée d'une Construction nouvelle, par le cit. Poux laudry. le rapporteur appelle l'attention du Conservatoire sur l'importance qu'il y aurait de faire l'acquisition. le cit. Poux laudry, il sera proposé au Ministre de l'intérieur de faire l'acquisition sur les fonds mis à sa disposition pour encourager l'industrie. 2° que l'acquisition du cache-entrée sera différée jusqu'à ce qu'il ait obtenu un plus grand degré de perfection.

appropriation
du local du
conservatoire

La discussion s'ouvre sur les moyens d'accélérer la mise en activité du Conservatoire dans le local que la loi lui assigne. on observe que la plupart des travaux à faire pour approprier le local, distribuer les galeries, placer les fourneaux de fusion &c. sont du ressort de l'artiste plus que de l'architecte, que des travaux de ce genre exigent une surveillance habituelle, tandis qu'un architecte ne pourroit les surveiller que d'une manière intermittente. ces considérations font desirer que le Conservatoire soit chargé de présenter les plans et de diriger les travaux sous l'inspection immédiate du Ministre qui statuerait sur les mémoires de dépense, et tout sans déroger au droit de surveillance que conserveroit l'inspecteur des Bâtimens civils. Le Conservatoire charge le cit. Molard de conférer avec le Ministre. Séance levée.

Séance du 24. frimaire.

2 halberdes
et 1 télescope
mont de compi?

Le cit. Molard annonce qu'il est arrivé de Compiègne, au Conservatoire, deux halberdes, un petit télescope et une grande Lunette de Dollon.

Le cit. grégoire annonce l'arrivée de quatre Sacs ou paumiers d'ouvrages en paille travaillés au Ban de la roche Depart. Des vosges. il les a transmis au dépôt.

Le cit. Molard rend compte des Conférences qu'il a eues avec le Ministre de l'intérieur et le cit. Molins, concernant le projet d'ôter au Conservatoire une partie du local que la loi lui assigne et d'y placer une école centrale.

projet d'école
centrale dans
l'abbaye martin

après que la Convention nationale eut décrété l'établissement du Conservatoire deux ans s'écoulèrent avant qu'il put obtenir un local. Depuis l'époque où une loi du corps Législatif lui accorde le cy devant prieuré Martin, dix huit mois se sont encore écoulés sans qu'il ait pu obtenir l'appropriation de ce local. les procès verbaux du Conservatoire attestent qu'il a lutté sans cesse contre tous les obstacles qui en retardent.

Des personnes des objets

Cette organisation définitive, nuisent aux progrès de l'industrie nationale. il attendait avec l'impatience du zèle le plus actif le moment où tous les moyens d'instruction confiés à ses soins pourroient se développer aux yeux du public. affligé des contrariétés par lesquelles on tentoit sans interruption de neutraliser ses efforts, ne pouvant et ne devant pas encore annoncer des cours publics attendu que l'organisation entière de cet Etablissement n'étoit pas consommée; que le local n'étoit pas approprié; il crut devoir, au moins, ouvrir les Divers Dépôts aux artistes et à tous les citoyens que le désir de l'instruction y amène chaque jour ils y sont recueillis et l'on s'empresse de leur donner tous les renseignements, toutes les explications qu'ils désirent ou qu'on croit utiles. en outre depuis 1764. Le cit Molard donne sans discontinuer des démonstrations au dépôt de vaucanson rue charonne et les amateurs y affluent. ces démonstrations sont présentement fixées au Decadi, jour auquel les ouvriers peuvent plus facilement s'y rendre.

Les élèves de l'école polytechnique admis dans ces dépôts y ont fait une moisson abondante de connaissances utiles, l'administration de cette école a tellement senti l'importance de ce moyen d'instruction que par l'organe de son directeur, le cit gupton elle a prié le Conservatoire de continuer à y admettre les élèves.

il paroit néanmoins que l'ignorance et la malveillance ont voulu jeter de la défaveur sur le Conservatoire à raison des délais d'organisation dont il est affligé et qu'il n'a pas dépendu de lui de faire cesser. frappé de ces considérations Le cit Molard a cru devoir transmettre au Ministre la collection des rapports imprimés concernant le conservatoire dans les quels est développée l'importance de cet Etablissement, il y a joint copie de la Lettre cy dessus mentionnée du cit gupton.

arrêté pour
la translation
des Bureaux
au Conserv.

Le Conservatoire toujours animé du même zèle pour l'instruction publique et voulant par tous les moyens hâter l'organisation définitive de cet Etablissement arrête que, malgré les inconvénients résultans de la non appropriation d'une ^{grande} partie du Local de St martin des champs, Le Bureau du Secrétariat ainsi que celui des destinataires y sera transféré sans délai. Le cit Molard y placera en outre son Bureau particulier pour diriger tous les travaux, en surveiller tous les détails et de concert avec les autres membres faire face à la correspondance. De plus il continuera les démonstrations de Machines instrumens et procédés des arts.

inscription
du conservatoire

Le conservatoire arrête, en outre, que sur la principale entrée du Bâtiment sera placée l'inscription. Conservatoire des arts et métiers. Seauce Levée.

des des personnes des objets.

Séance Du 28 primaire.

L

passage du
conservatoire

on lit une Lettre Du Ministre de l'intérieur qui lavoie un rapport Du cit garnier à L'administration Centrale Du département De la Seine concernant les indemnités à accorder pour le passage de la rue St martin. Le cit garnier insiste sur la conception, aux propriétaires, des jours que le cit Delannoi croit devoir n'être accordés qu'à hauteur De coutume. Le cit Molard se concertera avec le cit Delannoi pour faire sur cet objet un rapport qui mette, au plutôt le Conservatoire, à portée de faire une réponse définitive au Ministre.

Le cit Beuscelot annonce au Conservatoire que, dans le laps de temps écoulé depuis la création de cet Etablissement, il a défini Beaucoup D'objets importants pour enrichir La collection Du Conservatoire. il témoigne ensuite le désir De donner un cours de dessin.

c. Beuscelot.

dessins pour
la collection
du Conserv.

Sur le 1^{er} article Le Conservatoire arrête que le cit Beuscelot présentera à la prochaine Séance La collection des Dessins qu'il a préparés. les dépenses en papiers, crayons et couleurs lui seront remboursées, D'après l'état qu'il exhibera, et il se concertera avec le cit Molard sur le choix des Bons modèles de Machines dont il est nécessaire de Multiplier les Dessins.

c. Beuscelot.

cours de
dessin.

Sur le 2^e article on observe qu'il ne suffit pas au Conservatoire D'avoïr et D'enseigner le plan géométral de chaque Machine, la nature de ses travaux doit En embraser toutes les parties de L'art de dessiner, telles que Le dessin du contour, celui des plantes finctoriales et a filasse, La vignette, La pose des figures. &c. le cit Beuscelot présentera sans Délai le programme du cours qu'il doit ouvrir, le quel programme embrasera tous les genres de dessin.

Séance Du 11 nivose.

autorisation
pour payer
les travaux
de la pompe.

Le cit Molard présente au Conservatoire un Etat des dépenses occasionnées par la construction du fourneau et de la maçonnerie nécessaire au placement de La pompe à vapeur cet Etat de dépense qui s'élève à 331 francs 25 centimes est approuvé et le depositaire des fonds est autorisé à acquitter cette somme.

Le cit Delannoi fait annoncer qu'il a réuni au coudant prieur martin, l'inspecteur Le Mastrien, Le paveur, Le Couvreur, le vitrier et le Menuisier et qu'après avoir déterminé tous les ouvrages à faire, leur exécution s'effectuera sans délai.

Sur La proposition de préparer Les dessins d'armoirs destinées à recevoir dans

personnes des objets les diverses galeries les lebanillous de toute espèce Diadustrie, lesquels depuis seront
présentés au Ministre de l'intérieur pour obtenir son approbation Le cit. Molard est
depuis des chargé d'employer tous les moyens qui sont au pouvoir du Conservatoire pour en
armoires des accélérer la confection.
galeries
une Discussion s'établit sur les moyens les plus avantageux de placer, conserver, et
employer aux progrès des arts les collections des depuis, Le Conservatoire arrête ce qui suit
Tous les depuis, de quelque part qu'ils proviennent, seront soumis à un examen
préalable, ceux qui seront approuvés recevront aussitôt l'Estampille portant pour
depuis des Légende, Conservatoire des arts et métiers. Ensuite ils seront inventoriés et classés
Machines. numériquement dans les catalogues D'après un système méthodique de distribution
Estampilles suivant le genre de travail auquel ils appartiennent.
La communication de ces depuis devant toujours se co-ordonner aux principes du
Bien public qui peuvent exiger d'en soustraire quelques uns à l'inspection de
personnes qui ne seraient pas citoyens français, ou qui pourraient en abuser ils
seront partie des archives, conformément au règlement et en attendant la préparation
du local destiné à les recevoir, ils seront placés provisoirement dans le local qui
servait de chartrier aux cy devant Benedictins.
un règlement Subsequent déterminera avec précision la manière la plus favorable
D'utiliser ces depuis.

Séance Du 8. nivose.

Le cit Grégoire annonce L'envoi, au Conservatoire, Du Solair ou Salair, espèce de
plateau pour faciliter la salaison des fromages et dont il a fait acquisition à
modèle d'un Gerardme. il communique une Lettre du cit Bene de Baccarat relative aux modèles
Solair pour de diverses Machines commandées au cit Jaquemain même. Comme le cit Grégoire est
les fromages chargé de répondre à cette Lettre, il recommandera au constructeur de ne pas joindre
au Modèle de Scierie Le Moteur, quoique ce soit une partie essentielle de cette machine
Modèle de Scierie de Baccarat, attendu que le Conservatoire se réserve d'y adapter celui qu'il jugera convenable
Le cit gadou a été chargé par le Conservatoire de surveiller la pose de la
pompe à feu pour élever les eaux nécessaires à cet établissement, qui n'en reçoit
gadou. D'aucune fontaine publique. Le cit Molard présente le mémoire du cit gadou
Machine à pour surveillance, fabrication des tuyaux d'aspiration, ajustage au Bapin d'un
vapeur. tuyau de refoulement et d'un tuyau servant à alimenter la chaudière, posage

15 162

an 8.
noms

des personnes des objets.

D'une Bascule qui donne le jeu à toute la Machine, & mémoire qui s'élève à quatre vingt dix francs est approuvée et le dépositaire des fonds est autorisé à les payer.

Le cit piranesi, fils du célèbre artiste du même nom, possède à Lyon des planches de l'ouvrage de son père dont il a été le co-opérateur, il desire les faire venir et les utiliser pour la gloire de la république à laquelle il demande un logement. Le conservatoire adresse sa pétition au Ministre avec

logement
accordé aux
cit. piranesi et
poli.

une lettre par laquelle il demande qu'il soit provisoirement accordé dans le local du Conservatoire un logement au cit piranesi et un au cit poli qui après avoir longtemps professé la philosophie avec succès en Italie a été contraint, comme ami de la liberté, de venir chercher un asile en France où il se trouve aux prises avec le Malheur. cette considération a motivé la demande faite en sa faveur.

Séance extraordinaire Du 14 nivose.

L'an huitième de la république française une et indivisible, le quatorze du mois de nivose. Les Membres Et Employés du Conservatoire des arts et métiers, s'étant réunis dans le local de leurs Séances, chacun a prêté le serment de fidélité à la Constitution du peuple français et a signé le présent procès verbal, pour constater la prestation dudit serment.

prestation de
serment de
fidélité à la
constitution

Séance Du 14 nivose.

acquisitions de
couleurs pour
le Bureau

Le cit Beusclot présente un état d'objets nécessaires, au Bureau du Dessin, dont l'acquisition est autorisée.

Six Meules à Moulin accordées au Conservatoire pour faire des épis et des démonstrations sur la manière de moulin diverses substances céréales, sont en

Des personnes Des objets. au champ De Mars. Le cit Molard a chargé de les faire transporter au local de l'établissement par le cit. Boucaud et de faire Monter au grand chauffoir deux grandes tables de pierre existantes dans le local destiné à la galerie d'agriculture.

Le cit Delannoi présente un rapport en réponse à celui du cit garrez mentionné dans la séance du 11 nivose concernant les jours réclamés par les propriétaires des bâtiments voisins du papage pour entrer au Conservatoire, à la prochaine séance le citoyen papage du Conservatoire Delannoi présentera la rédaction définitive de ce qui doit être déterminé. Sur ce sujet, les bases de son travail seront la sûreté la propriété de l'établissement et l'attention à ce que les droits de la République soient conservés dans toute leur intégrité.

Séance Du 18 nivose.

Catalogue Des Livres du cit. patu de Mello Le cit Molard dépose sur le Bureau un exemplaire du Catalogue de La Bibliothèque De feu patu de Mello, vol in 8° et le Catalogue de ses instruments de physique. Les cit. gravel et grégoire examineront s'ils présentent quelque objet dont l'acquisition soit utile au Conservatoire et ils en rendront compte à la prochaine séance.

Dans l'intervalle, D'ici au 24 nivose Le cit Molard transmettra au cit Delannoi et garrez ses vues sur le logement des cit Belloni et piranesi dans le Bâtiment de la Municipalité destiné à faire partie du local du Conservatoire et sur le placement des ateliers de ces deux artistes.

Logement Des cit piranesi et polé Le cit Rougesin inspecteur Des Domaines nationaux rue des fossés germain des prés n° 25 près l'Odéon ayant été chargé, par L'administration centrale du département de la Seine, d'estimer L'Eglise, les cours, le corps de garde et le Bâtiment occupé par L'administration municipale au cy devant prieuré Martin promet de se rendre à la séance prochaine pour lui communiquer le résultat de ses opérations.

estimation Des Bâti-mens de la Municipalité Le cit Delannoi présente un rapport sur celui du cit garrez concernant le papage de la rue martin et quoiqu'il ne partage pas en tout les vues proposées par le cit garrez, il se décide à les adopter par des considérations d'économie, il propose la conséquence d'inviter Le Ministre De L'intérieur à se concerter avec celui Des finances pour conclure. Sur cet objet, Le cit Molard propose 1° de demander préalablement à L'administration centrale le relevé du prix d'acquisition des maisons voisines. En conséquence demain, avec les cit. Le roi et Delannoi il se transportera à L'administration centrale. 2° il propose un projet de lettre au Ministre pour

164

an 8^e
noms

des personnes des objets. L'inviter à se rendre à l'Administration Centrale afin qu'elle charge le cit garez de se transporter sur les lieux, ou de concert avec le cit Delaunoy et les parties intéressées on règlera définitivement ce qui concerne le passage, le procès verbal lu et approuvé.

Séance Du 24 nivose.

Manuscrits D'auct. une Lettre Du Ministre de l'Intérieur annonce au Conservatoire que le Conseil de Conservation est autorisé à lui remettre moyennant réciprocité plusieurs Manuscrits provenant Du château D'auct, relatifs aux fortifications et à la Marine, le citoyen Molard est chargé de les recevoir.

Le même membre expose qu'il a eu avec le cit Duval, chef Du Bureau des musées au Ministère de l'Intérieur, une conférence dont il résulte qu'il y a possibilité de loger le cit piranesi et d'autres artistes dans le Bâtiment de L'Oratoire rue honore, conséquemment rien ne s'oppose à la vente Des Bâtimeus occupés par l'Administration municipale attendant à celui Du Conservatoire, dans les quels on se proposoit de loger le cit piranesi et d'autres artistes avec leurs ateliers. ces observations sont communiquées au cit rongevin inspecteur des Domaines nationaux présents à la Séance. Septidi prochain le cit Molard, le cit Delaunoy et le cit rongevin se réuniront au cy devant prieure martin pour régulariser la Marche à suivre dans le travail relatif à ces divers objets.

Les cit Le roy et molard rendent compte de la commission dont ils ont été chargés dans la Séance précédente près l'Administration Centrale, il en résulte que l'une des maisons sises rue Martin et jadis dépendantes Du cy devant prieure a été adjugée le 7 febre 1790 au cit le jay pour la somme de 61,000 francs. la maison voisine a été adjugée le 24 febre même année au cit Davesluy moyennant 28,000 francs. Si l'on rapproche ces prix de celui qu'on exige pour indemnité aux propriétaires du passage, il en résulte que cette indemnité est exorbitante. Le Conservatoire Consignera cette observation dans la lettre à écrire au Ministre arrivée dans la dernière Séance.

plais pour L'appropriation du prieure martin. D'après une discussion sur la manière de concilier L'économie et la célérité avec les travaux D'appropriation à faire au cy devant prieure Martin Le Conservatoire arrête que tous les plans et les dispositions lui seront préalablement soumis et ne seront exécutés qu'après avoir été revêtus de son approbation et arrêté sera.

des personnes Des objets notifié sur le champ au cit Delannoy.

Le gouvernement destine par decade 72,000 francs pour l'emploi de 3 mille ouvriers à paris. Le cit Molard a cru devoir tenir la consequence au cit Camus chef de la 3^e division de l'interieur pour demander que 4 a 10 ouvriers fussent accorés au Conservatoire pour travailler sous des ordres aux reparations, transports et placements des Machines. Le cit Camus a Declaré que dans le cours de la premiere decade de plusiose, ces ouvriers seroient accorés au Conservatoire.

Le cit Bonne-main desirant executer au local du conservatoire, son appareil qui regularise le feu et fait circuler l'eau bouillante en l'appliquant a divers usages, entre autres a la fusion des suif. Le Conservatoire se transportera septidi prochain a onze heures dans ce local pour se concerter avec lui sur cet objet.

il sera écrit au Ministre de l'interieur pour l'inviter a faire remettre au Conservatoire, une des cinq Collections des cartes de l'Académie Déposées aux archives de la 6^e Division Supprimée, de son Ministère, ces cartes étant indispensables pour le travail du Conservatoire sur la géographie industrielle de la France.

Le Conservatoire arrête que sur les Fonds accorés pour ses travaux il sera pris quarante huit francs pour habiller le cit La croix fils Surveillant des ouvriers en activité, au cit La croix fils prieur martin.

Séance Du 28 nivose.

Le cit Rougerin Communique au Conservatoire un plan de la partie de Bâtimeus à aliéner au cy devant prieur martin. ce plan présente le double avantage, d'une part, de pouvoir vendre cherement, au profit de la republique, de l'autre de faciliter au Conservatoire un passage qui dispenserait des dépenses exhorbitantes qu'entraînerait le projet de passage présenté précédemment. Dans un moment où les dépenses de la guerre et la rareté du numéraire commandent la plus sévère Economie, celle que présente le plan du cit Rougerin entre dans les vues patriotiques du Conservatoire, outre les frais considérables que nécessiterait le passage cy devant projeté, un laps de tems considérable s'écoulerait indispensablement avant qu'on pût le réaliser, tandis que le Dégagement indiqué par le cit Rougerin peut être exécuté sous trois mois, d'autres considérations importantes développées dans le cours de la discussion amènent des résultats conformes à ce système; l'adoption du nouveau passage stabiliserait au moins l'ajournement du premier projet. D'autre part on observe qu'il serait possible d'accélérer l'exécution de ce premier projet en

Des personnes Des objets règlement, qui lui assure le droit de nommer aux places vacantes dans cet établissement la voix publique désigne plusieurs hommes distingués dans la carrière des Sciences et des arts. après une discussion, l'unanimité des Suffrages se réunit sur la personne du cit Joseph Mongolfier. En conséquence il est proclamé membre du Conservatoire des arts et métiers et sur le champ une lettre est adressée au Ministre de l'intérieur pour lui annoncer cette nomination. Séance levée.

Séance Du 4 Pluviose.

La correspondance n'offre rien d'intéressant à communiquer.

Séance Du 8. Pluviose.

à l'ouverture de la séance on observe que la mort précipitée du cit le roi président du Conservatoire est cause que plusieurs procès verbaux quoique signés de lui sur la minute ne se sont pas encore sur le registre attendu que leur transcription n'étoit pas achevée. Le Conservatoire arrête qu'ils seront signés par le cit Molard Successeur du cit le roi dans la présidence.

une lettre du Ministre de l'intérieur annonce qu'il a mis à la disposition du Conservatoire une somme de trois cents soixante francs par décade à employer aux réparations et à l'entretien des Machines pendant les mois de pluviose et ventose; cette somme sera payée sur la proposition qu'en fera le Conservatoire tous les nonidis dans la forme dont le Modèle est joint à la lettre. Le cit albarët touchera la somme accordée chaque décade et tiendra le tableau des ouvriers employés.

Le cit Barreau propose au Conservatoire l'acquisition d'une collection d'ouvrages de tour que l'auteur nomme arabesques par ce que la légèreté et la délicatesse de leurs formes établit une ressemblance avec le genre d'ornemens connus sous cette dénomination. Cette collection est composée de treize pièces de 5 à 8 décimètres de longueur; ces objets offrent à l'ouvrier qui a des ouvrages de tour à exécuter un choix de profils agréables et variés et des Modèles d'une exécution parfaite.

Le Conservatoire voit avec intérêt la collection des Moulures que lui présente le cit Barreau mais il seroit à désirer que ces Moulures fussent toutes d'un genre simple formant série afin de pouvoir les rendre mieux adaptées comme Modèles à l'instruction

des personnes	des objets	des p
		Des artistes; d'un autre côté, les fonds accordés à l'établissement pour le transport et l'arrangement des objets n'est ni permet pas d'en distraire une partie pour faire des acquisitions; la conséquence le Conservatoire ajourne l'acquisition des objets proposés — jusqu'à ce qu'il ait des fonds pour en faire de nouvelles; cependant vu l'état de détresse du cit Barreau, qui n'a pas encore été payé de la somme qui lui est due par le gouvernement pour divers objets acquis dans le même genre, le Conservatoire arrête que le président emploiera cet artiste dans le cas éventuel ou il faudrait réclamer ses talents pour l'exécution ou réparation de Machines, en outre il sera écrit au Ministre pour l'inviter à accélérer le paiement du cit Barreau.
		Le Conservatoire arrête que personne ne pourra entrer à l'établissement sans être muni d'une Carte d'entrée, la conséquence il sera tenu registre des personnes auxquelles il en sera accordé, il en sera écrit au Comptable du gouvernement près l'Administration Municipale du 6 ^e arrondissement, pour l'inviter à faire donner à la Sentinelle la Consigne 1 ^o de ne laisser entrer personne au local du Conservatoire sans être muni d'une Carte d'entrée au Conservatoire.
		De la d ^e Carte dont le Modèle sera affiché tout le temps que dureront les travaux extraordinaires qui vont commencer. 2 ^o de ne laisser sortir aucun effet du Conservatoire sans un laissez passer du président.
		Le cit Molard annonce qu'il a fait transporter au Conservatoire les Manuscrits provenant du château d'Aaut, qui lui ont été remis par le conseil de conservation.

Séance Du 14 Pluviose.

Loriot	Scalier et machine de corde	Le cit Loriot, Mécanicien et Cordier, communique au Conservatoire pour être copiés, deux Modèles, L'un d'un Scalier tournant dont les Marches en Bois sont suspendues par des Cordages, L'autre d'une chaise qu'on élève à volonté par un mécanisme particulier. Le Conservatoire arrête que cet acte de Bienveillance civique de la part d'un artiste estimable sera mentionné au procès verbal.
		D'après l'appercu des dépenses exorbitantes qui entraînerait l'acquisition du local pour le passage projeté à la rue martin, on propose d'en référer au Ministre pour lui proposer de décider:
	grande église St martin.	1 ^o que conformément à l'arrêté du Directoire Exécutif du 1 ^{er} ventose an 7, la grande Eglise Du ci-devant prieuré martin continuera à servir de dépôt des grandes Machines du Conservatoire des arts et métiers et d'entrée à cet établissement par la rue martin.
		2 ^o d'en référer au Ministre des Finances pour l'inviter à accorder au Conservatoire des arts

Des personnes Des objets. et meliers la jouissance des petits logements adossés au portail de la dite Eglise, ainsi que de ceux occupés actuellement par les Bureaux de la Municipalité du 6^{eme} arrondissement, pour servir de logement au portier et autres personnes attachées au Conservatoire et de la Municipalité d'autoriser, en même temps, la démolition de la vieille tour, dont les matériaux pourront être employés utilement au profit de l'établissement.

3^e D'annoncer aux citoyens le jour et l'heure où ils peuvent disposer, dans ce moment, du local sur lequel la loi du 22 mars 1807 autorise le gouvernement à ouvrir un passage d'Artois par la rue Martin, et, la conséquence, d'accorder à ces propriétaires une indemnité proportionnée aux pertes qu'ils ont pu éprouver au sujet du passage dont il s'agit depuis l'époque où ils ont été invités à donner congé à leurs locataires.

En conséquence un projet de lettre sur cet objet est présenté, et approuvé immédiatement après l'obtention espérée de l'arrêté que demande le Conservatoire au Ministre, Les plans et devis lui seront adressés.

Seance du 14 Pluviose

on fait lecture du procès verbal de la Seance précédente qui est adopté. la Seance est levée.

Seance du 24 Pluviose

le vannier

cuirs pour pistons et tuyaux de pompe

une lettre du cit. vannier propriétaire de tannerie à pont au d'Amour annonce qu'il a expédié au Conservatoire deux objets demandés par cet Etablissement, savoir: un cuir préparé pour la construction des pistons de Machine hydraulique, et un cuir de vache préparé à la manière anglaise pour la fabrication de tuyaux de pompe à feu et autres usages analogues. le Conservatoire autorise le chargé des fonds à payer le prix de l'acquisition qui s'élève à 78 francs 8. décimes.

le sieur

depuis d'un pont tournant

Le cit Beuvetot annonce que le cit Vicaut, ingénieur, donne au Conservatoire un dessin de pont tournant à la condition qu'on lui en fournira une copie réduite.

visite du local du Conservatoire

Déjà dernier le Conservatoire s'est rendu au local qui lui est destiné avec les cit. Camus, Dubois, Monge et Chaptal qui tous s'intéressent au succès de l'établissement et dont les conseils lui ont été si avantageux après l'inspection faite de l'édifice on avait invité le cit Delaunoy à diriger tous les moyens pour terminer le Bas avant de faire de

Des personnes

Des objets.

nouvelles Démolitions ni aucune Disposition nouvelle, tant afin de mettre le Conservatoire à portée de placer au plutôt les Machines, que pour se restreindre dans les Bornes d'une Sévère Économie.

Déjà, précédemment, le Conservatoire l'avoit invité à ne faire aucun travail que d'après des plans approuvés, il lui avoit même transmis la Décision prise à cet égard dans la Séance du 21 nivose, non obstant cette Décision le cit Delannoi a commencé la Démolition de l'extrémité de la route du grand Corridor au dessus du petit Escalier de pierre communiquant de l'Eglise à ce Corridor. Le Conservatoire surpris et affligé de cette marche qui depuis longtemps contrecarre ses vûes et qui rend l'organisation définitive et si désirée, qui mettra le public à portée de jouir de cet Etablissement, arrête ce qui suit.

travaux faits
dans le local
du Conservatoire

1^o Le Conservatoire approuve l'ordre donné par le cit Molard de suspendre provisoirement les travaux de Démolition dans la partie cy dessus mentionnée vu qu'il avoit été convenu en présence de l'Architecte de conserver les Dispositions actuelles comme suffisantes et produisant une Économie Considérable.

2^o le Conservatoire demandera au Ministre d'exiger que les plans et Dispositions, avant d'être Exécutoires, Soient approuvés par le Conservatoire et revêtus de la Sanction du Ministre.

3^o Le cit Molard Conférera Sans Délai avec les chefs des 3^e et 4^e Division, ainsi qu'avec les cit^{es} Monge et Chaptal pour réclamer leur intervention dans cette affaire.

Le Conservatoire S'ajourne extraordinairement demain 25.

Séance Extra-ordinaire du 25 Pluviose.

Le cit Molard annonce que Malgré l'ordre donné par lui à l'Entrepreneur de suspendre les Démolitions mentionnées dans le procès verbal de la Séance d'hier

travaux faits
dans le local
du Conservatoire

L'Architecte s'est permis d'en ordonner la continuation. Le Conservatoire charge le cit Molard de se transporter demain chez le chef de la 3^e Division du Ministère de l'intérieur pour lui exposer les faits et par là établir la décharge du Conservatoire et le mettre à l'abri de la responsabilité attendu les démarches faites par le Conservatoire pour empêcher des Démolitions déplacées et des Dépenses inutiles.

Le cit Molard présente au Conservatoire une réclamation du cit Rouxlandry, relativement à l'obtention d'un Logement dans l'édifice du cy devant prieuré martin. Le cit Molard

des personnes.	des objets.	la posera au Ministre. Les raisons qui l'ont déterminé à ne pas déférer à un ordre consigné par apostille en marge d'un mémoire dont le Conservatoire n'a eu aucune Pouchaud logement demande dans le conservatoire
----------------	-------------	---

notification officielle, qui par là même n'a pas le caractère des formes établies entre le
Ministre et les établissements qui sont dans son attribution. Le cit Molard développera
surtout les raisons qui militent contre la demande du cit Pouchaud.

Séance Du 28 Pluviose

plantations du jardin du conservatoire	Le cit grégoire rend compte de l'entrevue qu'il a eue avec le cit Thonin au jardin du Conservatoire pour concerter les moyens d'y faire des plantations analogues au but de l'établissement. ce terrain distribué en six grands carrés peut admettre un grand nombre de plantes territoriales, oléagineuse et à filasse et d'arbres propres à la marqueterie d'ébénisterie, le tour, le charbonnage &c. les plantes herbacées et les plantes ligneuses y seront réparties. En sorte que parmi ces dernières celles qui sont susceptibles de s'élever à une grande hauteur soient plantées vers le fond du jardin et sur les parties latérales. Le Conservatoire arrête qu'il sera rédigé, sans délai, un plan méthodique pour cette plantation et des ordres seront donnés pour faire voiturier des Boîtes dans le jardin et défoncer le terrain.
--	---

Le cit Molard annonce qu'il a fait transporter de Larrenal au Conservatoire, La
Machine à vapeurs du cit Cugnot appliquée au roulage des voitures.

inscription du conservatoire	Le même membre propose d'inscrire sur le frontispice du Bâtiment qui servoit d'Eglise. ces mots. <u>Conservatoire des arts et métiers.</u> et de donner avis au Bureau Central et au Commissaire du gouvernement. près la municipalité du 6 ^e arrondissement. ces propositions sont adoptées.
---------------------------------	---

Le Conservatoire arrête que l'on effectuera les transports de Machines dans les galeries
inférieures des quelles seront appropriées, c'est à dire sous peu de jours.

jusqu'à on ne peut établir que des calculs approximatifs sur la quantité de
Machines et d'instrumens que chaque salle pourra contenir. D'un autre côté
en les répartissant, ce travail même présentera des notions sur les subdivisions à

inscriptions des galeries du conservatoire	établir dans les divers genres de Machines. la conséquence les inscriptions des diverses galeries sont ajournées jusqu'à ce que, par l'effet d'un premier placement, on ait obtenu des données plus certaines pour tracer un plan systématique de distribution.
--	--

a remis

Séance Du 11 ventose

des personnes	des objets.	
	ciens De Pontaudemer	Le cit Molard annonce qu'il a reçu de pont audemer les 2 ciens mentionnés dans une des séances précédentes.
richer.	Modèle de Moulin à coton.	Le cit richer s'offre de vendre au conservatoire un modèle de Moulin à coton pour la somme de 30 francs, il est accepté pour ce prix et le départ aura des fonds lui remettra la somme stipulée.

Séance Extraordinaire Du 13 ventose.

Transport Des Machines au Conservatoire

Dans L'intervalle Du 4 au 13 ventose le cit Molard s'est occupé du transport Des Machines, des dépôts au local du Conservatoire il a tenu un journal exact des objets transportés.

Les autres membres après avoir pris les dimensions du jardin du Conservatoire ont tenu plusieurs Conférences Sur la répartition à faire de ce terrain pour la culture des plantes tant herbacées que ligneuses et la plupart exotiques, les quelles Sont d'un Emploi plus particulier dans les arts qui forment L'attribution du Conservatoire à la Séance de ce jour il a été arrêté ce qui suit.

Plantations à faire dans le jardin du Conservatoire

Les arbres résineux Conifères et les arbres et arbustes, qui Sans être résineux Conservent une verdure perpétuelle, Seront placés dans la partie latérale droite du jardin Dans L'étendue du terrain déterminée par la prolongation d'une ligne qui s'appuie à angle droit Sur la ligne parallèle au Bâtiment cette exposition au nord étant la plus favorable aux végétaux que l'on vient de mentionner.

Les diverses espèces de Murier occuperont la partie latérale gauche dans une dimension pareille à celle de la droite.

Le jardin étant Divisé en six grands carrés, chacun Sera subdivisé en parties aliquotes dans les deux grands carrés les plus éloignés du Bâtiment Seront réparties les arbres dans L'ordre suivant.

Arbres Pour Bois de charpente

Ménisserie

Tour

Marqueterie

Bois de teinture

Bois dont L'écorce sert pour faire des cordages ou du tan
arbustes employés pour les arts

Les deux grands carrés du Milieu Seront destinés pour des semis de plantes ligneuses une partie néanmoins et les deux carrés voisins du Bâtiment Seront subdivisés

des personnes

des objets

Dans l'ordre suivant,

Plantes Sex tiles

Functoriales

olagineuses

cereales

à fourage

Sucrées

Mélanges

Des étiquettes indiqueront le genre de plantes de chaque division et d'autres indiqueront le nom de chaque individu conformément au système de Linnée

Le plan de distribution du jardin avec le dessin seront communiqués sans délai au Ministre de l'intérieur

Le conservatoire consigne dans son procès verbal ses sentimens de gratitude envers les citoyens Thouin et bon jour qui, dans les travaux relatifs à cette distribution du jardin, lui ont sacrifié des momens précieux et l'ont aidé de leurs lumières

Modèles de
charrue de
charriot et
de schlot.

Le cit grégoire annonce l'arrivée, au conservatoire, des modèles de charrue, de charriot de Moulins et de schlot ou traîneau, qu'il a fait exécuter à Baccarat Dept de la Meurthe. il s'informera sur quelle échelle et dans quelles proportions ces modèles ont été construits. Le prix en sera payé avec celui d'un modèle de Scirie qu'on prépare dans le même lieu et dont on annonce l'arrivée prochaine.

collection des
instrumens
aratoires du
Muséum
d'hist^{re} naturelle

Le cit Montgolfier demandera au Muséum d'histoire naturelle la nomenclature des instrumens aratoires que propose cet établissement, à cette nomenclature sera jointe ensuite la série des dénominations vulgaires appliquées à ces instrumens dans les diverses contrées de la république. Le même membre communiquera au cit Thouin le plan définitif de la distribution du jardin en réclamant encore ses conseils à cet égard.

Séance Du 14 ventose

jardin du
conservatoire

Le cit Montgolfier communique au conservatoire divers renseignemens que lui a remis le cit Thouin concernant la distribution des carrés du jardin destinés à recevoir des plantes utiles aux arts, il espère y ajouter encore d'autres notes qui compléteront ce

17^h au 4.
mois

des personnes des objets.

Catalogue

Le cit Molard annonce que le cit. radel, inspecteur des Bâtimens civils a pris connoissance des travaux commencés dans l'édifice du Conservatoire, sous peu de jours le même citoyen visitera les dépôts et après avoir recueilli tous les renseignements

c. radel

visite des
Bâtimens du
conservatoire

il se propose de faire au Ministre de l'intérieur un rapport général concernant cet établissement, au succès duquel il prend un vif intérêt.

après une discussion Le Conservatoire arrête qu'il rédigera sans délai le plan du surplus des travaux à effectuer avec un devis des dépenses présumées.

Le cit. herbinot, conservateur des ouvrages qui composaient la Bibliothèque de la 6.^e Division Supprimée, a fait parvenir au Conservatoire un Exemplaire

cartes de
capini

Complet de la carte par Capini, elles sont accusées dans la porte-feuille.

il en sera accusé la réception au cit herbinot

une séance extraordinaire, est indiquée pour demain soir afin de s'occuper de la publication des Brevets d'invention dont la durée est expirée.

Séance Du 24 ventose.

Examen des
brevets d'invent

La séance extraordinaire du 19 ventose ayant été entièrement consacrée à l'examen des Brevets d'invention dont on prépare l'impression, cet ordre tient lieu de procès verbal en le consignait dans celui de ce jour.

Poux laudry

demande
de
logement.

un ordre du Ministre de l'intérieur adressé au cit. Molard, dont le cit Pouxlaudry étoit porteur, contenoit l'injonction d'accorder dans les 24 heures à ce dernier un logement et au cy-devant procureur Martin et l'obligation de rendre compte de l'exécution de cet ordre. hier le Conservatoire s'est transporté chez le cit Pietri chef de la 3.^e Division pour lui exposer qu'on avoit surpris la religion du Ministre attendu 1.^o que cet Edifice n'a encore aucun logement préparé même pour les membres de l'administration, qui sans doute auroient la préférence sur un étranger; 2.^o qu'en logeant ainsi un étranger dans ce local c'étoit décharger l'administration de sa responsabilité à l'égard des dépôts. 3.^o que quand même il faudroit accorder un logement au cit Pouxlaudry beaucoup d'autres artistes seroient dans le cas d'être préférés, notamment ceux qui ont concouru aux travaux du célèbre vaucauson, artistes qui après avoir fait preuve de beaucoup de talents éprouvent le double poids de la vieillesse et de l'indigence.

Le cit Pietri a déployé le zèle éclairé d'un ami des arts, il a retiré l'ordre des

Des personnes Des objets Mais du cit Pour l'andri et Sest (changé) De conférer Sur cet objet avec le Ministre
Le Conservatoire arrête que ces Détails seront consignés dans son procès verbal
parce qu'en exprimant d'une part la reconnaissance envers le cit Petri, de l'autre ils
signifient leur indignation contre la conduite du cit Pour l'andri, dont les tracasseries
multiples depuis longtemps semblent dirigées surtout contre le cit Molard auquel
l'Administration s'impose de rendre la justice la plus éclatante comme la plus méritée
Le plan du reste des travaux à exécuter dans l'Edifice du Conservatoire pour la
Plan des travaux à faire au Bâtiment du Conservatoire distribution des galeries, leur emploi et le placement des objets étant achevé il sera
communiqué à divers Savans et artistes pour obtenir leur approbation, ensuite présenté
à la sanction du Ministre
Le cit Molard annonce l'acquisition de quatre haraphes ou panier à poteries pour
acquisition de 4 haraphes. Le transport des petits modèles. Le montant de cette amplette s'élève à
il sera payé sur les fonds Décennaires.

Séance du 4 germinal

travaux à faire aux Bâtimens du Conservatoire La séance du 24 ventose et la séance extraordinaire du 30 du même mois ont été
entièrement employées à tracer le plan de distribution du reste des travaux à effectuer au
Bâtiment du Conservatoire. il a d'ailleurs approuvé le mémoire rédigé sur cet objet
Dans l'intervalle des séances et présente à la ratification du Ministre
une Lettre du Ministre de l'Intérieur en date du 29 ventose annonçant qu'il approuve la
approbation nomination faite par le Conservatoire du cit Joseph Montgolfier pour remplacer le
de la nomination du cit Montgolfier. Le roy. une copie de cette Lettre sera remise au cit Montgolfier avec une
Lettre D'uspi.
une autre Lettre en date du 2 germinal annonçant que sur la demande faite
par le Conservatoire d'une Lettre avec le Ministre pour conférer sur
entrévue indiquée par le cit diverses opérations relatives à l'établissement, il recevra les membres dans la
matinée du 15 de ce mois.

Séance du 8 germinal

Le cit Molard annonce que les transports des Machines ont continué depuis la dernière
séance. Sur son rapport le Conservatoire arrête que dans les premiers jours de la

des personnes

des objets.

Bureau des
Définiteurs
transféré.

Décide prochaine Le Bureau des Définiteurs sera transféré au local du Conservatoire et qu'ils seront placés dans les pièces destinées aux démonstrateurs jus qu'à ce que le local qui leur est affecté soit approprié.

In attendant que le Ministre ait statué sur l'emploi de la totalité du jardin, Le Conservatoire arrête que les deux carrés voisins du Bâtiment seront travaillés, fumés et ensemencés conformément au plan arrêté sur cet objet, cette décision est fondée sur deux raisons décisives.

1^{re} ce terrain quelle que soit la décision du Ministre est partie intégrante du local.

travail à
faire, dans
le jardin.

2^{re} il est urgent de travailler et d'utiliser ce terrain, cette mesure ne peut souffrir de délai vu que la végétation sera sous peu de jours en mouvement.

Séance du 14 germinal

cent cartons
accordés.

Une Lettre du Ministre de l'Intérieur, en date du 6 germinal, annonce qu'il accorde au Conservatoire les cent cartons ou porte feuilles, Demandes et qui sont actuellement au dépôt Littéraire de la rue Antoine.

passage du
conservatoire

Par une autre Lettre, en date du 12 du même mois, Le Ministre annonce qu'il adopte les vœux du Conservatoire concernant l'établissement du passage d'entrée directe par la rue Martin, l'établissement de ce passage est renvoyé à des temps plus favorables, la conséquence le Ministre a écrit aux propriétaires des Maisons, sur le sol des quels ce passage devait s'établir afin de les prévenir qu'ils peuvent disposer comme bon leur paraîtra du local qui leur appartient. Des indemnités leur seront accordées pour la non jouissance depuis l'époque où ils ont été invités à donner congé à leurs Locataires.

Bâtiments de
la municipalité
et logements
adossés au
portail.

Le Ministre annonce également qu'il a écrit au Ministre des Finances pour l'inviter à mettre à la disposition du Conservatoire les petits logements adossés au portail de la grande Eglise, ceux des Bureaux de la Municipalité du 6^e arrondissement. &c. &c.

Copie de cette lettre sera transmise à l'architecte, il sera chargé en cette qualité de régler l'indemnité mentionnée cy dessus et de présenter sans délai son rapport sur cet objet.

Le dit Bureau présente un mémoire de divers ouvrages de tour, faits pour

des personnes Des objets Le Conservatoire, ce mémoire s'élève à la somme de cinquante francs qui seront payés
et Bureau. ouvrages de Sur la quittance, Sur les fonds decadaires.
pour payés.

Séance Du 18 germinal

machine à Le citoyen gregoire annonce l'arrivée au Conservatoire, et le dépôt de trois modèles l'un
mettre en ballot les papiers de D'une Machine à mettre en Ballots, les papiers et les deux autres dont les formes sont
variées servent à accélérer la fabrication des Boudins et Saucipes, l'auteur de ces modèles
Machines pour est le cit Schmalze de Mulhausen Département du haut Rhin. on accusera la réception
la fabrication des Boudins et Saucipes. De ces modèles dont l'exécution est très soignée et l'on demandera simultanément
quel en est le prix afin d'y satisfaire, l'auteur sera prié d'envoyer une courte
description de chaque modèle, en indiquant les parties qui les composent, avec les noms
qu'on leur donne dans le pays, afin de concourir à établir la synonymie dans la
langue des arts.

Modèle de Le même membre communique une lettre qui annonce l'envoi très prochain du modèle
de Sierie de la verrerie de de Sierie demandé à la verrerie de St anne près Baccarat Département de
St anne la Meurthe.

Séance Du 24 germinal

Les cit. Montgolfier et molard rendent compte de la conférence qu'ils ont eu aujourd'hui
matin avec ceux des membres des Bâtimeurs civils qui sont chargés de faire un rapport
sur les plans de distribution du Conservatoire, présentés d'une part par l'administration,
de l'autre par le cit Delannoy. ces plans ne diffèrent qu'en ce que celui ci propose la
démotion de la petite Eglise que les administrateurs veulent conserver comme indispensable
au placement des ateliers de forge, de Menuiserie etc, et la formation d'une galerie
pour la collection générale des Echantillons et le laboratoire de chimie. Le cit
Delannoy propose l'usage de la construction d'un hallier et d'une galerie inutilisables les membres
du Conservatoire ont persisté à demander l'approbation de leur plan, extrait du présent
procès verbal sera transmis au cit Duquesnoy rapporteur auprès du Ministre de
l'Intérieur.

enlèvement Le Bureau central avait autorisé le cit Brunetot inspecteur du nettoyement
des gravois dans des rues de paris à donner des ouvriers pour enlever des gravois qui sont dans
le jardin du Conservatoire, ce travail ayant été différé il sera écrit séance tenante

des personnes

des objets.

au préfet de police de Paris pour le prier de ratifier cette autorisation et d'accorder en outre, au cit Brunetot, de faire verser au jardin des Boies en remplacement des gravois qui seront lésés.

La traduction des ouvrages et journaux étrangers concernant les arts, étant un devoir spécial du Bibliothécaire, le Conservatoire charge le cit gravel de s'occuper sans délai à traduire l'ouvrage de Bechman Sur L'origine des inventions et découvertes.

et Thoin.

envoi de graines
pour le
jardin

Le cit Molard annonce que le cit Thoin a envoyé une collection de graines pour le jardin du Conservatoire; il sera fait en remerciement une lettre au cit Thoin, qui n'a cessé de s'intéresser au succès de cet établissement et d'y concourir de tous ses efforts.

et aubert.

Echantillons de
cordonnets.

Le cit aubert mécanicien demeurant place des jacobins n° 57 à Lyon a fait japper il y a trois ans au Conservatoire trois échantillons en tricot façon de dentelles fruit d'une invention ingénieuse. Le même artiste vient d'envoyer au cit Molard, par l'entremise du cit Badiu, deux échantillons d'une invention plus remarquable encore; les échantillons sont 1° un sac à ouvrage garni de cordonnets qui se font au nombre de trois ours à la fois par le procédé du cit aubert; ce sac est trame dans le fond en soie verte, formant six côtes l'une à grilles couleur rosat, l'autre unie couleur verte, 2° une filoché garnie en cordonnets trame dans les deux fonds en soie verte et rose formant un dessin cadricelle; la gorge de la filoché est de six côtes rosat imitant un fond de dentelles et de six côtes unies vertes, les côtes à grilles et unies ainsi que les nuances se fabriquent en long de l'étoffe et de la longueur voulue sur trois quarts de large, dit le cit aubert, il observe qu'il a inventé et construit une mécanique portative susceptible d'être placée sur une table et qu'étant d'un travail facile on pourroit l'employer, par ce moyen, une foule d'enfants ou de vieillards, ce qui peut ouvrir une nouvelle branche de commerce. il demande 1° que le procès verbal du Conservatoire constate l'envoi des échantillons et leur dépôt dans cet établissement, afin que par ces précautions il ait un titre qui lui assure la qualité d'inventeur. 2° que le conservatoire fasse connaître au gouvernement ses travaux, afin de pouvoir être compris au nombre de ceux qui ont acquis des droits aux récompenses nationales. il ajoute que au moyen d'un encouragement qui le dédomageroit des dépenses que lui a occasionné la construction de différentes machines, dont les produits attestent le mérite et la perfection, il désireroit au Conservatoire des arts et métiers,

des personnes des objets Pour servir de Modèle, une Mécanique, précieuse, sur la quelle par le simple Mouvement d'une Manivelle on peut fabriquer des Clafes et tricola, cette machine est portative, se pose à volonté sur une table, et peut être mise en activité par des enfans et des vieillards.

Le conservatoire s'empresse d'accéder à cette juste demande d'un artiste, dont les travaux lui apurent de justes droits à la reconnaissance publique. il sera envoyé au lit au port. Extrait du présent procès verbal.

un membre observe qu'il faut autant qu'il est possible joindre à l'exercice de tous les arts et métiers, outre le labeur qui doit en résulter, l'extrait du plaisir qui les rend agréables, que rien n'étant à négliger sur cet objet, il importe de recueillir les chansons des divers professions, ce qui peut conduire un jour, on à repandre celles qui seroient utiles ou à rectifier et remplacer celles qui seroient. Dans le cas de subir cette réforme quoique cet artiste soit très nécessaire au développement de l'industrie, Le Conservatoire croit devoir accueillir cette proposition, qui sera mise à exécution autant que les circonstances le permettront.

Séance Du 28 germinal

traduction des ouvrages de Beeckman Le citoyen Gruvel annonce, qu'indépendamment de la traduction de l'histoire des inventions par Beeckman, il commencera par donner au Conservatoire la traduction de la classification systématique des arts et métiers, insérée dans l'introduction à la Technologie, par le même auteur.

Le citoyen Molard a fait l'acquisition de plusieurs objets nécessaires pour compléter la presse d'Hoffman. ces objets sont détaillés dans les mémoires de Dépense qu'il met sous les yeux de l'administration. les principaux sont deux planches en cuivre, le tout s'élève à quatre, vingt seize francs, vingt cinq centimes. cette somme sera acquittée sur les fonds de cadaires.

Séance Du 14 floreal

Le conservatoire desirant établir l'ordre et l'économie dans tous les travaux de l'établissement qui lui est confié, et comme ils ne peuvent être que le résultat d'une surveillance active et éclairée, arrête 1° que le citoyen albarét Secrétaire

des personnes	des objets	
	certificats pour fournitures de fer-plomb etc	Commiss, sera chargée, à dater de demain cinq du courant, de délivrer, seul, aux différents entrepreneurs qui les demanderont des certificats d'entrée pour fournitures de divers objets.
		2 ^e . qu'il ne sera délivré aux entrepreneurs ou autres personnes aucun objet appartenant à l'établissement que sur une demande écrite, approuvée par l'architecte ou l'inspecteur et visée par le président du Conservatoire.
		3 ^e . qu'il sera dressé jour par jour un état des journées employées au transport et placement des Machines, ainsi que des objets transportés avec indication des dépôts où ils auront été livrés.
		cet arrêté sera communiqué aux différentes Personnes et employés qui concernent avec invitation de s'y conformer.
		Le Conservatoire a sous son sein des personnes capables de traduire les ouvrages allemands, anglais, italiens, Espagnols et portugais, mais personne pour le hollandais, le danois et le suédois; et néanmoins en ce moment il a divers opuscules dans ces dernières Langues dont la traduction lui seroit nécessaire, au Ministère des relations extérieures il y a un Bureau de traducteur, à
	Demande de traducteurs pour le hollandais, le danois et le suédois	L'imprimerie de la République, qui est sous la surveillance du Ministre de la justice, se trouve le cit. Marsson, hollandais, homme de Lettres. le Conservatoire arrête, en conséquence, qu'à l'inst. sera rédigée une Lettre au Ministre de l'intérieur pour le prier de demander à ceux de la justice et des relations extérieures l'autorisation nécessaire, au Conservatoire, pour faire faire les dites traductions dans les Bureaux qui sont sous leur surveillance respective.
et hulbe	proposition de construire des machines pour carder et filer le coton	Le cit. hulbe, artiste anglais, a présenté au Ministre de l'intérieur un mémoire par lequel il offre, sous diverses conditions, de construire des modèles de Machines les plus parfaites pour carder et filer le coton, de diriger les opérations et de former une sorte d'école pratique qui mette la France à portée de rivaliser avec l'industrie anglaise. ce mémoire ayant été renvoyé au Conservatoire pour donner son avis, le Conservatoire adresse au cit. Duquesnoy une réponse tendante à obtenir l'assentiment du Ministre aux demandes formées par le cit. hulbe, sauf quelques modifications.

Séance du 14 Floreal

L'Intervalle du temps écoulé depuis la séance du 4 de ce mois ayant été employé
à l'examen et au transport des différentes Machines au local du Conservatoire

des personnes des objets.

Par cette raison il n'y a pas eu de séance le 8.

réduction des
fonds d'écadées

une Lettre Du cit Le Camus, chef du Bureau des Bâtimeurs civils au Ministère de l'intérieur, annonce que le gouvernement ayant réduit d'un quart le nombre des ouvriers employés dans les travaux publics pendant le mois de floreal, la même réduction doit s'opérer dans le nombre de ceux qui ont été accordés au Conservatoire.

Séance Du 22 Floreal

La séance du 18 n'ayant pu avoir lieu, parce qu'on étoit occupé au transport des Machines, l'administration s'est assemblée extraordinairement le 22.

cit Barreau ouvrages de
lour

une Lettre du Ministre en date du 16. Demande des renseignements sur les ouvrages de l'administration, par le cit Barreau. La communiquant cette Lettre au Conservatoire le cit Molard communique la réponse qu'il a faite sur le champ, sur l'urgence résultant de la pénurie du cit Barreau et de la justice de sa réclamation.

cit gadon Soupe à
vapeurs

il communique aussi une réponse faite à une autre Lettre du même Ministre concernant la pompe à vapeurs construite par le cit gadon dans le jardin du Conservatoire et la réclamation faite par la veuve d'une somme de six cents francs.

cit Miller Planétaire

Le cit Miller auteur d'un planétaire propose au gouvernement d'en faire l'acquisition pour les Ecoles centrales du Département de la Seine. Le Ministre demande si dans les Dépôts confiés aux Soins du Conservatoire il y auroit une Machine de ce genre qui pût y suppléer et si Dailleurs il importe aux arts d'acquiescer celui du cit Miller. Les cit Montgolfier et molard feront au plutôt un rapport sur cet objet.

cit Lavoye réclamation
d'indemnités

Le cit Lavoye employé au Dépôt de la rue charonne, reformé, réclame le paiement d'indemnités, il lui sera répondu en distinguant dans sa réclamation ce qui est fondé en droit de ce qui ne l'est pas: ce sera pour lui une indication à suivre en s'adressant au Ministre de l'intérieur, attendu que la décision de sa demande n'est pas dans les attributions du Conservatoire.

L'administration se félicite de voir que les Moulins à Soye de vaucausou et une multitude d'autres machines sont transportées dans le local destiné à les recevoir.

Séance Du 24 Floreal

Des détails d'administration peu susceptibles d'être analysés, une revue de

des personnes

des objets.

pendule de
papier.

La Situation du Conservatoire D'après les transports déjà effectués, Des
Déterminations relatives tant aux objets non encore transportés qu'à leur placement,
ont occupé La séance du 26 floreal.

Le citoyen Molard communique au Conservatoire la lettre Du Ministre
De L'intérieur, concernant la pendule de papier, par laquelle il charge le cit
Molard de remettre cet objet au cit Jansier. Le conservatoire écrit
en conséquence, au cit Jansier, une lettre dont copie est annexée au présent
procès verbal.

Copie de la lettre écrite au cit Jansier le 25 floreal an 8.

Le cit Molard vient de communiquer au Conservatoire Des arts et métiers
la lettre du cit M^{re} De L'intérieur qui le charge de remettre à votre
disposition une sphère mouvante, provenant du château de Versailles; c'est à
le Conservatoire et non le cit Molard qui est dépositaire de ce monument et
la sphère mouvante et les mouvements de la pendule sont entre les mains du
cit Benard, élève de Daulhiot, chargé par le Conservatoire de la démonstration et
de la remettre en état pour être placée dans L'édifice du ci-devant procureur St
martin, c'est lui qui depuis la mort de papier, en avoit toujours eu soin.
quant au pied et à la cage, les parties ont été transportées directement de Versailles
dans le dit édifice. Le Conservatoire va s'occuper de réunir le tout et dans le
plus prompt délai il vous présentera du jour où vous pourrez en effectuer le
transport.

Le devoir du Conservatoire est d'obéir aux ordres qui lui sont transmis, mais
au moins il lui sera permis d'exprimer de justes regrets. cette sphère mouvante,
vous le savez, ne peut pas être considérée uniquement comme un objet d'ornement,
elle présente aux artistes un moyen d'instruction qui n'existera plus, si elle n'est
pas placée sous les yeux du public. Le Conservatoire, zélé pour tout ce qui tend
à répandre les connaissances utiles, se consolerait facilement de cette perte, ou
plutôt il s'en féliciteroit, si dans le dépôt confié à ses soins, cette sphère mouvante
étoit remplacée par celle que vous avez faite et dont la perfection vous place
dans un degré supérieur à celui de papier.

il y a deux mois qu'on avoit menacé le Conservatoire de le priver du chef d'œuvre
qui va sortir de ses mains, à ses craintes vont succéder les regrets; il aimeroit
à se flatter que vous avez concouru à enrichir le dépôt national dont il est
chargé; faut-il que ce sentiment soit remplacé par l'idée douloureuse que,
vous, artiste si distingué, auriez concouru à l'en priver! la possession d'un

des personnes des objets. ouvrage Supérieur à celui là et dont vous seriez l'auteur pourra seul lui faire perdre cette idée affligeante, en effaçant ses regrets.

Séance Du 3 Prairial

Le Conservatoire est invité par le cit. bachelier, à faire ses efforts pour tous mettre au cit. Clouet, membre associé de l'institut, et parti pour Cayenne avec Mission du gouvernement, divers effets qui sont actuellement à Nantes. le cit. bachelier pense que le cit. Lescatier pourroit se charger de cet envoi. Le Conservatoire ignorant à quel port s'est rendu le cit. Lescatier, qui part pour les isles sous le vent, lui adresse néanmoins une lettre, à cet égard, afin que, dans le cas éventuel où il pourroit accélérer cet envoi, il rende ce service à un Savant Distingué.

effets à
l'envoyer au
cit. Clouet.

Par la même Lettre, il prie, le cit. Lescatier de procurer au Conservatoire les modèles de plus, descriptions et autres objets d'industrie qui, usités dans les colonies, sont inusités dans le continent, en lui offrant, en échange toute la Bénévolence pour l'envoi de ce qui peut servir l'industrie Coloniale et qui seroit au pouvoir du Conservatoire une autre Lettre ^{est} adressée, au cit. Granet, chef du Bureau des Colonies, pour l'inviter à transmettre la lettre adressée au citoyen Lescatier.

histoire des
pauvres
en Angleterre

Le cit. Lesteyrie Envoie au Conservatoire 1°. un Exemplaire de l'ouvrage intitulé 'Etat des pauvres, ou histoire des classes travaillantes en Angleterre' traduit de Morton Eden par La Roche Foucault. Liancourt, renvoyé à la Bibliothèque 2°. deux Morceaux d'histoire qui feront partie de la collection d'objets naturels et artificiels servant au dessin il sera adressé des remerciements au Donateur.

autel votif
de Bordeaux

Le cit. Lomet Envoie au Conservatoire plusieurs Exemplaires d'une gravure représentant un autel votif trouvé à Bordeaux, il sera également adressé une lettre de remerciement au cit. Lomet.

Brevets
d'invention

il sera écrit au Ministre de l'Intérieur pour le prier de transmettre au Conservatoire les derniers Brevets d'invention qui sont arrivés au terme de l'échéance, afin que, réunis à ceux qui avoient été renvoyés précédemment, ils puissent être imprimés et former le 1er fascicule de la collection des Brevets.

Séance Du 8 Prairial

il existe au Muséum d'histoire naturelle deux voitures d'une très grande dimension

184

an 8.
noms

des personnes Des objets

qui ont servi à transporter les Elephans d'hollande à paris. la construction de ces voitures est d'autant plus curieuse qu'elle a été de la part d'hommes éclairés le résultat de plusieurs essais, dont les deux premiers avoient échoué, il est intéressant de Les conserver, comme Modèles en ce genre; En conséquence il sera écrit au M^e de l'intérieur pour l'inviter à faire transporter ces voitures dans la collection du Conservatoire, une Lettre du Ministre de l'intérieur, en date du 4 du présent mois, annonce qu'il a communiqué aux Ministres de la justice et des relations extérieures la demande faite par le Conservatoire, pour faire traduire dans les Bureaux de ces deux Ministres Des opuscules hollandois, danois et suédois. le Ministre des relations extérieures n'a point encore répondu, celui de la justice accorde l'autorisation Demandée

traducteurs
de hollandois
en

Séance Du 14 Prairial

papier chinois

Le cit gregoire Donne deux Feuilles de papier chinois pour être Dépensées parmi Les Echantillons Du Conservatoire

Métier à
fabriquer de
tricot.

une Lettre du Ministre de l'intérieur, en date du 11 du présent mois autorise Le Conservatoire à transmettre aux cit jolivet et cochet une copie de La Description du métier à fabriquer le tricot à jour Double. cette Description leur sera transmise Sans Délai.

Séance Du 27 Prairial

proposition de
rétribution
à exiger du
public.

Depuis la Séance du 14 prairial, Le Conservatoire a été constamment occupé Des Transports et Des Dispositions relatives au placement Des machines, Dans cet intervalle est arrivé du Ministre une Lettre, en date du 17. présent mois, par laquelle il annonce que Son intention est de tirer du sein même de chaque Etablissement les moyens qui assurent le paiement régulier du traitement Des Employés, tels sont une rétribution exigée Des personnes qui visitent L'Etablissement.

Le Conservatoire n'eut pas hésité à s'expliquer Sur L'utilité de cette mesure qui paroit être une décision saine, s'est borné à observer Dans sa réponse, que cette Mesure étoit prématurée, attendu que les travaux relatifs à l'édifice et à la

Des personnes	Des objets. Formation des galeries ne sont point achevées, et le Conservatoire insiste auprès du Ministre pour obtenir qu'au plutôt ces travaux soient conduits à leur fin. L'Administration s'efforce d'ailleurs présenter, en tous opportuns, les observations sur l'inconvenance qu'il y aurait d'appliquer cette mesure à un établissement qui, destiné à l'instruction de la classe industrielle, communément peu fortunée, serait en opposition avec les vices paternelles du Ministre. Les entrepreneurs ouvriers des travaux du Bâtiment du Conservatoire lui adressent un mémoire
Demande des ouvriers du Bâtiment	pour le prier d'appuyer, près du Ministre, leur demande en paiement. D'a comptes pour les travaux qu'ils ont faits, malgré le désir qu'expriment tous les membres de second leur réclamation, ils est dans l'impossibilité d'agir en leur faveur vu qu'il ignore complètement ce qu'ils ont touché sur les fonds décennaires et ce qui leur est dû en sus. En conséquence le Conservatoire a renvoyé leur demande à l'architecte comme ayant seul les données acquises pour faire statuer sur la justice de leur réclamation. il sera d'ailleurs écrit aux entrepreneurs pour les prévenir de cette détermination les deux lettres sont rédigées séance tenante. Le cit Molard communique au Conservatoire une lettre du Ministre de l'intérieur en date du 19 du courant, qui le charge de suivre les travaux à faire dans la maison
Machines à carder de coton.	vancauson pour la construction d'un assortiment de machines à carder et filer les cotons, cet assortiment perfectionné et semblable à celles qui sont établies aux Bous hommes sera déposé au Conservatoire. une autre lettre du Ministre sous la même date, annonce qu'il a décidé que l'une des voitures qui ont servi à transporter les éléphants de Hollande à Paris sera placée au Conservatoire et qu'il a donné au Muséum l'autorisation facultative de faire
voitures des éléphants	transporter la seconde. S'il nia pas un local favorable pour la conserver. Le conservatoire se concertera avec les professeurs du Muséum pour ce transport auquel, s'il est possible pourroient être employés les éléphants eux mêmes ou les chameaux. Par une autre lettre le Ministre répond à celle que le Conservatoire lui avait adressée pour obtenir les brevets d'invention échus; il annonce que ces brevets lui seront remis par le chef du Bureau des arts. Le cit Molard est chargé de retirer ces brevets. une autre lettre du Ministre annonce au Conservatoire que tout chargement à l'état actuel des Bâtimeurs qui ne serait pas indispensable doit être suspendu jusqu'à nouvel ordre,
Brevets d'invention.	il demande qu'on lui transmette sous délai le devis exact des ouvrages déjà commencés et de ceux dont il est impossible d'ajourner l'exécution. L'Administration arrête que copie de cette lettre sera transmise à l'architecte en l'invitant à se rendre à
travaux des Bâtimeurs du Conservatoire	

des personnes	des objets.	
		la Seance extraordinaire qui aura lieu le 3 Mepidor à ce sujet pour concerter Les Mesures à prendre et faire la réponse demandée par le Ministre
orgue de St Denis.		Le cit Le noir administrateur du Musée des Monuments français annonce que L'orgue de la ci-devant abbaye St Denis court les risques d'être détérioré parce que des Malveillans se sont introduit dans le Local où il est déposé. cet orgue étant un monument intéressant, il sera écrit au Ministre pour le prier d'en autoriser le transport dans l'édifice du Conservatoire. La Lettre est rédigée sur le champ. Le cit madreau Méunisien présente Le mémoire de dépenses qu'il a faites pour la construction d'une porte en Bois de Bateau destinée à remplacer celle de l'Eglise des ci-devant Capucins rue Honore que le Conservatoire avait demandée il sera pris de nouveaux renseignements pour obtenir cette dernière à la quelle seroit substituée celle du cit madreau qui en cas de négative sera transportée au Conservatoire. Le Mémoire est renvoyé à l'architecte pour être réglé et ensuite payé sur les fonds du Conservatoire.

Seance Du 7 Mepidor.

Travaux du Bâtiment du conservatoire		Le 3 dernier Les membres du Conservatoire et l'architecte se sont réunis pour Conférer sur la Lettre du Ministre en date du 19 prairial relative à la Distribution Des travaux du Bâtiment afin de rassembler les Eléments de la réponse à faire au Ministre
pagage du Conservatoire		une autre Lettre du Ministre en date du 1 ^{er} de ce mois transmet le plan du cy devant prieuré Martin annexé à la loi du 22 prairial an 6 qui consacre cet Edifice à L'Etablissement du Conservatoire. il annonce en même tems avoir écrit à l'architecte que les Besoins du trésor public commandoient d'ajourner la confection du pagage d'entrée en face de la cage du grand escalier.
orgue de St Denis		Le Ministre par une Lettre du 2 de ce mois répond à la demande faite par le Conservatoire relativement à L'orgue de la cy devant abbaye St Denis. avant de statuer sur cette demande il desire un aperçu des dépenses qu'entraîneroit ce transport. Des renseignements ont été pris à ce sujet près du cit Somer facteur d'orgues, il en résulte que le démontage de tous les tuyaux soit d'étain soit de Bois, celui du Buffet et du positif occasionneroit une dépense d'environ cinq cents francs non compris

Des personnes Des objets. les frais de caïpe, de cordes et de transport, ces derniers articles se réduiroient à peu de chose attendu que l'Administration a à sa disposition ces moyens d'emballage et elle s'espère que le ministre de la guerre lui continuera la bienveillance en fournissant les moyens de transport.

Le Conservatoire instruit que le préfet de police peut disposer d'un certain nombre de voitures fournies par les entrepreneurs du nettoyage de cette ville, et qu'un moyen de ces voitures pourroit s'effectuer le transport des déblais et gravas occasionnés par les travaux faits au cy devant prison St martin, écrit au Ministre pour l'inviter à faire au préfet de police une demande à ce sujet.

Les Tours du garde-meuble, accordés au Conservatoire y ont été déposés, les parties délicates de ces instruments exigeant des réparations, ont été confiées au citoyen Mecklin. L'Administration arrête qu'il lui sera accordé un acompte de trois cents francs pour ce travail.

Séance Du 13 Mepidor an 8.

Maison de pologne. une Lettre du Ministre de l'intérieur, en date du 7 Du present mois, annonce que La maison dite de pologne, rue St Louis au Marais, ne pouvant être considérée que comme annexe du Conservatoire des arts et métiers, il a confié au cit Delannoi l'exécution des travaux à y faire, et qu'il le charge de prendre, près de l'Administration, les renseignements dont il aura besoin pour les distributions intérieures.

par une autre Lettre, sous la date du 9 Mepidor, Le Ministre annonce que s'il est convenable de différer l'exécution du projet qu'il a adopté pour les entrées au Conservatoire, rien ne doit retarder la proposition des moyens que l'Administration croira les plus convenables pour s'effectuer au point que le local sera disposé. L'intention du Ministre est que les dépôts soient ouverts gratuitement les décadi et les jours de fêtes nationales, mais les autres jours seulement à ceux qui achèteront à la porte un Livret indicatif des objets à voir et il demande que l'Administration lui présente ses vûes dans ce sens. Le Conservatoire s'occupera sans délai de la réponse à faire au Ministre.

Des personnes Des objets.

Séance du 22 Messidor an 8.

une Lettre Du Ministre De L'intérieur en date Du 18 courant annonce au Conservatoire La Mesure qu'il a prise pour effectuer L'achèvement Des Decoupages annoncés Dans les cours De cet Etablissement.

une autre Lettre Du même Ministre en date Du 19 annonce au Conservatoire qu'il met à Sa disposition L'orgue De la cy desant abbaye de S Denis et il accorde une Somme de 600 francs, dont on lui rendra compte, pour subvenir aux frais de transport De cet instrument le Conservatoire charge les citoyens Mont golfier et molard de prendre Sans délai les Mesures nécessaires pour le transport.

par une autre Lettre datée Du 12 le Ministre annonce qu'il a donné des ordres pour remettre au Conservatoire un Exemplaire Des Mémoires De L'institut et que le même Dépôt aura lieu pour tous les ouvrages imprimés aux frais Du gouvernement qui ont ou auront une relation directe avec les divers objets de travaux De cet Etablissement. Le cit grégoire est chargé de faire les démarches nécessaires pour obtenir L'effet Des décisions Du Ministre à ce sujet.

Le Ministre De L'intérieur a accordé au cit Straubard à titre d'encouragement La Somme qu'il devoit pour Ses loyers, cet artiste estimable a été obligé, par le nouveau Locataire, de déposer Dans la cour tous Ses outils et toutes Ses planches qui risquent D'être rapidement Dégradées par L'action Du Soleil. le Conservatoire instruit De ces faits arrête qu'il sera loyé, Sans délai, au M^{re} De L'intérieur pour L'insister 1^o à se concerter avec celui Des finances à L'effet de faciliter au cit Straubard La Sortie De Ses effets. 2^o à loger cet artiste Dans la partie Du rez de chaussée restée vacante maison dite D'aiguillon rue De L'université le rapprochement De cet artiste avec les cit tardieu et giranesi Dans le même local Le mettra à portée de faire des expériences Sur le genre de gravure qui convient le mieux au polytype. Le cit Straubard a fait Dans ce genre des essais qu'il se propose de mettre incessamment Sous les yeux Du Ministre.

Dans L'intervalle De la dernière Séance à celle D'aujourd'hui on a continué Les transports De Machines et ce travail sera continué De même Dans les cours De ce mois.

des personnes des objets

Séance Du 6 Thermidor an 8.

L'ordre de
papierement

Le citoyen grégoire Depose Sur le Bureau un tableau des zodiacs de la Sphère
monstrant de papierement, avec les Calculs de la durée des révolutions & ce tableau lui a été
l'ordre de papierement par le cit Jansieu astronome Mécanicien, pour le Conservatoire des arts et
métiers. Le cit grégoire annonce qu'il a prêté au Conservatoire en
l'ordre de papierement au cit Jansieu pour le remercier au nom de l'Etablissement.

Logement
accordé au cit
Straubard

une Lettre du Ministre de l'Intérieur en date du 2 Thermidor annonce qu'il accède
au vœu du Conservatoire, relativement au cit Straubard, la conséquence il a ordonné
que son Bureau de Comptabilité ordonnera, sans délai, la somme propre à acquitter
cet artiste envers le domaine; il a écrit au Ministre des Finances pour l'inviter à lever
tous les obstacles qui s'opposent à ce qu'il puisse enlever ses meubles et enfin il lui
accorde un logement au cy devant, dépôt des Machines rue de l'Université. Le cit
Molard Conservateur de la dite maison le mettra en possession du rez de chaussée
qui n'est pas occupé.

Bâtiments de
la Municipalité

une autre Lettre du même Ministre, en date du 3. annonce qu'il a adressé au
Ministre des Finances la demande du Conservatoire pour obtenir la jouissance provisoire
des petits logements adossés au portail de la grande Eglise du cy devant prieuré St martin
ainsi que de ceux occupés par les Bureaux de la Municipalité et même à autoriser la
démolition de la vieille tour. Le Ministre des Finances trouve des inconvénients graves
à ce que cela soit accordé. Sa réponse est jointe à la lettre du M^{re} de l'Intérieur.

Séance Du 12 Thermidor an 8.

Fourneau
de
rumford

Le cit Delebert a l'ordre au Conservatoire un modèle du fourneau de rumford
pour la préparation des potages avec la description, une Lettre de remerciement
est écrite à l'instant au cit Delebert.

travaux des
Bâtiments

une autre Lettre adressée au Ministre de l'Intérieur par le Conservatoire lui expose
que les retards du cit Delannoi à présenter les plans et devis des réparations
urgentes à faire à l'Edifice du Conservatoire est aussi désastreuse pour les finances
de la République que nuisible au progrès de l'instruction. Le Conservatoire prie le
Ministre de prendre des Mesures décisives pour terminer enfin une lutte si
fatigante et si nuisible à l'intérêt national.

Etat de l'édifice

Le Conservatoire responsable envers la nation et Comptable envers le ministre
de tout ce qui a rapport à cet Etablissement arrête, qu'à la fin de chaque année

190

an 8.
noms

des personnes des objets

Chacun des Employés présentera l'état de ses travaux. Cet état sera remis au Secrétariat Du Conservatoire.

Séance Du 16 Thermidor

Bâtiments
de la
municipalité

Le Conservatoire s'occupe de la rédaction d'un mémoire en forme de Lettre, au Ministre de L'intérieur, contenant des observations détaillées sur la Lettre du 21 Messidor. ce travail de longue haleine a absorbé toute l'étendue de cette séance.

Séance Du 1^{er} fructidororgue de
St-Denisinstruments
de physiqueporte des
CapucinsDevis des
travaux à
faire au
Conservatoire

Dans l'intervalle de la dernière séance à celle-ci Le Conservatoire s'est occupé des moyens préparatoires au transport de l'orgue de St-Denis. une Lettre Du Ministre de L'intérieur, en date du 26 Thermidor, consulte Le Conservatoire sur la possibilité de remettre au Capitaine Baudin quelques instruments d'astronomie et de physique. Le président vu l'urgence a répondu que ces objets existant en double dans les dépôts il étoit possible de les délivrer au Capitaine Baudin. En conséquence le Conservatoire arrête qu'ils soient remis sous récipissé au proposé du Ministre de la Marine. D'après l'autorisation du Ministre de L'intérieur en date du 29 fructidor.

Le Conservatoire reçoit le mémoire du cit nadeau pour la construction d'une porte en Bois de Sapin qui lui avoit été commandée. le mémoire étant réglé par l'architecte à la somme de soixante trois francs soixante et seize centimes. il sera payé sur les fonds du Conservatoire.

Le cit Delaunoy présente au Conservatoire un mémoire ayant pour titre
" Description et devis des ouvrages de toute nature exécutés au Conservatoire
" des arts et métiers et devis des travaux qu'il est très urgent de terminer
" pour rendre les Localités de cet Etablissement en état de recevoir la
collection des Machines &c... Le Conservatoire arrête qu'après examen de
ce mémoire, il en sera fait copie pour être déposée aux archives et que

des personnes des objets. l'original sera transmis au Ministre avec les observations dont le conservatoire
L'aura eu susceptible.
Le citoyen Menard, notaire, rue honore, annonce qu'il a été autorisé à recevoir les
appointements qui restaient dus à feu le cit le roy, au 30 nivose dernier, pour la place
du cit
Le roy qu'il occupait au conservatoire.
Le citoyen albarét est autorisé à remettre au cit Menard, sur sa quittance les
sommes dont il s'agit.

Séance Du 13 fructidor

Le conservatoire depuis sa dernière séance s'est occupé du démontage de l'orgue
de St Denis
Le citoyen albarét annonce qu'il a reçu la somme de six cents francs, accordée
par le Ministre pour le démontage et le transport dudit orgue.
Le Ministre de l'intérieur avec sa lettre du 8. transmet la copie de celle que le
prefet de police lui a écrite au sujet de l'enlèvement des décombres qui se
trouvent dans les cours du Conservatoire des arts et métiers.
Le prefet de police annonce que l'enlèvement des décombres dont il s'agit ne
peut être effectué par les entrepreneurs du nettoyage de Paris. Le Ministre
invite l'administration à aviser aux moyens d'effectuer cet enlèvement qui doit
être mis au 1^{er} rang d'urgence dans le détail estimatif que l'architecte doit
présenter. Le conservatoire arrête la conséquence que les 2 hommes de peme attachés
à l'établissement s'occuperont sans délai de dresser à la chaye les gravois existants
dans le jardin et qu'ils en transporteront les plus gros dans les cours pour être
enlevés avec ceux qui y sont déjà amoncelés.
Le Ministre de l'intérieur en réponse à la lettre que le conservatoire lui a
envoyée en lui adressant l'état sommaire, dressé par le cit dekanoy, des travaux
urgens qui restent à faire à cet établissement, annonce que c'est aux administrateurs
du conservatoire à indiquer à l'architecte les travaux les plus pressés qui doivent
composer le devis et le détail estimatif qui lui ont été demandés. le ministre
annonce, en même temps qu'il a prévenu l'architecte de cette mesure.
Le conservatoire charge les citoyens albarét, réverchon, et hericourt de dresser un
état détaillé des travaux qui restent à faire dans toute l'étendue de l'établissement.

Des personnes des objets

pour être transmis à l'architecte dans le plus court délai

Le Conservatoire charge en même temps les citoyens hericourt et reverchon de la confection des projets des plans 1^o de la forge à double foyer 2^o de la cheminée forge et du Laboratoire de chimie dans la Salle dite le grand chauffoir, 3^o des corps laboratoires d'armoires et de tablettes dans la galerie, destinées à recevoir les armes blanches et à feu et par suite de tous les plans des corps de tablettes nécessaires dans les galeries du Conservatoire.

Le Ministre de l'Intérieur annonce au Conservatoire que le cit. requier, Conseiller d'Etat, lui a adressé une copie de l'inventaire des tableaux et d'autres objets enlevés de la devant l'Eglise des Capucins pour cet Etablissement et qu'il sera invité à ordonner la somme de 166 francs cinquante centimes montant de cet inventaire, avant de délivrer cette ordonnance le Ministre

Tableaux de l'Eglise des Capucins

demande les observations du Conservatoire sur cet objet

il sera répondu au Ministre de l'Intérieur que le Conservatoire a effectivement reçu du Conseil de Conservation les objets portés dans l'inventaire d'après une autorisation du Ministre de l'Intérieur et que les objets, mis en réserve par le Conseil de Conservation et retirés d'un dépôt placé sous la surveillance du Ministre de l'Intérieur doivent être considérés comme objets d'art et non comme mobilier et qu'en conséquence le Conservatoire ne pense pas que le Ministre de l'Intérieur soit obligé d'en payer la valeur.

Séance du 14 fructidor.

orgue de St Denis.

Le c^{te} Molard annonce que la plus grande partie de l'orgue de St Denis est démontée et que l'on s'occupe de transporter au Conservatoire cet instrument précieux.

Etat des travaux à faire dans les Bâtimens

Les c^{tes} albrat, reverchon, et hericourt présentent le travail qui leur avoit été demandé au sujet des travaux urgents à faire dans les galeries du Conservatoire. il sera écrit au c^{te} Delannoy de se rendre à la prochaine séance pour recevoir communication de ce travail.

des personnes des objets.

Séance Du 24. Fructidor

Devis des
travaux à
faire aux
Bâtimens.

Le Conservatoire s'est occupé dans l'intervalle de la dernière Séance, à celle de ce jour du transport de Logue de St Denis
on communique au c^e Delaunoy copie des Etats des travaux urgents à faire dans les Bâtimens du Conservatoire pour servir à la confection du devis estimatif qu'il doit présenter au Ministre de l'Intérieur à ce sujet.
Le c^e Delaunoy promet de s'occuper sur le champ de cet objet qu'il communiquera dans peu au Conservatoire.

Séance Du 2^e jour complémentaire

Lettre Du
c^e conte

Le c^e verrier transmet aux membres du Conservatoire une Lettre que le c^e conte leur écrit D'Egypte Datede D'Alexandrie le 15 Floreal an 8.
Le Conservatoire attend avec intérêt les détails dans les quels entre le c^e conte sur ses recherches qu'il a faites relatives aux arts et manufactures des Egyptiens et sur les monumens dont cette contrée abonde.
Les membres du Conservatoire se livrent à l'espérance de recevoir Bientôt, parmi eux, un collègue pour le quel ils ont la plus grande estime.

an 9.

Séance Du 1^{er} vendémiaire an 9.

Annales des
arts et
manufactures

Le Ministre prévient qu'il a compris le Conservatoire pour un exemplaire dans la distribution qu'il a faite du journal intitulé » annales des arts et manufactures et il invite à faire prendre les trois premiers numéros de ce journal qui sont déposés dans le Bureau des arts et manufactures.

Séance Du 12 vendémiaire

Envois des
départemens

Le Ministre prévient que les Cartes Données aux Savoyés des départemens pour leur procurer l'entrée des établissemens publics peuvent leur servir

194.

an 9

noms

des personnes des objets

jusqu'au 20 de ce mois. Le Ministre ayant accordé une prolongation de 10 jours.

Le Conservatoire rapportant son arrêté du 4 floréal an 7 qui décidait que les c^{us} prost et Berger hommes de peine seraient payés le 1^{er} 82^{fr} 50 centimes par mois et le second trente sept francs cinquante hommes de centimes aussi par mois. arrêté, qu'à compter du 1^{er} Brumaire prochain ces citoyens ne seront plus payés qu'à raison des journées de travail. Savoir le c^u prost sur le pied de 1^{fr} 75^{cent} par jour et le c^u Berger sur le pied de 1^{fr} 25^{cent} aussi par jour.

Le c^u Molard présente Les Bordereaux de compte 1^o de l'an 7. 2^o de l'an 8. Le Conservatoire ordonne la mention au procès verbal des Bordereaux dont il s'agit et leur envoi au Ministre de l'Intérieur et charge son Secrétaire de les transcrire sur le registre de la Comptabilité.

Le c^u Molard présente ensuite l'état des fonds existants en caisse dans ce moment, et qui s'élèvent à la somme de 7862^{fr} 77 centimes non compris les fonds décadaires accordés par le Ministre en l'an 8. ni ceux pour l'orgue de St Denis, dont il sera rendu des comptes particuliers. Mention au procès verbal.

Séance du 18 vendémiaire

Le gardien concierge présente un mémoire de dépenses pour transports de différents objets du dépôt rue de l'Université, au Conservatoire rue Martin.

Le Conservatoire renvoie le dit mémoire au chargé des fonds pour être acquitté et arrêté qu'à compter de ce mois il ne sera délivré aucun fonds pour dépenses quelconques que d'après un mandat signé du président que le comptable joindra à la quittance pour justifier de ses dépenses et les journées des ouvriers seront payées d'après le visa du président.

Le c^u Delaunoy architecte n'ayant pas encore remis son devis sur les travaux urgents à faire dans les Bâtimens du Conservatoire

Des personnes Des objets il sera écrit à cet artiste pour l'inviter de nouveau à présenter son travail dans le plus bref délai.

Séance Du 24 vendémiaire

Le Conservatoire, ayant appris du c^{te} verrier, Directeur par intérim de l'école des aérostiers à Meudon, la suppression de cet établissement, arrête qu'il sera écrit au M^{re} de l'intérieur pour le prier de donner les ordres convenables pour faire rentrer dans l'établissement du Conservatoire, différents instrumens et machines prêtés à l'école de Meudon et de lui accorder l'aerostat qui a servi dans les fêtes publiques et des restes de taffetas et autres matières destinées à la composition des Ballons, ainsi que des oxides de fer résultant des opérations par lesquelles on obtient le gaz hydrogène.

Le Conservatoire sur l'annonce faite, dans les papiers publics, que le M^{re} de l'intérieur avoit accordé au cit. Denon les moyens de faire imprimer un ouvrage sur l'Egypte, arrête qu'il en sera demandé un exemplaire au Ministre.

Le Président annonce que le c^{te} albarët a écrit différentes fois au cit. Delannoi pour le presser de mettre un terme aux délais qui éprouvent les travaux du Conservatoire suite du desir qu'exige le M^{re} de l'intérieur.

Séance Du 4. Brumaire

Le M^{re} de l'intérieur annonce par sa Lettre du 29 vendémiaire, qu'au plutôt que l'ouvrage du c^{te} Denon sur l'Egypte paroitra il en fera remettre un exemplaire pour la Bibliothèque du Conservatoire.

Le même Ministre par une Lettre du 2 de ce mois annonce que les ordres sont donnés pour faire rentrer dans l'établissement du Conservatoire différents objets prêtés à l'école de Meudon ainsi que le Ballon, les restes de taffetas et enfin les oxides de fer demandés par le Conservatoire. copie de cette Lettre sera transmise au c^{te} verrier avec invitation d'insinuer le Conservatoire des Mesures à prendre pour accélérer l'inventaire et le transport des objets dont il s'agit.

Séance extraordinaire Du 5 Brumaire

Le Ministre par sa Lettre du 2 du courant invite les Membres du Conservatoire à lui faire passer une note de ceux d'entre eux et des employés de l'établissement confié à leurs Soins, qui jouissent d'un double traitement à quelque titre que ce soit.

Le cit Molard annonce qu'il a reçu hier, du M^{re} de l'intérieur une Lettre en date du 28 vendémiaire dernier à la quelle soit joint un arrêté en date du même jour par lequel le Ministre lui confère le titre d'administrateur du Conservatoire des arts et métiers et l'invite à s'y conformer en ce qui le concerne et à en donner avis aux personnes qui y sont dénommées.

Le Conservatoire arrête que la lettre du ministre et l'arrêté soient inscrits en futur au procès verbal.

Bureau particulier
Du Ministre.

Paris le 28 vendémiaire an 9 de
la république française une et indivisible

Le Ministre de l'intérieur

au Citoyen Molard, administrateur du Conservatoire des arts et métiers.

Je vous adresse, Citoyen, un extrait de l'arrêté que je viens de prendre; je vous invite à vous y conformer en ce qui vous concerne, et en donner avis aux personnes qui y sont dénommées.

P. O.
Signe Campi

je vous salue. Signe L. Bonaparte

Paris le 28 vendémiaire an 9 de la
république française une et indivisible.

Le Ministre de l'intérieur, en exécution de son arrêté du 28 vendémiaire arrête.

art. 1^{er}

Le Citoyen Molard, est nommé administrateur du Conservatoire des arts et métiers.

art. 2

Les Citoyens Gregoire, Montgolfier, et Beuvolot sont nommés membres du Conseil.

des personnes des objets.

art. 3.

L'administrateur est seul responsable, seul chargé de la correspondance avec le Ministre et de l'exécution des ordres du gouvernement, conformément à l'arrêté du Premier vendémiaire; il ne consulte les membres du Conseil que pour ce qui est relatif aux objets d'arts et métiers dont il est chargé; mais le Conseil est entièrement étranger à l'administration et à l'emploi des fonds accordés à cet établissement.

art. 4.

Le Citoyen Molard remettra au Ministre, dans la décade un état sommaire des objets d'arts et métiers confiés à sa garde, et il procédera sans délai à la confection des catalogues ou inventaires. Les membres du Conseil l'aideront dans ce travail.

art. 5.

L'administrateur arrêtera, dans la décade, les comptes de l'administration précédente et il fera passer au Ministre dans le même délai un état exact et certifié des sommes dues par l'établissement, en les distinguant par nature d'objets et par date.

art. 6.

il présentera au Ministre dans le délai d'un mois, ses vues sur les changements à apporter au régime intérieur de l'établissement, sur les économies à faire dans toutes ses parties; il y joindra un état des dépenses nécessaires pour terminer les travaux commencés ou pour faire ceux qui sont rigoureusement indispensables. L'architecte sera tenu de lui fournir cet état.

art. 7.

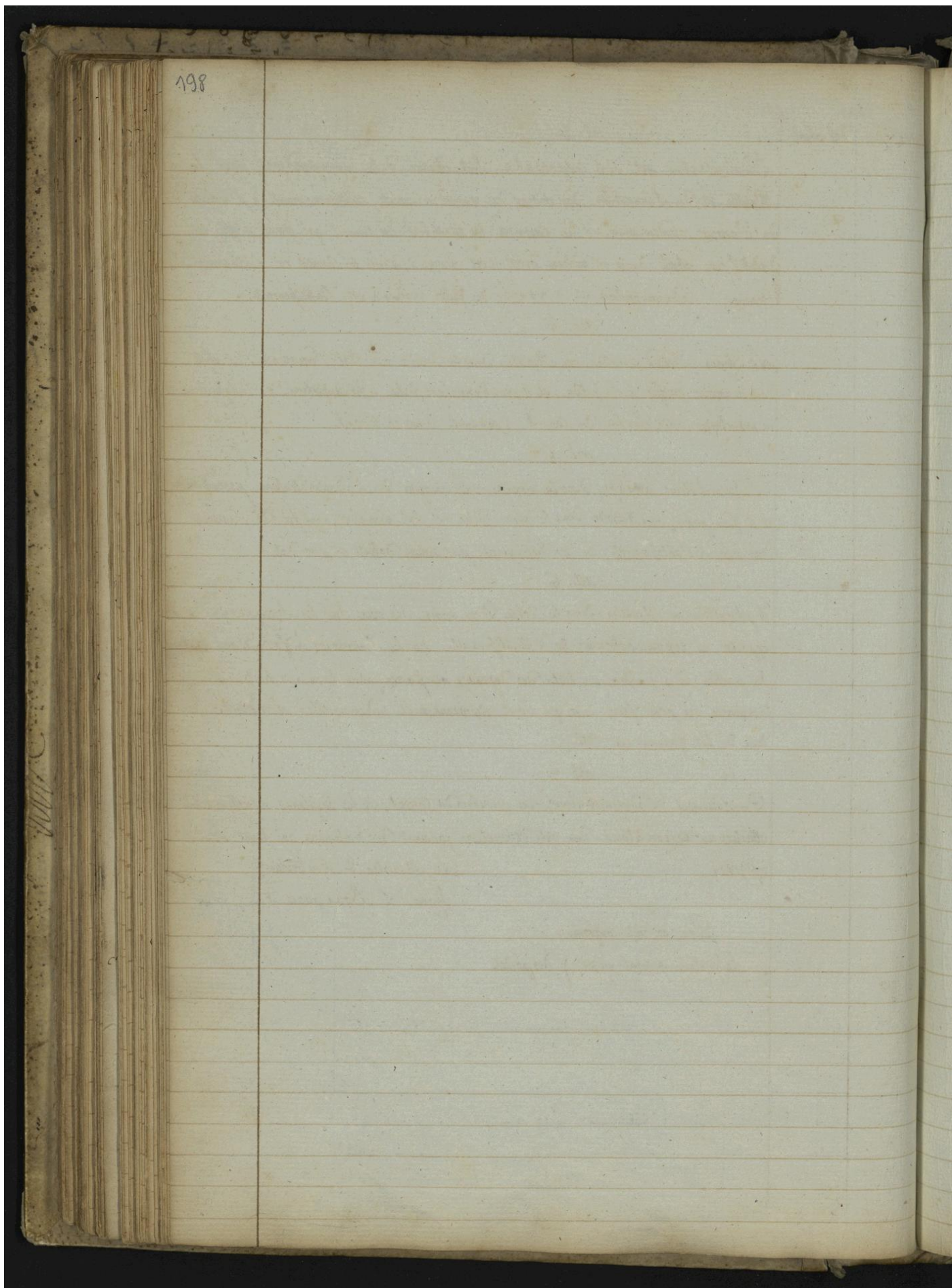
Provisoirement l'administrateur, les membres du Conseil, et les employés actuellement attachés au Conservatoire des arts et métiers jouiront des traitements qui leur sont assignés.

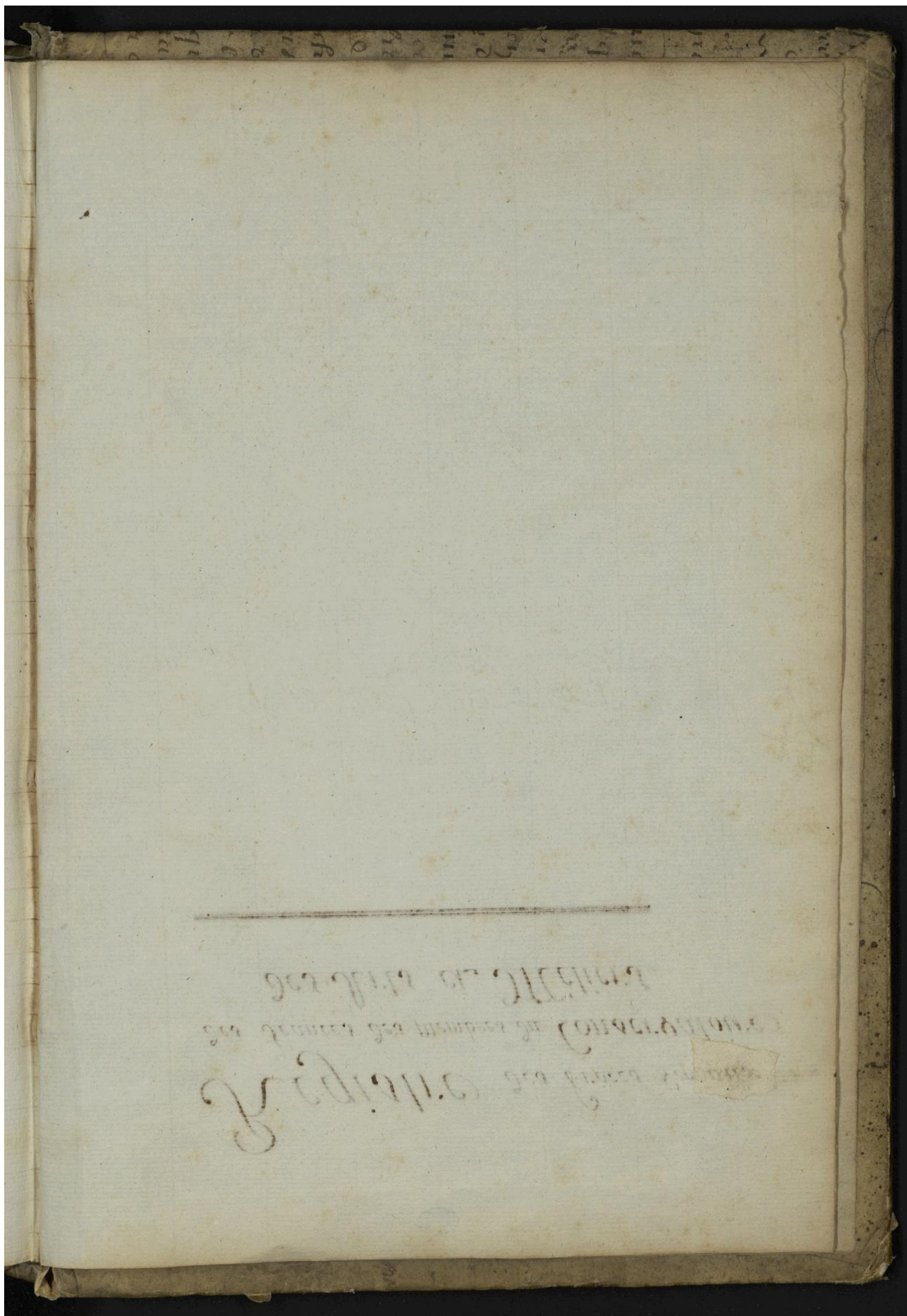
Le Ministre de l'intérieur

Signe L. Bonaparte

Pour extrait conforme

Le Secrétaire général. Signe. F. Desportes.





Registre des forces verbales
des séances des membres du Conservatoire
des Arts et Métiers



